



43^{ÈME} CONGRÈS DE L'ITF

**DE LA CRISE MONDIALE À LA JUSTICE MONDIALE :
LA RIPOSTE DES TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS !**



PRÉAMBULE

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, tenu en août 2014, aura revêtu une importance particulière à plus d'un titre. D'abord, parce que c'était la première fois qu'il se déroulait en Europe de l'Est, et plus précisément à Sofia, en Bulgarie, pivot historique du commerce et du transport entre l'Orient et l'Occident.

Congrès d'un nouveau genre, il aura fait l'histoire. En effet, pour la première fois, les délégués ont approuvé un programme d'activités syndicales ciblées visant à renforcer l'influence syndicale au moyen de quatre leviers : consolider les plaques tournantes et corridors, influencer les grands acteurs des différents secteurs, mobiliser des affiliations massives et suivre les évolutions géographiques. Les participants ont entériné un programme de priorités pour chacun des domaines de travail de l'ITF décrits dans le document sur le thème du Congrès, « De la crise mondiale à la justice mondiale – la riposte des travailleurs des transports ». L'un d'eux portait, notamment, sur la violence à l'égard des femmes. Un soutien décisif a été exprimé en faveur d'un nouveau programme de l'ITF articulé autour de la négociation collective, de la syndicalisation, de stratégies communautaires et politiques, et d'initiatives juridiques.

Jamais Congrès de l'ITF n'aura été aussi mobilisateur et participatif que celui de Sofia. Il avait été planifié de manière à optimiser les possibilités de participation aux différentes séances. Ceci passait bien sûr par une participation accrue aux débats formels, mais également, pour la première fois, par l'organisation de « réunions annexes » en marge du Congrès. Grâce aux affiliés qui se sont portés volontaires pour organiser ces réunions, celles-ci ont connu un succès retentissant. Des échanges animés portant sur des thèmes choisis par les participants eux-mêmes ont fait salle comble, en soirée et entre les séances du Congrès. Premier Congrès tout numérique, Sofia aura aussi joué la carte de l'innovation : l'actualité, les documents, les photos et les vidéos étaient envoyés directement sur les écrans des salles de réunion et sur les tablettes individuelles, avec à la clé une économie de papier et une interactivité immédiate. Le site itfcongress2014.org est d'ailleurs toujours opérationnel, et contient les conclusions du Congrès, des articles d'actualité et une galerie de photos.



Autre fait inédit : la participation accrue des personnels des Régions. Leur envie d'apprendre et d'aider faisait chaud au cœur et, de retour chez eux, ils auront pu reprendre leurs activités quotidiennes revigorés et plus déterminés que jamais à apporter leur pierre à l'édifice du mouvement syndical mondial.

C'est à Sofia que nous avons dit au revoir à David Cockroft, parti à la retraite en 2013 après 20 ans à la tête de l'ITF. La vision et les innovations qu'il a imprimées à notre remarquable organisation au cours de sa carrière de Secrétaire général ont convergé vers le point d'orgue que fut le Congrès de Sofia. Il laissera une empreinte indélébile. Sous son impulsion, l'ITF a acquis une véritable envergure mondiale, est devenue plus forte que jamais, et nous l'en remercions sincèrement.

Enfin, je tiens à rendre hommage à nos affiliés bulgares qui ont préparé ce grand rendez-vous en s'y consacrant corps et âme. Avec leur accueil chaleureux et leur formidable générosité, et une armée de bénévoles, ils ont grandement contribué à l'extraordinaire réussite de ce Congrès, et nous leur en sommes infiniment reconnaissants.

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Stephen" followed by a stylized flourish.

Steve Cotton
Secrétaire général de l'ITF



LE CONGRÈS EN INFOGRAPHIE

3 986 844  <i>Travailleurs des transports représentés au Congrès</i>	60-70 000  Rayonnement sur Twitter <i>Personnes ont vu les tweets d'@ITFglobalunion chaque jour pendant le Congrès</i>	30 000  Rayonnement sur Facebook <i>Personnes ont vu les messages sur le Congrès de la page Facebook de l'ITF durant le Congrès du 9 au 15 août 2014</i>
1 700  <i>Participants</i> (1719)	408  <i>Femmes</i>	372  <i>Syndicats</i>
272  <i>Jeunes</i>	120  <i>Bénévoles locaux</i>	114  <i>Pays représentés</i>
112  <i>Membres du personnel</i>	28  <i>Réunions annexes</i>	13  <i>Langues interprétées</i>
	0  <i>Page imprimée</i>	

SOMMAIRE

RÉSUMÉ DES SÉANCES PLÉNIÈRES	7
MOTIONS	20
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE 43^{ÈME} CONGRÈS DE L'ITF	30
RAPPORTS DES COMMISSIONS	
<i>RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS</i>	56
<i>PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DES RÉSOLUTIONS</i>	58
<i>SECOND RAPPORT DE LA COMMISSION DES RÉSOLUTIONS</i>	62
COMPTES RENDUS DES CONFÉRENCES DES SECTIONS ET COMITÉS ET DES CONFÉRENCES DES TRAVAILLEUSES DES TRANSPORTS ET DES JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS	
<i>COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DES DOCKERS</i>	69
<i>COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DE LA PÊCHE</i>	72
<i>COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE</i>	76
<i>COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE COMMUNE DES GENS DE MER ET DOCKERS</i>	78
<i>COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DES CHEMINOTS</i>	83
<i>COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS</i>	86
<i>COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DES GENS DE MER</i>	89
<i>COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DE L'AVIATION CIVILE</i>	94
<i>COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DES SERVICES TOURISTIQUES</i>	97
<i>COMPTE RENDU DU COMITÉ DES TRANSPORTS URBAINS</i>	99
<i>COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DES TRAVAILLEUSES DES TRANSPORTS</i>	102
<i>COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DES JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS</i>	107
LISTE DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS	109

RÉSUMÉ DES SÉANCES PLÉNIÈRES

ALLOCUTIONS DES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS HÔTES ET DES INVITÉS DE MARQUE

1. **Le Président de l'ITF, Paddy Crumlin**, MUA, Australie, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégués, conseillers et observateurs, et remercié les syndicats bulgares d'accueillir le 43^{ème} Congrès de l'ITF. Il a présenté notre hôte, Ekaterina Yordanova, FTTUB, Bulgarie, et salué son action remarquable en faveur du renforcement des syndicats de la sous-région, inscrite dans une stratégie cadrant parfaitement avec le Congrès.
2. **Ekaterina Yordanova** a souhaité la bienvenue à toutes et à tous dans sa ville et son pays. Elle a expliqué que la FTTUB se bat pour les droits des travailleurs depuis 105 ans déjà, et que ses victoires ont été acquises de dure lutte. Le syndicat a entre autres réussi à obtenir la suppression des concessions de transport dans de nombreuses villes, et à décrocher des hausses de salaire pour les travailleurs des transports en période de crise. Il faut agir au niveau national et international pour que les travailleurs puissent jouir des droits et libertés qu'énonce l'Organisation internationale du travail. Après 25 ans de transition économique, la Bulgarie connaît des moments difficiles, mais Ekaterina a appris de Yordanka Radeva, première femme à diriger le syndicat bulgare des travailleurs des transports, aujourd'hui disparue, que la tâche n'est jamais aisée pour

les syndicats. Elle lui a dédié cette journée d'ouverture du Congrès.

3. **Georgi Bliznashki, Premier ministre par intérim**, s'est dit ravi d'accueillir le Congrès et a salué la démarche de la FTTUB d'organiser le plus grand rendez-vous syndical mondial en Bulgarie, et le premier Congrès au format électronique. Il a souligné combien il était important que des organisations internationales soutiennent la paix et la justice sociale, en particulier en ces temps troublés. Il a déclaré que les politiques de son gouvernement rejoignent l'ordre du jour du Congrès – les problématiques des femmes et des travailleurs – et qu'il admirait l'ITF pour son action envers les jeunes et pour ses programmes de formation.
4. **Yordanka Fandakova, maire de Sofia** et première femme à occuper cette fonction, a souhaité la bienvenue à toutes et à tous dans sa ville. Elle a remercié les syndicats des transports et autres partenaires sociaux bulgares de leur rôle dans le dialogue social. Elle a expliqué que les transports publics constituaient un dossier prioritaire, car ils stimulent d'autres pans de la vie économique et sociale. Elle a précisé que Sofia continuait de développer son réseau de métro et de renouveler son parc de transport public. Cette année, la municipalité et les syndicats ont signé ensemble des accords de promotion des femmes aux postes décisionnels et d'augmentation des salaires dans les transports.
5. **Ekaterina Yordanova** a lu une communication du président bulgare, Rosen Plevneliev, dans laquelle il remerciait tous les membres de l'ITF de défendre les droits de 4,5 millions de travailleuses et travailleurs des transports partout dans le monde.
6. **Plamen Dimitrov, Président de la centrale nationale CITUB**, a remercié tous les syndicats bulgares des transports d'avoir permis l'organisation de ce Congrès à Sofia. Il a ajouté que la Bulgarie pouvait se targuer d'un mouvement syndical vigoureux depuis près de 130 ans. Alors que seulement 22 % des

Chants traditionnels interprétés par de jeunes Bulgares lors de la cérémonie d'ouverture : ambiance garantie !



travailleurs sont syndiqués et que le pays enregistre un taux de chômage de 10 %, chaque année, les syndicats réussissent à conclure plus de 70 conventions collectives. Évoquant les priorités de l'ITF, il a reconnu que les syndicats devaient s'adapter pour gagner en force, ce qui impliquait de cibler les efforts, de se faire davantage d'alliés, de mobiliser dans des régions clés et de trouver d'autres solutions garantes de pérennité. En relevant ces défis et en faisant comprendre clairement qu'ils renforcent le pouvoir des travailleurs, les syndicats seront plus attractifs et plus visibles, avec à la clé, une progression des affiliations.



Allocution du Président de l'ITF, Paddy Crumlin, au Congrès

7. **Rozen Zarkov**, de la centrale nationale Podkrepa, a lu un message de son président, Konstantin Trenchev, qui a souhaité que le Congrès prenne les bonnes décisions et les utilise efficacement pour défendre les travailleurs partout dans le monde.

8. **Le commandant Yanko Stoimenov**, syndicaliste bulgare, pointé du doigt après le crash d'Helios Airways en 2005, a expliqué que le syndicat avait pour lui une importance inestimable. Il est bien placé pour savoir qu'en cas de catastrophe, c'est l'humain qui est mis sur la sellette en tant que maillon faible, tandis que les autres intervenants et les constructeurs restent dans l'ombre. Il a expliqué que le syndicat était intervenu quand, après le crash, il avait risqué la prison à vie de par sa fonction de responsable des opérations. Défendant sa cause dans les médias du monde entier, le syndicat avait contribué à faire basculer l'opinion. **Ekaterina Yordanova** et la FTTUB lui ont apporté de l'aide et redonné de l'espoir.

9. **Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI**, a félicité l'ITF et ses affiliés pour leurs nombreux combats, et a rendu hommage aux travailleurs du piquet de grève d'Istanbul, qui ont contraint DHL à s'asseoir à la table des négociations, aux courageux travailleurs de Turkish Airlines et aux victorieux dockers de Hong Kong. Elle a déclaré que les syndicats étaient la plus grande force démocratique sur terre, et qu'ils partageaient le même engagement de paix, de démocratie,

de droits, de dignité au travail et de justice sociale, face à l'offensive menée sur les droits fondamentaux par les gouvernements, le monde de la finance et les multinationales, qui ne font que veiller aux intérêts d'une poignée de privilégiés. Les syndicats sont la voix du progrès et doivent s'organiser, s'organiser et s'organiser encore pour construire le pouvoir des travailleurs. Les salaires doivent être au cœur des revendications syndicales – la CSI est sur le point de lancer une campagne sur le salaire minimum vital dans cinq pays asiatiques, et se tiendra aux côtés de l'ITF pour son action sur les chaînes d'approvisionnement. Elle a conclu en se disant confiante que le mouvement syndical pourrait croître de 20 millions de membres d'ici 2018.

10. **Guy Ryder, Directeur général de l'OIT**, a félicité le Congrès pour son constat sans appel du monde du travail et des syndicats des transports, et pour les solutions qu'il entend apporter. L'ITF prouve une nouvelle fois qu'elle est à la pointe de l'internationalisme syndical, et pourra compter sur la participation dévouée de l'OIT. Évoquant les terribles conflits en cours à Gaza, en Ukraine et ailleurs, il a déclaré que seule la justice sociale pouvait engendrer une paix durable, mais que les décisionnaires politiques refusaient de l'entendre. Il a expliqué que l'OIT se concentrait tout particulièrement sur la mise à mal du droit de grève par les employeurs, laquelle menace d'ébranler l'ensemble de son système

normatif. Pour conclure, il s'est dit fier de l'adoption de la Convention du travail maritime 2006, et a déclaré que l'une des nouvelles initiatives que mènerait l'OIT pour commémorer son centenaire en 2019 serait d'élaborer un programme ambitieux sur l'avenir du travail.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

11. **Le Président de l'ITF, Paddy Crumlin**, a déclaré que l'ITF avait prouvé ses capacités de chef de file. Les travailleurs veulent défendre leurs intérêts et ceux de leurs camarades du monde entier et, partout, les syndicats réclament une transition de la crise mondiale à la justice mondiale. Face à la corruption et à la négligence, corollaires de la crise financière qui a touché les travailleurs de plein fouet, syndicats et travailleurs se sont tendu la main. Il a cité la sagesse, la détermination, le courage et l'équité, qui sont le tissu de la vie syndicale dans un monde dominé par l'injustice. Les syndicats sont désireux de collaborer avec les bons employeurs, mais exigent une relation équitable et protégeront les plus vulnérables. Il a évoqué le capital des travailleurs, et déclaré que les syndicats se battraient contre ceux qui s'accaparent leurs économies pour les investir dans des sociétés ayant l'antisyndicalisme pour fonds de commerce, comme Chevron. Il a exhorté le Congrès à aller de l'avant

et à œuvrer à un monde plus juste pour tous, et pas seulement pour une poignée de privilégiés.

ÉLECTION DES SCRUTATEURS ET VÉRIFICATEURS DE SCRUTIN

12. Les scrutateurs et vérificateurs de scrutin ont été élus à l'unanimité, comme suit :
- Nabil Salem Aqabani, GTUWATT, Jordanie
 - Wayne Butson, RMTU, Nouvelle-Zélande
 - Vladimir Svalina, SDUC, Croatie
 - Cinthia Diaz, CPOFCPM, Argentine
 - Luke Pyles, IPA, États-Unis

ADOPTION DU RÈGLEMENT DU CONGRÈS

13. Le règlement du Congrès été *adopté à l'unanimité*.

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS ET DE LA COMMISSION DES RÉSOLUTIONS

14. Les membres des Commissions ont été élus à l'unanimité.

NÉCROLOGIE

15. **Le Président de l'ITF, Paddy Crumlin**, a présenté la nécrologie. Le Congrès a observé une minute de silence à la mémoire de celles et ceux qui ont servi notre mouvement.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

16. **Le Secrétaire général par intérim de l'ITF, Steve Cotton**, a présenté le rapport, déclarant que depuis le dernier Congrès, l'ITF avait tenu ses engagements, à savoir remporter des victoires pour les travailleurs des transports, interpellé les multinationales des chaînes d'approvisionnement et de la logistique, développer les capacités de renforcement de l'influence des travailleurs, et organiser au niveau mondial. Il a déclaré que grâce à la campagne conjointe ITF/UNI sur les services mondiaux de livraison, des milliers de travailleurs avaient été organisés au sein des géants UPS et DHL dans des pays clés, notamment la Turquie, l'Inde et l'Allemagne. Les orateurs suivants l'ont ensuite rejoint à la tribune pour présenter le rapport d'activités.

17. **Kenan Öztürk, TUMTIS, Turquie**, a décrit deux victoires de la campagne d'organisation des personnels du fret et de la logistique dans son pays depuis le dernier Congrès. Chez UPS, 2420 travailleurs ont obtenu des droits syndicaux. Chez DHL, 800 sous-traitants ont décroché un contrat permanent, les salaires ont augmenté d'entre 32 et 47 %, et le syndicat compte maintenant plus de 2200 membres. Il a déclaré que les syndicats avaient remporté ces victoires grâce au soutien de l'ITF, de l'ETF et des affiliés.

18. **Le Secrétaire général par intérim de l'ITF, Steve Cotton**, a présenté la campagne sur les ports de complaisance. Au cours des quatre dernières années, celle-ci a vu l'arrivée de milliers de nouveaux membres syndicaux et de nombreux nouveaux militants, la création de neuf nouveaux syndicats, et la conclusion de cinq accords de reconnaissance et de négociation collective.
19. **Tung Tong Chung, MNOG, Hong Kong**, a annoncé que son syndicat était sorti vainqueur du conflit qui l'avait opposé pendant 40 jours à Hutchison en 2013, ce qui lui avait permis d'améliorer les salaires et les conditions de travail, et d'obtenir l'engagement que les travailleurs grévistes ne subiraient pas de représailles. **Niek Stam, FNV, Pays-Bas**, a indiqué qu'une série de grèves et d'actions de solidarité internationale avaient aidé son syndicat à conclure une nouvelle convention collective avec APMT à Rotterdam. **Kalpna Desai, TDUI, Inde**, a expliqué que 11 syndicats avaient réussi à paralyser les conteneurs de DPW à Kerala, et avaient ainsi obtenu une nouvelle convention collective pour les chauffeurs et les agents d'entretien. Elle a ajouté qu'une grande victoire avait couronné 21 mois de conflit avec GTI Navi Mumbai, et avait permis la reconduction de la convention collective en décembre 2013, qui couvre 800 travailleurs des transports de quatre sous-traitants différents. **Joe Fleetwood, MUNZ, Nouvelle-Zélande**, a expliqué que son syndicat avait été victime d'un lock-out et avait mené une grève fructueuse pour obtenir la reconduction de sa convention collective avec Ports of Auckland Ltd, propriété des autorités locales. Une victoire devant les tribunaux en 2012 a contraint la société à négocier. Il a déclaré que les actions de solidarité du MUA, de l'ILWU et d'autres affiliés de l'ITF, le soutien de l'opinion publique, et les discussions avec le principal client de la société, Maersk Line, avaient joué un rôle vital dans cette victoire. Il a confirmé la détermination du syndicat à s'opposer à l'afflux de main-d'œuvre

Salle comble pour la cérémonie d'ouverture



Après une décennie de combat au sein de RD Tuna, les travailleurs ont enfin obtenu le droit de former un syndicat indépendant

occasionnelle, stratégie mise en œuvre par la direction du port.

20. **Steve Cotton** a présenté la campagne « Du pêcheur au vendeur », menée conjointement par l'ITF et l'UITA, qui vise à améliorer les normes de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement de la pêche, en particulier dans la région Asie-Pacifique, première exportatrice de poisson au monde. Alex Rawali, PNGMWIU, Papouasie-Nouvelle-Guinée, a indiqué que le projet avait formé neuf organisateurs et 98 responsables syndicaux dans cinq entreprises et que, à la fin de l'année 2012, les adhésions syndicales avaient grimpé en flèche pour atteindre les 5000 membres. Après une décennie de combat au sein de RD Tuna, les travailleurs ont enfin obtenu le droit de former un syndicat indépendant en 2013. Quelque 3000 travailleurs, dont de nombreuses femmes, ont immédiatement pris l'engagement de s'affilier à la nouvelle branche du syndicat.
21. **Steve Cotton** a présenté le programme d'éducation, financé par SASK, que mène l'ITF au Mozambique et en Angola, lequel est témoin d'un nouvel exemple de coopération interrégionale puisque le bureau de l'ITF dans les Amériques lui apporte un soutien linguistique. **Raul Sengo, SINPOCAF, Mozambique**, a ajouté que le comité national de coordination soutenait l'action de l'ITF. Le syndicat a compté l'arrivée de 5000 nouveaux membres entre 2012 et 2013, et 20 conventions collectives ont été signées ou renouvelées.

22. **Steve Cotton** a présenté deux orateurs. **Hector Garcia, du SOMUPA, Paraguay**, un nouveau syndicat indépendant pour les travailleurs de la navigation intérieure, né de la solidarité entre les syndicats du Paraguay et d'Argentine. Celui-ci a déclaré que le SOMUPA avait négocié quatre conventions collectives, ce qui permettait de s'opposer aux sociétés hostiles aux syndicats, grâce à la solidarité internationale. **Enrique Omar Suarez, du SOMU, Argentine**, qui a déclaré qu'ils avaient prouvé via des actions de solidarité concrètes que l'union faisait la force. Il a ajouté que son syndicat avait décroché quatre conventions collectives et quadruplé les salaires grâce à la solidarité.

23. **Steve Cotton** a expliqué que des milliers de nouveaux travailleurs avaient été organisés par le biais de la campagne menée par l'ITF en réponse à la création du groupe aérien LATAM, en s'appuyant sur les travaux menés antérieurement pour le groupe LAN. **Arlette Gay Schifferli, STCLA, Chili**, a indiqué que le syndicat avait maintenant organisé près de 17 000 travailleurs auparavant sans protection. La campagne a débouché sur la création de nouveaux syndicats et la conclusion d'accords de négociation en Argentine, au Pérou, au Paraguay, en Colombie et en Équateur, et donné naissance à un réseau actif de membres dans 25 syndicats et cinq fédérations. Elle a expliqué qu'une confiance solide régnait entre les syndicats et que, pour la première fois, les régulateurs de vol et personnels de pistes de LATAM avaient été associés à des actions de solidarité transfrontalière.

24. **Steve Cotton** a affirmé que la solidarité était l'essence même de l'action de l'ITF et que, ces quatre dernières années, l'ITF avait développé cette solidarité en forgeant des alliances et en s'associant à d'autres organisations. Il a ajouté que la syndicalisation tout au long des chaînes d'approvisionnement avait constitué une priorité.

25. **Ingo Marowsky, Responsable mondial de l'ITF des projets d'organisation des chaînes**

L'un des projets les plus fructueux de l'ITF en Afrique de l'Est porte sur les liaisons entre les ports et les corridors routiers par lesquels ils sont approvisionnés

d'approvisionnement et du secteur logistique, a expliqué que l'ITF avait commencé à élargir son champ d'action au-delà du secteur des transports pour cibler les grandes entreprises ayant le plus de pouvoir dans les chaînes mondiales d'approvisionnement. L'ITF a collaboré avec les affiliés d'IndustriALL de la construction aéronautique, et la solidarité entre eux et les travailleurs de l'aviation de l'ITF s'est avérée décisive. Tant les syndicats de l'ITF que d'IndustriALL participent aux chaînes d'approvisionnement du pétrole et du gaz, et s'emploient à identifier des cibles, notamment Chevron, pour renforcer l'influence des travailleurs.

26. **Steve Cotton** a déclaré qu'il était crucial d'organiser les principales plaques tournantes du transport de marchandises. L'un des projets les plus fructueux de l'ITF en Afrique de l'Est porte sur les liaisons entre les ports et les corridors routiers par lesquels ils sont approvisionnés. **Aziz Kiirya, ATGWU, Ouganda**, a déclaré que le projet de l'ITF sur les corridors de transport routiers en Afrique de l'Est, créé en 2011, avait associé des syndicats de cinq pays africains. Des cartes de chauffeur international ont été distribuées aux membres syndicaux pour qu'ils puissent venir en aide aux routiers. **Simon Sang, DUK, Kenya**, a déclaré que, grâce aux liaisons entre le port de Mombasa et les pays enclavés, ils avaient pu utiliser les centres VIH/Sida et de bien-être situés le long des corridors

à des fins d'organisation, et avaient recruté plus de 3570 membres.

27. **Dave Heindel, SIU, États-Unis**, a expliqué que la campagne PIRACY NOW lancée au Congrès de Mexico avait supposé de collaborer avec les organisations patronales et professionnelles, et qu'elle avait poussé les gouvernements à prendre la question de la piraterie plus au sérieux, même s'il reste encore du chemin à parcourir. Il a déclaré que l'ITF collaborait avec les organisations de bien-être pour aider les familles jusqu'à la libération des gens de mer.
28. **Steve Cotton** a déclaré que, à l'instar du dossier piraterie, le VIH/Sida était un autre exemple d'enjeu pour lequel l'ITF donne la priorité aux travailleurs, en s'attendant aux problématiques qui influent profondément sur leur quotidien. **Davison S Kambudzi, CEARWU, Malawi**, a signalé que l'USAFIRI, créé en 2012 au Kenya, était le premier réseau africain de travailleurs des transports séropositifs, et qu'il s'était étendu à d'autres pays, notamment l'Ouganda, le Malawi et le Guyana.
29. **Steve Cotton** a présenté l'ambitieuse campagne que mène l'ITF pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. **Diana Holland, UNITE, Grande-Bretagne**, s'est dit fière que les hommes et les femmes

de l'ITF soient les fers de lance de la lutte contre les violences faites aux femmes. Lors de la Conférence mondiale des travailleuses de l'ITF en janvier 2014 à Delhi, les membres ont participé à un rassemblement contre les violences à l'égard des femmes. Elle a déclaré que l'une des priorités des femmes de l'ITF était de veiller à ce que la question de la lutte contre la violence à l'égard des femmes figure à l'ordre du jour principal des syndicats.

30. **Preeti Singh, AIRF, Inde**, a évoqué le changement climatique. L'ITF a présenté une réponse syndicale à la table mondiale, et collabore avec la CSI et les jeunes travailleuses et travailleurs des transports de l'ITF. Elle a aussi inscrit les transports publics au premier rang de son programme sur les transports durables.
31. **Steve Cotton** a déclaré que l'une des pierres angulaires de toutes les campagnes de l'ITF était « des transports publics de qualité pour tous », et que nous collaborions étroitement avec l'Internationale des services publics. Il a accueilli et remercié Martin Mayer, qui quitte son poste de président de la Section des transports routiers. **Martin Mayer, UNITE, Grande-Bretagne**, a fait le point sur la signature d'un protocole en 2013 avec l'Union internationale des transports publics, premier accord conclu avec une organisation patronale internationale à inclure un engagement envers les syndicats et la négociation collective. Il a ajouté que 189 militants de 85 syndicats

de 43 pays étaient membres du réseau de l'ITF des travailleurs des multinationales de transports urbains, au sein duquel les affiliés échangent des expériences, suivent de près les activités des entreprises et mobilisent des actions de solidarité mondiale.

32. **Michael C Mendoza, PSU, Philippines**, a remercié l'ITF de l'aide apportée après le passage du typhon Hainan, qui a fait plus de 10 000 victimes et déplacé de nombreuses familles. L'ITF a procuré une assistance financière pour des denrées alimentaires, une maison de transition et un bureau. **Conrad Oca, AMOSUP, Philippines**, a ajouté que le syndicat avait mobilisé son navire école pour acheminer l'assistance humanitaire, et a remercié les syndicats de l'ITF pour leur inestimable solidarité et leur collecte de fonds.
33. **Steve Cotton** a déclaré que les syndicats de l'ITF avaient prouvé qu'ils étaient la voie du changement lors des transformations politiques qui ont marqué le Monde arabe. **Saïd El-Hairech, UMT, Maroc**, a expliqué que l'ITF était la première organisation à soutenir les travailleurs en Égypte, en Tunisie et au Yémen. De nombreux nouveaux syndicats ont rejoint les rangs de l'ITF, et gagnent en puissance. Ils disposent de formateurs qualifiés pour renforcer les capacités des syndicats dans plusieurs pays. On dénombre neuf nouveaux syndicats en Égypte, deux en Libye et au Yémen, et un au Koweït, qui signent déjà des conventions collectives. **Bilal Malkawi, Secrétaire régional de l'ITF pour le Monde arabe**, a ajouté que la force du syndicat avait conduit à la libération de Saïd quand il était emprisonné pour son militantisme syndical. S'exprimant sur la Palestine, il a expliqué que la solidarité et le soutien financier de l'ITF avaient permis que le bureau des chauffeurs de bus de Gaza soit pleinement opérationnel à la fin 2014, mais qu'il avait été détruit lors de récentes attaques. L'assistance humanitaire de l'ITF avait déjà permis de livrer des fournitures médicales à Gaza. Il a conclu en disant que la région s'était concentrée sur la construction de syndicats authentiques et vigoureux au sein des opérateurs de terminaux

Steve Cotton, a présenté le rapport, déclarant que depuis le dernier Congrès, l'ITF avait tenu ses engagements.



- mondiaux, notamment en organisant une série de manifestations visant à renforcer les syndicats nouvellement créés au sein des terminaux APM à Aqaba, à Tanger, au Bahreïn, à Port-Saïd et à Suez.
34. **Steve Cotton** a rappelé aux délégués que le précédent Congrès avait inscrit la représentation des jeunes travailleuses et travailleurs des transports dans les Statuts, et que ceux-ci avaient renforcé leurs capacités depuis lors. Il a déclaré que les jeunes constituaient la force vive des syndicats. Il a remercié **Fátima Aguado Queipo, CC.OO, Espagne**, qui quitte son poste de co-présidente du Comité des jeunes travailleuses et travailleurs des transports. **Fátima Aguado Queipo** a déclaré que l'approche sectorielle, via les Sections de l'ITF, avait été la clé des avancées. Les formations sur les transports et le changement climatique organisées pour les jeunes dans toutes les Régions de l'ITF ont été essentielles. **Travis Harrison, UNIFOR, Canada**, a indiqué que le réseau des jeunes travailleuses et travailleurs des transports était passé de 200 membres en mai 2010 à près de 650 en janvier 2014, dont 220 femmes. C'est en Europe que le réseau compte le plus de membres, tandis que le Monde arabe constitue sa région la plus active.
35. **Steve Cotton** a indiqué que le programme de l'ITF sur le leadership des femmes, intitulé *Leading Change* et créé en 2011, avait renforcé les capacités. Laisser plus d'espace aux femmes et soutenir les jeunes femmes a donné de réels résultats. **Ann Anderson, CCWU, Guyana**, a déclaré que dans les Caraïbes, les femmes de l'ITF étaient devenues des responsables plus fortes et plus efficaces, capables de planifier et d'organiser de manière stratégique.
36. **Steve Cotton** a mis l'accent sur l'action menée par l'ITF pour renforcer l'unité nationale. **Emmanuel Agbénou, FESYTRAT, Togo**, a expliqué qu'au Togo, au Niger et dans d'autres pays, les syndicats travaillent ensemble au sein de comités de coordination vigoureux et fructueux, et qu'il s'agit d'une priorité importante décidée par les affiliés africains. **Steve Cotton** a ajouté que grâce à cette action stratégique, les syndicats de plusieurs pays d'Amérique latine, dont le Honduras, le Pérou et tout particulièrement le Venezuela, ont réussi à nouer une collaboration plus étroite.
37. **Steve Cotton** a présenté le groupe d'inspecteurs de l'ITF, qui sont montés à la tribune et ont été applaudis. **Jacqueline Smith, NSU, Norvège**, a déclaré que la Table ronde maritime de 2012 avait associé une nouvelle génération de militants syndicaux. Au cours de la période, deux nouveaux pavillons de complaisance ont été déclarés : le Registre international turc, et le Registre des îles Féroé. Le nombre total de navires sous pavillon de complaisance couverts par des conventions collectives approuvées par l'ITF a augmenté, dépassant la barre des 11 000 fin 2013. Entre 2010 et 2013, les 133 inspecteurs de l'ITF ont contrôlé 37 000 navires, et récupéré 132 millions d'USD d'arriérés salariaux pour les équipages.
38. **Steve Cotton** a félicité **Mary Liew, SMOU, Singapour**, qui est devenue membre du Conseil d'administration de l'OIT. Mary Liew a rappelé au Congrès que la Convention du travail maritime 2006 avait atteint le nombre requis de 30 ratifications d'États membres en août 2012, et était entrée en vigueur en 2013. L'ITF s'emploie à susciter davantage de ratifications de la Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche. L'OIT a organisé des Forums de dialogue mondial sur la pêche et l'aviation. Par ailleurs, l'ITF a mis au point un code de bonnes pratiques pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport avec l'OIT, l'OMI et la CEE-ONU.
39. **Steve Cotton** a présenté **Christine Behle, VERDI, Allemagne**, qui a évoqué les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour faire appliquer les normes. Elle a expliqué que l'ITF et UNI avaient déposé plainte auprès de l'OCDE à l'encontre de plusieurs pays dans lesquels les travailleurs s'étaient vu refuser la liberté de se syndiquer ou de s'organiser en syndicats. De ce fait, la direction mondiale de la société est maintenant tenue de rencontrer régulièrement l'ITF et UNI, et de remédier aux cas de violations potentielles des droits syndicaux ou de brimades envers des syndicalistes. Les syndicats des personnels de DHL mettent au point une stratégie d'organisation d'une nouvelle ampleur. **Steve Cotton** a ajouté que Christine Behle révolutionnait la représentation de VERDI au sein de l'ITF, et que ce syndicat devenait très actif dans tous les secteurs de l'ITF.
40. **Steve Cotton** a déclaré que l'ETF occupait une position unique au sein de l'ITF, et a remercié son Secrétaire général Eduardo Chagas et son équipe pour les efforts qu'ils déploient sans relâche dans un environnement politique de plus en plus difficile. **Lars Lindgren, STF, Suède, et Président de l'ETF**, a décrit l'action menée par cette dernière pour influencer les travaux de la Commission européenne. En 2013, l'ETF a par exemple organisé une journée d'action très réussie contre la proposition de quatrième paquet ferroviaire, qui entend libéraliser totalement les services ferroviaires nationaux de transport de passagers et séparer les activités de gestionnaire d'infrastructure et de transporteur.
41. **Steve Cotton** a présenté les campagnes menées par l'ITF pour défendre les droits humains et syndicaux. Il a cité la réintégration victorieuse, en Thaïlande en juillet 2014, de tous les responsables syndicaux des cheminots qui avaient été licenciés après avoir soulevé d'importants problèmes de sécurité.
42. **Victor Crespo, SGTU, Honduras**, a expliqué que l'ITF avait aidé les travailleurs à créer un syndicat de dockers dans plusieurs ports. Quand il a été élu Secrétaire général, sa famille et lui ont été menacés et il avait été licencié. Pour protéger sa famille, il avait dû les quitter et partir, après avoir été agressé chez lui par trois hommes armés. L'ITF l'a aidé à s'exiler au Nicaragua en attendant que les pressions internationales soient suffisantes pour lui permettre de retrouver son foyer. Il a exprimé sa reconnaissance à tous les syndicats

Chaque victoire est une victoire pour tous, et la défaite n'est pas envisageable

qui lui ont apporté de l'aide, et a déclaré que, même si le Honduras demeure le pays le plus dangereux pour les syndicalistes, il continuera de se battre aux côtés des autres militants jusqu'à la victoire finale.

43. **Antonio Fritz, Secrétaire régional de l'ITF pour l'Amérique latine et les Caraïbes**, a ajouté que des milices armées patrouillaient dans les ports. Malgré tout, les syndicats renforcent leurs efforts pour unir les deux affiliés de l'ITF, organiser les travailleurs et conclure des conventions collectives.
44. En conclusion, **Steve Cotton** a déclaré que l'ITF était une famille dont il fallait être fier. Au Swaziland, l'ITF a contribué à la libération de Basil Thwala. Chaque victoire est une victoire pour tous, et la défaite n'est pas envisageable. Voilà pourquoi l'ITF a besoin d'unité et d'une vision claire. **Paddy Crumlin** a ajouté que les syndicats étaient le moteur de l'ITF, et s'apportaient mutuellement espoir et courage.
45. La parole a ensuite été donnée aux délégués de l'assemblée, qui ont décrit les temps forts de leurs syndicats respectifs.
46. **Annie Sng, SMOU, Singapour**, a déclaré que Steve Cotton s'était rendu à Singapour en 2013 pour rencontrer et mobiliser les travailleurs des transports, ce qui en disait long sur son leadership et sa vision. Le renouvellement de la direction d'un syndicat est essentiel à sa survie, et les syndicats doivent identifier et former leurs futurs responsables, en particulier parmi les femmes et les jeunes.



Le 43^{ème} Congrès de l'ITF s'est tenu à Sofia, en Bulgarie. C'était la première fois qu'un Congrès avait lieu en Europe de l'Est.

47. En tant que travailleur de DHL, **Mohamed El Ghali, CGT, France**, a remercié les affiliés pour le courage et la détermination des campagnes qu'ils mènent partout dans le monde, et en particulier en Turquie. Il a expliqué que les principaux problèmes en France étaient la déréglementation, la pauvreté et le cabotage, et que les syndicats devaient se battre contre la dégradation des conditions de travail et de rémunération en Europe.
48. **Eric Falempin, FETS-FO, France**, a déclaré que les mesures d'austérité touchaient tous les travailleurs et engendraient une déréglementation accrue, et que les syndicats, avec l'ITF, s'organiseraient davantage et opposeraient une riposte. Les opérateurs à bas prix sont devenus la norme, et l'austérité détruit le tissu socio-économique.
49. **Carol NG, BAHKICCA, Hong Kong**, a expliqué qu'à Hong Kong, où cela n'a rien d'illégal, British Airways obligeait les équipages de cabine, majoritairement féminins, à partir de la retraite à 45 ans. Avec le soutien d'UNITE, le syndicat a saisi la justice britannique, invoquant une discrimination fondée sur l'âge et l'origine raciale, et a obtenu gain de cause : 24 femmes ont ainsi été réintégrées. **Oliver Richardson, UNITE, Grande-Bretagne**, a précisé que ce combat durait depuis sept ans déjà, et a félicité Carol de sa ténacité.
50. **Kinichiro Itoya, ZENKOKU-KOWAN, Japon**, a remercié l'ITF pour le

soutien apporté en 2011 après le séisme qui a fait 20 000 victimes, et dans lequel six membres de son syndicat ont trouvé la mort. Il a indiqué que la campagne sur les ports de complaisance s'était étendue mondialement. Il a demandé un soutien supplémentaire de l'ITF pour les actions revendicatives prévues, ainsi que pour le conflit avec Japan Airlines, qui a licencié 165 travailleurs, dont des responsables syndicaux.

51. **Mohamed Mateleh, GUPW, Jordanie**, a indiqué que la dernière grève dans les terminaux APM d'Aqaba avait eu un impact retentissant. Il a remercié l'ITF, et en particulier son bureau dans le Monde arabe, de sa solidarité, qui a contribué à revigorer le syndicat. Il a réaffirmé sa solidarité avec la population de Gaza.
52. **Hamdan Al Haidari, Comité du personnel du terminal à conteneurs d'Aden, Yémen**, a déclaré que la collaboration entre son syndicat et l'ITF avait débuté en 2012, lors d'une grève. Plusieurs de ses collègues avaient été incarcérés et n'avaient pu être libérés que grâce à la solidarité de l'ITF et à son soutien financier. Il a demandé à l'ITF de les aider à se battre devant les tribunaux pour faire cesser la contrebande du pétrole produit par le Yémen.

53. **Shiva Gopal Mishra, AIRF, Inde**, a déclaré que la société ferroviaire publique de son pays compte 1,1 million de cheminots, et a rappelé que son syndicat avait été créé en 1924 et s'était affilié à l'ITF en 1929. Le gouvernement menace de faire intervenir des investissements privés, et les syndicats doivent s'y opposer. Le Congrès ne devrait parler que de solidarité.
54. **Alagu Balasubramaniam, UNEPASS, Malaisie**, a évoqué la question des travailleurs migrants. Puisqu'ils sont si nombreux à travailler dans les transports, nous avons l'occasion de les aider et d'accroître leur taux de syndicalisation, tant dans le pays où ils travaillent que dans leur pays d'origine.
55. **Aziz Kiirya, ATGWU, Ouganda**, a remercié l'ITF de s'atteler à l'organisation des travailleurs informels. Son syndicat a signé des protocoles d'accord avec des associations qui représentent les chauffeurs de taxi des aéroports et les routiers, ainsi que des femmes séropositives qui tiennent de petits étals le long des routes. Le syndicat négocie en leur nom et, au cours de l'année écoulée, a organisé près de 3000 travailleurs informels.
56. **Umesh Kumar, INTUC, Inde**, a indiqué que dans son pays, les huit syndicats nationaux, leurs fédérations et le comité national de coordination des travailleurs des transports tentaient de lutter ensemble pour le bien-être des travailleurs.
57. **Emmanuel Gustave Compaore, SUMAC, Burkina Faso**, a déclaré que son syndicat était l'un des membres fondateurs de la fédération représentant les travailleurs de l'ASECNA. Il a décrit celle-ci comme une multinationale de 7000 travailleurs, active dans la sécurité de la navigation dans 17 États africains. Le syndicat doit organiser les travailleurs et exercer des pressions, et a demandé à l'ITF de poursuivre son action sur les multinationales.
58. **Richard d'Almeida, SYNATRAMAC, Bénin**, a déclaré que grâce à l'aide de l'ITF, son syndicat représentait maintenant 6000 travailleurs. Celui-ci a réussi à écarter la privatisation, mais éprouve des difficultés à lutter contre les compagnies aériennes sous pavillon de complaisance. Grâce au soutien de l'ITF, il a été en mesure de s'organiser et de combattre la privatisation dans le secteur.
59. **Terrence Tan, SMOU, Singapour**, s'est exprimé sur le recul des adhésions de jeunes, et a expliqué comment les jeunes travailleurs du SMOU avaient obtenu le soutien de la direction du syndicat pour lancer une série d'actions de proximité, de réseau et de sensibilisation, et pour investir dans la création de réseaux informels et le renforcement de l'esprit d'équipe. Il a exhorté l'ITF à organiser davantage de programmes d'échanges éducatifs avec d'autres syndicats internationaux.
60. **Souley Zeinabou, SYNATRA, Niger**, a déclaré que son syndicat avait participé à une série d'actions de solidarité, et s'est dit reconnaissante de participer au projet mené par SASK au niveau local, qui a désigné une coordinatrice des femmes vigoureuse et soutient le programme de formation et de renforcement des capacités. Un projet portant sur plus de 20 pays africains a organisé 400 chauffeurs de taxi-moto dans la région, et entend également organiser les chauffeurs de taxi-tricycle.
61. **Lucien Razafindraibe, SYGMMA, Madagascar**, a déclaré que son gouvernement s'était enfin engagé à ratifier la Convention du travail maritime après cinq années de crise. Il s'est dit ravi de l'accent placé par l'ITF sur le secteur de la pêche, qui compte énormément de travailleurs non syndiqués, et salue le programme mené conjointement par l'ITF et l'UITA.
62. **Joachim Mel Djedje-Li, SYMICOM, Côte d'Ivoire**, a insisté sur l'importance des travailleurs maritimes en Afrique de l'Ouest. Un projet a vu le jour, avec l'organisation d'un séminaire en 2010. Il a par la suite été étendu au Nigéria en septembre 2013. Il a dit espérer que l'ITF continuerait de soutenir ce projet.
63. **Yuji Matsuoaka, JR-Rengo, Japon**, a exprimé sa gratitude pour les condoléances et le soutien chaleureux reçus après le séisme de 2011. Il a indiqué que les syndicats japonais s'étaient battus pour une loi sur les transports publics, qu'ils ont obtenue en 2013.
64. **Marcel Zante, FSTATB, Burkina Faso**, a déclaré que le projet SASK avait aidé les pays ouest-africains à décrocher des accords, y compris dans son pays. Il a expliqué qu'il faudrait un accord pour harmoniser le texte dans toute l'Afrique de l'Ouest. Il a remercié l'ITF d'avoir intégré les syndicats de l'ex-FIOST, et lui a demandé de continuer d'apporter son soutien.

Simon Sang, du syndicat kenyan DWU, a évoqué l'importance du renforcement de l'influence syndicale.



65. **Taeko Uchida, KOHKUREN, Japon**, a expliqué le contexte dans lequel s'inscrit la motion de son syndicat sur Japan Airlines, laquelle appelle la société à ouvrir des négociations en vue de la réintégration rapide des travailleurs licenciés. Elle a appelé le Congrès à soutenir la motion, et a demandé un soutien accru de l'ITF.

66. **Jose Arturo Ruiz Thramppe, USTAC, Guatemala**, a déclaré qu'environ 20 meurtres étaient commis chaque jour au Guatemala. Cinq cents chauffeurs de bus ont été assassinés au cours des deux années précédentes. Le gouvernement impute ces décès à des rixes entre bandes rivales, mais en réalité, ces chauffeurs sont victimes de l'offensive politique lancée contre les syndicalistes. Selon l'OIT, le Guatemala et la Colombie figurent parmi les pays les plus dangereux pour les militants syndicaux, mais les syndicats peuvent encore se développer davantage. Il est fier que son syndicat ait contribué à la libération de Victor Crespo, et appelle à la poursuite de la solidarité avec les syndicats.

67. Le rapport est *adopté*.

DE LA CRISE MONDIALE À LA JUSTICE MONDIALE : LA RIPOSTE DES TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS

68. **Stuart Howard, Secrétaire général adjoint de l'ITF**, a ouvert la discussion sur le document du thème du Congrès. Celui-ci présente le programme de travail de l'ITF pour les quatre années à venir. Il est le fruit de consultations approfondies avec les Régions, les Sections et les groupes de travail. Il énonce quatre grands leviers de pouvoir qui permettront de renforcer l'influence de l'ITF : construire la puissance syndicale sur les plaques tournantes mondiales et régionales clés et le long des corridors de transport ; accroître l'organisation syndicale et la coordination internationale au sein des opérateurs mondiaux et régionaux du transport de fret et de passagers ; renforcer les adhésions syndicales et capitaliser la légitimité unique des syndicats en tant qu'organisations démocratiques

de masse pour influencer les gouvernements et les employeurs ; et répondre aux glissements géographiques de l'économie mondiale en renforçant l'influence syndicale sur les nouvelles places fortes économiques, notamment Dubaï et Hong Kong.

69. Dans la discussion qui s'ensuit, **Tony Sheldon, TWU, Australie**, a évoqué la campagne menée par son syndicat pour obtenir des salaires garantis de la sécurité et exiger des réponses de la part des employeurs qui possèdent le pouvoir économique de prendre des décisions au sein de la chaîne d'approvisionnement et qui dictent leur loi aux employeurs pour lesquels travaillent directement les membres du TWU. Le grand nombre de décès causés, partout dans le monde, par des accidents impliquant des véhicules lourds, est imputable aux compressions économiques, qui font des camions des « dangers sur roues ». En Australie, 33 % du trafic routier est lié au commerce, et attribuable à seulement deux enseignes. Aucune d'elles n'emploie directement de chauffeurs routiers, mais des dizaines de milliers de travailleurs dépendent d'elles économiquement. L'année dernière, le TWU a effectué un recensement au sein de 267 sociétés non syndiquées travaillant pour ces géants de la distribution. Ces derniers profitent de leur position dominante pour imposer des salaires très bas, une rémunération incitative, du temps de travail non rémunéré, des exigences déraisonnables et une externalisation, autant de facteurs qui entraînent fatigue, mauvais entretien des véhicules, excès de vitesse et consommation de stupéfiants, avec au final des blessures et accidents. Les syndicats doivent travailler main dans la main avec leurs alliés du monde politique et de la population en général, et en trouver d'autres, notamment les sociétés de transport qui subissent ces pressions tarifaires à la baisse. Les syndicats ont besoin d'une stratégie très claire et d'objectifs précis pour organiser les travailleurs tout au long des chaînes d'approvisionnement.

70. **Steve Turner, UNITE, Grande-Bretagne**, a évoqué la stratégie à quatre leviers dans le cadre du projet UNITE sur les plaques tournantes portuaires, qui dépasse la collaboration avec les groupes les mieux organisés pour s'étendre aux zones logistiques employant des centaines de milliers de travailleurs, dont beaucoup ne sont pas syndiqués, ont des contrats de courte durée ou « zéro heure », et sont employés via des agences au salaire minimum. Sachant que les ports modernes sont interdépendants et que 85 % du commerce mondial passe par les chaînes d'approvisionnement, les syndicats ont l'occasion d'exploiter leurs vulnérabilités, en étouffant l'approvisionnement de secteurs clés et en transformant le flux tendu en « flux rompu ». Nous avons le potentiel de développer un réseau de travailleurs interdépendants conscients du pouvoir qu'ils ont réellement entre les mains. Il a décrit un projet pilote mené au Royaume-Uni avec IndustriALL, qui rassemble des délégués syndicaux de sites et d'entreprises sur la base d'un programme de formation de militants. Il développe des collaborations sur les plaques tournantes avec d'autres syndicats en Europe et ailleurs. Il mène également des recherches pour mieux comprendre l'interdépendance des chaînes d'approvisionnement et identifier le véritable employeur économique, afin de développer une force de levier permettant de faire remonter les conflits plus hauts dans la chaîne, jusqu'aux véritables preneurs de décisions.

71. **Simon Sang, DWU, Kenya**, a parlé de l'importance de renforcer l'influence syndicale dans le Corridor Nord, en commençant par la plaque tournante que constitue le port de Mombasa. L'un des grands enjeux consiste à s'atteler à la précarisation. Au cours des cinq années qui ont précédé 2011, l'ensemble des 5100 travailleurs sont passés en contrat à durée indéterminée. Le gouvernement a décidé de privatiser l'autorité portuaire kenyane. Durant les deux années qui ont précédé 2011, le syndicat a mené une campagne couronnée de succès en mobilisant ses alliés pour tenir ce plan en échec.



Tony Sheldon (TWU, Australie) a soulevé plusieurs points lors du Congrès.

Il doit maintenant se battre contre la privatisation du port de Mombasa sous le nouveau gouvernement, mais se trouve mieux armé grâce à son expérience acquise en la matière. Il tente de créer une fédération syndicale des transports dotée de capacités suffisantes pour gérer l'administration et l'organisation.

72. **Ivan de la Guardia, UCOC, Panama**, a fait le point sur l'étroite coordination au cours de l'année écoulée entre tous les syndicats du Canal de Panama, qui est en cours d'élargissement et constitue une plaque tournante de plus en plus importante. Il a abordé les problèmes des dockers, qui envisagent une grève pour obtenir la représentation qu'ils souhaitent, et ceux des travailleurs de l'aviation civile. L'administration du Canal enfreint les droits de tous les travailleurs, et le syndicat s'est vu contraint de porter plainte contre le gouvernement auprès de l'OIT. Le Panama constitue une plaque tournante multimodale importante, mais ne doit pas construire sa réussite au détriment des droits des travailleurs.

73. La parole a été donnée aux délégués de l'assemblée.

74. **Tim Beaty, IBT, États-Unis**, a salué la présence d'observateurs de la Fédération nationale des syndicats chinois au Congrès. Il a

déclaré qu'Amazon commençait à révolutionner certains pans du système logistique. Cette société n'est pas intéressée par le dialogue social et est opposée aux syndicats. Il a félicité VERDI et d'autres syndicats qui ne se laissent pas intimider par cette société, citant l'organisation des personnels des entrepôts en Allemagne, et ajoutant que les campagnes syndicales avaient suivi le mouvement de l'entreprise en se développant elles aussi. Amazon est maintenant présente sur les petits et moyens marchés, et implante des centres de distribution en Pologne et en République tchèque pour embaucher de la main-d'œuvre jaune au cas où les syndicats allemands réussiraient leur campagne d'organisation.

75. **Tony Sheldon** a ajouté qu'Amazon employait indirectement des milliers de routiers et de personnels des

Beaucoup d'employeurs se laissent convaincre, ce qui nous donne une force de levier employeur contre employeur

entrepôts, et qu'en Australie, le syndicat avait tenté de négocier des chartes avec ces employeurs économiques.

76. **Katarina Wesenick, VERDI, Allemagne**, a décrit la campagne d'organisation de milliers de travailleurs d'Amazon de huit centres. Plusieurs grèves ont déjà eu lieu, mais Amazon incarne ce que le commerce en ligne et la logistique nous réservent, et les syndicats s'efforcent de ne pas se laisser distancer. Les normes seront vite revues à la baisse s'ils n'y parviennent pas. Elle a exprimé sa satisfaction de collaborer avec UNI et l'ITF, et son syndicat proposera d'unir leurs forces dans le dossier Amazon.

77. **Paddy Crumlin** a accepté de collaborer plus étroitement avec UNI, d'autres FSI et la CSI, et a indiqué qu'à l'avenir, les syndicats auraient besoin de créer des institutions syndicales uniques pour éviter toute duplication des maigres ressources.

78. **Tony Sheldon** a expliqué que le TWU négociait avec Woolworths pour avoir accès à 2500 travailleurs et à 2000 à 3000 livreurs à domicile dans les deux à trois années à venir. En revanche, pour la société Coles, le syndicat a dû recourir à une action directe. Ceci montre que pour organiser les chauffeurs d'une entreprise, les syndicats doivent exercer des pressions sur la chaîne d'approvisionnement. Beaucoup d'employeurs se laissent convaincre, ce qui nous donne une force de levier employeur contre employeur.

79. **Steve Turner** a ajouté que de nos jours, il était rare de négocier avec un employeur tenant les cordons de la bourse, le contrôle des finances se situant désormais plus haut dans la chaîne d'approvisionnement, aux mains des employeurs économiques que sont les grandes banques et les fonds spéculatifs, qui ne voient pas la syndicalisation d'un bon œil et qui peuvent d'un claquement de doigts balayer un contrat de plusieurs millions, avec effet ricochet sur les travailleurs. Les syndicats doivent organiser de manière intersectorielle, et pas seulement au sein d'entreprises individuelles, et frapper

les employeurs économiques là où cela fait mal. Il en va du maintien de notre pertinence pour les futures générations.

80. **Enrique Omar Suarez, SOMU, Argentine**, a remercié l'ITF d'avoir aidé à contrer les persécutions des militants maritimes lors de l'établissement du nouveau syndicat paraguayen SOMUPA. Il a expliqué que le syndicat continuerait de collaborer avec ses collègues boliviens dans le cadre de la campagne FOC pour soutenir l'organisation des travailleurs et la création d'un syndicat digne de ce nom, et qu'il aurait besoin du soutien de l'ITF. Il a indiqué que 400 millions de tonnes de céréales et de soja transitaient par les voies fluviales boliviennes, mais que les travailleurs n'étaient couverts par aucune convention collective.
81. **Ivan de la Guardia, UCOC, Panama**, a reconnu que l'Amérique latine appelait une action mieux définie pour établir un front commun des travailleurs, et qu'il fallait une coopération accrue entre les syndicats de la région, ainsi qu'une stratégie englobant tous les secteurs.
82. **Martin Mayer, UNITE, Grande-Bretagne**, s'est dit inspiré par la campagne sur les taux de rémunération garantis de la sécurité pour riposter au nivellement par le bas, et a demandé comment les principes de la stratégie australienne pouvaient être transposés dans d'autres pays.
83. **Tony Sheldon** a présenté d'autres exemples de ciblage de l'employeur économique – la campagne Jobs for justice en Amérique du Nord, qui exige des comptes des propriétaires d'immeubles qui font appel à des services de gardiennage en sous-traitance ; la campagne d'UNITE qui cible l'enseigne qui constitue l'employeur économique de fabricants de petites marchandises, et a débouché sur de meilleures conditions de travail et de rémunération, et la campagne transfrontalière ITF/ETF en Europe orientale, qui cible les enseignes qui sont les employeurs économiques. En Australie, une campagne vise à cibler les employeurs pour que ceux-

ci appliquent les lois dans les sept États et territoires afin d'accroître la sécurité sur les routes.

84. **Jacqueline Smith, NSU, Norvège**, s'est exprimée en faveur du projet sur le capital des travailleurs, tel que présenté par le MUA dans le document. Elle a déclaré que, au niveau mondial, le cumul des fonds de pension des travailleurs rivalisait avec le système bancaire mondial comme source de capitaux. L'argent des travailleurs compose une grande partie de ces capitaux, essentiellement des salaires différés. Les capitaux des travailleurs, tant ceux des fonds de pension que des marchés financiers, devraient être investis de manière conforme aux valeurs du mouvement syndical et fixer des normes en matière de relations sociales coopératives et de respect des droits syndicaux. Elle a félicité l'ITF d'investir des ressources dans ce domaine, et de collaborer avec UNI et IndustriALL. Elle a fait mention des efforts déployés par les syndicats pour influencer sur les décisions d'investissement de la caisse de retraite publique norvégienne, qui place des fonds dans des sociétés de transport cotées en bourse du monde entier, et possède plus d'un pour cent de tous les fonds mondiaux. Elle a également rappelé que l'ITF avait réussi à prouver aux actionnaires de grandes sociétés cibles que la violation des normes du travail n'est pas bonne pour les

affaires : l'opposition aux syndicats est une mauvaise stratégie commerciale.

85. **Steve Turner, UNITE, Grande-Bretagne**, a déclaré que chaque syndicat avait la responsabilité, dans son propre pays, de s'élever contre les multinationales qui estiment acceptable de traiter différemment les travailleurs et les syndicats selon les pays. Il a cité la campagne menée par UNITE au Royaume-Uni pour obtenir justice pour les agents d'entretien des sociétés municipales en organisant les personnels des institutions financières elles-mêmes et en obtenant d'elles qu'elles prennent leurs responsabilités concernant les salaires versés par les agences de recrutement ; ainsi que la campagne inspirante menée dans le secteur de la restauration rapide aux États-Unis, qui a rassemblé population et syndicats pour que les grandes chaînes assument leurs responsabilités vis-à-vis de la manière dont les franchisés traitent leur personnel.
86. **Joe O'Flynn, SIPTU, Irlande**, a salué la stratégie sur les employeurs économiques, et souligné que ces stratégies mondiales n'étaient pas l'apanage des grands syndicats car tous les syndicats peuvent tirer profit de leur mise en œuvre. Il a déclaré que son syndicat n'avait remporté l'âpre conflit dans les docks de Dublin que grâce à la solidarité internationale de l'ITF et du RMT.

Disponibilité de tous les instants du personnel de l'ITF et des bénévoles pour assurer le bon déroulement du Congrès



Tous les syndicats doivent avoir la volonté de se battre, et connaître la joie de la victoire

87. **Mick Doleman, MUA, Australie**, a déclaré que les grandes sociétés d'exploitation de ressources naturelles, en particulier celles du pétrole et du gaz, se montraient impitoyables, et a mis l'accent sur Chevron, cinquième plus grande société au monde, notoirement hostile aux syndicats. Quand la société s'est lancée dans le forage offshore sur le plateau nord-ouest de l'Australie, le mouvement syndical dans son ensemble lui a proposé de conclure un pacte de meilleures pratiques, ce qu'elle a décliné du fait de l'obligation imposée par les syndicats de n'employer que des travailleurs autochtones. Il a expliqué que Chevron avait riposté à l'action revendicative en poursuivant le MUA en justice. Il a juré que son syndicat, fort de 15 000 membres, se battrait contre Chevron jusqu'au bout, et a sollicité l'aide de la famille ITF.
88. **Tony Sheldon** a déclaré que, petits ou grands, tous les syndicats devaient avoir la volonté de se battre, et connaître la joie de la victoire, ajoutant que le Congrès pouvait les y aider. **Steve Turner** a appelé les syndicats à commencer à se battre et à organiser les travailleurs dès leur retour au pays. Les syndicats doivent s'approprier le document thématique, s'investir et se battre pour que son contenu devienne réalité. **Simon Sang** a ajouté que le soutien de l'ITF et d'autres FSI aiderait les syndicats dans leurs pays respectifs, tandis qu'**Ivan de la Guardia** a déclaré que la solidarité était vitale pour les syndicats du monde entier.
89. **Abdulgani Serang, NUSI, Inde**, a mis l'accent sur trois enjeux : l'organisation des travailleurs non syndiqués, quand les syndicats forts doivent soutenir les syndicats plus modestes ; le besoin d'une interaction intersectorielle plus proactive ; et le besoin d'accroître le renforcement des capacités dans les programmes sur les chaînes d'approvisionnement.
90. **Munindra Saikia, NFIR, Inde**, a déclaré que la complexité du système ferroviaire indien et la crise économique mondiale se soldaient par de mauvaises conditions de travail pour les cheminots et une augmentation du nombre d'accidents. Le gouvernement a pris de nombreuses décisions préjudiciables aux syndicats, et dans cet environnement, les organisations de travailleurs ont besoin d'unité.
91. **Frank Moreels, UBOT, Belgique**, qui parlait également au nom du syndicat néerlandais FNV Bondgenoten, a demandé l'aide de l'ITF pour leur campagne contre le dumping social d'IKEA en Europe. Il a expliqué qu'IKEA avait mis fin à sa collaboration avec des sociétés de transport respectueuses des conventions collectives ou rémunérant décentement leurs routiers en Belgique et aux Pays-Bas, et faisait maintenant appel à des chauffeurs d'Europe de l'Est qui travaillent pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois en Belgique ou aux Pays-Bas pour un piètre salaire, avec leur camion pour seul logement. Il a exhorté les délégués à appeler la direction d'IKEA à mettre un terme à ce dumping social en Europe via LabourStart.
92. **Mara Meire Amaro, SINA, Brésil**, a remercié l'ITF et les affiliés de la région de leur soutien, lequel a permis à son syndicat de signer un accord garantissant la sécurité d'emploi de tous les salariés des nouvelles concessions aéroportuaires au Brésil jusqu'en 2018. Le syndicat cherche à obtenir l'égalité de droits entre travailleurs du privé et fonctionnaires. Elle a insisté sur l'importance que représentent les droits des femmes pour renforcer un syndicat.
93. **Alagu Balasubramaniam, UNEPASS, Malaisie**, a relayé les craintes de certains affiliés, qui pensent que quelques FSI tentent de recruter des membres hors de leur secteur d'activité, notamment dans les transports, ce qui pourrait s'avérer préjudiciable à la solidarité. Paddy Crumlin a répondu que l'ITF entretenait de bonnes relations avec les autres FSI, et que le Conseil des Syndicats mondiaux (Global Unions) réunissait deux fois par an tous les syndicats mondiaux pour résoudre les problèmes et réfléchir aux moyens de collaborer plus étroitement. La question serait évoquée par l'ITF à cette occasion.
94. **Alain Sutour, CGT, France**, a estimé que les syndicats avaient besoin d'un mouvement coordonné partout dans le monde pour mener la riposte dont le besoin se fait si désespérément sentir.
95. **Asbjørn Wahl, FAGFORBUNDET, Norvège**, a déclaré que des milliers de travailleurs vivaient aujourd'hui une vie meilleure grâce à l'ITF et à ses syndicats, mais que des crises étaient toujours à déplorer, notamment la crise environnementale due au changement climatique. Il a reconnu que les syndicats devaient s'adapter face aux changements, mais qu'ils ne pouvaient s'adapter à cette crise. À ses yeux, les transports publics sont un outil de sauvegarde de la planète.
96. **Sheikh Mohammad Iqbal, PMNOA, Pakistan**, a rappelé au Congrès qu'il y avait presque 10 ans qu'il avait évoqué la question du changement climatique au Congrès de Durban, et a remercié David Cockroft d'avoir inscrit cet enjeu à l'ordre du jour syndical.
97. **Sudhakar Ramchandra Apraj, MBPTOGEU, Inde**, s'est dit heureux de parler au nom d'un nouvel affilié de l'ITF et de participer au Congrès. Son syndicat représente les travailleurs de tous les grands ports indiens, mais il est le seul du port de Mumbai à organiser des travailleurs non syndiqués, en particulier ceux de la démolition navale, qui n'ont pas accès à de l'eau potable et ne touchent qu'un dollar par jour. Avec l'apparition de ports privés en Inde et

un gel du recrutement dans l'industrie portuaire depuis 1984, l'emploi diminue et l'exploitation de la main-d'œuvre s'intensifie.

98. **Steve Cotton** a salué les interventions des différents délégués, et déclaré que le document sur le thème du Congrès appartenait à tous. Celui-ci fixe des objectifs fermes, et les Conférences des Sections et les Comités doivent faire comprendre clairement qu'il s'agit des priorités sur lesquelles il faudra agir au cours des quatre années à venir.

99. Le document sur le thème du Congrès a été *adopté*.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS

100. Présentant le rapport de la réunion du 11 août, **Agis Tselentis PNO, Grèce, Président de la Commission de vérification des mandats**, a indiqué que 20 organisations présentaient un problème de mandat. Celles-ci avaient dès lors été inscrites à titre d'observatrices, sauf si elles achevaient les formalités d'affiliation à l'ITF durant le Congrès. On dénombrait 594 délégués et 610 conseillers de 378 syndicats, dont 13 représentés par une procuration, originaires de 112 pays, avec au total 4114 votants. La Commission a également noté qu'il y avait 93 délégués et 155 conseillères, et que seuls huit syndicats ne respectaient pas les recommandations sur la représentation des femmes au sein des délégations au Congrès. On dénombrait 77 jeunes délégués et 162 jeunes conseillers inscrits à ce stade, et seuls 29 syndicats ne respectaient pas les recommandations relatives à la représentation des jeunes au sein des délégations au Congrès. Une seule candidature avait été reçue pour l'élection au poste de Secrétaire général.

101. Le rapport a été *adopté*.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES RÉOLUTIONS

102. Présentant le rapport de la réunion du 11 août, **Mark Dickinson, NI, Grande-Bretagne, Président de**

la Commission des résolutions, a présenté les motions à renvoyer aux Conférences des Sections. Il a indiqué que les motions d'urgence 1, 2 et 3 satisfaisaient aux critères d'urgence, et seraient renvoyées à la Conférence de l'aviation civile.

103. Le rapport a été *adopté*.

ALLOCUTION DE L'ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ITF

104. **L'ancien Secrétaire général de l'ITF, David Cockroft**, a déclaré que l'ITF était aujourd'hui plus puissante, plus démocratique et plus mondiale que quand il avait commencé d'y travailler en 1985. Elle est désormais plus forte et plus dynamique, grâce à la remarquable équipe sur laquelle il a pu compter toutes ces années, dont Steve Cotton et Paddy Crumlin.

105. **David Cockroft** s'est rappelé avec affection nombre de collègues avec lesquels il a travaillé, dont Umraomal Purohit de l'AIRF, aujourd'hui disparu, premier président de l'ITF originaire d'Asie. Il a indiqué que l'action de l'ITF gagnait de plus en plus en efficacité. La campagne FOC et la remarquable structure de négociation IBF sont uniques en leur genre, et le fruit d'une Section des dockers vigoureuse. Il a déclaré que c'était le soutien mutuel des syndicats des dockers du monde entier, coordonné via l'ITF, qui garantit l'efficacité du mouvement syndical au sein de la chaîne mondiale d'approvisionnement. Deux conflits cruciaux ont été remportés, avec le soutien de l'ITF : le MUA et les dockers contre Patrick Stevedores en Australie en 1998, et la fin du lock-out de la totalité des membres de l'ILWU sur la côte ouest des États-Unis en 2002. Il a mis l'accent sur la réussite que constitue la création de l'ETF, avec la mention de l'ITF dans ses Statuts, et espère que le Congrès acceptera d'inclure une référence spécifique à l'ETF dans les Statuts de l'ITF. Pour conclure, il est revenu sur les campagnes qui ont permis d'obtenir la libération des responsables syndicaux Mansour Osanloo à Téhéran en 2011, et Saïd El-Hairech au Maroc en 2012, et s'est dit fier d'avoir été le Secrétaire général de l'ITF.

106. La plénière a ensuite été suspendue, pour reprendre après les Conférences.

107. **Mark Dickinson, NI, Grande-Bretagne**, a présenté le deuxième rapport de la Commission des résolutions, qui contient des consignes de rédaction et d'autres motions d'urgence. Conformément au mandat confié par la Commission, il a examiné une motion urgente après la dernière réunion de celle-ci, à propos du droit de grève en Argentine. Il a décidé d'ajouter l'Argentine à la liste des pays du paragraphe 16 de la première motion, et a reconnu les neuf syndicats argentins qui appuyaient cette motion. Il a indiqué que le Comité exécutif, lors de sa réunion tenue juste avant le Congrès, avait décidé d'élargir le mandat de la Commission, de manière à inclure la révision du processus des résolutions, l'examen des meilleures pratiques, la formulation de recommandations au Comité exécutif et l'appui à la réalisation des programmes de travail quadriennaux adoptés au Congrès.

MOTION 1

DROITS HUMAINS ET SYNDICAUX

108. Présentant la motion, **Luc Cortebeek, ACV/CSC Belgique et Président du groupe des travailleurs à l'OIT**, a déclaré que les droits des travailleurs devaient être défendus, et que la liberté syndicale était fondamentale. Le droit de grève doit être reconnu au niveau international et relève de la Convention 87. Depuis 2012, les employeurs s'en prennent au droit de grève, avançant qu'il n'est pas couvert par la Convention et que chaque pays doit l'inscrire dans sa propre réglementation nationale. Ils prétextent la crise mondiale pour affaiblir la position des syndicats partout dans le monde. Depuis 2012, le groupe des travailleurs de l'OIT conteste le point de vue des employeurs et tente de parvenir à une solution. La position des employeurs est volontairement dommageable pour l'OIT, et nous ne pouvons le tolérer, l'OIT étant la seule organisation internationale donnant la parole aux travailleurs. En novembre de cette année, la majorité sera requise au conseil d'administration de l'OIT, et les organisations de la CSI sont donc encouragées à convaincre leurs gouvernements respectifs de prendre les bonnes décisions.
109. Présentant la motion, **Martin Mayer, UNITE, Grande-Bretagne**, a déclaré que les travailleurs des transports du monde entier sont attaqués de toutes parts. Le droit de grève n'existe pas dans les transports publics new-yorkais ; à Séoul, les grévistes des chemins de fer font l'objet d'une répression brutale par les forces de sécurité ; en Croatie, la loi stipule que 90 % des services ferroviaires doivent être assurés en cas de grève ; et l'Union européenne tente d'introduire une obligation de service minimum dans le cadre du quatrième paquet ferroviaire. Quand le RMT a décrété la grève dans le métro londonien, le maire de Londres a appelé à de nouvelles lois plus strictes pour qu'une grève nécessite 50 % d'approbation des travailleurs, seuil qui, s'il était appliqué aux hommes politiques, n'en verrait presque aucun élu. La doctrine néolibérale clame que l'économie ne peut être florissante que sans syndicats et sans grèves, mais là où la négociation collective est inexistante, le fossé entre riches et pauvres s'est creusé. Il a indiqué qu'une négociation collective sans droit de grève n'était qu'une mendicité collective. Il a exhorté les syndicats à signer l'engagement pour le droit de grève.
110. **Julio Sosa, LA FRATERNIDAD, Argentine**, a appuyé la motion. Les syndicats d'Amérique latine, et en particulier d'Argentine, ont connu de grandes difficultés face aux gouvernements néolibéraux, et ont dû se battre contre les privatisations et licenciements. Aucune limitation des droits des travailleurs ne devrait être tolérée, où que ce soit, et il a exhorté l'ITF à défendre ces droits auprès de toutes les organisations internationales.
111. **Shiva Gopal Mishra, AIRF, Inde**, a déclaré qu'en Inde et ailleurs, la négociation collective était devenue très difficile, et a demandé à ce que l'ITF et toutes les FSI lancent une campagne internationale d'un an ou deux pour lutter contre ces attaques portées contre les droits des syndicats et des travailleurs.
112. **M Raghavaiah, NFIR, Inde**, a indiqué que les Conventions de l'OIT relatives

à la liberté syndicale et à d'autres droits étaient ignorées par divers gouvernements et réfutées par des monopoles. Quand les fédérations ferroviaires indiennes ont brandi le spectre de la grève en janvier, les employeurs se sont assis à la table des négociations, avec un succès relatif.

113. **Kazuo Enomoto, JRU Japon**, a indiqué que pour les affiliés, l'ITF est, par essence, érigée en porte-drapeau de la défense des principes de démocratie et de liberté pour les travailleurs des transports. Les syndicalistes sont taxés à tort d'être des extrémistes, des forces antisociales – le JRU a fait l'objet de campagnes de dénigrement par le gouvernement et ses alliés en 2002, après l'arrestation et la condamnation de sept de ses militants pour coercition. Il a exhorté tous les affiliés à exprimer leur solidarité aux syndicats pris pour cibles.

114. **Nobuyuki Maeda, JR RENGO, Japon**, s'est inscrit en faux, précisant que le JRU avait déjà perdu son procès devant les tribunaux et ses appels.

115. **Richard Jaubert, CGT, France**, a fait remarquer qu'il était parfois difficile de surmonter et de dépasser les différends locaux, car les employeurs font tout pour éviter les négociations. Tous les syndicats doivent faire preuve de cohérence et envoyer un même message fort aux employeurs à propos du non-respect des accords signés par les syndicats.

116. **Katarina Mindum, SZH, Croatie**, a déclaré que les droits syndicaux et la puissance de l'OIT étaient une évidence, et que son syndicat soutenait la motion. Rien que cette semaine, 30 cheminots ont été licenciés en Croatie, dont 30 représentants de travailleurs, pourtant protégés par la loi. Son syndicat est prêt à se battre devant les tribunaux et à l'OIT face à cette tentative d'écraser les syndicats.

117. **Jongin Kim, KRWU, Corée**, a déclaré que de nouvelles lois sud-coréennes amoindrissaient les droits des travailleurs. Par exemple, les employeurs sont maintenant obligés de faire appel à des travailleurs

externes si le service minimum n'est pas garanti. Il a demandé l'aide de l'ITF.

118. **Juan Manuel Trujillo, FSC-CCOO, Espagne**, a demandé à l'ITF d'écrire au gouvernement espagnol pour l'exhorter à cesser de réprimer les libertés pour lesquelles les syndicats se sont battus pendant plus de 40 ans. Trois cents syndicalistes font l'objet de poursuites, et 31 ont été condamnés. Le gouvernement conservateur a ramené le syndicalisme espagnol des années en arrière.

119. **Eduardo Hernández, SMC-UGT, Espagne**, a expliqué que le droit de grève n'était pas le seul à être mis à mal, et que des camarades syndicaux étaient actuellement derrière les barreaux. Il a soutenu l'appel à une action de l'ITF.

120. La motion a été *adoptée* telle que modifiée.

MOTION 2

RESPECT DES DROITS SYNDICAUX ET DÉMOCRATIQUES FONDAMENTAUX ET ADHÉSION CONCRÈTE À CES DROITS PAR LE GOUVERNEMENT SWAZI, DONT LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET SÛR

121. Présentant la motion, **Simanga Shongwe, STAWU, Swaziland**, a décrit l'opposition de son gouvernement aux travailleurs et au droit de grève. Il a appelé le Congrès à demander au Swaziland de respecter les droits humains régionaux et internationaux, dont le droit à un environnement de travail sain et sûr. Il a également remercié l'ITF de sa délégation de haut niveau, qui a permis d'obtenir la libération de Basil Thwala.

122. **Zenzo Mahlangu, SATAWU, Afrique du Sud**, a appuyé la motion, mais a déclaré qu'il aurait espéré une résolution plus ferme pour qu'il y ait un impact réel au Swaziland, pays dans lequel les syndicalistes sont arrêtés et assassinés. Il soutient cependant le dernier paragraphe de la motion, et l'idée maîtresse de la résolution.

123. La motion a été *adoptée*.

MOTION 3

LIBERTÉ SYNDICALE, NÉGOCIATION COLLECTIVE ET SYNDICATS INTER-ENTREPRISES AU CHILI

124. **José Sandoval Pino, FENASICOCH, Chili**, a expliqué que quand son syndicat a été fondé en 1966, il ne pouvait ni faire grève ni négocier, et qu'aujourd'hui, même en démocratie, ces droits étaient toujours refusés, au prétexte de ne pas entraver le développement économique. En 2012, le syndicat a porté plainte auprès de l'OIT car selon la loi, les entreprises peuvent négocier site par site, plutôt que globalement, dans le groupe. Les travailleurs qui réclament le droit de grève ou des conventions collectives peuvent être remplacés du jour au lendemain par d'autres plus dociles. Il a demandé à l'ITF de soutenir son syndicat en réclamant de nouvelles réglementations auprès des autorités chiliennes.

125. Appuyant la motion, **Arlette Gay Schifferli, STCLA, Chili**, a indiqué que la législation chilienne était anormale dans le sens où elle n'autorisait les grèves qu'en deuxième phase des négociations, que les travailleurs non syndiqués étaient couverts automatiquement par les clauses négociées par les syndicats, et que chaque fois, les syndicats devaient commencer les négociations à partir de zéro. Elle a soutenu la demande d'aide à l'ITF.

126. La motion a été *adoptée*.

MOTION 5

SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS EN RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA

127. Présentant la motion, **José Rosal, FBTTT, Venezuela**, a expliqué qu'il était important que les syndicats rejettent vivement l'ingérence étrangère au Venezuela, et que c'est à la majorité, aux travailleurs, de prendre les décisions qui les concernent. Le Venezuela prouve qu'il existe d'autres pistes que le néolibéralisme, ce qui ne plaît pas à certains groupes nationaux et internationaux.

128. **Esteban Barboza Palencia, SNTT, Colombie**, a appuyé cette motion, ajoutant que le Venezuela avait récemment été témoin de transformations bénéfiques pour tous, mais que le gouvernement était confronté à une forte opposition interne de la part de l'oligarchie. Il a demandé aux affiliés de l'ITF d'appuyer les avancées réalisées, et de s'opposer aux menaces internes et externes.

129. **Luis Fruto, SITRASERMAP, Panama**, a déclaré que les syndicats se battraient pour une Amérique latine unique et unie.

130. **Victor Crespo, SGTM, Honduras**, a déclaré que nous devrions être fiers qu'une personne issue du mouvement syndical soit maintenant à la tête du Venezuela et prenne les bonnes décisions pour protéger les travailleurs. Nous devrions tenter d'appliquer le même modèle dans d'autres pays, les travailleurs étant unis en un seul syndicat des transports.

131. La motion a été *adoptée*.

MOTION 6

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE CUBAIN

132. Présentant la motion, **Peter Pinkney, RMT, Grande-Bretagne**, a expliqué que celle-ci n'était pas une offensive sur les travailleurs, mais sur les gouvernements qui critiquent le gouvernement cubain. Cuba enregistre un taux d'alphabétisme élevé et un taux de mortalité infantile très bas. Le régime est critiqué pour ses atteintes aux droits de l'homme, mais il n'y a eu aucun enlèvement ou assassinat de syndicalistes. Les sanctions sont imposées par les États-Unis, personne d'autre. Le RMT est fier de son amitié avec les travailleurs cubains.

133. **Benito Bahena y Lome, ATM, Mexique**, appuie la motion, expliquant que les travailleurs des transports mexicains soutiennent les droits des travailleurs des transports cubains, et souhaitent saluer la contribution apportée par l'ITF à la levée de l'embargo contre Cuba. Les syndicats mexicains,

soutenus par des millions de travailleurs dans le monde, exigent la libération des trois Cubains toujours emprisonnés aux États-Unis.

134. La motion a été *adoptée*.

MOTION 9

LA PAIX DANS LE MONDE

135. **Peter Pinkney, RMT, Grande-Bretagne**, a présenté la motion, et condamné les festivités organisées au Royaume-Uni à l'occasion du centenaire du début de la première guerre mondiale, expliquant que c'était la fin de la guerre qu'il fallait commémorer. Le RMT condamne toutes les guerres, car ce sont les plus démunis qui font les frais de la dévastation, et parce que les guerres engendrent l'extrémisme. Les guerres à la pauvreté, à la justice et au capitalisme sont les seules que nous devrions livrer.

136. La motion a été appuyée par l'assemblée, puis *adoptée*.

MOTION 10

CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LES ÉTATS DU GOLFE HOSTILES AUX SYNDICATS, PARTICULIÈREMENT DANS LE SECTEUR DE L'AVIATION

137. **George Turkieh, LCCA, Liban**, présentant la motion, a demandé un soutien contre la violation des droits, en particulier les droits des femmes, chez Qatar Airways et Gulf Air. Ces compagnies se développent au détriment des droits de leurs personnels.

138. **Kalthoum Barkallah, FNCT, Tunisie**, a appuyé la motion car les travailleurs du Golfe sont exploités et n'ont aucuns droits syndicaux. Les femmes font l'objet d'abus et de harcèlement sexuel, la direction allant même jusqu'à fouiller leur domicile.

139. La motion a été *adoptée*.

MOTION 11

LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

140. **Brigitta Paas, FNV, Pays-Bas**, a présenté la motion, expliquant qu'avec le plein soutien du Comité exécutif, le Comité des travailleuses des transports de l'ITF était déterminé à construire un vigoureux programme mondial de soutien aux affiliés qui s'engagent à organiser, mener des campagnes et négocier pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes, en parallèle à la campagne de l'OIT et des Nations Unies sur les violences faites aux femmes. Le guide d'action de l'ITF a été publié en 2013 pour aider les affiliés à renforcer leurs capacités en la matière. Le développement du programme mondial sera une priorité clé au cours des quatre prochaines années, et a le potentiel de changer la vie de millions de travailleuses des transports. Lors de la réunion annexe, des syndicalistes masculins ont pris l'engagement de lutter contre la violence envers les femmes, et elle a invité Mick Doleman à exhorter tous les frères présents à faire de même.

141. **Mick Doleman, MUA, Australie**, a indiqué que le Bangladesh recensait chaque année 8000 attaques à l'acide à l'encontre de femmes, ajoutant qu'en Australie, une femme était assassinée chaque semaine, et qu'un tiers des femmes dans le monde sont victimes de violence. Certains hommes sont déterminés à endiguer ces actes de violence. Ceux-ci concernent les hommes, puisqu'ils en sont les auteurs. À sa demande, tous les hommes présents au Congrès en ont fait le serment, et l'ont dédié à Jenny Dowell, la secrétaire nationale de l'Australian Manufacturing Workers' Union (alimentation et confiserie) assassinée par son mari en 2013.

142. **Lana Payne, UNIFOR, Canada**, a appuyé la motion, ajoutant que la résolution renvoyait aux valeurs du mouvement syndical. La violence à l'égard des femmes est une entrave à l'égalité, et les syndicats ne peuvent rester muets à ce sujet. Chaque étape vers l'égalité et la justice est une étape vers la fin de la violence contre les femmes.

MOTION DE LA COMMISSION DES RÉSOLUTIONS : PALESTINE

143. **Alma Teresa González Avilez, ATM, Mexique**, a indiqué que six femmes mouraient chaque jour au Mexique, pays où l'impunité est la plus répandue. Il ne peut y avoir de droits syndicaux sans droits égaux. Les syndicats doivent envoyer un message fort aux gouvernements pour qu'ils endiguent la violence et remplissent leurs obligations de protéger les femmes. Elle a invité les syndicats à appuyer la pétition envoyée par ATM au gouvernement mexicain, et a appelé à un instrument international de l'OIT.
144. **Abdulgani Serang, NUSI, Inde**, a déclaré qu'en juillet, le syndicat avait changé ses statuts pour créer un comité de femmes, le premier en son centenaire d'existence. Il a exhorté tous les hommes qui ont fait le serment de lutter contre la violence envers les femmes à tenter de mettre en place des structures similaires dans leurs propres syndicats quand celles-ci n'existent pas déjà.
145. **Heiti Ariaty, Syndicat des cheminots d'Indonésie, Indonésie**, a déclaré que son syndicat apprenait aux femmes à être plus militantes sur leur lieu de travail, pour qu'il y ait plus de responsables féminines capables de défendre la cause des femmes sans avoir à craindre de violences en représailles.
146. **Adam Panjri, PSUP, Pakistan**, a déclaré que toutes les religions donnaient des droits aux femmes, et que la violence à l'égard des épouses était une violence à l'égard des filles, des sœurs et des mères.
147. **Maryam Jummai Bello Yassin, NURTW, Nigéria**, a déclaré que les femmes étaient les égales des hommes, devaient jouir de droits égaux, et se voir attribuer les postes quand elles sont plus qualifiées que les hommes.
148. La motion a été *adoptée*.
149. **Le Président de l'ITF, Paddy Crumlin**, a expliqué qu'il s'agissait d'un texte combinant trois motions soumises par la Commission des résolutions avec le soutien du Comité exécutif. Cette motion s'articule en deux parties. Premièrement, la réponse au conflit de Gaza, lequel oblige les travailleurs des transports à apporter une aide concrète et créative à leurs collègues affectés. Il a exhorté les syndicats à continuer de soutenir l'aide humanitaire de l'ITF à Gaza, et a annoncé que le MUA effectuerait un don de 20 000 USD. Deuxièmement, la motion exprime le besoin d'une paix permanente et juste, et reprend délibérément la formulation d'une récente résolution de la CSI.
150. **Nasser Younis, GUTW, Palestine**, a déclaré que le peuple palestinien souffrait depuis 70 ans, et que chaque jour apportait son lot d'assassinats. La Palestine est un petit territoire, mais ses souffrances sont grandes. Il faut parfois plus de quatre heures à un chauffeur de taxi pour parcourir 50 kilomètres dans les territoires occupés ; les routiers peuvent rester coincés des heures aux postes de contrôle, sans être rémunérés pour cette attente. Le mur de ségrégation raciale sépare les familles, des logements sont démolis, et le chômage dépasse les 65 %. Le temps de travail est de 14 heures par jour, 365 jours par an, mais les routiers vivent sous le seuil de pauvreté. Les secouristes continuent de trouver des corps sous les décombres à Gaza, et les victimes sont hospitalisées dans les pays voisins. Il y a quatre mois, grâce à de généreux dons de l'ITF, le siège du syndicat a pu rouvrir à Gaza, mais il a à nouveau été détruit lors de la dernière attaque. Il aimerait que le Congrès se tienne à Jérusalem, capitale d'une Palestine libre et indépendante. Il a remis un présent au RMT, gage de la gratitude de son syndicat à Bob Crow, aujourd'hui décédé.
151. **Saïd El-Hairech, UMT, Maroc**, a rappelé au Congrès que plus de 1962 civils ont perdu la vie dans les attaques israéliennes, et que des maisons et autres bâtiments ont été détruits. La construction de colonies doit cesser, celles qui existent doivent être démantelées, et le mur doit être abattu. La paix ne pourra naître que de la fin de l'occupation. Il a félicité l'ITF de son soutien et a appelé tous les syndicats libres et indépendants du monde entier à exprimer leur solidarité, à les aider à reconstruire Gaza et à boycotter les produits des entreprises implantées dans les colonies, pour les isoler.
152. **Fátima Aguado Queipo, CC.OO, Espagne**, a déclaré que les syndicalistes étaient obligés de défendre la justice sociale et l'humanité, et ne pouvaient se taire alors que la population de Gaza vit dans une prison à ciel ouvert. Quand les jeunes travailleuses et travailleurs de l'ITF ont rencontré des Palestiniens à Amman, ils ont eu honte de ce qu'ils ont entendu à propos des bombardements de Gaza, et de la haine qui se répand. Tout ce que les syndicats peuvent faire, c'est respecter le droit international et les résolutions des Nations Unies, et soutenir le boycott des colonies illégales.
153. **Christine Behle, VERDI Allemagne**, a déclaré que, malgré les divergences d'opinion, toutes les personnes présentes s'accordaient à reconnaître que la guerre n'était pas une solution, et que la violence à l'égard des civils n'était jamais acceptable. Il faut une paix durable dans la région, et la famille ITF doit passer à l'action et soutenir la motion.
154. **Roy Einar Nilsen, NTF, Norvège**, a expliqué qu'après s'être rendu en Palestine en 2013, il avait apprécié le respect, la diversité et la dignité humaine qui règnent en Norvège. Il s'est dit extrêmement déçu que la motion n'évoque pas le boycott des colonies, mais il la soutiendra néanmoins.
155. **Nermin Al Sharif, GUDS, Libye**, a déclaré qu'un tiers des civils tués à Gaza étaient des enfants. Elle a demandé à ce que la motion soit amendée pour appeler au boycott, sous l'impulsion de l'ITF, des produits israéliens et des entreprises qui commercent avec Israël, et a remercié

- l'Afrique du Sud de donner l'exemple, avec son boycott historique.
156. **Paddy Crumlin** a rappelé que les Statuts n'autorisaient pas les amendements à ce stade.
157. **Johnny Havik, IE, Norvège**, a déclaré que le mouvement syndical mondial était pacifique. Il a condamné la destruction massive de domiciles de civils le 20 juillet, estimé qu'il était honteux de faire pleuvoir des bombes sur des enfants endormis, et demandé à ce qu'une enquête soit menée sur les massacres de civils et les bombardements d'abris des Nations Unies pour que les auteurs de ces crimes de guerre soient jugés. La levée du siège de Gaza constitue la revendication la plus importante.
158. **Benito Bahena y Lome, ATM, Mexique**, a expliqué que les travailleurs de son pays lui avaient demandé de dénoncer les propos honteux et inacceptables d'un député israélien, qui a déclaré que les mères palestiniennes devraient être assassinées pour avoir donné naissance à des serpents.
159. **Richard Jaubert, CGT, France**, a indiqué que la CGT avait toujours soutenu que cette guerre était inacceptable, et que les négociations de paix devaient reprendre. Les syndicats devraient exiger la fin des combats dès maintenant. Il faut faire table rase des querelles syndicales, et les affiliés et l'ITF devraient œuvrer ensemble à la paix.
160. **June Dube, SATAWU, Afrique du Sud**, a déclaré qu'il fallait condamner les assassinats, en particulier ceux de femmes et d'enfants.
161. **Mohamed Mateleh, GUPW, Jordanie**, a indiqué que les habitants de Gaza étaient emprisonnés pour avoir appelé à la liberté. Les blessés de Gaza se trouvent maintenant dans des hôpitaux jordaniens, et souffrent de lésions sans précédent. Il a appelé l'ITF et les syndicats à boycotter les produits israéliens. La question n'était pas politique, mais humanitaire. Ce boycott aurait un retentissement international.
162. **Adam Panjri, PSUP, Pakistan**, a déclaré que les Nations Unies devraient être critiquées pour leur absence de résolutions sur le terrorisme à l'encontre de la population des territoires occupés. Il a appelé à la fin de cette occupation illégale.
163. **Paddy Crumlin** a conclu le débat en déclarant que les délégués devaient obtenir l'engagement que leurs syndicats apporteraient une aide matérielle. Il a indiqué que l'ITF enverrait une mission du Comité exécutif à Gaza dès que possible pour transmettre le soutien fort exprimé par le Congrès et commencer la mise en œuvre d'un plan d'action dans l'esprit de la motion.
164. La motion a été *adoptée à l'unanimité*.
- MOTION 12**
ACTIVITÉS VISANT LES JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS
165. **Fátima Aguado Queipo, CC.OO, Espagne**, a invité tous les jeunes à monter à la tribune, sous un tonnerre d'applaudissements. Présentant la motion, elle a indiqué que la négociation collective et les syndicats étaient pris pour cibles et qu'au cours des quatre années écoulées depuis la création du Comité des jeunes travailleuses et travailleurs des transports, il était apparu clairement qu'il fallait un(e) permanent(e) à Londres. Deux détachements d'affiliés ont montré ce qu'il était possible de réaliser, leur travail ayant permis de tripler les membres du réseau des jeunes. **Sharon Li, SOS, Singapour**, a appuyé la motion.
166. **Vera Visser, VERDI, Allemagne**, a déclaré que ceci était très important, et que les jeunes étaient extrêmement motivés.
167. **Christine Behle, VERDI, Allemagne**, a demandé au Congrès de se rappeler à quel point la vie était difficile pour les jeunes syndicalistes, et a déclaré qu'ils avaient besoin d'urgence de l'aide de l'ITF.
168. La motion a été *adoptée*.
- MOTION 28**
PROMOTION DE LA CAMPAGNE DE L'ITF « NOS TRANSPORTS PUBLICS »
169. Présentant la motion, **Ed Watt, ATU, États-Unis**, a déclaré que tous les syndicats étaient confrontés à la privatisation et à la déréglementation, et a décrit les avantages que présentent des transports publics de qualité. Dans les transports publics, le rapport investissement/bénéfices économiques s'élève à quatre. Les transports publics permettent de réduire les émissions de carbone et la consommation d'énergies fossiles, et créent des emplois verts et de qualité. Ils présentent également des avantages sur le plan de la santé publique, puisqu'ils entraînent une diminution des maladies respiratoires en milieu urbain, de l'obésité et du stress, les embouteillages étant moindres. Ils améliorent également l'égalité et la justice sociale, et sont sources d'économies pour les ménages. Il est évident que nous devons forger des alliances avec la société civile pour lutter contre les réductions de services et l'augmentation des tarifs, ce qui augmentera le nombre de postes syndicaux et l'influence syndicale. Le syndicat ATU a conçu une formation sur l'organisation des passagers et le renforcement de l'influence, et a préparé des fiches d'information, qu'il tient à la disposition de chacun.
170. **Alain Sutour, CGT, France**, a appuyé la motion et déclaré que la plupart des gens vivent dans des villes de plus en plus congestionnées. Un réseau de transport en commun efficace placé sous gestion publique constitue une solution éprouvée, et aide par ailleurs les gouvernements locaux à maîtriser leur budget. Il a déclaré que les coûts ferroviaires au Royaume-Uni étaient aujourd'hui quatre fois plus élevés qu'à l'époque où les chemins de fer étaient dans le giron public. Cette campagne doit être déployée.
171. **Chris Abbott, BCFMWU, Canada**, a expliqué que la privatisation de la société de ferries de Colombie-Britannique ostracisait des villes entières à cause de la réduction des services et de l'augmentation constante des tarifs. Les transports

devraient servir le bien public et non le profit privé. **Asbjørn Wahl, FAGFORBUNDET, Norvège**, a déclaré que la campagne proposée était ambitieuse et nécessaire pour promouvoir et développer les transports publics, mais aussi enrayer le changement climatique. Les syndicats doivent organiser les travailleurs non syndiqués, sachant que les travailleurs informels posent un défi de taille à cet égard.

172. La motion a été *adoptée*.

MOTION D'URGENCE 2

TTIP

173. **Mark Dickinson, Président de la Commission des résolutions**, a rappelé que cette motion avait été retravaillée avec le concours des motionnaires, et que la Commission des résolutions avait validé le texte remanié.

174. **Lars Lindgren, STF, Suède**, qui présentait la motion, a expliqué que le traité de libre-échange transatlantique TTIP avait vu le jour suite à l'échec des négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). On a promis aux syndicats que le TTIP créerait de nombreuses perspectives d'emploi, mais il s'agit probablement d'un miroir aux alouettes. Ce traité aura sans nul doute des incidences préjudiciables sur le droit du travail, son mécanisme de règlement des différends accordant le droit aux multinationales de saisir des tribunaux autonomes secrets pour réclamer des mesures judiciaires contre les États en cas de pertes – l'affaire Philip Morris contre l'Australie en est la parfaite illustration. La motion demande l'exclusion des négociations du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS) et l'inclusion des normes de l'OIT avant la poursuite des négociations.

175. **Valle Karlsson, SEKO, Suède**, qui appuyait la motion, a indiqué que son pays était hélas celui qui était allé le plus loin en matière de privatisation et de déréglementation en Europe, dépassant bien souvent le cadre fixé par l'UE, non sans conséquences

dommageables pour le mouvement syndical.

176. **Fátima Aguado Queipo, CC.OO, Espagne**, a déclaré que les syndicats espagnols s'étaient battus contre le TTIP car celui-ci va de pair avec l'accord de libre-échange avec le Canada, en cours de finalisation, qui vise à libéraliser les services. Les trois accords saperaient les systèmes de protection sociale européens et privatiseraient tous les services publics, pas uniquement les transports. L'Europe a besoin de protection et d'investissements, mais cette voie n'entraînerait qu'exploitation des travailleurs et perversion des lois. Les syndicats doivent faire front commun.

177. La motion a été *adoptée*.

MOTION D'URGENCE 3

FONDS VAUTOURS

178. La motion a été présentée par **Enrique Omar Suarez, SOMU, Argentine**, qui a déclaré que les travailleurs des transports de son pays avaient connu des décennies de persécution sous la dictature militaire, et que les générations futures étaient condamnées à une économie morte dans l'œuf à cause des dettes contractées par le régime totalitaire. Des fonds spéculatifs ont acquis ces dettes à très bas prix, et tentent maintenant de récupérer la valeur nominale, empochant au passage des millions de dollars de profit. Le pays a déjà remboursé cette dette, mais un tribunal américain tente de condamner tout développement futur de l'Argentine, alors que ce que veut cette dernière, c'est redévelopper ses secteurs portuaire, ferroviaire et maritime, autrefois florissants. Il a déclaré que la motion incarnait le combat de toute la population argentine, et pas seulement du secteur des transports.

179. **Ivan de la Guardia, UCOG, Panama**, a appuyé la motion, compatissant aux risques et dangers posés par ces fonds, et ajoutant qu'il était inacceptable qu'un tribunal puisse rendre un jugement condamnant un pays tiers à la pauvreté à perpétuité. Nos collègues doivent comprendre

que ces fonds vautours risquent de s'en prendre à d'autres pays à l'avenir, et que les syndicats doivent préparer la riposte ensemble.

180. **José Rosal, FBTTT, Venezuela**, a indiqué que le Venezuela s'élevait contre les politiques interventionnistes de gouvernements étrangers qui cherchent à mettre des nations entières à genoux. Aucun pays n'est à l'abri.

181. **Ricardo Ponzi, FNTTAA, Brésil**, a parlé au nom des syndicats du Mozambique et d'Angola pour soutenir la motion, car nous ne pouvons tolérer que ce qui se passe en Argentine se reproduise ailleurs.

182. **Severino Almeida Filho, CONTTMAF, Brésil**, a ajouté que la dette accumulée pendant des décennies ne devait pas entraîner un sentiment de culpabilité, et que les syndicats avaient l'obligation de faire évoluer cette perception.

183. La motion a été *adoptée*.

MOTIONS D'AMENDEMENT DES STATUTS

184. **Le Président de l'ITF, Paddy Crumlin**, a exposé les propositions d'amendements des Statuts présentées par le Comité exécutif, en mettant l'accent sur l'importance des Statuts, et sur le besoin que chaque changement fasse l'objet d'une réflexion approfondie et d'une gestion transparente.

MOTION A D'AMENDEMENT DES STATUTS : REFLÉTER LES PRATIQUES ACTUELLES

185. **Paddy Crumlin** a expliqué qu'il s'agissait uniquement de rendre la formulation plus claire.

186. La motion a été *adoptée*.

MOTION B D'AMENDEMENT DES STATUTS : RENFORCER LE COMITÉ EXÉCUTIF ET LE COMITÉ DIRECTEUR

187. **Paddy Crumlin** a souligné qu'il s'agissait d'un amendement important. Le Comité exécutif prend

son rôle très au sérieux, et est arrivé à la conclusion qu'il devait élargir sa portée et se montrer plus inclusif. Cette motion incluait les président(e)s des Sections et du Comité des travailleuses des transports et du Comité des jeunes travailleuses et travailleurs des transports au Comité exécutif, non seulement pour représenter leurs propres intérêts, mais pour s'acquitter de leurs responsabilités dans le meilleur intérêt de l'ensemble de l'ITF. Les Sections et Régions rendent des comptes à leurs syndicats pour l'organisation et les campagnes, mais les présidents de Section assument la responsabilité politique particulière de diriger le Secrétariat.

188. **Maria Cristina Cadavid, ACAV, Colombie**, a estimé qu'il fallait des mesures de compensation pour garantir une représentation équilibrée au sein de tous les organes et comités de l'ITF pour soutenir et garantir la participation des Régions.

189. **Paddy Crumlin** a reconnu la lacune statutaire et le besoin d'assurer des liens plus directs entre l'élection des présidents régionaux et la représentation au Comité exécutif. Cette question a été examinée, mais aucune solution n'ayant fait l'unanimité, il a été décidé qu'elle serait analysée plus en profondeur par le Comité exécutif d'ici le prochain Congrès.

190. La motion a été *adoptée*.

MOTION C D'AMENDEMENT DES STATUTS : VICE-PRÉSIDENTS

191. **Paddy Crumlin** a expliqué que les discussions animées suscitées par l'élection à la présidence de l'ITF lors du 42^{ème} Congrès ont laissé apparaître une perception malsaine selon laquelle les Régions devaient voter en bloc. Il y a une énorme contradiction à avoir un(e) président(e) également vice-président(e), qui continue de s'acquitter de ses responsabilités régionales. La motion prévoit un(e) vice-président(e) supplémentaire pour mener à bien ces fonctions régionales, pour que le/la président(e) puisse assumer ses

responsabilités au nom de chaque Région et de chaque Section de l'ITF.

192. **Severino Almeida Filho, CONTTMAF, Brésil**, a salué cet engagement important à faire l'ITF un groupe d'affiliés unis en une fédération forte.

193. La motion a été *adoptée*.

MOTION D D'AMENDEMENT DES STATUTS : ETF

194. **Paddy Crumlin** a déclaré que l'ETF constituait une entité à part entière importante, et s'acquittait de cotisations substantielles à l'ITF. Il a souligné que l'ITF était la somme de ses affiliés.

195. La motion a été *adoptée*.

MOTION E D'AMENDEMENT DES STATUTS : SOUTENIR LES EFFORTS D'AMÉLIORATION DES PROCESSUS D'AFFILIATION

196. **Paddy Crumlin** a déclaré qu'il fallait une transparence dans le versement des cotisations et l'octroi de taux réduits. Le Comité exécutif a besoin de lignes directrices à cet égard.

197. La motion a été *adoptée*.

MOTION F D'AMENDEMENT DES STATUTS : AMÉLIORER LA REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONGRÈS

198. **Paddy Crumlin** a expliqué qu'il s'agissait d'une motion d'urgence soumise par le Comité exécutif d'avril 2014, et que celle-ci avait suscité une longue discussion progressiste sur les moyens d'améliorer la représentation des femmes au Congrès. Il a appelé toutes les femmes présentes à monter à la tribune pour être saluées.

199. Appuyant la motion, **Alicia Castro, AAA, Argentine**, s'est réjouie qu'hommes et femmes soient traités sur un pied d'égalité tout au long des discussions du Congrès. Cependant, la motion est née de la constatation qu'un nombre insuffisant de femmes s'étaient inscrites au Congrès, et devrait permettre une meilleure représentation des femmes lors des prochaines éditions.

200. La motion a été *adoptée*.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

201. **Le Président de l'ITF, Paddy Crumlin**, a annoncé que près de 140 désignations avaient été reçues et que toutes, qu'elles émanent des syndicats, des Régions et des Sections, étaient en faveur de Steve Cotton.

202. Steve Cotton a donc été *élu à l'unanimité* Secrétaire général de l'ITF.

203. **Steve Cotton** a remercié le Congrès, et déclaré qu'il était très honoré de devenir Secrétaire général. Il a remercié les hôtes qui ont permis de faire de ce Congrès une véritable réussite – et, au final, de renforcer l'influence des syndicats bulgares. La projection d'ouverture du Congrès a mis l'accent sur les défis mondiaux, et sur le nouveau sentiment de conscience mondiale. Le mouvement syndical, en étant inclusif, en retrouvant ses racines, en tenant les promesses de son programme de travail, construira un monde meilleur pour ses membres. Ce Congrès est entièrement numérique, et des réunions annexes sont prévues pour que chacun puisse s'exprimer. L'énergie et l'enthousiasme qui émanent des affiliés sont le gage qu'ils s'investiront dans le programme de travail. L'ITF fédère des spécificités bien distinctes d'une manière unique et collaborative, mais il a reconnu qu'elle devait chercher à rapprocher davantage les responsables régionaux du Comité exécutif. Il a déclaré que le personnel de l'ITF avait accompli un travail remarquable, et que David Cockroft avait placé la barre très haut. En ses 21 années au sein de l'ITF, il a pu compter sur le soutien et l'amitié de chacun, et est ému par la confiance qui lui est témoignée. Il a déclaré que nous avons maintenant pour mission de tenir les engagements de l'ITF.

204. **Steve Cotton** a présenté **Jyrki Raina, Secrétaire général de la fédération syndicale internationale IndustriALL**, indiquant que la collaboration plus étroite avec les FSI et les pressions à l'OIT constituaient une nouvelle et meilleure méthode de travail.

205. **Jyrki Raina** a déclaré que dans un monde mondialisé sans frontières, les travailleurs des cinq continents étaient en mesure de revendiquer, et d'obtenir, des horaires, salaires et lieux de travail décents, et le droit de s'affilier à un syndicat. Ils doivent s'opposer ensemble à la contestation du droit de grève par les employeurs. Steve Cotton et lui-même ont identifié qu'il fallait travailler ensemble sur les chaînes d'approvisionnement de l'aérospatiale, de l'aviation, du pétrole, du transport et des secteurs minier et maritime pour concrétiser un modèle socio-économique donnant la priorité à l'humain. Il a déclaré qu'ensemble, les syndicats devaient donner naissance à une nouvelle ère de solidarité mondiale.

INSIGNES D'OR

206. Onze personnes ont reçu l'Insigne d'or de l'ITF en remerciement des services rendus à notre organisation : Susan Ayoyi (DWU, Kenya), Alicia Castro (AAA, Argentine), l'ancien Secrétaire général David Cockroft, Bob Crow (RMT, Grande-Bretagne) à titre posthume, Stefan Heimlich (VERDI, Allemagne), Hylke Hylkema (NI, Pays-Bas), Martin Mayer (UNITE, Grande-Bretagne), Greg Myles (UNIFOR, Canada), Barbara Ruthmann (VERDI, Allemagne) à titre posthume, et Amparo Sanchez (SMC-UGT, Espagne).

207. Des Insignes d'or ont été décernés entre les Congrès, en 2012, à Graham Stevenson (UNITE, Grande-Bretagne), Willi Haberzettl (VIDA, Autriche), Jane Barrett (SATAWU, Afrique du Sud) et Robert Roach (IAM, États-Unis). Tetsuya Oki, (RENGO, Japon) a reçu un Insigne d'or début 2014.

COMPTES RENDUS DES CONFÉRENCES

208. **Dave Heindel**, **SIU, États-Unis**, a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section des gens de mer, qui a été *adopté*.

209. **Enrique Carmona**, **CC.OO, Espagne**, a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section de l'aviation civile, qui a été *adopté*.

210. **Ray Familathe**, **ILWU, États-Unis**, a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section des dockers, qui a été *adopté*.

211. **Tsuneyasu Goto**, **STU SERVICE RENGU, Japon**, a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section des services touristiques, qui a été *adopté*.

212. **Lena Dyring**, **NSU, Norvège**, a présenté le compte rendu de la Conférence commune des gens de mer et dockers, qui a été *adopté*.

213. **Asbjørn Wahl**, **FAGFORBUNDET, Norvège**, a présenté le compte rendu du Comité des transports urbains, qui a été *adopté*.

214. **Martin Mayer**, **UNITE, Grande-Bretagne**, a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section des transports routiers, qui a été *adopté*. Il a aussi présenté le nouveau Président, Tony Sheldon.

215. **Øystein Aslaksen**, **NLF, Norvège**, a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section des cheminots. Il a été *adopté*.

216. **Katarina Mindum**, **SZH, Croatie**, a demandé le soutien du Congrès pour le combat que mène son syndicat concernant les 300 cheminots licenciés en Croatie (voir la discussion sur la première motion). **Paddy Crumlin** a répondu que le Secrétariat rédigerait une déclaration exprimant la vive désapprobation du Congrès. Le compte rendu a été *adopté*.

217. **Diana Holland**, **Unite, Grande-Bretagne**, a présenté le compte rendu de la Conférence des travailleuses des transports de l'ITF, qui a été *adopté*.

218. **Nick Bramley**, **NI, Suisse**, a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section de la navigation intérieure, qui a été *adopté*.

219. **Johnny Hansen**, **NSU, Norvège**, a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section de la pêche, qui a été *adopté*.

220. **Travis Harrison**, **UNIFOR, Canada**, a présenté le compte rendu de la

Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs de l'ITF, qui a été *adopté*. Il a aussi présenté la nouvelle Co-présidente, Sharon Li, SOS, Singapour.

RAPPORTS FINANCIERS ET RAPPORTS D'AUDIT 2010-2013

221. **Le Secrétaire général de l'ITF, Steve Cotton**, a présenté les rapports financiers et le rapport d'audit, soumis par les commissaires aux comptes.

222. **Simon Weller**, **ASLEF, Grande-Bretagne**, a dit leur satisfaction de voir mise en œuvre la recommandation du Groupe chargé de l'évaluation financière sur le déficit structurel. Il a salué la création d'un groupe de contrôle indépendant et la relation constructive avec la planification financière, ainsi que l'approche plus transparente et systématique concernant celle-ci.

223. Les rapports financiers et le rapport ont été *adoptés*.

COTISATIONS D'AFFILIATION

224. **Le Président de l'ITF, Paddy Crumlin**, a présenté le rapport, lequel recommande qu'au cours de la période 2015 à 2018, le taux d'affiliation ordinaire maximum par membre soit d'1,55 GBP en 2015, 1,60 GBP en 2016, 1,65 GBP en 2017 et 1,70 GBP en 2018.

225. **Koji Matsuoka**, **KOKU-RENGO, Japon**, s'est dit opposé à ces augmentations, mais a ajouté que son syndicat soutiendrait la recommandation si l'ITF s'efforçait de réduire les coûts et de devenir moins tributaire du Fonds de bien-être.

226. **Paddy Crumlin** a déclaré que les affiliés avaient participé à l'élaboration de la stratégie en matière d'affiliations et se l'étaient appropriée, ajoutant qu'elle continuerait d'être appliquée, et que la mise en œuvre du thème du Congrès et des motions contribuerait à alléger les pressions qui pèsent sur eux. La recommandation a été *adoptée*.

STRATÉGIE EN MATIÈRE D’AFFILIATIONS

227. **Le Secrétaire général de l’ITF, Steve Cotton**, a invité le Congrès à confier au Comité exécutif le mandat de mettre en œuvre les conclusions du Groupe de travail sur les adhésions du Comité directeur, créé pour régler la question de la déclaration du nombre total de membres par les affiliés à l’ITF.

228. **Torben Seebold, VERDI, Allemagne**, a déclaré que le Groupe de travail préparait des recommandations à l’intention du Comité exécutif concernant un processus plus transparent et les critères d’octroi de taux réduits.

229. **Yuri Sukhorukov, SUR, Russie**, s’est dit inquiet que la disposition statutaire permettant aux affiliés de bénéficier de taux réduits soit mal interprétée si ces syndicats sont ensuite autorisés à voter pour le nombre total de membres déclarés, plutôt qu’en fonction de celui pour lequel ils ont payé. Ceci serait injuste pour les autres affiliés et saperait les principes d’égalité énoncés à l’article 4 relatif aux droits de vote.

230. **Paddy Crumlin** a répondu que cette question était examinée par le Groupe de travail sur les adhésions.

231. La proposition a été *adoptée*.

ÉLECTION DES ORGANES DIRECTEURS, DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DU/DE LA PRÉSIDENT(E) ET DES VICE-PRÉSIDENT(E)S

ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT(E)

232. **Paddy Crumlin** (MUA, Australie) est élu Président de l’ITF.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENT(E)S

233. Ont été élus Vice-président(e)s de l’ITF :

Afrique et Monde arabe : Zenzo Mahlangu (SATAWU, Afrique du Sud)
Asie-Pacifique : CA Rajasridhar (AIRF, Inde)
Europe : Lars Lindgren (STF, Suède)
Amérique latine/Caraïbes : Julio Sosa (La Fraternidad, Argentine)
Amérique du Nord : John D Baker (ILA, États-Unis)
Femmes : Brigitta Paas (FNV, Pays-Bas) 2014-2016 et Ekaterina Yordanova (FTTUB, Bulgarie) 2016-2018

COMITÉ EXÉCUTIF

234. Ont été élus membres du Comité :

Afrique et Monde arabe
Zenzo Mahlangu (SATAWU, Afrique du Sud)
Marcel Zante (FSTATB, Burkina Faso)
Saïd El-Hairech (UMT, Maroc)
Najeem Usman Yasin Alhaji (NURT, Nigeria)
Dorothy Nandera (ATGWU, Ouganda)

Asie/Pacifique
Paddy Crumlin (MUA, Australie)
CA Rajasridhar (AIRF, Inde)
Hanafi Rustandi, (KPI, Indonésie)
Yasumi Morita (JSU, Japon)
Kazuya Fujii (SHITETSU-SOREN, Japon)
Kyeong Doo Yeom (FKSU, Corée)
Conrad Oca (AMOSUP, Philippines)
Mary Liew (SMOU, Singapour)
Leslie Devendra, (SLNSS, Sri Lanka)

Europe
Lars Lindgren (STF, Suède)
Brigitta Paas (FNV, Pays-Bas)
Ekaterina Yordanova (FTTUB, Bulgarie)
Roman Hebenstreit (VIDA, Autriche)
Serge Piteljon (CGSP, Belgique)
Predrag Brazzoduro (SUC, Croatie)
Jan Villadsen (3F, Danemark)
Kaia Vask (EMSA, Estonie)
Arto Sorvali (AKT, Finlande)
Patrick Hurel (FEETS-FO, France)
Christine Behle (VERDI, Allemagne)
Alexander Kirchner (EVG, Allemagne)
Len McCluskey (UNITE, Grande-Bretagne)
Steve Todd (RMT, Grande-Bretagne)
Remo di Fiore (FIT-CISL, Italie)
Igor Pavlovs (LSUMF, Lettonie)

Nikolay Nikiforov (ROSPROFZHEL, Russie, 2014-2016)
Yuri Sukhorukov (SUR, Russie, 2016-2018)
Miguel Ángel Cilleros Sanchez (SMC-UGT, Espagne)

Amérique latine et Caraïbes

Julio Sosa (La Fraternidad, Argentine)
Severino Almeida Filho (CONTTMAF, Brésil)
Arlette Gay Schifferli (STCLA, Chili)
Benito Bahena y Lome (ATM, Mexique)

Amérique du Nord

John D Baker (ILA, États-Unis)
Peter Kennedy (UNIFOR, Canada)
Sito Pantoja (IAM, États-Unis)
Terri Mast (ILWU, États-Unis)
Robert Scardelletti (TCU, États-Unis)

Président(e)s de Section et

Président(e)s des travailleuses des transports et des jeunes travailleuses et travailleurs des transports

Oliver Richardson (Aviation civile)
Paddy Crumlin (Dockers)
Johnny Hansen (Pêche)
Nick Bramley (Navigation intérieure)
Øystein Aslaksen (Cheminots)
Tony Sheldon (Transports routiers)
David Heindel (Gens de mer)
Tsuneyasu Goto (Services touristiques)
Diana Holland (Travailleuses des transports)
Sharon Li (Jeunes travailleuses et travailleurs des transports)
Travis Harrison (Jeunes travailleuses et travailleurs des transports, 2014-2016)
Julian Ariel Sosa Capello (Jeunes travailleuses et travailleurs des transports, 2016-2018)

238. Les propositions des affiliés palestiniens et du TWU Australie d'organiser le prochain Congrès, ont été *reçues*.

CLÔTURE

239. **Le Président de l'ITF, Paddy Crumlin**, a demandé à tous les membres du personnel de l'ITF, aux bénévoles locaux et à l'équipe technique, de monter à la tribune. Il les a félicités, ainsi que les interprètes. L'hôte du Congrès, **Ekaterina Yordanova**, a remercié l'ensemble des participants et des équipes d'organisation, et a félicité le nouveau Secrétaire général de l'ITF, Steve Cotton.

240. Le Congrès a été déclaré clos par **Paddy Crumlin**.

ÉLECTIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

235. Ont été élus commissaires aux comptes de l'ITF :
Andy Bain (TSSA, Grande-Bretagne)
Mike Jess (NI, Grande-Bretagne)
Simon Weller (ASLEF, Grande-Bretagne)

EMPLACEMENT DU SIÈGE DE L'ITF

236. Le Congrès a *décidé* que le siège de l'ITF resterait à Londres.

DIVERS

237. Une recommandation du Comité exécutif de maintenir la suspension de la Fédération ukrainienne des syndicats maritimes a été *adoptée*.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE 43^{ÈME} CONGRÈS DE L'ITF

Résolution 1 Droits humains et syndicaux	31
Résolution 2 Respect des droits syndicaux et démocratiques fondamentaux et adhésion concrète par le gouvernement swazi, dont le droit à un environnement de travail sain et sûr	32
Résolution 3 Liberté syndicale, négociation collective et syndicats inter-entreprises au Chili	33
Résolution 4 Solidarité avec les travailleurs des transports en République bolivarienne du Venezuela	34
Résolution 5 Solidarité avec le peuple cubain	35
Résolution 6 Condamnation de l'action des fonds voutours visant à porter atteinte à l'économie argentine	36
Résolution 7 La paix dans le monde	36
Résolution 8 Palestine	37
Résolution 9 La position de l'ITF sur le Pacte transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)	37
Résolution 10 Campagne internationale contre les états du golfe hostiles aux syndicats, particulièrement dans le secteur de l'aviation	39
Résolution 11 Promotion de la campagne de l'ITF « Nos transports publics »	39
Résolution 12 La violence à l'égard des femmes	40
Résolution 13 Activités visant les jeunes travailleuses et travailleurs	41
Résolution 14 Atteintes aux droits fondamentaux des gens de mer grecs	42
Résolution 15 Charge de travail, fatigue et effectifs à bord	43
Résolution 16 Traitement équitable des gens de mer	43
Résolution 17 Escroqueries à l'embauche	44
Résolution 18 Le transport maritime européen	45
Résolution 19 Crise dans la marine marchande, notamment au Pakistan	46
Résolution 20 Registre international chilien	46
Résolution 21 Instruments de l'OIT sur le travail dans la navigation intérieure	47
Résolution 22 Secteur de la pêche	47
Résolution 23 Politiques ferroviaires néolibérales	48
Résolution 24 Transport et mobilité à Mexico	49
Résolution 25 Licenciement abusif chez Japan Airlines	50
Résolution 26 Sûreté et sécurité aériennes après MH17	51
Résolution 27 Malaysia Airlines	52
Progression des motions soumises au 43^{ème} Congrès de l'ITF	53

RÉSOLUTION 1

DROITS HUMAINS ET SYNDICAUX

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Rappelle que, conformément à ses Statuts, l'ITF milite pour la « défense de la démocratie et de la liberté » et souscrit pleinement aux objectifs et aux idéaux de l'Organisation internationale du travail (OIT).
2. Prend acte que les conventions de l'OIT soutiennent les droits syndicaux, en particulier la convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et la convention 98 sur le droit d'organisation et de convention collective.
3. Prend également acte que les droits syndicaux sont protégés par des instruments juridiques internationaux et régionaux, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention européenne des droits de l'Homme, la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples et la Convention américaine des droits de l'Homme.
4. Estime que, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les droits syndicaux sont des droits humains et que leur respect est une condition fondamentale de la démocratie.
5. Considère que les droits humains sont universels, inaliénables, indivisibles, et doivent s'appliquer à toutes les personnes sans discrimination fondée sur le genre, la nationalité, la race ou la couleur, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap ou les convictions.
6. Affirme que le plein exercice de tous les droits syndicaux est un droit fondamental de tous les travailleurs et qu'il est indispensable à l'amélioration des conditions d'emploi, ainsi qu'à la sécurité et au bien-être des travailleurs et des usagers des transports.
7. Estime que la négociation collective sans droit de grève revient à de la mendicité collective et que l'érosion des négociations collectives constructives donne aux employeurs le pouvoir de s'enrichir au maximum tout en payant le minimum absolu à la masse des travailleurs, une situation qui vient menacer gravement la survie de la démocratie elle-même.
8. Observe que l'indice CSI des droits dans le monde rendu public à l'occasion du Congrès de la CSI en mai 2014 révèle que durant l'année écoulée, les gouvernements d'au moins 35 pays ont arrêté ou emprisonné des travailleurs – une tactique pour faire taire les revendications réclamant des droits démocratiques, des salaires décents, des conditions de travail plus sûres et la sécurité de l'emploi ; que dans au moins 9 pays, les meurtres et les disparitions de travailleurs ont couramment été utilisés pour intimider les travailleurs ; que dans au moins 53 pays, des travailleurs ont été licenciés ou suspendus pour avoir essayé de négocier de meilleures conditions de travail et que dans au moins 87 pays, la législation et les pratiques privent certaines catégories de travailleurs du droit de grève.
9. Note que, selon la veille assurée par l'ITF pour identifier les cas de non-respect des droits humains et syndicaux dans le secteur des transports, les atteintes aux droits sont particulièrement virulentes dans le cas des travailleurs des transports et cette tendance est liée au capital, à la quête effrénée du profit et à la volonté des gouvernements de défendre la libre circulation des voyageurs et des marchandises, qu'ils font passer avant les droits des personnes engagées dans l'activité de transport elle-même.
10. Note également que les travailleurs des transports, y compris les travailleurs des transports publics urbains mais sans s'y limiter, sont l'un des groupes de plus en plus souvent privés du droit de grève, que ce soit en recourant à des interdictions pures et simples ou en imposant des exigences afin d'assurer un service public, des services essentiels ou des services minimum qui restreignent fortement ce droit.
11. Considère que les grandes entreprises et les grands établissements financiers et leurs alliés politiques et institutionnels comme les gouvernements et leurs agences avec la complicité de certains médias ont, particulièrement depuis le début de la crise financière mondiale de 2007-2008, intensifié leur campagne aux niveaux international et national pour, d'une part, entraver et résister à l'action de défense et de promotion des droits syndicaux menée par les syndicats libres et démocratiques, et d'autre part, dans certains cas, organiser des attaques concertées contre les syndicats, en présentant leurs activités comme illégales ou extrémistes.
12. Constate que dans son récent rapport *Doing Business*, la Banque mondiale souscrit à l'opinion selon laquelle les gouvernements devraient aspirer à la réduction des normes du travail.
13. Observe le recours croissant des employeurs à des tactiques agressives pour restreindre les droits et activités syndicaux, allant de l'utilisation des services de cabinets d'avocats et/ou de conseil spécialisés dans l'antisindicalisme à la création de syndicats jaunes ou factices pour porter atteinte aux organisations représentatives.
14. Constate le nombre croissant d'attaques en justice visant les droits syndicaux dans le monde entier, et en particulier dans l'Union européenne suite à la décision rendue par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire Viking en 2007, où l'ITF était la principale partie défenderesse.
15. Condamne les attaques à motivation idéologique portées par l'Organisation internationale des employeurs aux droits, notamment à la liberté syndicale, à la négociation collective et au droit de grève établi de longue date par l'OIT.
16. Constate avec inquiétude la récente adoption de lois et réglementations nationales dans plusieurs pays, dont la Grèce, la Bolivie, le Chili et l'Australie, qui restreignent notamment le droit de grève pour les travailleurs des transports dans les secteurs public et/ou privé ; l'imposition d'une législation injustifiée sur les services minimum et de règles sur les

services essentiels ; la fragmentation des structures de négociation, et la conduite d'enquêtes publiques et l'instauration de commissions royales ciblant les syndicats comme prétexte pour neutraliser leur influence par le biais d'amendes et de menaces d'emprisonnement.

17. Abhorre l'ingérence croissante dans les activités syndicales à laquelle sont confrontés les affiliés de l'ITF dans des pays comme l'Iran, la Corée, la Turquie, le Honduras, le Swaziland et les Philippines : licenciements, détentions et arrestations de syndicalistes, mais aussi interventions dans les locaux des syndicats, confiscation de biens appartenant à ceux-ci, passages à tabac et autres formes de violence, harcèlements, incarcérations pendant de longues périodes et meurtres.

18. Déploie la privation permanente et totale des droits syndicaux fondamentaux dont sont victimes les travailleurs des transports dans des pays tels que le Qatar et les Émirats arabes unis.

19. Félicite les affiliés de l'ITF de ces pays du courage avec lequel ils défendent les droits syndicaux face à la répression et rappelle que ces droits n'existeraient pas sans les militants historiques de notre mouvement syndical.

20. Demande à l'ITF de :

- Faire en sorte que la défense des droits syndicaux dans le secteur du transport et au-delà, y compris le droit de grève, soit ajoutée à son programme de travail 2014-2018 ;
- Travailler de concert avec ses affiliés, la Confédération syndicale internationale, les autres fédérations syndicales internationales et les organisations non gouvernementales pertinentes pour lutter en faveur de droits syndicaux garantis universels, et maintenir et promouvoir de tels droits, en veillant à ce que le rôle stratégique des travailleurs des transports soit bien considéré comme faisant partie intégrante du travail sur les droits syndicaux internationaux ;
- Exiger une cohérence internationale des politiques en matière de droits syndicaux grâce à leur reconnaissance et leur application

concrètes par, entre autres, les États, les employeurs, le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les banques de développement régional, l'Organisation mondiale du commerce et les partenaires des accords de libre-échange internationaux ; et

- S'engager à manifester rapidement sa solidarité et son soutien solide aux syndicats victimes de répression et à ceux dont les droits fondamentaux sont remis en question ou bafoués, ou visés par des campagnes publiques négatives menées par les employeurs, les gouvernements, leurs agences et leurs alliés.

RÉSOLUTION 2

RESPECT DES DROITS SYNDICAUX ET DÉMOCRATIQUES FONDAMENTAUX ET ADHÉSION CONCRÈTE PAR LE GOUVERNEMENT SWAZI, DONT LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET SÛR

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Constate que l'instauration d'une monarchie absolue au Swaziland a imposé à sa population l'une des formes de gouvernement les plus dictatoriales et antidémocratiques à l'échelle mondiale. C'est une forme de gouvernement qui prive les citoyens des droits et protections démocratiques les plus fondamentaux, dont le droit de se réunir et d'élire des représentants dans les structures du pouvoir. Les récentes élections parlementaires ne répondaient pas aux normes internationales et ont de ce fait été boudées par l'électorat.
2. Constate que le gouvernement du Swaziland a, à maintes reprises, été jugé responsable de violation des droits fondamentaux des travailleurs et des normes internationales du travail.
3. Constate que des actions syndicales revendicatives légitimes ont entraîné harcèlements policiers, passages à tabac et arrestations, ainsi que l'incarcération en juillet 2012 de Basil Thwala, conseiller juridique du STAWU, qui n'a été libéré qu'à la suite d'une mission menée par l'ITF en février 2014.
4. Constate que le gouvernement a encore privé davantage les travailleurs du droit d'association en radiant la centrale syndicale nationale, la Confédération syndicale du Swaziland (TUCOSWA).
5. Constate que le taux de prévalence du VIH/SIDA dans la population adulte du Swaziland qui s'établissait à 26 % en 2011 est le plus élevé dans le monde, et que les personnes les plus touchées sont les travailleurs et travailleuses, et en particulier les travailleurs des

transports routiers, dont font partie les conducteurs de bus et les chauffeurs routiers.

6. Constate que les violations des droits humains et syndicaux au Swaziland ont été signalées par un certain nombre d'organisations internationales dont l'ITF, l'OIT, la CSI, la SADC, l'UA, l'UE, l'ONU, Amnesty International et le Commonwealth.

7. Constate que l'ITF a adopté plusieurs résolutions demandant aux autorités swazi de cesser de violer les droits des travailleurs. Ces résolutions ont notamment été adoptées par la Conférence de la Section des transports routiers de l'ITF-Afrique tenue à Durban (Afrique du Sud) les 24 et 25 juillet 2012, la Conférence de la Section des transports routiers de l'ITF tenue à Toronto (Canada) les 12 et 13 novembre 2012, et la Conférence régionale africaine de l'ITF tenue à Addis-Abeba du 22 au 27 septembre 2013, respectivement.

8. Félicite l'ITF de la mission de haut niveau qu'elle a envoyée au Swaziland en février 2014 et qui a finalement abouti à la libération de Basil Thwala.

9. Le présent Congrès demande au gouvernement swazi de :

- Faire cesser le harcèlement des travailleurs syndiqués qui se livrent à des activités syndicales légitimes.
- Autoriser les travailleurs à jouir de la pleine liberté d'association, y compris le droit de s'organiser et de négocier collectivement et d'élire librement des dirigeants syndicaux. Le gouvernement devra en outre respecter toutes les conventions de l'OIT ratifiées ;
- Reconnaître pleinement la Confédération syndicale du Swaziland et faire cesser l'ingérence du gouvernement dans la constitution et la gestion de la centrale syndicale nationale, qui devra bénéficier de la pleine jouissance effective de ses droits conformément aux normes de l'OIT ; et
- Autoriser les institutions démocratiques telles que les partis politiques indépendants à fonctionner librement et à conduire des élections démocratiques libres.

10. Le présent Congrès demande à l'ITF de :

- Collaborer avec des organisations de défense des droits humains, ou toutes autres organisations pertinentes, régionales et internationales, notamment l'OIT, la SADC, l'UA, l'UE et l'ONU afin d'amener le gouvernement swazi à assumer ses responsabilités à l'égard de son refus véhément d'accorder à ses citoyens leurs droits démocratiques fondamentaux inaliénables ;
- Évoquer la question des conditions déplorables en matière de sécurité, de santé et d'environnement au travail avec les organismes internationaux et régionaux compétents en matière d'environnement et de sécurité ;
- Évoquer la question des normes de santé et normes environnementales avec des institutions comme la Banque mondiale, la Banque de développement africaine, etc., qui devraient considérer la conformité à ces normes comme une condition d'obtention de prêts ; et
- Envisager l'élaboration de programmes pratiques aisément réalisables pour sensibiliser davantage les travailleurs des transports et les employeurs du Swaziland à ce sujet, dans le but spécifique de limiter le nombre de décès liés au travail parmi les personnels des transports.

RÉSOLUTION 3

LIBERTÉ SYNDICALE, NÉGOCIATION COLLECTIVE ET SYNDICATS INTER-ENTREPRISES AU CHILI

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

Fait les constats suivants :

1. Le Chili ne respecte pas les conventions 87 et 98 de l'Organisation internationale du travail sur la liberté syndicale et la négociation collective, bien qu'il les ait ratifiées le 1^{er} février 1989. Ce n'est pas seulement du fait des conditions de travail précaires endurées par de nombreux travailleurs, dont les travailleurs des transports ; c'est aussi parce que dans la réalité, la législation nationale empêche pratiquement les syndicats inter-entreprises de mener des négociations collectives, et encourage en revanche la création de petits syndicats qui n'ont souvent pas autant d'influence que les syndicats plus grands.
2. De plus, les entreprises sont autorisées à faire profiter l'ensemble de leurs personnels, qu'ils soient ou non syndiqués, des acquis négociés par les syndicats – un moyen déloyal de dissuader les travailleurs de se syndiquer, puisqu'ils profitent des avantages obtenus par les travailleurs syndiqués sans participer aux activités syndicales ni verser de cotisations. En outre, ce scénario encourage la direction à exercer des pressions déraisonnable sur ses employés, à inciter activement les travailleurs à ne pas se syndiquer et à imposer des sanctions sur les travailleurs qui se syndiquent.
3. Le droit de grève est bafoué par une série de critères et procédures pervers et restrictifs, ainsi que par des dispositions légales qui autorisent les employeurs à prendre des mesures diverses, comme par exemple, remplacer des travailleurs qui exercent leur droit de grève. La loi autorise les employeurs à refuser de reconnaître les syndicats inter-entreprises et de négocier avec eux, et à négocier avec des groupes de travailleurs non représentatifs.

4. Le fait que cet affaiblissement des syndicats permet aux employeurs de supprimer les avantages et acquis historiques obtenus par les travailleurs, mais non protégés par le Code du travail, est tout aussi inquiétant.
5. La fragmentation des syndicats du fait de l'interdiction, dans la pratique, de la négociation collective par les syndicats inter-entreprises, l'absence de sanctions effectives et claires contre les employeurs qui entravent la liberté syndicale, les restrictions du droit de grève, y compris le remplacement des travailleurs et l'offensive aveugle contre les acquis historiques (situation découlant d'un Code du travail promulgué sous un régime non démocratique) violent les principes de l'OIT et empêchent les travailleurs de créer des syndicats forts et représentatifs capables de contribuer au développement et à la justice sociale dans le pays.
6. Le mouvement syndical a adressé une PLAINTÉ à l'OIT le 22 avril 2013 et rédigé une proposition de motion parlementaire soulignant la nécessité d'une législation du travail équitable qui encourage la syndicalisation et la création de syndicats grands et représentatifs, syndicats inter-entreprises notamment, et impose aux employeurs de participer à des négociations collectives conformément aux principes universels de l'OIT.
7. Déclare en conséquence ce qui suit :
 - Nous nous opposons à tout acte de discrimination par l'État chilien, quel que soit le gouvernement au pouvoir, contre les travailleurs qui veulent mener des négociations collectives par l'intermédiaire de leur syndicat ;
 - Nous estimons que le gouvernement et le parlement ont introduit une discrimination à l'encontre du droit des syndicats inter-entreprises de représenter les travailleurs aux fins de négociation collective, étant donné que l'article 334 bis du Code du travail accorde aux employeurs le droit de refuser de négocier avec les syndicats qui représentent leurs employés alors qu'il devrait imposer à l'entreprise de mener des négociations collectives de bonne foi ;

- Nous dénonçons l'absence du droit de grève au Chili et l'exploitation abusive par les entreprises des incohérences et des procédures du Code du travail qui enfreignent délibérément les principes de l'OIT dans la pratique ;
- Nous regrettons qu'aucun gouvernement chilien n'ait préconisé l'élimination de ces abus judiciaires et demandé un amendement du Code de travail afin de garantir le respect inconditionnel de la liberté syndicale et de la négociation collective ;
- Nous appelons le mouvement syndical national et international à faire bloc pour demander au gouvernement d'organiser des forums de discussion qui permettront de décider démocratiquement des amendements à apporter au Code du travail afin de protéger les travailleurs, notamment l'abrogation immédiate de l'art. 334 bis A du code et la reconnaissance du Comité national de coordination pour les syndicats inter-entreprises ; et
- Nous demandons au Congrès de soutenir inconditionnellement les syndicats chiliens, particulièrement les syndicats inter-entreprises, dans leur lutte en faveur d'une justice véritable et du respect des droits des travailleurs et demandons par ailleurs aux affiliés d'exprimer leur soutien sous forme de lettres adressées au président chilien.

RÉSOLUTION 4

SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS EN RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

Étant donné :

1. Que la souveraineté et l'indépendance des nations est un principe universel et que chaque pays doit rechercher des moyens de lutter contre le fléau économique, politique et social que représentent les tentatives de mise en œuvre d'un néolibéralisme sauvage, qui fait passer le profit avant les droits historiques des citoyens, qui encourage les investissements spéculatifs au détriment de la production et du développement durable et qui accroît le chômage afin d'imposer des modifications du droit du travail et priver les travailleurs de droits historiques obtenus malgré les menaces de licenciements de masse.
2. Que la République bolivarienne du Venezuela, sous la houlette du président, le commandant Hugo Rafael Chávez Frías, a instauré un programme économique clair incluant la participation publique au processus décisionnel pour tous les aspects du gouvernement (y compris les investissements publics et sociaux), amélioré les services de santé, totalement éliminé l'analphabétisme comme l'indiquent les données du PNUD, réduit la mortalité infantile, défendu le respect absolu de la démocratie en organisant notamment un référendum constitutionnel pour tous les mandats électifs, promulgué la loi sur la protection des femmes et l'obligation d'une participation féminine à 50 % dans la fonction publique et promulgué la loi organique du travail qui, entre autres, interdit et punit l'externalisation, rend la négociation collective obligatoire et prévoit la sécurité de l'emploi pour empêcher les employeurs de procéder à des licenciements abusifs en vue d'imposer leurs modèles néolibéraux.
3. Que le président de la République, Nicolás Maduro Moros est un président ouvrier, anciennement conducteur de bus urbains et membre

d'un des secteurs organisés par l'ITF, qui a pris des mesures pratiques pour prouver la détermination de son gouvernement à maintenir et développer la démocratisation des instances gouvernementales et la défense du socialisme au XXI^e siècle, principes mis en œuvre par le commandant suprême Hugo Rafael Chávez Frías, ce qui a donné lieu à des attaques de groupes de droite qui enfreignent la loi et l'ordre constitutionnel (coup d'état et assassinat).

4. Que lors de manifestations pseudo-pacifiques organisées par des groupes émanant du pays lui-même et de l'étranger, des attaques physiques ont pris pour cible des travailleurs sans défense qui accomplissaient simplement leur travail, faisant en sorte que le réseau de transports publics soit opérationnel, sûr et efficace. Des attaques et des actes de vandalisme ont également été perpétrés contre des véhicules de transports publics (qui ont été incendiés), dans l'intention de provoquer une crise sociale à partir de rien.
5. Que, suite à ces attaques, on a déploré 35 collègues blessés, ainsi que la dégradation et la destruction de divers véhicules de transport, dont wagons ferroviaires et véhicules de transport urbain récupérés par les travailleurs pour pouvoir maintenir les services à la population.
6. Que le mouvement syndical vénézuélien comprend la nécessité de faire bloc et d'unifier tous les travailleurs et qu'avec l'aide de l'ITF, il a créé la Fédération bolivarienne des travailleurs des transports, qui travaille actuellement à l'organisation de la fusion des syndicats de transport dans chaque secteur de l'industrie, et ainsi, à l'unification de tous nos frères et sœurs qui se battent ensemble au niveau national pour améliorer leurs conditions de vie, défendre les institutions démocratiques, garantir le travail en tant que processus social et défendre le pays.

Décide de :

7. Reconnaître le droit inaliénable des peuples à déterminer leurs institutions en toute souveraineté et à élire démocratiquement leur gouvernement, sans ingérence de la part d'autres gouvernements.
8. Rejeter l'agenda néolibéral qui s'est traduit par le chômage pour des dizaines de millions de frères et sœurs à travers l'Europe, l'Asie, l'Afrique et les Amériques, et condamner la suppression des droits historiques obtenus de haute lutte par les travailleurs.
9. Réprouver les attaques contre les travailleurs des transports dans tous les pays.
10. Demander à tous les syndicats de travailleurs des transports d'unifier leurs activités au niveau national et d'essayer d'unifier leurs structures ou au moins de créer des fédérations et des confédérations qui les aideront dans leur combat en faveur de meilleures conditions de vie et de la sécurité de l'emploi pour leurs membres.
11. Féliciter les syndicats vénézuéliens et les appeler à recruter les centaines de milliers de travailleurs des transports que compte la République bolivarienne du Venezuela.
12. Reconnaître l'engagement de l'ITF aux niveaux régional et mondial pour promouvoir l'unité dans la défense de ses affiliés et la lutte permanente contre le chômage et le travail précaire.

RÉSOLUTION 5

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE CUBAIN

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Prenant acte de l'importante résolution adoptée lors du 42^{ème} Congrès de Mexico, dans laquelle le Congrès saluait le fait qu'une fois de plus Cuba avait fait preuve de solidarité internationale et se disait convaincu que l'ITF devrait s'engager dans la promotion de la coopération et du dialogue avec Cuba et chercher à ce qu'un terme soit mis au blocus de l'île, jugé illégal par les Nations Unies.
2. Salue le geste symbolique du président cubain, Raul Castro, qui a serré la main du président américain, Barack Obama, aux récentes obsèques de Nelson Mandela.
3. Reconnaît la souveraineté du peuple cubain, et son droit à prendre en charge son propre destin en dehors de toute ingérence extérieure.
4. Prenant note tout particulièrement de la délégation ITF historique emmenée par le Président de l'ITF, Paddy Crumlin, le Secrétaire général de l'ITF, David Cockroft, ainsi que Bob Crow du RMT et Antonio Fritz du Bureau régional de l'ITF, qui a rencontré le Comité exécutif du SNTTP et a par la suite accueilli sa délégation au Comité exécutif de l'ITF.
5. Observant les liens positifs nés des affiliés de l'ITF auprès des travailleurs cubains, y compris les syndicats latino-américains de l'aviation civile, les cheminots, les dockers et les autres, et la mise en œuvre active de la résolution de Mexico.
6. Notant que le fait que trois des « Cinq Cubains de Miami » soient toujours emprisonnés aux États-Unis constitue l'un des obstacles à une réconciliation à long terme.
7. Appelle tous les affiliés à poursuivre cette action à leur niveau et à celui du Secrétariat pour que la résolution de Mexico soit pleinement mise en œuvre.

RÉSOLUTION 6

CONDAMNATION DE L'ACTION DES FONDS VAUTOURS VISANT À PORTER ATTEINTE À L'ÉCONOMIE ARGENTINE

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Constatant que, dans sa décision du 16 juin 2014, la Cour suprême des États-Unis a rejeté l'appel de l'Argentine dans son procès contre les fonds vautours qui ont racheté des dettes décotées à des prix dérisoires aux créanciers originaux et en exigent le remboursement au prix fort par voie judiciaire, de sorte que même un taux de réussite infime dans leur démarche peut leur permettre d'enregistrer des gains considérables pour leurs modestes « investissements » initiaux.
2. Sachant que l'un de ces fonds vautours, NML Capital, une filiale d'Elliott Management Corporation, est le principal actionnaire (22 %) de la multinationale de transport de passagers National Express, dont la division américaine, Durham School Services, est hostile aux syndicats.
3. Prenant en considération le fait que NML Capital a acquis des bons argentins pour quelque 50 millions d'USD en 2008 et que les décisions des tribunaux américains lui permettraient de toucher plus de 800 millions d'USD, soit un retour sur investissement de 1 600 % en seulement six ans.
4. Rappelant qu'Elliott Management Corporation et son CEO et fondateur, Paul Singer, ont déjà été condamnés par l'ITF pour la saisie du navire-école de la marine argentine, la frégate ARA Libertad, au Ghana en 2012.
5. Rappelant également que des décisions judiciaires antérieures en faveur de fonds vautours avaient déjà été vivement critiquées par un grand nombre de gouvernements et de FSI, et même par le FMI.
6. Notant avec inquiétude qu'en soutenant les intérêts d'une petite minorité de spéculateurs voyous, les tribunaux américains ont mis en péril le remboursement régulier de la dette argentine à plus de 90 % de ses créanciers, qui avaient volontairement

accepté un substantiel effacement partiel de dette à la suite du défaut souverain du pays il y a plus de dix ans.

7. Conscient de l'importance de ne pas laisser les fonds vautours paralyser les efforts de restructuration de la dette des pays en développement ou refuser aux États le droit de protéger leurs citoyens selon le droit international.
8. Convaincu de la nécessité d'empêcher une grave menace de toucher non seulement l'Argentine et ses travailleurs, mais aussi tous les pays du monde et leur capacité à stimuler leurs économies et créer des emplois.
9. Condamne la stratégie impitoyable axée sur le profit menée par des fonds vautours qui ont pour objectif de porter atteinte à l'économie argentine, la population active du pays en étant la principale victime directe.
10. Condamne la décision du 16 juin 2014 de la Cour suprême américaine qui a rejeté l'appel de l'Argentine dans son procès intenté aux fonds vautours.
11. Se joint à l'appel international adressé aux organes réglementaires compétents les invitant à rejeter la décision de la cour et à se mettre à l'œuvre pour créer un mécanisme d'arbitrage équitable, indépendant et transparent pour les dettes souveraines, qui favoriserait le développement des économies nationales et permettrait ainsi d'améliorer les niveaux d'emploi.

RÉSOLUTION 7

LA PAIX DANS LE MONDE

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Reconnaît que la crise actuelle du capitalisme a engendré une période de profonde instabilité à l'échelle planétaire.
2. Estime que les rivalités croissantes entre puissances impérialistes se sont intensifiées du fait de la crise et que cette situation a conduit ces puissances à chercher à étendre les territoires sous leur domination économique et financière au moyen de guerres d'agression.
3. Constate que les guerres de Libye et du Mali ont été engagées contre la volonté des populations de ces pays, en totale contradiction avec les intérêts des membres des syndicats affiliés à l'ITF, mais pour servir par contre les intérêts d'une classe particulière.
4. Constate en outre la poursuite de l'agression manifestée à l'égard de la Syrie, et demande la cessation des agressions impérialistes de toutes sortes.
5. Rejette les alliances militaires agressives comme l'OTAN et appelle de ses vœux un monde de paix, fondé sur le respect mutuel, et la libre coopération entre nations souveraines.

RÉSOLUTION 8

PALESTINE

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Est horrifié par le conflit qui perdure à Gaza et a déjà fait 1 962 morts, principalement des civils.
2. Apporte son soutien à l'Appel à l'action de la CSI concernant Gaza, qui stipule que :

« Les morts et blessés de Gaza sont, dans leur immense majorité, des civils qui n'ont absolument nulle part où se réfugier. La destruction ces jours derniers d'infrastructures civiles ou appartenant aux Nations Unies, parmi lesquelles des habitations, des écoles, des hôpitaux et la seule centrale électrique du territoire, entraîne des conséquences très graves pour la population palestinienne aujourd'hui, qui se feront également ressentir longtemps après la fin de cette opération militaire. Rien ne peut justifier ces attaques disproportionnées et aveugles.

Les travailleurs et leurs familles s'associent aux voix qui s'élèvent à travers le monde pour demander la négociation d'un cessez-le-feu immédiat et la fin du blocus qui emprisonne 1,9 million de personnes. Nous appelons également la communauté internationale à fournir une aide humanitaire d'urgence à Gaza, notamment de la nourriture, de l'eau, de l'assistance médicale et des groupes électrogènes. Toutefois, le seul moyen d'établir une paix durable et une compréhension mutuelle entre les peuples israélien et palestinien est de mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens.

Par conséquent, nous appelons tous les gouvernements à faciliter la négociation d'un cessez-le-feu immédiat. Les attaques contre les civils sont contraires au droit international et nous soutenons l'appel des Nations Unies en faveur de la justice et de l'obligation de rendre des comptes. C'est pourquoi nous demandons l'interdiction immédiate de tous les transferts d'armes, directement ou indirectement. Mais l'action ne peut pas s'arrêter là. La communauté internationale, pas seulement les États-Unis et l'Égypte, doit prendre des mesures immédiates pour contraindre les parties à s'asseoir à la table des négociations afin de parvenir à un accord qui mette fin à l'occupation et qui favorise dans les deux camps l'assurance de la sécurité et le respect mutuel. »

3. Félicite l'ITF et ses affiliés d'avoir réagi rapidement en envoyant une aide médicale et humanitaire à Gaza, et appelle les affiliés à soutenir le fonds de l'ITF pour Gaza.

4. Entérine la Déclaration du Congrès de la CSI tenu à Berlin en mai 2014, Renforcer le pouvoir des travailleurs – La paix et la démocratie :

« Nous dénonçons l'occupation de la Palestine par Israël, et nous nous mobiliserons en faveur d'une paix juste et durable entre Israël et la Palestine, conformément à la légitimité du droit international et en particulier des Résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous appelons à :

- La fin de l'implantation des colonies de peuplement israéliennes illégales et le démantèlement des colonies existantes, le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens, sur la base des frontières du 4 juin 1967, et le démantèlement du mur de séparation illégal.
 - Ces demandes soutiendront l'équité, la justice et l'instauration d'une paix globale, confirmant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement d'un État palestinien libre et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. »
5. S'engage à soutenir pleinement la résolution du Congrès de la CSI par une campagne syndicale internationale active.

RÉSOLUTION 9

LA POSITION DE L'ITF SUR LE PACTE TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT (TTIP)

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Note que la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) représente 700 syndicats nationaux dans 150 pays et défend les intérêts de plus de 4,7 millions de membres dans le monde entier.
2. En réponse au mandat octroyé aux parties (UE et États-Unis) afin de négocier un Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) visant à libéraliser encore le commerce entre l'UE et les États-Unis, l'ITF adopte la position qui suit.
3. L'ITF prend note des rapports sur les bienfaits potentiels d'un accord de cette envergure, y compris un accroissement de la diversité, une amélioration du cadre réglementaire mondial et une augmentation des flux d'investissement et de la croissance qui pourraient contribuer à améliorer la situation des travailleurs dans le sillage de la crise financière et donner un second souffle à des discussions multilatérales dans l'impasse. Toutefois, l'ITF constate que même les projections les plus ambitieuses publiées par la Commission européenne en termes de créations d'emplois et de croissance restent modestes. De plus, l'ITF note que l'UE et les États-Unis ont déjà prouvé d'une certaine ouverture l'un envers l'autre en termes d'investissement et de commerce, comme le prouvent les faibles tarifs douaniers en vigueur. L'ITF demande un commerce équitable et une mondialisation durable et appelle les négociateurs à limiter les répercussions négatives si le TTIP devait réduire le commerce au sein du marché intérieur de l'UE avec les États membres du sud ou avec d'autres partenaires commerciaux de l'UE issus du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et des pays les moins avancés (PMA).

4. L'ITF demande que soient remplies les deux conditions suivantes avant la poursuite des négociations. Premièrement, le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS) doit être exclu des négociations, puisque l'UE et les États-Unis possèdent des systèmes juridiques bien établis. Il ne convient pas de donner autant de pouvoir aux entreprises en matière de législation et de politique nationales. Les États eux-mêmes doivent pouvoir prendre des décisions politiques sans crainte d'être poursuivis en justice par les multinationales. Deuxièmement, l'ITF demande que cet accord inclue une reconnaissance légalement contraignante des normes fondamentales du travail de l'OIT et des normes minimales européennes en matière de droits sociaux et du travail afin d'éviter tout dumping social. Pour y parvenir, les négociateurs de l'UE devraient demander que leurs homologues américains ratifient l'intégralité des normes fondamentales du travail de l'OIT. Les législations et réglementations nationales et européennes contenant des dispositions relatives à la sécurité sociale, aux négociations collectives, au temps de travail, aux conditions d'emploi, à la santé publique, aux droits d'information et de consultation et autres protections ne doivent pas être considérées comme des barrières non tarifaires au commerce et ne doivent pas être contestées par le TTIP.
5. L'ITF appelle la Commission européenne et son homologue américain à mener des négociations transparentes qui incluent une consultation globale et opportune des partenaires sociaux européens dans le secteur des transports, afin qu'ils puissent évaluer les répercussions potentielles du TTIP dans leurs branches.
6. L'ITF demande que le secteur des transports soit reconnu comme un secteur crucial qui assure la croissance industrielle et, à ce titre, doit avoir une place spéciale dans les négociations du TTIP.
7. L'ITF agit avec prudence face aux annonces faites par la Commission européenne concernant les créations d'emplois, notamment au regard de la qualité des emplois qui seront ainsi créés, et maintient que les offres d'ouverture des marchés ne devraient pas être faites tant qu'une évaluation rigoureuse de l'impact sur le développement durable, incluant des critères sociaux et environnementaux, n'a pas été entreprise en consultation avec les partenaires sociaux.
8. L'ITF s'oppose à une nouvelle libéralisation des dispositions concernant la prestation de services grâce à la présence de personnes physiques (« mode 4 ») car cela risquerait de promouvoir des relations de travail fondées sur l'exploitation pour les travailleurs migrants et se répercuterait sur les conditions de travail et salaires locaux. L'ITF demande que les négociations n'aillent pas à l'encontre de l'acquis communautaire en matière de droits sociaux et du travail. Le droit de tous à l'égalité devant la loi et à la protection contre la discrimination est un droit universel. Des dispositions visant à empêcher les violations des droits des travailleurs telles que l'inégalité de traitement des travailleurs transfrontaliers, qui sont souvent des femmes, doivent être étudiées en consultation avec les syndicats.
9. L'ITF considère que le TTIP doit intégrer des accords environnementaux solides.
10. L'ITF maintient que cet accord ne devrait pas imposer l'ouverture ou la libéralisation des marchés publics. Les autorités publiques devraient pouvoir utiliser des critères sociaux et environnementaux lors de l'acquisition de biens ou de services afin de s'assurer que des fonds publics servent à un développement économique et social local durable, notamment en tenant compte de la convention 94 de l'OIT sur les clauses de travail (contrats publics). Cette politique ne devrait en aucun cas être considérée comme une barrière au commerce.
11. L'ITF a une vision stratégique à long terme du TTIP et appelle les négociateurs à s'assurer qu'il constituera l'accord « référence » pour les futurs accords bilatéraux.

RÉSOLUTION 10

CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LES ÉTATS DU GOLFE HOSTILES AUX SYNDICATS, PARTICULIÈREMENT DANS LE SECTEUR DE L'AVIATION

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Constatant l'expansion importante au niveau mondial des compagnies aériennes hostiles aux syndicats implantées dans le golfe Persique – dont Qatar Airways, Emirates et Etihad, compagnies aériennes qui sont soutenues par des fonds souverains considérables et emploient plus de 70 000 travailleurs n'ayant pas de syndicat.
2. Constatant que d'autres compagnies aériennes dans l'ensemble du monde arabe reconnaissent les affiliés de l'ITF et négocient avec eux.
3. Constatant que les compagnies aériennes dont le personnel est syndiqué, dans la région comme dans le monde entier, souffrent d'un désavantage compétitif déloyal avec des retombées financières, ainsi que de pertes de lignes desservies au profit des compagnies aériennes du Golfe, ce qui a un impact sur les emplois et les effectifs des syndicats de l'aviation civile affiliés à l'ITF.
4. Constatant en outre la décision de la Conférence des femmes de l'ITF de s'atteler aux pratiques abusives de Qatar Airways en particulier, qui se traduisent par le contrôle systématique de la vie des femmes et par des atteintes aux droits humains et civils fondamentaux des femmes.
5. Le présent Congrès :
 - Demande à la Section de l'aviation civile de l'ITF de lancer une campagne internationale contre les États du Golfe hostiles aux syndicats, particulièrement dans le secteur de l'aviation, dans le but de faire respecter le droit de négociation collective ;
 - Condamne les pratiques de Qatar Airways, compagnie où les violations des droits humains, syndicaux et liés à l'égalité des sexes ont été découvertes et rendues publiques ;

- Applaudit l'action des femmes de l'ITF pour la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2014, qui comportait un message fort de soutien, d'entraide et de solidarité envers les travailleuses des transports de Qatar Airways ; et
- Demande à l'ITF de lancer une vaste campagne ciblant Qatar Airways et comprenant pétitions et initiatives en ligne et hors ligne, en étroite collaboration avec la campagne « Pour un nouveau vote » de la CSI qui demande à la FIFA de choisir un autre pays pour la Coupe du monde de 2022 à moins que le Qatar ne corrige ses lourds antécédents en matière de droits des travailleuses et des travailleurs.

RÉSOLUTION 11

PROMOTION DE LA CAMPAGNE DE L'ITF « NOS TRANSPORTS PUBLICS »

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Note avec une vive préoccupation les attaques continues envers les travailleurs des transports publics et leurs organisations syndicales, exercées au travers de la poursuite de la privatisation, de la dérèglementation et de la libéralisation.
2. Salue les affiliés de l'ITF qui ont réagi en organisant des grèves, des mobilisations massives ou des actions de lobbying politique.
3. Note en outre combien il est urgent que l'ITF développe une politique des transports alternative à l'offensive néolibérale qui privilégie le profit aux dépens des personnes et qui renonce à promouvoir les systèmes de transports publics.
4. Reconnaît que les investissements dans l'infrastructure et l'expansion des réseaux de transports publics créent des emplois verts de qualité et contribuent, pour chaque milliard de GBP investi, à 4 milliards de GBP à l'économie en général ;
5. Note les avantages en termes d'emploi des nouveaux projets d'infrastructure de transports publics, à savoir entre autres :
 - Emplois dans la construction, pendant la phase de construction de la nouvelle infrastructure, et emplois manufacturiers liés à la construction de nouveaux trains, tramways, ferries et autobus ; et
 - Emplois à long terme dans les opérations et la maintenance des transports publics.
6. Note que le transport public est en moyenne 2,5 fois plus efficace en termes énergétiques que la voiture individuelle et que seulement 10 % de la consommation énergétique dans les transports urbains est liée au transport public ; considère qu'encourager le transfert modal de la voiture individuelle vers le transport public s'accompagne d'effets environnementaux favorables

considérables, tels qu'une réduction des émissions de gaz carbonique, une dépendance moindre envers les carburants fossiles, une baisse de la pollution atmosphérique, etc.

7. Estime qu'une propriété publique municipale et nationale de nos transports publics est le meilleur moyen d'assurer le contrôle et la responsabilité face au public, plutôt que le modèle néolibéral basé sur la concurrence et la propriété privée pour le profit.
8. Souligne qu'il est nécessaire de renforcer les syndicats par des campagnes d'organisation et d'éducation pour les membres afin de relever ces défis.
9. Appelle l'ITF et les affiliés de l'ITF représentant les travailleurs des transports publics à développer un programme exhaustif dans le cadre de la campagne proposée « Nos transports publics », qui incorpore les quatre critères suivants :
 - Campagnes contre la poursuite de la privatisation, déréglementation et libéralisation des réseaux de transports publics et pour la remunicipalisation et renationalisation des systèmes de transports publics qui ont déjà été privatisés ;
 - Développement d'une politique alternative de transports publics contre la stratégie néolibérale, qui, entre autres, mette en exergue les avantages économiques et environnementaux que les investissements dans les transports et services publics produisent ;
 - Projets de syndicalisation des travailleurs non-syndiqués ; et
 - Projets d'organisation des passagers pour la défense des transports publics.

RÉSOLUTION 12

LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Déclare que, d'après les travaux de recherche de l'ONU, une femme sur trois fait l'expérience de la violence au cours de sa vie, et que cette tendance s'imisce dans la vie quotidienne et touche toutes les sociétés de notre planète.
2. Rappelle que l'un des buts principaux énoncés dans les Statuts de l'ITF est d'« aider les organisations affiliées à défendre et à promouvoir, sur le plan international, les intérêts économiques, sociaux, professionnels, éducatifs et culturels de leurs membres, y compris l'égalité des chances pour tous ».
3. Prend acte qu'à l'initiative du Comité des travailleuses des transports, l'ITF marque la Journée internationale des Nations unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (le 25 novembre), depuis la décision prise dans ce sens à son Congrès de Vancouver en 2002.
4. Félicite le Comité des femmes de son action pionnière dans ce domaine, notamment ses initiatives en matière d'éducation et la publication de son guide d'action sur la violence à l'égard des femmes,
5. Constate que de nombreux syndicats ITF, dont l'ATM au Mexique, Unifor au Canada, la FTTUB en Bulgarie et le MUA en Australie, ont lancé des initiatives et organisé des campagnes afin de sensibiliser au problème de la violence à l'égard des femmes, d'encourager le signalement des crimes/délits, de soutenir les victimes de crimes/délits tels que la violence au travail et la violence domestique, de parvenir à améliorer les négociations collectives et les politiques des employeurs, de travailler avec les groupes associatifs et d'accroître la pression en faveur d'une meilleure législation.
6. Observe toutefois que les affiliés de l'ITF signalent une augmentation du niveau de violence auquel les

travailleuses des transports sont confrontées, au travail et à leur domicile.

7. Insiste tout particulièrement sur le problème de l'impunité du « féminicide » ou homicide féminin au Mexique, qui a été soulevé au Congrès de l'ITF à Mexico en 2010 et qui fait que des milliers de décès de femmes liés à la drogue et au crime organisé ne font l'objet d'aucune enquête ni d'aucune sanction.
8. Demande à l'ITF de :
 - Faire campagne en faveur d'un instrument international au niveau de l'OIT portant sur la violence au travail ;
 - Soutenir ses affiliés mexicains en lançant une campagne de pression visant le gouvernement fédéral, dans le but de faire cesser l'impunité de la violence à l'égard des femmes ;
 - Encourager les affiliés de l'ITF à lancer ou à participer à des enquêtes sur le lieu de travail pour mesurer l'impact de la violence au travail et de la violence domestique ; et
 - Encourager les affiliés de l'ITF à insérer dans les conventions collectives des clauses qui protégeront les femmes victimes de violence.

RÉSOLUTION 13

ACTIVITÉS VISANT LES JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Prend acte que les jeunes travailleuses et travailleurs des transports d'aujourd'hui sont les dirigeants actuels et futurs du mouvement ouvrier.
2. Prend acte des progrès réalisés par rapport à l'objectif d'augmentation de la participation des jeunes travailleuses et travailleurs des transports à l'œuvre de l'ITF, fixé à l'origine au Congrès de Durban en 2006.
3. Prend acte que les sections industrielles sont parvenues à augmenter les activités visant les jeunes travailleuses et travailleurs des transports.
4. Prend acte de l'augmentation des activités visant les jeunes travailleuses et travailleurs des transports dans la plupart des régions de l'ITF.
5. Prend acte de l'organisation réussie de la Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs des transports, des deux universités d'été s'adressant aux jeunes travailleuses et travailleurs des transports, et des autres programmes visant les jeunes travailleuses et travailleurs des transports.
6. Prend acte que, dans plusieurs pays, de nombreux syndicats et autres organisations ont constitué des comités des jeunes travailleuses et travailleurs des transports et que ces comités ont été reconnus.

De plus, le présent Congrès :

7. Note l'importance croissante des jeunes militant(e)s et la nécessité de les former pour qu'ils puissent assumer de plus grandes responsabilités.
8. Note que les diverses sections et régions ont des problèmes et des besoins considérablement différents.
9. Note qu'il serait important de mettre en place des structures spéciales pour les jeunes travailleuses et travailleurs

des transports dans les différentes sections et régions, ce qui permettrait de traiter ces préoccupations spécifiques.

10. Note que les futurs programmes envisageables pour les jeunes travailleuses et travailleurs des transports présentent un potentiel important, mais que les ressources disponibles sont limitées.

En outre, le présent Congrès :

11. Demande à l'ITF d'encourager tous les affiliés à créer des structures pour les jeunes au sein de leur syndicat afin d'augmenter les activités visant les jeunes travailleuses et travailleurs des transports.
12. Prend acte qu'une coordination à temps plein au sein du Secrétariat contribuera fortement à atteindre l'objectif recherché, à savoir mettre davantage l'accent sur les questions intéressant les jeunes travailleuses et travailleurs des transports.
13. Demande aux affiliés de l'ITF présents au Congrès de l'ITF de soutenir le Secrétariat en s'assurant qu'il existe un poste de coordinateur(trice) des jeunes travailleuses et travailleurs des transports, qui aura pour mission de se concentrer strictement sur le programme de travail Jeunes travailleuses et travailleurs des transports et d'en poursuivre l'élaboration, afin de garantir une adhésion et un engagement plus forts en vue d'assurer la réussite des dirigeants syndicaux actuels et futurs. Un support administratif sera fourni en fonction des besoins. Voici une liste non exhaustive des principales tâches associées au poste :

- Contribuer au programme Jeunes travailleuses et travailleurs des transports dans les sections industrielles, départements et régions de l'ITF, non seulement en appuyant le travail déjà en cours, mais en encourageant également le travail dans des domaines qui peuvent être développés et améliorés ;
- Assurer la coordination avec les affiliés de l'ITF et appuyer les activités d'organisation des jeunes travailleuses et travailleurs des transports et se concentrer

sur l'organisation des jeunes travailleuses et travailleurs des transports dans tous les syndicats affiliés selon une démarche plus structurée ;

- Assurer la coordination entre le Secrétariat de l'ITF, le Comité exécutif, le Comité des jeunes travailleuses et travailleurs des transports et les affiliés ;
- Poursuivre le mappage des statistiques sur les effectifs syndicaux se rapportant aux jeunes travailleuses et travailleurs des transports et développer le réseau mondial des jeunes travailleuses et travailleurs des transports ;
- Soutenir le Secrétariat concernant la création du « groupe consultatif des jeunes travailleuses et travailleurs des transports » qui vise à poursuivre le dialogue, dans le cadre du programme Jeunes travailleuses et travailleurs des transports, avec plusieurs membres du Comité ayant aujourd'hui quitté leurs fonctions au sein de celui-ci ;
- Veiller à l'organisation d'un événement Jeunes travailleuses et travailleurs des transports à chaque conférence régionale et au niveau mondial dans la période inter-Congrès ;
- Promouvoir le « programme d'engagement mondial » pour les jeunes travailleuses et travailleurs des transports, qui vise à rendre le travail de l'ITF plus pertinent pour les jeunes travailleuses et travailleurs des transports et à intégrer les enjeux importants pour les jeunes travailleuses et travailleurs des transports au programme de travail prioritaire de l'ITF ;
- Appuyer la participation des jeunes travailleuses et travailleurs des transports dans des projets mesurables d'organisation syndicale et de campagnes, initialement via des projets prioritaires comme les services mondiaux de livraison (équipe SCALOP), les ports de complaisance (Section des dockers), LATAM (Section de l'aviation civile), la qualité des services publics (Section des transports routiers), puis en élargissant le champ d'action à d'autres activités sectorielles, y compris le programme de travail Travailleuses des transports ;

- Assurer le lien crucial entre le travail effectué via le siège de l'ITF et le travail prioritaire régional et appuyer la participation des jeunes travailleuses et travailleurs des transports au niveau régional ;
 - Assurer une coopération étroite avec d'autres fédérations syndicales internationales (FSI), et leurs programmes Jeunes travailleuses et travailleurs respectifs, initialement lorsqu'une coopération générale existe déjà (UNI, IndustriALL, UITA, PSI, par exemple), et en étendant cette coopération à d'autres programmes par la suite ;
 - Élaborer et promouvoir un programme proactif de stages pour les jeunes travailleuses et travailleurs des transports en appui au programme de travail ; et
 - Élaborer une méthodologie afin de lever des fonds à l'extérieur pour un tel travail de renforcement de la position des jeunes travailleuses et travailleurs des transports, de façon à protéger les ressources de l'ITF.
14. Demande au Comité exécutif et au Comité directeur de l'ITF de déterminer d'urgence les modalités de mise en oeuvre concrète et de soutien financier de cette résolution, et d'être régulièrement informés par le Secrétariat des progrès réalisés à chaque réunion du Comité exécutif.

RÉSOLUTION 14

ATTEINTES AUX DROITS FONDAMENTAUX DES GENS DE MER GRECS

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Rappelant l'article III de la convention du travail maritime (MLC), 2006, sur les droits et principes fondamentaux, qui stipule que « Tout membre vérifie que les dispositions de sa législation respectent, entre autres, dans le contexte de la présente convention, les droits fondamentaux suivants : liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective »,
2. Notant que la convention susmentionnée est entrée en vigueur le 04 janvier 2014 pour la Grèce,
3. Rappelant également la Déclaration concernant les buts et objectifs de l'Organisation internationale du travail adoptée à Philadelphie le 10 mai 1944, dont l'article I stipule « les principes fondamentaux sur lesquels est fondée l'Organisation et en particulier que la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu » et par ailleurs que la reconnaissance effective du droit de négociation collective constitue un objectif fondamental de l'OIT,
4. Sachant que le gouvernement grec, dans le cadre de la mise en oeuvre des prescriptions de la MLC au niveau national, a publié le 5 juillet 2013 – par décision ministérielle – un règlement, dont l'article 6 stipule qu'« en l'absence d'une convention collective maritime applicable en vigueur, les conditions d'emploi des gens de mer sont librement décidées par les parties contractantes et incorporées au contrat de travail écrit »,
5. Sachant également que, dans le but de porter atteinte au droit de grève des gens de mer grecs, inaliénable et protégé par la Constitution, le gouvernement grec a élaboré un projet de législation qui prévoit, à chaque appel à la grève, la mise en place d'un service minimum pour les îles concernées,
6. Conscient que les gens de mer grecs se sont vu imposer la mobilisation civile, mesure antidémocratique et antisociale, à quatre reprises dans l'histoire de leur mouvement,
7. Conscient que les actions susmentionnées du gouvernement grec constituent une violation flagrante des droits et principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail, ainsi qu'une atteinte directe aux droits syndicaux des gens de mer grecs,
8. Condamne et dénonce les actions du gouvernement grec, contraires aux dispositions nationales et internationales.
9. Demande au Secrétariat de l'ITF de :
 - Communiquer cette motion au Directeur général du BIT en demandant la prise de mesures efficaces dans les plus brefs délais en lien avec le gouvernement grec concernant les questions soulevées dans la présente motion ; et
 - Protester officiellement auprès du gouvernement grec et en particulier du ministre de la Marine marchande et de la mer Égée, en attirant son attention sur les obligations internationales de la Grèce.

RÉSOLUTION 15

CHARGE DE TRAVAIL, FATIGUE ET EFFECTIFS À BORD

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Reconnaissant que la détérioration des performances consécutive à une charge de travail et une fatigue excessives du fait de navires en sous-effectif est un problème très répandu dans le secteur maritime, qui se traduit par des accidents mettant en péril la vie des gens de mer, la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin.
2. Reconnaissant par ailleurs que les niveaux d'effectifs à bord fixés par les gouvernements nationaux sont souvent exagérément bas pour attirer les armateurs vers leur registre et obtenir un avantage concurrentiel.
3. Notant que l'Organisation maritime internationale (OMI) a récemment traité le problème des navires en sous-effectif en adoptant la résolution de l'OMI A.1047(27) « Principes à observer pour déterminer les effectifs minimaux de sécurité » qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et prend en compte les conditions d'exploitation réelles régnant à bord d'un navire particulier pour veiller à ce qu'il soit doté d'effectifs suffisants en nombre et en qualité pour garantir la sécurité et la sûreté du navire, la sécurité de la navigation et des opérations en mer, la sécurité des opérations au port, pour prévenir les lésions corporelles ou les pertes en vies humaines, pour éviter les dommages au milieu marin et aux biens, et pour assurer le bien-être et la santé des gens de mer en évitant qu'ils ne souffrent de fatigue.
4. Notant par ailleurs que, dans une initiative parallèle, l'OMI a amendé la convention SOLAS, chapitre V, règle V/14 et qu'en vertu de cet amendement, les gouvernements nationaux doivent établir les niveaux d'effectifs selon une procédure transparente prenant en compte les « Principes à observer pour déterminer les effectifs minimaux de sécurité » de la résolution A.1047(27) de l'OMI.

5. S'inquiétant de ce que tous les armateurs et les gouvernements nationaux ne sont pas pleinement informés des nouvelles dispositions relatives à la dotation appropriée en effectifs qui prennent en compte les conditions d'exploitation réelles régnant à bord des navires dans le cadre d'une procédure transparente pouvant être surveillée, et qu'ils ne mettront pas activement en application ces nouvelles dispositions.
6. Demande :
 - Au Secrétariat de l'ITF de faire en sorte que tous les affiliés représentant les gens de mer soient pleinement informés des nouvelles dispositions internationales relatives à la détermination des niveaux d'effectifs ;
 - Au Secrétariat de l'ITF d'entamer une campagne pour faire en sorte que les armateurs et les administrations de l'État du pavillon responsables de l'établissement des niveaux d'effectifs adhèrent aux nouvelles exigences internationales dans le cadre d'un processus ouvert et transparent ; et
 - Au Secrétariat de l'ITF et à tous les affiliés représentant les gens de mer d'insister pour que les autorités réglementaires nationales mettent pleinement à exécution les nouvelles dispositions relatives à l'établissement des niveaux d'effectifs à bord et pour que soit conservée à bord une documentation indiquant de manière transparente les conditions d'exploitation ou les limitations relatives à l'exploitation et que des périodes de service plus courtes soient prises en compte pour l'établissement des effectifs minimaux de sécurité.

RÉSOLUTION 16

TRAITEMENT ÉQUITABLE DES GENS DE MER

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Conscient que le fait que des gens de mer continuent de se voir refuser le droit à permissions à terre, qui est un droit humain fondamental, de même que le droit fondamental à une procédure régulière lors des enquêtes sur les accidents maritimes, a une incidence sur le recrutement et la rétention des gens de mer.
2. Reconnaissant que le traitement inéquitable des gens de mer aura à l'avenir des répercussions sur la qualité de la main-d'œuvre maritime dont dépend le commerce international et menace la sécurité future de la navigation et de l'environnement.
3. Notant que nombre de gens de mer parmi les plus expérimentés refusent d'être affectés à des navires effectuant des voyages dans certains États du port en raison de leur hostilité à l'égard des gens de mer.
4. Constatant avec inquiétude que les gens de mer sont dans une situation exceptionnellement vulnérable. De par la nature de leur emploi, ils peuvent être confrontés aux systèmes juridiques de plusieurs États nationaux dans le cadre d'un même voyage. En cas d'incident, il peut arriver qu'un marin soit interrogé et que d'éventuelles charges pénales pèsent contre lui dans un pays étranger, en vertu de lois ou procédures qu'il ne connaît pas ou mal. Dans certains États, même des incidents où n'interviennent aucune intention criminelle ni même aucune faute de la part du marin peuvent entraîner des poursuites au pénal.
5. Conscient du fait que dans des incidents de pollution très médiatisés, la décision de l'État d'engager des poursuites peut être motivée par la volonté de répondre aux besoins politiques de l'administration dans une culture du blâme qui a besoin d'identifier et de punir un bouc émissaire. Dans d'autres cas, l'engagement de poursuites peut être motivé par la volonté de détourner

l'attention de la responsabilité de l'État lui-même dans l'incident. En conséquence, il peut arriver qu'un marin soit poursuivi en justice dans le cadre d'un procès politique où la justice n'est pas l'enjeu premier. De telles actions, menées non pas dans le souci de faire prévaloir une justice impartiale, mais bien de servir des intérêts politiques, ternissent la réputation de l'industrie maritime dans son ensemble.

6. Notant que lorsque tous les pouvoirs et moyens de l'État sont dirigés contre un seul marin dans un contexte pouvant être très sensible au plan politique dans un pays étranger, il est impératif de veiller à ce que le droit humain fondamental à une procédure régulière soit respecté.
7. Rappelant que huit années se sont écoulées depuis l'adoption par le Comité juridique de l'Organisation maritime internationale (OMI) à sa 91^{ème} session de la résolution définissant les principes du traitement équitable des gens de mer en avril 2006, et sa décision de réviser les directives en permanence.
8. Il apparaît clairement que l'adoption et la mise en œuvre par les États membres de l'OMI des directives sur le traitement équitable des gens de mer sont loin d'être satisfaisantes. La révision des directives en permanence implique la prise de mesures pour remédier aux conditions insatisfaisantes qui persistent.
9. Par conséquent, il est résolu que le Secrétariat de l'ITF prendra toutes les mesures nécessaires pour convoquer de nouveau le Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des gens de mer afin de non seulement réexaminer les principes de traitement équitable en cas d'accident maritime, mais aussi d'élargir son champ d'action de manière à inclure le droit à permissions à terre et le droit d'accès à des installations à terre, et de se concentrer sur les moyens de permettre l'application obligatoire des directives en demandant aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre les principes relatifs au

traitement équitable des gens de mer dans le cadre de leur politique nationale.

RÉSOLUTION 17

ESCROQUERIES À L'EMBAUCHE

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Constate avec inquiétude la persistance des problèmes causés par des agences de recrutement frauduleuses qui proposent des emplois inexistantes aux gens de mer.
2. Rappelle que de telles escroqueries ciblent souvent les plus vulnérables, en leur faisant miroiter d'alléchantes promesses de travail sur des navires de croisière ou d'autres bateaux, et en leur proposant des emplois qui nécessitent généralement de se déplacer à l'étranger, puis en leur demandant de l'argent pour leurs demandes de visa ou de permis de travail.
3. Exhorte l'ITF à collaborer avec d'autres parties prenantes internationales et à lancer une campagne afin d'exposer ce genre de pratiques et de montrer du doigt leurs auteurs, et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les responsables de telles opérations soient traduits en justice.
4. Demande à l'ITF de faire en sorte que les gens de mer soient informés des problèmes et des précautions qu'ils doivent prendre pour éviter de se faire arnaquer par des escrocs qui prennent pour cible des personnes sans méfiance.

RÉSOLUTION 18

LE TRANSPORT MARITIME EUROPÉEN

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Rappelant la résolution n° 8 intitulée « Charte pour les gens de mer de l'Union européenne » adoptée par la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) à son Congrès de 2009 (Ponta Delgada),
2. Constatant avec une vive inquiétude que, de manière générale, la diminution du nombre d'immatriculations au premier registre authentique des États membres de l'UE se poursuit, alors que le nombre de navires sous pavillon de complaisance appartenant à des armateurs européens/communautaires et étant sous contrôle européen/communautaire augmente régulièrement,
3. Conscient que les navires sous pavillon de complaisance représentent une forme de capital qui échappe à tout contrôle social et démocratique et que, par ailleurs, des armateurs européens se servent des pavillons de complaisance pour priver les gens de mer d'emplois en Europe, ce qui se traduit dans certains pays par des taux de chômage élevés,
4. Salue le travail accompli par la Section des transports maritimes de l'ETF et son Comité directeur – malgré un climat extrêmement difficile et négatif – afin de relever avec efficacité les défis posés, particulièrement concernant l'Union européenne, suite aux politiques de laissez-faire introduites par la Commission européenne en réponse aux exigences des armateurs.
5. Est fermement convaincu du besoin urgent d'orienter le transport maritime européen et communautaire dans une autre direction, ce qui, au minimum, permettrait d'atteindre entre autres les objectifs suivants :

- Emplois en mer plus nombreux et de meilleure qualité pour les gens de mer européens (officiers et personnels d'exécution) ;
- Redéfinition du terme « marin communautaire » dans le contexte des lignes directrices en matière d'aides d'État, pour qu'elles contribuent à la réalisation de l'objectif ayant motivé leur création, et notamment pour que de telles aides d'État ne soient pas accordées aux navires battant pavillon de complaisance contrôlés par des armateurs de l'UE ;
- Améliorer la formation, le recrutement, les perspectives d'emploi et la rétention des gens de mer européens (officiers et personnels d'exécution), et au bout du compte préserver ainsi les compétences maritimes et le savoir-faire européens ;
- Garantir des conditions d'emploi plus sûres et de meilleure qualité sur les navires naviguant dans les eaux européennes, y compris nombre maximal d'heures de travail et nombre minimal d'heures de repos ;
- Retour de la directive sur les équipages, de manière à créer le cadre législatif nécessaire à la mise en œuvre de la Politique commune de l'ITF sur les services européens de navires transbordeurs, ou « politique d'Athènes », dans le but d'obtenir des conditions identiques pour tous dans le secteur des transbordeurs intracommunautaires ;
- Renforcer les mécanismes nationaux de négociation collective et s'opposer à toute tentative quelle qu'elle soit de démantèlement de tels mécanismes, prévus dans les instruments fondamentaux de l'OIT ;
- Déterminer des échelles d'effectifs adéquates, transparentes et obligatoires permettant de combattre efficacement la fatigue et le stress des gens de mer et, en définitive, de sauvegarder la vie humaine en mer ;
- Promouvoir le concept du transport équitable auprès des armateurs et/ou des législateurs de l'UE ; et
- Transposition dans le droit communautaire des directives OMI/OIT sur le traitement équitable des gens de mer en cas d'accident maritime ainsi que du Code pour

la conduite des enquêtes sur les accidents et incidents de mer de l'OMI.

Demande :

6. Aux gouvernements européens et aux institutions européennes, ainsi qu'aux décideurs concernés, d'engager résolument le dialogue avec les gens de mer européens afin de promouvoir, dès que possible, la série de propositions minimum susmentionnée en faveur d'un secteur maritime durable en Europe.
7. Au Secrétariat de l'ITF d'apporter son savoir-faire et aux syndicats de gens de mer affiliés à l'ITF d'exprimer leur soutien et leur solidarité à leurs collègues européens en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés.

RÉSOLUTION 19

CRISE DANS LA MARINE MARCHANDE, NOTAMMENT AU PAKISTAN

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Note avec inquiétude ce qui suit :

- Si l'ITF mène avec succès sa campagne contre les registres de complaisance depuis plus de soixante ans, le tonnage mondial sous pavillon de complaisance continue cependant d'augmenter alors que le tonnage sous pavillon national diminue, et que le pavillon national pakistanais compte aujourd'hui seulement neuf navires contre 71 en 1970 ;
- Les pertes d'emplois chez les gens de mer employés sur des navires battant le pavillon de leur pays, ce qui les force à chercher du travail sur des navires sous pavillon de complaisance ;
- La crise financière actuelle qui, pour les pays en développement et pour le Pakistan en particulier, rend impossible tout investissement supplémentaire dans l'achat d'autres navires afin de renforcer leur flotte nationale ;
- La fuite massive de capitaux des pays en développement/développés, qui est l'une des causes principales des propres problèmes financiers/de pauvreté du Pakistan ;
- Le protocole sur le transport maritime entre le Pakistan et l'Inde ;
- Le manque de logements adéquats pour les élèves officiers ; et
- La criminalisation des gens de mer.

2. Apprécie vivement le soutien et l'assistance apportés par l'ITF aux gens de mer en détresse à travers le monde ;

3. Décide de :

- Faire pression sur les gouvernements pour empêcher la fuite des capitaux du fait de la tendance de leurs ressortissants à investir dans les registres de complaisance, en ramenant leurs navires sous le pavillon national dans l'objectif d'accroître les possibilités d'emploi pour les gens

de mer, particulièrement dans les pays en développement comme le Pakistan ;

- Attirer l'attention du gouvernement pakistanais sur la nécessité de réduire encore le programme de formation existant qui ne fait pas de distinction entre officiers et personnels d'exécution ;
- Encourager les gouvernements indien et pakistanais à mettre pleinement en œuvre le protocole sur le transport maritime du 14 décembre 2006 afin de promouvoir le rôle des ports et du transport maritime dans la coopération régionale dans le transport en Asie du Sud ;
- Veiller à ce que des logements acceptables pour les élèves officiers soient rendus obligatoires sur tous les nouveaux navires marchands et se battre pour une exemption des calculs de tonnage pour tous les navires, y compris les navires nouvellement construits, pour éviter une pénurie de compétences ;
- S'employer à obtenir la suppression progressive des navires sous-normes ; et
- Adopter des moyens de réduire l'exploitation et la criminalisation des gens de mer, et combattre la fatigue endémique dans le secteur.

RÉSOLUTION 20

REGISTRE INTERNATIONAL CHILIEN

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Les syndicats de gens de mer chiliens affiliés à l'ITF et présents à la Conférence régionale de l'ITF des Amériques de 2013 ont dénoncé les projets de création d'un registre international chilien (RICH) élaborés par le gouvernement chilien en liaison avec l'Association nationale des armateurs,

2. Réitère son soutien aux syndicats maritimes chiliens comme suit :

- Nous nous opposons à toute initiative qui n'aurait pas fait l'objet d'une consultation avec les organisations de gens de mer directement concernées ;
- Nous estimons que l'initiative du gouvernement anéantirait les sources d'emploi pour des milliers de travailleurs de la marine marchande nationale ;
- Nous sommes conscients que l'introduction du registre RICH au Chili encouragerait les navires du registre national à opérer un transfert d'immatriculation vers ce nouveau registre et que nous, les syndicats, perdrons nos conventions collectives et les acquis associés à des années de lutte syndicale ;
- Nous notons que cette mesure ouvrirait la porte au recrutement d'une main-d'œuvre étrangère meilleure marché au lieu de marins chiliens, d'autant plus que les salaires des gens de mer chiliens sont supérieurs d'environ 34 % aux taux TCC ou IBF de l'ITF, favorisant ainsi le dumping social chez les travailleurs ;
- Nous regrettons le fait que nous ayons dû apprendre l'introduction de cette mesure par des sources non officielles et que, dans les groupes de travail, le gouvernement n'ait pas pris en considération les syndicats de gens de mer concernés ; et
- Nous considérons qu'une mesure de ce genre pourrait être évaluée par les syndicats et sommes résolument favorables à toute proposition, sous réserve d'un débat public dans les règles, qui vise à associer croissance et

développement, à condition que la participation des gens de mer aux groupes de travail soit prise en compte et que la proposition comporte des clauses sociales concernant le développement de la marine marchande qui soient également bénéfiques pour les travailleurs.

3. En conséquence, nous demandons au Congrès d'apporter un soutien sans réserve aux organisations de gens de mer chiliens, dans la défense de leurs intérêts, et d'exprimer son opposition à l'égard de telles mesures via le Secrétariat et/ou les bureaux régionaux de l'ITF au moyen de lettres adressées au gouvernement et à l'Association nationale des armateurs.

RÉSOLUTION 21

INSTRUMENTS DE L'OIT SUR LE TRAVAIL DANS LA NAVIGATION INTÉRIEURE

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Prenant acte que la navigation intérieure est l'un des secteurs verts de l'industrie et le moins cher des modes de transport (le coût de son combustible est de 2 à 5 fois inférieur par rapport au secteur ferroviaire et 40 à 60 fois inférieur par rapport au transport routier), et que son développement est susceptible de se traduire par une augmentation du nombre d'emplois de qualité, particulièrement dans les territoires densément peuplés le long des grands fleuves des pays en développement.
2. Rappelant la résolution n° 41 (42^{ème} Congrès de l'ITF, Mexico, 2010) qui demandait à l'ITF de prendre des mesures pour instaurer des normes internationales minimales du travail pour la navigation intérieure.
3. Demande à l'ITF de fournir à l'OIT des arguments en faveur de l'adoption par l'OIT d'une convention générale sur le travail dans la navigation intérieure, accompagnée d'une recommandation plus détaillée.

RÉSOLUTION 22

SECTEUR DE LA PÊCHE

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Note que :
 - Les ressources halieutiques représentent une part importante de la production de protéines alimentaires. Il convient de rappeler que la production de la pêche mondiale était de 16,8 millions de tonnes en 1950 et qu'elle a culminé à 86,4 millions de tonnes en 1996. Chiffres pour 2010 : capture de poisson : 77,4 millions de tonnes ;
 - L'Union européenne est la troisième puissance de pêche mondiale, derrière la Chine et le Pérou. En 2013, l'Europe a importé plus de 70 % des produits de la pêche qu'elle a consommés ;
 - La capture de poisson de mer est une activité où la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) sévit toujours. Seule la capture est prise en compte ; pourtant, le règlement du Conseil (CE) n° 1005/2008 du 29 septembre 2008 définissant la pêche INN ne prévoit aucune disposition sociale ;
 - La demande croissante et les difficultés de mise en œuvre d'une surveillance et de mesures de contrôle efficaces sont des facteurs qui encouragent les hors-la-loi pratiquant la pêche INN ; et
 - Le 24 mars 2014, le Conseil de l'UE a dévoilé un ensemble de mesures visant le commerce des produits de la pêche avec le Belize, le Cambodge et la Guinée, pays notoires pour leurs activités de pêche INN. L'importation dans l'UE des captures de navires battant pavillon d'un de ces trois pays ne sera plus autorisée, et les navires de l'UE ne seront pas autorisés à pêcher dans les eaux de ces pays.
2. Constate par ailleurs qu'il est à la fois inadéquat et dramatique de « protéger » les eaux maritimes au moyen de politiques purement environnementales tout en autorisant des navires battant pavillon « sous-normes » à poursuivre leur activité commerciale et à écouler légalement sur le marché des produits issus de l'exploitation humaine.

3. Propose que, dans leurs revendications et leurs négociations, tous les syndicats de transport intervenant dans le secteur de la pêche soient tenus d'adopter une nouvelle approche fondée sur des modèles présentés dans le contexte de la responsabilité sociale des entreprises.
4. Que la formation des militants portant sur la bonne compréhension et l'application de ce modèle doit être encouragée et englober les nouveaux enjeux qui surgissent outre la poursuite de la mondialisation et de la déréglementation des transports.
5. Propose par ailleurs qu'afin de parfaire leur image de partenaires de négociation respectés, les syndicats apprennent également dans la durée à travailler avec les groupes bénévoles qui gravitent autour des activités de transport : utilisateurs/clients, groupes environnementaux, et équipes de recherche-développement.
6. Le Comité de la pêche de l'ITF constate également avec une extrême inquiétude que les pêcheurs travaillant dans le secteur de la pêche à travers le monde sont victimes d'une exploitation et/ou d'un non-respect des droits de la personne intolérables, et qu'il s'agit d'un phénomène à grande échelle. C'est aussi un facteur majeur supplémentaire qui contribue à la pêche INN.
7. Dénonce les actions de nombreux gouvernements et entreprises de pêche dans le monde qui ferment les yeux sur ces pratiques inacceptables dans le secteur de la pêche.
8. Note par ailleurs que la lutte contre l'exploitation et les pratiques abusives, d'une part, et la lutte pour l'obtention de conditions de travail décentes, d'autre part, doivent être les volets syndicaux prioritaires.
9. Observe également que la majorité des pêcheurs ne sont pas représentés par un syndicat authentique.
10. Propose que l'ITF maintienne sa campagne « Du pêcheur au vendeur » dans le secteur de la pêche en tant qu'outil d'organisation des pêcheurs dans des zones cibles.
11. Invite l'ITF à allouer des ressources adaptées, notamment pour faire progresser les débats sur les pavillons de complaisance (FOC) dans la pêche et organiser un séminaire, ou une série de séminaires, qui comprendraient également la poursuite du travail en cours visant à développer le rôle du Corps d'inspecteurs dans ce secteur. Ce débat doit aussi comprendre une révision du système de soutien et d'assistance auquel les pêcheurs ont accès en tant que membres de la famille ITF.

RÉSOLUTION 23

POLITIQUES FERROVIAIRES NÉOLIBÉRALES

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Constate que les politiques néolibérales de fragmentation, libéralisation et privatisation, dont la popularité remonte à la fin des années 1980, ont toujours une influence motrice dans le secteur du rail, bien que la crise économique qui s'est abattue sur le monde entier en 2008 ait commencé à soulever des questions sur la validité du néolibéralisme en tant que paradigme idéologique dominant pour le capitalisme mondial.
2. Constate également que la grève de 23 jours organisée en décembre 2013 par le Syndicat coréen des cheminots (KRWU) affilié à l'ITF et les actions de solidarité internationales mises en place en soutien à cette grève par l'ITF et les syndicats du monde entier étaient non seulement l'expression de l'opposition aux tentatives de fragmentation et de privatisation du rail par le gouvernement coréen, mais aussi une indication très claire qu'à travers le monde, les cheminots refusaient désormais de céder face aux réformes ferroviaires néolibérales.
3. Constate en outre que, tout comme le gouvernement coréen, des gouvernements et des organisations intergouvernementales, dont la Commission européenne, mènent des réformes ferroviaires néolibérales mais que les syndicats ripostent.
4. Souligne que les gouvernements et les employeurs du secteur ferroviaire du monde entier se servent des déficits d'exploitation, inévitables pour le maintien des services ferroviaires publics, comme prétexte pour opérer des réformes structurelles qui menacent l'emploi et les conditions des travailleurs.
5. Insiste sur le fait que le partage d'informations sur les tendances dans le secteur, y compris les problèmes causés par les politiques néolibérales de fragmentation, libéralisation et privatisation, ainsi que l'organisation d'actions de solidarité

ciblant les principaux employeurs et gouvernements peuvent renforcer les campagnes nationales et internationales contre les politiques ferroviaires néolibérales, et contribuer à unifier ces campagnes dans un mouvement mondial.

6. Demande au Secrétariat de l'ITF et aux affiliés de l'ITF de renforcer considérablement la communication et la solidarité entre syndicats du monde entier qui luttent contre les politiques ferroviaires néolibérales, en procédant de la manière suivante :

- Établir un système de communication régulière entre les syndicats de cheminots qui ont lutté ou luttent actuellement contre les politiques néolibérales ;
- Renforcer le partage d'informations et l'échange de stratégies entre affiliés, particulièrement lorsque l'expérience des syndicats ayant lutté contre les politiques néolibérales par le passé peut être précieuse pour les syndicats qui s'engagent aujourd'hui dans le même genre de combat ;
- S'engager à participer à des actions de solidarité communes contre les principaux gouvernements et employeurs ; et
- Créer un système pour mobiliser les travailleurs et mener de telles actions.

RÉSOLUTION 24

TRANSPORT ET MOBILITÉ À MEXICO

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Note que le problème de la mobilité ne peut être séparé de la croissance chaotique qu'ont connue les grandes métropoles du monde, Mexico ne faisant pas exception à la règle. Mexico est considérée comme la deuxième ville la plus encombrée du monde et les problèmes de circulation ont des retombées sur l'activité économique, réduisent la compétitivité mondiale et font perdre de nombreuses heures de leur existence à des millions de Mexicains, qui voient ainsi leur qualité de vie se détériorer.
2. À mesure que Mexico s'étend (en 2010, plus de 8 millions de personnes vivaient dans le District fédéral selon l'Institut national mexicain de statistique et de géographie – l'INEGI), les besoins augmentent en matière de mobilité, de services de voirie, de transport et de qualité de la vie. La croissance accélérée des infrastructures urbaines de Mexico s'est même accompagnée d'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre polluants, dont 76 % proviennent des transports. Ainsi, les transports ont un impact majeur sur le développement durable du fait des pressions exercées sur l'environnement à l'échelle mondiale, et aussi des conséquences sociales connexes.
3. Les transports et la capacité de la population à se déplacer correspondent à des besoins fondamentaux. Les Mexicains sont donc tributaires de l'efficacité des transports et des systèmes de mobilité pour les trajets entre leur domicile et leur lieu de travail. À Mexico, selon les données du ministère du Transport et des routes du District fédéral (SETRAVI), le nombre de trajets métropolitains effectués est de 4,2 millions par jour, tandis que la longueur totale du réseau de transport du District fédéral est supérieure à 10 000 kilomètres, des chiffres qui attestent de l'usure incroyable

subie par ces infrastructures et de l'importance de l'enjeu de la mobilité à Mexico.

4. Un autre facteur à prendre en considération est l'augmentation du nombre de voitures en circulation, qui progresse chaque jour (de 496 voitures par jour en 2013). Pour cette raison, il faut davantage de temps pour parcourir les mêmes distances (4 à 6 heures de déplacement dans des conditions difficiles), ce qui se traduit par un plus grand épuisement physique et émotionnel.
5. Pour Mexico, l'enjeu de la mobilité sera important aussi longtemps qu'il y aura des projets de transport axés sur la modernité et la souplesse. Comme Mexico a remporté le prix « Transport durable » en 2013, cet enjeu a suscité un énorme intérêt à l'égard des politiques publiques destinées à sensibiliser l'opinion et à mettre en place une nouvelle culture de la mobilité. Si par mobilité durable, on entend un système permettant de transporter les personnes et les marchandises à moindre coût économique, social et environnemental qu'aujourd'hui, en réduisant l'utilisation des véhicules particuliers comme moyen de transport et du pétrole comme source d'énergie, cela indique que nous cherchons à faire évoluer les comportements afin de préserver la qualité de vie des générations actuelles et futures.
6. L'importance du transport à Mexico est aujourd'hui indéniable, et c'est l'un des secteurs où des changements urgents doivent être apportés, car nous savons qu'à Mexico, 30 % des trajets sont effectués à bord de voitures particulières, la forme de transport qui a causé dommages et encombrements dans les villes, et conduit au phénomène de trafic induit. Par ailleurs, il est nécessaire de promouvoir les investissements dans les transports publics et la mobilité non motorisée de manière à ce que ces solutions soient retenues pour les trajets qui étaient auparavant effectués dans des voitures particulières.

7. Actuellement, la ville assure la mobilité de la population au moyen des systèmes de transports publics suivants : métro, trains légers, trains de banlieue, trolleybus, Metrobus, Mexibus, Eco Bus, microbus, minibus et taxis, notamment. Parallèlement, on peut aussi citer l'utilisation des vélos, une tendance récente qui est désormais un autre moyen de réduire l'utilisation des voitures ainsi que les émissions de polluants atmosphériques. Toutefois, ces services posent divers problèmes, avec pour résultat des transports publics mal planifiés et de qualité médiocre.
8. C'est pourquoi, à Mexico, la promotion et le développement des transports publics durables sont la priorité absolue – à savoir des modes de transport techniquement viables, qui répondent de manière satisfaisante aux besoins de déplacement de la population, permettent des mouvements de personnes fluides, rapides et simples, n'augmentent pas la pollution, bénéficient d'une structure d'appui institutionnel et dont la construction et l'entretien dans la durée sont financièrement viables. Néanmoins, c'est le facteur humain qui est l'élément le plus important.
9. Dans cette optique, l'Alliance mexicaine des travailleurs des tramways promeut le développement du transport électrique – réseaux de tramways, de trains légers et de trolleybus notamment, car ce sont des moyens de transport pratiques, sûrs, efficaces et non polluants ; ils permettent aussi de résoudre les problèmes d'administration, de maintenance, d'accessibilité, de couverture, d'horaires et de sécurité. Il s'agit de moyens de transport intéressants pour la mobilité future.
10. C'est pourquoi nous sollicitons le soutien de l'ITF pour encourager l'utilisation d'un tel transport dans notre ville. La priorité est donnée à un modèle de mobilité qui réduit au maximum le coût tant social qu'environnemental et optimise les avantages globaux pour la société, ce qui fait que les transports publics électriques (trolleybus, trains légers et/ou bus hybrides) sont une possibilité pour l'avenir qui

représenterait une réelle solution alternative à une forte croissance du transport privé et à l'anarchie qui caractérise les franchises dans le domaine des transports publics (microbus, minibus et taxis), situation qui aggrave la pollution environnementale et se traduit même à présent par des pertes de vies humaines. Nous vous demandons donc de nous apporter votre soutien en adressant une lettre au Dr. Miguel Ángel Mancera Espinosa, chef du gouvernement du District fédéral (gobiernodf@df.gob.mx), afin de mettre en exergue les avantages présentés par une augmentation des véhicules électriques, initiative qui permettrait de continuer à protéger l'environnement, conformément aux objectifs de l'ITF à l'échelle mondiale.

11. Nous sommes conscients qu'au final, l'amélioration de la qualité de vie à Mexico résoudra les problèmes liés à la médiocrité de la planification des transports. Nous soulignons qu'une mobilité urbaine satisfaisante répondant aux besoins futurs est essentielle, ainsi qu'une vision de Mexico comme celle d'une ville conviviale et inclusive ayant pour priorité le transport durable pour tous, de la même manière que les grandes métropoles du monde transforment la mobilité dans les transports.

RÉSOLUTION 25

LICENCIEMENT ABUSIF CHEZ JAPAN AIRLINES

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Prend acte que 84 personnels de cabine et 81 pilotes ont été licenciés par Japan Airlines (JAL), alors que la compagnie faisait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire dans le cadre de la protection offerte par le droit des faillites, et sur les 165 personnes licenciées, 71 personnels de cabine et 70 pilotes se sont pourvus séparément en justice pour requérir l'annulation de leur licenciement, d'abord auprès du Tribunal de district de Tokyo, puis auprès d'une cour d'appel. Le Congrès note par ailleurs que la Haute cour de Tokyo a confirmé les décisions du tribunal du district de Tokyo et prononcé la validité du licenciement des 165 employés, les 3 juin (s'agissant des personnels de cabine) et 5 juin 2014 (s'agissant des pilotes).
2. Note que la Haute cour de Tokyo n'a aucunement fait état des recommandations émises par l'OIT en juin 2012 et octobre 2013 dans sa décision concernant l'affaire des personnels de cabine, et que, dans sa décision concernant l'affaire des pilotes, elle a statué que « les recommandations de l'OIT ne demandaient pas aux institutions gouvernementales japonaises de prendre de mesures concrètes, pas plus qu'elles n'indiquaient que les personnes ayant joué un rôle central dans les activités syndicales ne devaient pas être licenciées ».
3. Note également que celui qui était alors PDG de JAL a déclaré devant la cour que les licenciements n'étaient pas nécessaires du point de vue de la gestion de l'entreprise. Par ailleurs, la cour a statué que les licenciements étaient valides au motif que le plan de redressement judiciaire de la compagnie faisait état de la nécessité de procéder à des suppressions d'emplois, sans entendre les témoignages des travailleurs licenciés, selon lesquels les objectifs de réductions d'emplois de la

compagnie étaient déjà atteints avant le licenciement des travailleurs, pour juger de leur pertinence.

4. Si, en général, la cour n'examine pas de près les éléments de preuve concernant des suppressions d'emplois dans un processus de restructuration dans le cadre du droit des faillites et ne tire donc pas de conclusions factuelles, le Congrès craint grandement que les droits fondamentaux des travailleurs soient enfreints et bafoués.
5. Note que la cour a jugé que les critères d'« âge » et de « dossier maladie » utilisés par JAL pour sélectionner les personnes à licencier étaient raisonnables.
6. Constate également avec inquiétude que les présidents en exercice et de nombreux militants des syndicats concernés figurent parmi les travailleurs licenciés, ce qui a affaibli les syndicats.
7. Note que le Syndicat des équipages de cabine de Japan Airlines (CCU) a porté plainte auprès du Comité de la liberté syndicale de l'OIT avec le soutien d'organisations comme l'ITF et l'IFALPA, et que le Comité a recommandé au gouvernement japonais « de donner des instructions à la compagnie pour qu'elle négocie avec les syndicats concernés en vue de la réintégration des travailleurs licenciés ».
8. Observe que les négociations entre JAL et les syndicats concernant la réintégration des personnels licenciés n'a pas eu lieu, alors que la compagnie a recruté 1 820 personnels de cabine depuis les licenciements abusifs et a maintenant commencé à recruter des aspirants pilotes n'ayant aucune expérience de vol.
9. Le présent Congrès exhorte le gouvernement japonais à mettre en œuvre les recommandations de l'OIT et appelle les affiliés de l'ITF à soutenir les personnels licenciés de JAL dans leur combat pour une réintégration rapide de tous.

RÉSOLUTION 26

SÛRETÉ ET SÉCURITÉ AÉRIENNES APRÈS MH17

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Conscient que les personnels des transports du monde entier sont profondément choqués par le crash tragique du vol MH17 de Malaysia Airlines le 17 juillet 2014, en provenance d'Amsterdam et à destination de Kuala Lumpur.
2. Considérant que certains de nos camarades figurent parmi les 298 victimes innocentes, nos membres partout dans le monde ont été immédiatement affectés par cet acte horrible. Nos pensées vont vers toutes les personnes touchées par cette tragédie.
3. Considérant en outre que, quels que soient les responsables, il s'agit clairement d'un attentat et que celui-ci devrait faire l'objet d'une enquête approfondie et de conclusions scientifiques. Les enquêteurs devraient disposer des moyens nécessaires qui leur permettraient de déterminer les causes du crash à partir des traces laissées sur les débris.
4. Sachant que, même si la destruction d'un avion militaire ukrainien avant le crash du MH17 avait mis en lumière le danger que représente le survol de cette zone de conflit, aucune mesure d'évitement obligatoire n'avait été mise en place. Plusieurs compagnies aériennes avaient décidé d'elles-mêmes d'éviter cette région depuis le début du conflit, malgré les dépenses supplémentaires en carburant, et donc la perte de profits.
5. Considérant que, à cause de la libéralisation et de la déréglementation, et de la concurrence acharnée qui en résulte dans l'aviation internationale, les réductions de coûts sont incessantes depuis 20 ans. Dans cette conjoncture extrêmement difficile, quelques compagnies aériennes se voient contraintes de prendre des risques – notamment en mettant en danger la vie des personnels et des passagers – pour préserver leurs profits et leur compétitivité.

6. Appelle l'OACI à concevoir des procédures adéquates pour que la décision d'éviter des zones de guerres et de conflits armés risquant de compromettre la sécurité des couloirs aériens ne revienne pas aux seules compagnies aériennes. Compte tenu de la mondialisation, le Conseil de l'OACI devrait être autorisé à prendre des décisions garantissant la sûreté et la sécurité des personnels de l'aviation et des passagers.
7. Appelle à de nouveaux niveaux de coopération entre les gouvernements, les compagnies et les syndicats de l'aviation. Il est impératif que les personnes confrontées aux réalités quotidiennes de l'exploitation aérienne, et celles qui mettent leur vie en jeu, soient entendues comme il se doit.

RÉSOLUTION 27

MALAYSIA AIRLINES

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Considérant que moins de cinq mois après la disparition mystérieuse du vol 370 de la Malaysia Airlines, cette compagnie est à nouveau dans la tourmente après le terrible crash du vol MH17 dans l'Est de l'Ukraine.
2. Sachant qu'il s'agit d'une période de recueillement et de solidarité, les membres des affiliés de l'ITF, qu'il s'agisse de navigants ou de personnels au sol, se sentent personnellement et directement touchés par cette tragédie, qui a fait 298 victimes innocentes, dont 15 membres d'équipage.
3. Considérant que l'avenir de Malaysia Airlines est maintenant en péril alors que cela ne devrait pas être le cas. Une nouvelle fois, les personnels de l'aviation sont frappés de plein fouet par les conséquences économiques de circonstances externes et le paieront directement de leurs emplois et conditions de travail.
4. Considérant en outre que les liens commerciaux internationaux de la Malaisie dépendent de l'aviation et que sa population et de nombreux pans de son économie ont besoin de services aériens. Si le gouvernement veut éviter des conséquences économiques plus dramatiques, il doit protéger sa compagnie aérienne nationale, qui constitue l'épine dorsale du secteur aérien.
5. Appelle à des mesures positives de la part du gouvernement malaisien dans l'intérêt public, car il ne doit pas laisser le secteur aérien être une nouvelle victime de cet acte terroriste. En tant que famille mondiale de syndicats de l'aviation, nous attendons du gouvernement qu'il s'engage à soutenir activement son secteur de l'aviation civile.
6. Appelle le gouvernement malaisien – et les gouvernements du monde entier – à reconnaître que le transport aérien ne peut plus être considéré comme une simple entreprise commerciale. Les coûts qu'implique la sécurité, et la vulnérabilité du secteur face à des événements politiques, doivent valoir au transport aérien un traitement spécial.
7. Appelle le gouvernement et notre affilié malaisien MASEU à œuvrer ensemble à l'élaboration de solutions locales adéquates et efficaces pour protéger l'emploi et les conditions de travail des effectifs éprouvés de Malaysia Airlines.

PROGRESSION DES MOTIONS SOUMISES AU 43^{ÈME} CONGRÈS DE L'ITF

Motion n°	Nom	Examinée par	Résultat	Résolution n°	Notes
1	Droits humains et syndicaux	Plénière	Adoptée telle que présentée	1	
2	Respect des droits syndicaux et démocratiques fondamentaux et adhésion concrète à ces droits par le gouvernement swazi, dont le droit à un environnement de travail sain et sûr	Plénière	Adoptée telle que présentée	2	
3	Liberté syndicale, négociation collective et syndicats inter-entreprises au Chili	Plénière	Adoptée telle que présentée	3	
4	Atteintes aux droits fondamentaux des gens de mer grecs	Conférence de la Section des gens de mer	Adoptée telle que présentée	14	
5	Solidarité avec les travailleurs des transports en République bolivarienne du Venezuela	Plénière	Adoptée telle que présentée	4	
6	Solidarité avec le peuple cubain	Plénière	Adoptée telle que modifiée	5	Voir le 2 nd Rapport de la Commission des résolutions (43c/RCom/Report2)
7	Soutien à la Palestine	Plénière	Retirée	s/o	
8	Moyen-Orient	Plénière	Retirée	s/o	
9	La paix dans le monde	Plénière	Adoptée telle que modifiée	7	Voir le 2 nd Rapport de la Commission des résolutions (43c/RCom/Report2)
10	Campagne internationale contre les États du Golfe hostiles aux syndicats, particulièrement dans le secteur de l'aviation	Plénière	Adoptée telle que présentée	10	
11	Violence à l'égard des femmes	Plénière	Adoptée telle que présentée	12	
12	Activités visant les jeunes travailleuses et travailleurs	Plénière	Adoptée telle que modifiée	13	Voir le 2 nd Rapport de la Commission des résolutions (43c/RCom/Report2)
13	Réunions du Comité exécutif de l'ITF ouvertes à tous les affiliés	Plénière	Retirée	s/o	
14	Politique de Mexico : pavillons nationaux, respect mutuel et solidarité	Conférence commune des gens de mer et dockers	Retirée	s/o	
15	Le rôle des syndicats des pays fournisseurs de main-d'œuvre dans le processus de négociation pour les navires effectuant des voyages internationaux	Conférence commune des gens de mer et dockers	Renvoyée au Comité d'action contre les pratiques déloyales	s/o	
16	Sur la nécessité de réviser la Politique de l'ITF relative aux navires battant pavillon de complaisance	Conférence commune des gens de mer et dockers	Renvoyée au Comité d'action contre les pratiques déloyales	s/o	
17	Pensions de retraite pour les gens de mer travaillant à bord de navires sous pavillon de complaisance	Conférence commune des gens de mer et dockers	Motionnaire absent, motion par conséquent abandonnée	s/o	

Motion n°	Nom	Examinée par	Résultat	Résolution n°	Notes
18	Registre international chilien	Conférence commune des gens de mer et dockers	Adoptée telle que présentée	20	
19	Bien-être des gens de mer	Conférence de la Section des gens de mer	Motionnaire absent, motion par conséquent abandonnée	s/o	
20	Charge de travail, fatigue et effectifs à bord	Conférence de la Section des gens de mer	Adoptée telle que modifiée	15	Voir le compte rendu de la Conférence de la Section des gens de mer (43cSConfReport)
21	Traitement équitable des gens de mer	Conférence de la Section des gens de mer	Adoptée telle que modifiée	16	Voir le compte rendu de la Conférence de la Section des gens de mer (43cSConfReport)
22	Escroqueries à l'embauche	Conférence de la Section des gens de mer	Adoptée telle que présentée	17	
23	Le transport maritime européen	Conférence de la Section des gens de mer	Adoptée telle que présentée	18	
24	Crise dans la marine marchande, notamment au Pakistan	Conférence de la Section des gens de mer	Adoptée telle que présentée	19	
25	Instruments de l'OIT sur le travail dans la navigation intérieure	Conférence de la Section de la navigation intérieure	Adoptée telle que présentée	21	
26	Secteur de la pêche	Conférence de la Section de la pêche	Adoptée telle que modifiée	22	Voir le 2 nd Rapport de la Commission des résolutions (43c/RCom/Report2)
27	Politiques ferroviaires néolibérales	Conférence de la Section des cheminots	Adoptée telle que présentée	23	
28	Promotion de la campagne de l'ITF « Nos transports publics »	Plénière	Adoptée telle que présentée	11	
29	Transport et mobilité à Mexico	Comité des transports urbains	Adoptée telle que présentée	24	
Motion d'urgence 1	Licenciement abusif chez Japan Airlines	Conférence de la Section de l'aviation civile		25	Voir le 1 ^{er} Rapport de la Commission des résolutions (43c/RCom/Report)
Motion d'urgence 2	Sûreté et sécurité aériennes après MH17	Conférence de la Section de l'aviation civile		26	Voir le 1 ^{er} Rapport de la Commission des résolutions (43c/RCom/Report)
Motion d'urgence 3	Malaysia Airlines	Conférence de la Section de l'aviation civile	Adoptée telle que présentée	27	Voir le 1 ^{er} Rapport de la Commission des résolutions (43c/RCom/Report)
Motion d'urgence 4	La position de l'ITF sur le Pacte transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)	Plénière	Adoptée telle que présentée	9	Voir le 2 nd Rapport de la Commission des résolutions (43c/RCom/Report2)
Motion d'urgence 5	Condamnation de l'action des fonds voutours visant à porter atteinte à l'économie argentine	Plénière	Adoptée telle que présentée	6	Voir le 2 nd Rapport de la Commission des résolutions (43c/RCom/Report2)
Commission des résolutions	Palestine	Plénière	Adoptée telle que présentée	8	Voir le 2 nd Rapport de la Commission des résolutions (43c/RCom/Report2)

Motion n°	Nom	Examinée par	Résultat	Résolution n°	Notes
A	Refléter les pratiques actuelles	Plénière	Adoptée telle que présentée	s/o	
B	Renforcer le Comité exécutif et le Comité directeur	Plénière	Adoptée telle que présentée	s/o	
C	Vice-présidents	Plénière	Adoptée telle que présentée	s/o	
D	ETF	Plénière	Adoptée telle que présentée	s/o	
E	Soutenir les efforts d'amélioration des processus d'affiliation	Plénière	Adoptée telle que présentée	s/o	
F	Améliorer la représentation des femmes au Congrès	Plénière	Adoptée telle que modifiée	s/o	Voir le document « Amendements aux motions » (43cMotions Amendments)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS

1. La Commission de vérification des mandats s'est réunie le 11 août 2014. Sa composition était la suivante :
 - Afrique/Monde arabe*
Lucien Razafindraibe, (SYGMMMA, Madagascar)
 - Asie/Pacifique*
CA Rajasridhar (AIRF, Inde)
Mary Liew (SMOU, Singapour)
 - Europe*
Agis Tselentis (PNO, Grèce)
Flemming Smidt (3F, Danemark)
Jaine Peacock (UNITE, Grande-Bretagne)
Torben Seebold (VERDI, Allemagne)
 - Amérique latine/Caraïbes*
Ann Anderson (CCWU, Guyana)
 - Amérique du Nord*
Ingo Esders (ILA, États-Unis)
Leslie Dias (UNIFOR, Canada)
 - Observateurs*
Simon Weller,
Groupe de contrôle sur les adhésions
Diana Holland,
Comité des travailleuses des transports
Travis Harrison,
Comité des jeunes travailleuses et
travailleurs des transports
2. La Commission a élu Agis Tselentis, PNO, Grèce, au poste de président, et a *décidé* que celui-ci assurerait aussi la fonction de rapporteur.
3. La Commission a accepté les recommandations du Comité exécutif et a *décidé* de :
 - Recommander au Congrès d'approuver les mandats de tous les syndicats affiliés ayant versé des cotisations d'affiliation jusque fin 2014, ou bénéficiant d'un échelonnement de paiement approuvé par le Groupe de contrôle sur les adhésions pour le règlement des arriérés de cotisations ; et de
 - Recommander au Congrès de demander à la Commission de vérification des mandats de mettre en œuvre les décisions du Groupe de contrôle sur les adhésions.
4. La Commission a noté que, pour la première fois, un processus « en direct » était en place, permettant de mettre à jour les données après la réunion. Les données disponibles les plus récentes seraient ajoutées au rapport.
5. La Commission a ensuite examiné les mandats des délégués inscrits avant 10 heures le lundi 11 août 2014. Elle a constaté que les mandats de 304 organisations satisfaisaient à l'Article XVII, paragraphe (4) des Statuts de l'ITF, et pouvaient être approuvés immédiatement ; et que les mandats de 19 organisations disposant d'un échelonnement de paiement approuvé par le Groupe de contrôle sur les adhésions pouvaient être approuvés immédiatement.
6. Les mandats de 20 organisations ne satisfaisant à l'Article XVII, paragraphe (4) seraient autorisés à assister au Congrès sous statut d'observateur. La Commission a autorisé le Président et le Groupe de contrôle sur les adhésions à modifier le statut des organisations s'acquittant de leurs cotisations d'affiliation durant le Congrès.
7. La Commission a également autorisé le Groupe de contrôle sur les adhésions à examiner et déterminer les mandats des délégations arrivées après 10 heures le lundi 11 août, et à agir en son nom.
8. La Commission a noté que trois organisations affiliées, ayant soumis les noms de leurs fondés de pouvoir au moins quatre semaines avant l'ouverture du Congrès, satisfaisaient à l'Article XVII, paragraphe (4), et seraient représentées au Congrès par procuration (voir Tableau 1 ci-après).
9. La Commission a constaté que deux syndicats affiliés, ayant soumis les noms de leurs fondés de pouvoir au moins quatre semaines avant le début du Congrès, ne satisfaisaient pas à l'Article XVII, paragraphe (4), et ne seraient donc pas représentés au Congrès par procuration (voir Tableau 2 ci-après).
10. La Commission a également constaté que 10 organisations affiliées, ayant soumis les noms de leurs fondés de pouvoir dans les quatre semaines précédant le Congrès, seraient représentées au Congrès par procuration (voir Tableau 3 ci-dessous).

11. Une liste des délégués fondée sur les recommandations de la Commission et les décisions prises par le président sera distribuée. Elle montre la présence de 594 délégués

et de 610 conseillers de 378 syndicats (dont 13 sont des organisations représentées par une procuration) originaires de 112 pays. Le nombre total de votants s'élève à 4114.

12. La Commission note que 93 déléguées et 155 conseillères ont été inscrites à ce jour. Les membres de la Commission ont été heureux de constater que seuls huit syndicats ne satisfaisaient pas à la recommandation de l'Article IV, paragraphe (5) des Statuts de l'ITF, laquelle stipule que chaque délégation composée de trois personnes ou plus doit comprendre au moins une déléguée.

13. La Commission a pris note de la Motion (F) du Comité exécutif visant à accroître la représentation des femmes au Congrès, ainsi que de l'amendement n°6 visant à accroître la représentation des femmes non seulement au Congrès mais aussi dans les structures de l'ITF et celles de ses syndicats membres.

14. La Commission a également noté que 77 jeunes délégués et 162 jeunes conseillers, âgés de 35 ans ou moins, étaient inscrits à ce jour. Les membres de la Commission ont eu le plaisir de constater que seuls 29 syndicats ne satisfaisaient pas à la recommandation de l'Article IV, paragraphe (5) des Statuts de l'ITF, lequel stipule que chaque délégation composée de plus de cinq personnes devra s'efforcer d'inclure au moins un(e) jeune.

15. Les listes d'affiliés ne satisfaisant pas aux obligations en matière de parité ou de participation de jeunes sont jointes en Annexe.

16. La Commission a noté qu'une désignation pour l'élection du Secrétaire général avait été reçue des affiliés, conformément à l'Article XVII, paragraphe (4).

17. La Commission a *décidé* que les désignations à des postes au sein des structures de l'ITF ne seraient acceptées que si le syndicat de la personne désignée satisfaisait à l'Article XVII, paragraphe (4), ou bénéficiait d'un échelonnement de paiement approuvé par le Groupe de contrôle sur les adhésions.

18. La Commission a aussi décidé que les motionnaires et comotionnaires ne pouvaient être que des personnes présentes disposant du statut de délégué et, dès lors,

Tableau 1.

Syndicat :	Syndicat fondé de pouvoir :
1. Groupe des petits et moyens syndicats de travailleurs des transports, Japon	Fédération nationale des syndicats de dockers du Japon (ZENKOKU-KOWAN), Japon
2. Fédération nationale des syndicats de travailleurs de l'automobile (ZENJIKO ROREN), Japon	Fédération générale des syndicats des travailleurs des bus et chemins de fer privés (SHITETSU-SOREN), Japon
3. Sindicato de Capitaes e Oficiais da Marinha Mercante (SINCOMAR), Portugal	Sindicato dos Engenheiros da Marinha Mercante (SEMM), Portugal

Tableau 2.

Syndicat :	Syndicat fondé de pouvoir :
1. Fédération grecque des manutentionnaires, Grèce	Fédération panhellénique des gens de mer (PNO), Grèce
2. Sindicato da Mestranga e Marinhagem de Camaras da Marinha Mercante, Portugal	Sindicato da Mestranga e Marinhagem da Marinha Mercante, Energia e Fogueiros de Terra (SITEMAQ), Portugal

Tableau 3.

Syndicat :	Syndicat fondé de pouvoir :
1. Syndicat des travailleurs de l'aviation de Russie, Russie	Communication Workers' Union of Russia, Russia
2. Syndicat des cheminots et travailleurs de la construction des transports du Kirghizstan, Kirghizstan	Syndicat des cheminots et travailleurs de la construction des transports de Russie, Russie
3. Syndicat des travailleurs des communications, radionavigation et radars aéronautiques de Russie, Russie	Syndicat des cheminots et travailleurs de la construction des transports de Russie, Russie
4. Syndicat russe des travailleurs des transports motorisés et routiers, Russie	Syndicat des cheminots et travailleurs de la construction des transports de Russie, Russie
5. Syndicat indépendant des transports maritimes de la République d'Azerbaïdjan, Azerbaïdjan	Syndicat des gens de mer de Russie (SUR), Russie
6. Syndicat des gens de mer et travailleurs maritimes de Russie occidentale, Russie	Syndicat des gens de mer de Russie (SUR), Russie
7. Syndicat fédéral des contrôleurs de la circulation aérienne de Russie, Russie	Syndicat des gens de mer de Russie (SUR), Russie
8. Syndicat iranien de la marine marchande, Iran	Federazione Italiana Transporti (FIT-CISL), Italie
9. Federazione Italiana Sindacati Addetti Servizi Commerciali Affini Turismo (FISASCATI), Italie*	Federazione Italiana Transporti (FIT-CISL), Italie
10. UILTRASPORTI, Italie	Federazione Italiana Transporti (FIT-CISL), Italie

*Délégué présent pendant une partie du Congrès, et remettant procuration à FIT-CISL pour tout vote organisé après son départ

dont l'organisation satisfaisait à l'Article XVII, paragraphe (4) ou bénéficiait d'un échelonnement de paiement approuvé par le Groupe de contrôle sur les adhésions.

Agis Tselentis,
Président

PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DES RÉSOLUTIONS

1. La Commission de vérification des mandats s'est réunie le 11 août 2014. Sa composition était la suivante :

Afrique/Monde arabe
George Turkieh (LCCA, Liban)
Tabudi Abner Ramakgolo
(SATAWU, Afrique du Sud)

Asia/Pacifique
George Abraham (AEIG, Inde)
Mich-Elle Myers (MUA, Australie)
Jose Raul Lamug (AMOSUP, Philippines)

Europe
Mark Dickinson (NI, Grande-Bretagne)
(Président)
Brigitta Paas (FNV, Pays-Bas)
Katrien Verwimp (ACV-Transcom,
Belgique)
Jan Villadsen (3F, Danemark)
Fátima Aguado Queipo (FSC-CC.OO,
Espagne)
Katarina Mindum (RTUC, Croatie)

Amérique latine/Caraïbes
Ivan de la Guardia (UCOC, Panama)

Amérique du Nord
Owen Herrnsstadt (IAM, États-Unis)
Travis Harrison (UNIFOR, Canada)

2. La Commission a élu Mark Dickinson, Grande-Bretagne, à sa présidence, et a décidé que celui-ci ferait également office de rapporteur.
3. La Commission a noté que le Comité exécutif avait examiné le rapport du Groupe de travail informel sur les résolutions, et avait formulé des recommandations à la Commission des résolutions.
4. La Commission a également noté que le Comité exécutif avait décidé de fixer le délai du lundi 11 août 2014, 17 heures, pour la soumission des motions d'urgence.
5. La Commission a noté que la Motion 14, « Politique de Mexico : pavillons nationaux, respect mutuel et solidarité », avait été retirée par les motionnaires, en conséquence de quoi, son amendement ne serait pas examiné.
6. La Commission a par ailleurs noté l'erreur rédactionnelle suivante dans l'amendement 4 de la Motion 15 du document « Amendement aux motions » (43cMotionsAmendements) :

- Modifier le paragraphe 6 en supprimant le texte barré et en ajoutant le texte souligné, comme suit :

Exhorte par conséquent la Section des gens de mer de l'ITF à mettre en application les normes énoncées dans les lignes directrices adoptées en novembre 2011 par le Groupe de pilotage du Comité d'action contre les pratiques déloyales sur la mise en œuvre de la Politique de Mexico, ce qui permettra aux syndicats affiliés des pays de propriété réelle et aux syndicats affiliés de tous les pays fournisseurs de main-d'œuvre de revendiquer un rôle actif dans le processus de négociation pour les navires battant pavillon de complaisance, et dans la mesure du possible, des relations bilatérales devront être entretenues entre les syndicats de l'État du pavillon national et les syndicats des pays fournisseurs de main-d'œuvre dans le cadre des relations bilatérales comparables pour les navires marchands sous pavillon national effectuant des voyages internationaux, pour que les gens de mer des pays fournisseurs de main-d'œuvre continuent à bénéficier d'une protection et de prestations sociales adéquates sur le lieu de travail et, en outre, au lieu de domicile pouvant, raisonnablement et à juste titre, être considéré comme le plus bénéfique pour les gens de mer.

7. La Commission a *décidé* de renvoyer les motions du Tableau 1 à la plénière du 43^{ème} Congrès de l'ITF.
8. La Commission a noté que les auteurs des motions 7, 8 et 9 discutaient de leur contenu, et a *décidé* d'envisager le renvoi de ces motions à sa prochaine réunion.
9. La Commission a *décidé* de renvoyer les motions du Tableau 2 à la Conférence conjointe des gens de mer et des dockers.
10. La Commission a *décidé* de renvoyer les motions du Tableau 3 à la Conférence de la Section des gens de mer.
11. La Commission a *décidé* de renvoyer la motion du Tableau 4 à la Conférence de la Section de la navigation intérieure.

Tableau 1

Motion	Nom	Amendements
1	Droits humains et syndicaux	Aucun
2	Respect des droits syndicaux et démocratiques fondamentaux et adhésion concrète à ces droits par le gouvernement swazi, dont le droit à un environnement de travail sain et sûr	Aucun
3	Liberté syndicale, négociation collective et syndicats inter-entreprises au Chili	Aucun
5	Solidarité avec les travailleurs des transports en République bolivarienne du Venezuela	Aucun
6	Solidarité avec le peuple cubain	Aucun
10	Campagne internationale contre les États du Golfe hostiles aux syndicats, particulièrement dans le secteur de l'aviation	Aucun
11	Violence à l'égard des femmes	Aucun
12	Activités visant les jeunes travailleuses et travailleurs	Aucun
13	Réunions du Comité exécutif de l'ITF ouvertes à tous les affiliés	Aucun
28	Promotion de la campagne de l'ITF « Nos transports publics »	Aucun
A	Refléter les pratiques actuelles	Aucun
B	Renforcer le Comité exécutif et le Comité directeur	Aucun
C	Vice-présidents	Aucun
D	ETF	Aucun
E	Soutenir les efforts d'amélioration des processus d'affiliation	Aucun
F	Améliorer la représentation des femmes au Congrès	Amendement 6

Tableau 2

Motion	Nom	Amendements
15	Le rôle des syndicats des pays fournisseurs de main-d'œuvre dans le processus de négociation pour les navires effectuant des voyages internationaux	Amendement 4 Amendement 5
16	Sur la nécessité de réviser la Politique de l'ITF relative aux navires battant pavillon de complaisance	Aucun
17	Pensions de retraite pour les gens de mer travaillant à bord de navires sous pavillon de complaisance	Aucun
18	Registre international chilien	Aucun

Tableau 3

Motion	Nom	Amendements
4	Atteintes aux droits fondamentaux des gens de mer grecs	Aucun
19	Bien-être des gens de mer	Aucun
20	Charge de travail, fatigue et effectifs à bord	Aucun
21	Traitement équitable des gens de mer	Aucun
22	Escroqueries à l'embauche	Aucun
23	Le transport maritime européen	Aucun
24	Crise dans la marine marchande, notamment au Pakistan	Aucun

12. La Commission a *décidé* de renvoyer la motion du Tableau 5 à la Conférence de la Section de la pêche.
13. La Commission a *décidé* de renvoyer la motion du Tableau 6 à la Conférence de la Section des cheminots.
14. La Commission a *décidé* de renvoyer la motion du Tableau 7 au Comité des transports urbains.
15. La Commission a noté que plusieurs motions d'urgence avaient déjà été reçues. Il a été *décidé* que les motions reprises au Tableau 8 répondaient aux critères de véritable urgence, et devraient être renvoyées à la Conférence de la Section de l'aviation civile.
16. La Commission a discuté de trois autres motions d'urgence portant sur des questions sectorielles. Il a été *décidé* que celles-ci ne répondaient pas aux critères de véritable urgence, et ne seraient dès lors pas examinées.
17. La Commission a *décidé* d'organiser une autre réunion après la date limite de réception des motions d'urgence, lors de laquelle les autres motions d'urgence seraient examinées. Un autre rapport sera présenté au Congrès après cette réunion. La Commission a donné le mandat au président de traiter les éventuelles motions d'urgence soumises aux Conférences des Sections ayant lieu avant la prochaine réunion de la Commission.

Tableau 4

Motion	Nom	Amendements
25	Instruments de l'OIT sur le travail dans la navigation intérieure	Aucun

Tableau 5

Motion	Nom	Amendements
26	Secteur de la pêche	Aucun

Tableau 6

Motion	Nom	Amendements
27	Politiques ferroviaires néolibérales	Aucun

Tableau 7

Motion	Nom	Amendements
29	Transport et mobilité à Mexico	Aucun

Tableau 8

Motion	Nom
Motion d'urgence 1	Licenciement abusif chez Japan Airlines
Motion d'urgence 2	Sûreté et sécurité aériennes après MH17
Motion d'urgence 3	Malaysia Airlines

ANNEXE 1

MOTION D'URGENCE 1

LICENCIEMENT ABUSIF CHEZ JAPAN AIRLINES

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

- Prend acte que 84 personnels de cabine et 81 pilotes ont été licenciés par Japan Airlines (JAL), alors que la compagnie faisait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire dans le cadre de la protection offerte par le droit des faillites, et sur les 165 personnes licenciées, 71 personnels de cabine et 70 pilotes se sont pourvus séparément en justice pour requérir l'annulation de leur licenciement, d'abord auprès du Tribunal de district de Tokyo, puis auprès d'une cour d'appel. Le Congrès note par ailleurs que la Haute cour de Tokyo a confirmé les décisions du tribunal du district de Tokyo et prononcé la validité du licenciement des 165 employés, les 3 juin (s'agissant des personnels de cabine) et 5 juin 2014 (s'agissant des pilotes).
- Note que la Haute cour de Tokyo n'a aucunement fait état des recommandations émises par l'OIT en juin 2012 et octobre 2013 dans sa décision concernant l'affaire des personnels de cabine, et que, dans sa décision concernant l'affaire des pilotes, elle a statué que « les recommandations de l'OIT ne demandaient pas aux institutions gouvernementales japonaises de prendre de mesures concrètes, pas plus qu'elles n'indiquaient que les personnes ayant joué un rôle central dans les activités syndicales ne devaient pas être licenciées ».
- Note également que celui qui était alors PDG de JAL a déclaré devant la cour que les licenciements n'étaient pas nécessaires du point de vue de la gestion de l'entreprise. Par ailleurs, la cour a statué que les licenciements étaient valides au motif que le plan de redressement judiciaire de la compagnie faisait état de la nécessité de procéder à des suppressions d'emplois, sans entendre les témoignages des travailleurs licenciés, selon lesquels les objectifs de réductions d'emplois de la

compagnie étaient déjà atteints avant le licenciement des travailleurs, pour juger de leur pertinence.

4. Si, en général, la cour n'examine pas de près les éléments de preuve concernant des suppressions d'emplois dans un processus de restructuration dans le cadre du droit des faillites et ne tire donc pas de conclusions factuelles, le Congrès craint grandement que les droits fondamentaux des travailleurs soient enfreints et bafoués.
5. Note que la cour a jugé que les critères d'« âge » et de « dossier maladie » utilisés par JAL pour sélectionner les personnes à licencier étaient raisonnables.
6. Constate également avec inquiétude que les présidents en exercice et de nombreux militants des syndicats concernés figurent parmi les travailleurs licenciés, ce qui a affaibli les syndicats.
7. Note que le Syndicat des équipages de cabine de Japan Airlines (CCU) a porté plainte auprès du Comité de la liberté syndicale de l'OIT avec le soutien d'organisations comme l'ITF et l'IFALPA, et que le Comité a recommandé au gouvernement japonais « de donner des instructions à la compagnie pour qu'elle négocie avec les syndicats concernés en vue de la réintégration des travailleurs licenciés ».
8. Observe que les négociations entre JAL et les syndicats concernant la réintégration des personnels licenciés n'a pas eu lieu, alors que la compagnie a recruté 1 820 personnels de cabine depuis les licenciements abusifs et a maintenant commencé à recruter des aspirants pilotes n'ayant aucune expérience de vol.
9. Le présent Congrès exhorte le gouvernement japonais à mettre en œuvre les recommandations de l'OIT et appelle les affiliés de l'ITF à soutenir les personnels licenciés de JAL dans leur combat pour une réintégration rapide de tous.

Soumise par :

Syndicat des équipages de cabine de Japan Airlines (CCU)

MOTION D'URGENCE 2

SÛRETÉ ET SÉCURITÉ AÉRIENNES APRÈS MH17

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Conscient que les personnels des transports du monde entier sont profondément choqués par le crash tragique du vol MH17 de Malaysia Airlines le 17 juillet 2014, en provenance d'Amsterdam et à destination de Kuala Lumpur.
2. Considérant que certains de nos camarades figurent parmi les 298 victimes innocentes, nos membres partout dans le monde ont été immédiatement affectés par cet acte horrible. Nos pensées vont vers toutes les personnes touchées par cette tragédie.
3. Considérant en outre que, quels que soient les responsables, il s'agit clairement d'un attentat et que celui-ci devrait faire l'objet d'une enquête approfondie et de conclusions scientifiques. Les enquêteurs devraient disposer des moyens nécessaires qui leur permettraient de déterminer les causes du crash à partir des traces laissées sur les débris.
4. Sachant que, même si la destruction d'un avion militaire ukrainien avant le crash du MH17 avait mis en lumière le danger que représente le survol de cette zone de conflit, aucune mesure d'évitement obligatoire n'avait été mise en place. Plusieurs compagnies aériennes avaient décidé d'elles-mêmes d'éviter cette région depuis le début du conflit, malgré les dépenses supplémentaires en carburant, et donc la perte de profits.
5. Considérant que, à cause de la libéralisation et de la déréglementation, et de la concurrence acharnée qui en résulte dans l'aviation internationale, les réductions de coûts sont incessantes depuis 20 ans. Dans cette conjoncture extrêmement difficile, quelques compagnies aériennes se voient contraintes de prendre des risques – notamment en mettant en danger la vie des personnels et des passagers – pour préserver leurs profits et leur compétitivité.

6. Appelle l'OACI à concevoir des procédures adéquates pour que la décision d'éviter des zones de guerres et de conflits armés risquant de compromettre la sécurité des couloirs aériens ne revienne pas aux seules compagnies aériennes. Compte tenu de la mondialisation, le Conseil de l'OACI devrait être autorisé à prendre des décisions garantissant la sûreté et la sécurité des personnels de l'aviation et des passagers.
7. Appelle à de nouveaux niveaux de coopération entre les gouvernements, les compagnies et les syndicats de l'aviation. Il est impératif que les personnes confrontées aux réalités quotidiennes de l'exploitation aérienne, et celles qui mettent leur vie en jeu, soient entendues comme il se doit.

Soumise par :

**Transport Workers Union (TWU),
Australie**

MOTION D'URGENCE 3

MALAYSIA AIRLINES

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Considérant que moins de cinq mois après la disparition mystérieuse du vol 370 de la Malaysia Airlines, cette compagnie est à nouveau dans la tourmente après le terrible crash du vol MH17 dans l'Est de l'Ukraine.
2. Sachant qu'il s'agit d'une période de recueillement et de solidarité, les membres des affiliés de l'ITF, qu'il s'agisse de navigants ou de personnels au sol, se sentent personnellement et directement touchés par cette tragédie, qui a fait 298 victimes innocentes, dont 15 membres d'équipage.
3. Considérant que l'avenir de Malaysia Airlines est maintenant en péril alors que cela ne devrait pas être le cas. Une nouvelle fois, les personnels de l'aviation sont frappés de plein fouet par les conséquences économiques de circonstances externes et le paieront directement de leurs emplois et conditions de travail.
4. Considérant en outre que les liens commerciaux internationaux de la Malaisie dépendent de l'aviation et que sa population et de nombreux pans de son économie ont besoin de services aériens. Si le gouvernement veut éviter des conséquences économiques plus dramatiques, il doit protéger sa compagnie aérienne nationale, qui constitue l'épine dorsale du secteur aérien.
5. Appelle à des mesures positives de la part du gouvernement malaisien dans l'intérêt public, car il ne doit pas laisser le secteur aérien être une nouvelle victime de cet acte terroriste. En tant que famille mondiale de syndicats de l'aviation, nous attendons du gouvernement qu'il s'engage à soutenir activement son secteur de l'aviation civile.
6. Appelle le gouvernement malaisien – et les gouvernements du monde entier – à reconnaître que le transport aérien ne peut plus être considéré comme une simple entreprise

commerciale. Les coûts qu'implique la sécurité, et la vulnérabilité du secteur face à des événements politiques, doivent valoir au transport aérien un traitement spécial.

7. Appelle le gouvernement et notre affilié malaisien MASEU à œuvrer ensemble à l'élaboration de solutions locales adéquates et efficaces pour protéger l'emploi et les conditions de travail des effectifs éprouvés de Malaysia Airlines.

Soumise par :

Malaysian Airline System Employees' Union (MASEU)

SECOND RAPPORT DE LA COMMISSION DES RÉSOLUTIONS

1. La Commission des résolutions s'est réunie le 13 août 2014. Elle est composée de :

Afrique/Monde arabe
George Turkieh (LCCA, Liban)
Tabudi Abner Ramakgolo (SATAWU, Afrique du Sud)

Asie/Pacifique
George Abraham (AEIG, Inde)
Mich-Elle Myers (MUA, Australie)
Jose Raul Lamug (AMOSUP, Philippines)

Europe
Mark Dickinson (NI, Grande-Bretagne) (Président)
Brigitta Paas (FNV, Pays-Bas)
Katrien Verwimp (ACV-Transcom, Belgique)
Jan Villadsen (3F, Danemark)
Fátima Aguado Queipo (FSC-CC.OO, Espagne)
Katarina Mindum (RTUC, Croatie)

Amérique latine/Caraïbes
Ivan de la Guardia (UCOC, Panama)
Amérique du Nord
Owen Herrnsstadt (IAM, États-Unis)
Travis Harrison (UNIFOR, Canada)

2. La Commission a indiqué qu'après discussion avec les auteurs des motions 7, 8 et 9, elle avait proposé une nouvelle motion (jointe à l'annexe 1) à examiner en plénière du Congrès. La Commission a en outre signalé que même si les auteurs de la motion 9 ont accepté de supprimer le paragraphe 5, leur motion reste telle qu'amendée et une version remaniée (jointe à l'annexe 2) sera toujours examinée en plénière.
3. La Commission a également annoncé que la motion 13 avait été retirée par son auteur.
4. La Commission a renvoyé en plénière les motions d'urgence suivantes (jointes à l'annexe 3), reçues dans les délais fixés par le Comité exécutif :

Motion d'urgence 4

La position de l'ITF sur le Pacte transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)

Motion d'urgence 5

Condamnation de l'action des fonds voutours visant à porter atteinte à l'économie argentine

5. La Commission a décidé que trois autres motions d'urgence reçues dans les délais ne répondaient pas aux critères de réelle urgence, et ne seraient dès lors pas examinées.
6. La Commission a indiqué qu'après discussion avec les auteurs des motions 6, 12 et 26, quelques modifications avaient été apportées aux textes. La motion remaniée est jointe à l'annexe 4.
7. La Commission a décidé de confier le mandat au Président de régler toute autre question découlant de la réunion.
8. La Commission a indiqué que, lors de sa réunion tenue juste avant le Congrès, le Comité exécutif avait décidé d'élargir le mandat de la Commission des résolutions élu au Congrès, son mandat devant être rédigé et comprendre une évaluation du processus des résolutions, pour analyser les meilleures pratiques, formuler des recommandations au Comité exécutif et appuyer la réalisation des programmes de travail quadriennaux adoptés au Congrès.

ANNEXE 1

MOTION DE LA COMMISSION DES RÉSOLUTIONS : PALESTINE

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Est horrifié par le conflit qui perdure à Gaza et a déjà fait 1 962 morts, principalement des civils.
2. Apporte son soutien à l'Appel à l'action de la CSI concernant Gaza, qui stipule que :

« Les morts et blessés de Gaza sont, dans leur immense majorité, des civils qui n'ont absolument nulle part où se réfugier. La destruction ces jours derniers d'infrastructures civiles ou appartenant aux Nations Unies, parmi lesquelles des habitations, des écoles, des hôpitaux et la seule centrale électrique du territoire, entraîne des conséquences très graves pour la population palestinienne aujourd'hui, qui se feront également ressentir longtemps après la fin de cette opération militaire. Rien ne peut justifier ces attaques disproportionnées et aveugles.

Les travailleurs et leurs familles s'associent aux voix qui s'élèvent à travers le monde pour demander la négociation d'un cessez-le-feu immédiat et la fin du blocus qui emprisonne 1,9 million de personnes. Nous appelons également la communauté internationale à fournir une aide humanitaire d'urgence à Gaza, notamment de la nourriture, de l'eau, de l'assistance médicale et des groupes électrogènes. Toutefois, le seul moyen d'établir une paix durable et une compréhension mutuelle entre les peuples israélien et palestinien est de mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens.

Par conséquent, nous appelons tous les gouvernements à faciliter la négociation d'un cessez-le-feu immédiat. Les attaques contre les civils sont contraires au droit international et nous soutenons l'appel des Nations Unies en faveur de la justice et de l'obligation de rendre des comptes. C'est pourquoi nous demandons l'interdiction immédiate de tous les transferts d'armes, directement ou indirectement. Mais l'action ne peut pas s'arrêter là. La communauté internationale, pas seulement les États-Unis et l'Égypte, doit prendre des mesures immédiates pour contraindre les parties à s'asseoir à la table des négociations afin de parvenir à un accord qui mette fin à l'occupation et qui favorise dans les deux camps

l'assurance de la sécurité et le respect mutuel. »

3. Félicite l'ITF et ses affiliés d'avoir réagi rapidement en envoyant une aide médicale et humanitaire à Gaza, et appelle les affiliés à soutenir le fonds de l'ITF pour Gaza.
4. Entérine la Déclaration du Congrès de la CSI tenu à Berlin en mai 2014, Renforcer le pouvoir des travailleurs – La paix et la démocratie :

« Nous dénonçons l'occupation de la Palestine par Israël, et nous nous mobiliserons en faveur d'une paix juste et durable entre Israël et la Palestine, conformément à la légitimité du droit international et en particulier des Résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous appelons à :

- La fin de l'implantation des colonies de peuplement israéliennes illégales et le démantèlement des colonies existantes, le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens, sur la base des frontières du 4 juin 1967, et le démantèlement du mur de séparation illégal.
 - Ces demandes soutiendront l'équité, la justice et l'instauration d'une paix globale, confirmant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement d'un État palestinien libre et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. »
5. S'engage à soutenir pleinement la résolution du Congrès de la CSI par une campagne syndicale internationale active.

Soumise par :

la Commission des résolutions

ANNEXE 2

MOTION 9

LA PAIX DANS LE MONDE

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Reconnaît que la crise actuelle du capitalisme a engendré une période de profonde instabilité à l'échelle planétaire.
2. Estime que les rivalités croissantes entre puissances impérialistes se sont intensifiées du fait de la crise et que cette situation a conduit ces puissances à chercher à étendre les territoires sous leur domination économique et financière au moyen de guerres d'agression.
3. Constate que les guerres de Libye et du Mali ont été engagées contre la volonté des populations de ces pays, en totale contradiction avec les intérêts des membres des syndicats affiliés à l'ITF, mais pour servir par contre les intérêts d'une classe particulière.
4. Constate en outre la poursuite de l'agression manifestée à l'égard de la Syrie, et demande la cessation des agressions impérialistes de toutes sortes.
5. Rejette les alliances militaires agressives comme l'OTAN et appelle de ses vœux un monde de paix, fondé sur le respect mutuel, et la libre coopération entre nations souveraines.

Soumise par :

National Union of Rail, Maritime and Transport Workers (RMT), Grande-Bretagne

ANNEXE 3

MOTION D'URGENCE 4

LA POSITION DE L'ITF SUR LE PACTE TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT (TTIP)

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Note que la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) représente 700 syndicats nationaux dans 150 pays et défend les intérêts de plus de 4,7 millions de membres dans le monde entier.
2. En réponse au mandat octroyé aux parties (UE et États-Unis) afin de négocier un Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) visant à libéraliser encore le commerce entre l'UE et les États-Unis, l'ITF adopte la position qui suit.
3. L'ITF prend note des rapports sur les bienfaits potentiels d'un accord de cette envergure, y compris un accroissement de la diversité, une amélioration du cadre réglementaire mondial et une augmentation des flux d'investissement et de la croissance qui pourraient contribuer à améliorer la situation des travailleurs dans le sillage de la crise financière et donner un second souffle à des discussions multilatérales dans l'impasse. Toutefois, l'ITF constate que même les projections les plus ambitieuses publiées par la Commission européenne en termes de créations d'emplois et de croissance restent modestes. De plus, l'ITF note que l'UE et les États-Unis font déjà preuve d'une certaine ouverture l'un envers l'autre en termes d'investissement et de commerce, comme le prouvent les faibles tarifs douaniers en vigueur. L'ITF demande un commerce équitable et une mondialisation durable et appelle les négociateurs à limiter les répercussions négatives si le TTIP devait réduire le commerce au sein du marché intérieur de l'UE avec les États membres du sud ou avec d'autres partenaires commerciaux de l'UE issus du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et des pays les moins avancés (PMA).
4. L'ITF demande que soient remplies les deux conditions suivantes avant la poursuite des négociations. Premièrement, le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS) doit être exclu des négociations, puisque l'UE et les États-Unis possèdent des systèmes juridiques bien établis. Il ne convient pas de donner autant de pouvoir aux entreprises en matière de législation et de politique nationales. Les États eux-mêmes doivent pouvoir prendre des décisions politiques sans crainte d'être poursuivis en justice par les multinationales. Deuxièmement, l'ITF demande que cet accord inclue une reconnaissance légalement contraignante des normes fondamentales du travail de l'OIT et des normes minimales européennes en matière de droits sociaux et du travail afin d'éviter tout dumping social. Pour y parvenir, les négociateurs de l'UE devraient demander que leurs homologues américains ratifient l'intégralité des normes fondamentales du travail de l'OIT. Les législations et réglementations nationales et européennes contenant des dispositions relatives à la sécurité sociale, aux négociations collectives, au temps de travail, aux conditions d'emploi, à la santé publique, aux droits d'information et de consultation et autres protections ne doivent pas être considérées comme des barrières non tarifaires au commerce et ne doivent pas être contestées par le TTIP.
5. L'ITF appelle la Commission européenne et son homologue américain à mener des négociations transparentes qui incluent une consultation globale et opportune des partenaires sociaux européens dans le secteur des transports, afin qu'ils puissent évaluer les répercussions potentielles du TTIP dans leurs branches.
6. L'ITF demande que le secteur des transports soit reconnu comme un secteur crucial qui assure la croissance industrielle et, à ce titre, doit avoir une place spéciale dans les négociations du TTIP.

7. L'ITF agit avec prudence face aux annonces faites par la Commission européenne concernant les créations d'emplois, notamment au regard de la qualité des emplois qui seront ainsi créés, et maintient que les offres d'ouverture des marchés ne devraient pas être faites tant qu'une évaluation rigoureuse de l'impact sur le développement durable, incluant des critères sociaux et environnementaux, n'a pas été entreprise en consultation avec les partenaires sociaux.

8. L'ITF s'oppose à une nouvelle libéralisation des dispositions concernant la prestation de services grâce à la présence de personnes physiques (« mode 4 ») car cela risquerait de promouvoir des relations de travail fondées sur l'exploitation pour les travailleurs migrants et se répercuterait sur les conditions de travail et salaires locaux. L'ITF demande que les négociations n'aillent pas à l'encontre de l'acquis communautaire en matière de droits sociaux et du travail. Le droit de tous à l'égalité devant la loi et à la protection contre la discrimination est un droit universel. Des dispositions visant à empêcher les violations des droits des travailleurs telles que l'inégalité de traitement des travailleurs transfrontaliers, qui sont souvent des femmes, doivent être étudiées en consultation avec les syndicats.

9. L'ITF considère que le TTIP doit intégrer des accords environnementaux solides.

10. L'ITF maintient que cet accord ne devrait pas imposer l'ouverture ou la libéralisation des marchés publics. Les autorités publiques devraient pouvoir utiliser des critères sociaux et environnementaux lors de l'acquisition de biens ou de services afin de s'assurer que des fonds publics servent à un développement économique et social local durable, notamment en tenant compte de la convention 94 de l'OIT sur les clauses de travail (contrats publics). Cette politique ne devrait en aucun cas être considérée comme une barrière au commerce.

11. L'ITF a une vision stratégique à long terme du TTIP et appelle les négociateurs à s'assurer qu'il constituera l'accord « référence » pour les futurs accords bilatéraux.

Soumise par :

Svenska Transportarbetareförbundet, Suède

MOTION D'URGENCE 5 CONDAMNATION DE L'ACTION DES FONDS VAUTOURS VISANT À PORTER ATTEINTE À L'ÉCONOMIE ARGENTINE

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Constatant que, dans sa décision du 16 juin 2014, la Cour suprême des États-Unis a rejeté l'appel de l'Argentine dans son procès contre les fonds vautours qui ont racheté des dettes décotées à des prix dérisoires aux créanciers originaux et en exigent le remboursement au prix fort par voie judiciaire, de sorte que même un taux de réussite infime dans leur démarche peut leur permettre d'enregistrer des gains considérables pour leurs modestes « investissements » initiaux.

2. Sachant que l'un de ces fonds vautours, NML Capital, une filiale d'Elliott Management Corporation, est le principal actionnaire (22 %) de la multinationale de transport de passagers National Express, dont la division américaine, Durham School Services, est hostile aux syndicats.

3. Prenant en considération le fait que NML Capital a acquis des bons argentins pour quelque 50 millions d'USD en 2008 et que les décisions des tribunaux américains lui permettraient de toucher plus de 800 millions d'USD, soit un retour sur investissement de 1 600 % en seulement six ans.

4. Rappelant qu'Elliott Management Corporation et son CEO et fondateur, Paul Singer, ont déjà été condamnés par l'ITF pour la saisie du navire-école de la marine argentine, la frégate ARA Libertad, au Ghana en 2012.

5. Rappelant également que des décisions judiciaires antérieures en faveur de fonds vautours avaient déjà

été vivement critiquées par un grand nombre de gouvernements et de FSI, et même par le FMI.

6. Notant avec inquiétude qu'en soutenant les intérêts d'une petite minorité de spéculateurs voyous, les tribunaux américains ont mis en péril le remboursement régulier de la dette argentine à plus de 90 % de ses créanciers, qui avaient volontairement accepté un substantiel effacement partiel de dette à la suite du défaut souverain du pays il y a plus de dix ans.

7. Conscient de l'importance de ne pas laisser les fonds vautours paralyser les efforts de restructuration de la dette des pays en développement ou refuser aux États le droit de protéger leurs citoyens selon le droit international.

8. Convaincu de la nécessité d'empêcher une grave menace de toucher non seulement l'Argentine et ses travailleurs, mais aussi tous les pays du monde et leur capacité à stimuler leurs économies et créer des emplois.

9. Condamne la stratégie impitoyable axée sur le profit menée par des fonds vautours qui ont pour objectif de porter atteinte à l'économie argentine, la population active du pays en étant la principale victime directe.

10. Condamne la décision du 16 juin 2014 de la Cour suprême américaine qui a rejeté l'appel de l'Argentine dans son procès intenté aux fonds vautours.

11. Se joint à l'appel international adressé aux organes réglementaires compétents les invitant à rejeter la décision de la cour et à se mettre à l'œuvre pour créer un mécanisme d'arbitrage équitable, indépendant et transparent pour les dettes souveraines, qui favoriserait le développement des économies nationales et permettrait ainsi d'améliorer les niveaux d'emploi.

Soumise par :

Asociación Argentina de Aeronavegantes (AAA), Argentine

Asociación del Personal Aeronáutico (APA), Argentine

Asociación de Pilotos de Líneas Aéreas (APLA), Argentine

Asociación de Señaleros Ferroviarios Argentinos, Argentine

Centro de Capitanes de Ultramar y Oficiales de la Marina Mercante, Argentine

Centro de Jefes y Oficiales Navales de Radiocomunicaciones, Argentine

Sindicato La Fraternidad, Argentine

Sindicato de Obreros Marítimos Unidos (SOMU), Argentine

Unión del Personal Superior de Empresas Aerocomerciales (UPSA), Argentine

Unión Ferroviaria, Argentine

ANNEXE 4

MOTION 6

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE CUBAIN

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Prenant acte de l'importante résolution adoptée lors du 42^{ème} Congrès de Mexico, dans laquelle le Congrès saluait le fait qu'une fois de plus Cuba avait fait preuve de solidarité internationale et se disait convaincu que l'ITF devrait s'engager dans la promotion de la coopération et du dialogue avec Cuba et chercher à ce qu'un terme soit mis au blocus de l'île, jugé illégal par les Nations Unies.
2. Salue le geste symbolique du président cubain, Raul Castro, qui a serré la main du président américain, Barack Obama, aux récentes obsèques de Nelson Mandela.
3. Reconnaît la souveraineté du peuple cubain, et son droit à prendre en charge son propre destin en dehors de toute ingérence extérieure.
4. Prenant note tout particulièrement de la délégation ITF historique emmenée par le Président de l'ITF, Paddy Crumlin, le Secrétaire général de l'ITF, David Cockroft, ainsi que Bob Crow du RMT et Antonio Fritz du Bureau régional de l'ITF, qui a rencontré le Comité exécutif du SNTTP et a par la suite accueilli sa délégation au Comité exécutif de l'ITF.
5. Observant les liens positifs nés des affiliés de l'ITF auprès des travailleurs cubains, y compris les syndicats latino-américains de l'aviation civile, les cheminots, les dockers et les autres, et la mise en œuvre active de la résolution de Mexico.
6. Notant que le fait que trois des « Cinq Cubains de Miami » soient toujours emprisonnés aux États-Unis constitue l'un des obstacles à une réconciliation à long terme.

7. Appelle tous les affiliés à poursuivre cette action à leur niveau et à celui du Secrétariat pour que la résolution de Mexico soit pleinement mise en œuvre.

Soumise par :

National Union of Rail, Maritime and Transport Workers (RMT), Grande-Bretagne

MOTION 12

ACTIVITÉS VISANT LES JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Prend acte que les jeunes travailleuses et travailleurs des transports d'aujourd'hui sont les dirigeants actuels et futurs du mouvement ouvrier.
2. Prend acte des progrès réalisés par rapport à l'objectif d'augmentation de la participation des jeunes travailleuses et travailleurs des transports à l'œuvre de l'ITF, fixé à l'origine au Congrès de Durban en 2006.
3. Prend acte que les sections industrielles sont parvenues à augmenter les activités visant les jeunes travailleuses et travailleurs des transports.
4. Prend acte de l'augmentation des activités visant les jeunes travailleuses et travailleurs des transports dans la plupart des régions de l'ITF.
5. Prend acte de l'organisation réussie de la Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs des transports, des deux universités d'été s'adressant aux jeunes travailleuses et travailleurs des transports, et des autres programmes visant les jeunes travailleuses et travailleurs des transports.
6. Prend acte que, dans plusieurs pays, de nombreux syndicats et autres organisations ont constitué des comités des jeunes travailleuses et travailleurs des transports et que ces comités ont été reconnus.

De plus, le présent Congrès :

7. Note l'importance croissante des jeunes militant(e)s et la nécessité de les former pour qu'ils puissent assumer de plus grandes responsabilités.
8. Note que les diverses sections et régions ont des problèmes et des besoins considérablement différents.
9. Note qu'il serait important de mettre en place des structures spéciales pour les jeunes travailleuses et travailleurs des transports dans les différentes sections et régions, ce qui permettrait de traiter ces préoccupations spécifiques.
10. Note que les futurs programmes envisageables pour les jeunes travailleuses et travailleurs des transports présentent un potentiel important, mais que les ressources disponibles sont limitées.

En outre, le présent Congrès :

11. Demande à l'ITF d'encourager tous les affiliés à créer des structures pour les jeunes au sein de leur syndicat afin d'augmenter les activités visant les jeunes travailleuses et travailleurs des transports.
12. Prend acte qu'une coordination à temps plein au sein du Secrétariat contribuera fortement à atteindre l'objectif recherché, à savoir mettre davantage l'accent sur les questions intéressantes des jeunes travailleuses et travailleurs des transports.
13. Demande aux affiliés de l'ITF présents au Congrès de l'ITF de soutenir le Secrétariat en s'assurant qu'il existe un poste de coordinateur(trice) des jeunes travailleuses et travailleurs des transports, qui aura pour mission de se concentrer strictement sur le programme de travail Jeunes travailleuses et travailleurs des transports et d'en poursuivre l'élaboration, afin de garantir une adhésion et un engagement plus forts en vue d'assurer la réussite des dirigeants syndicaux actuels et futurs. Un support administratif sera fourni en fonction des besoins. Voici une liste non exhaustive des principales tâches associées au poste :

- Contribuer au programme Jeunes travailleuses et travailleurs des transports dans les sections industrielles, départements et régions de l'ITF, non seulement en appuyant le travail déjà en cours, mais en encourageant également le travail dans des domaines qui peuvent être développés et améliorés ;
- Assurer la coordination avec les affiliés de l'ITF et appuyer les activités d'organisation des jeunes travailleuses et travailleurs des transports et se concentrer sur l'organisation des jeunes travailleuses et travailleurs des transports dans tous les syndicats affiliés selon une démarche plus structurée,
- Assurer la coordination entre le Secrétariat de l'ITF, le Comité exécutif, le Comité des jeunes travailleuses et travailleurs des transports et les affiliés ;
- Poursuivre le mappage des statistiques sur les effectifs syndicaux se rapportant aux jeunes travailleuses et travailleurs des transports et développer le réseau mondial des jeunes travailleuses et travailleurs des transports ;
- Soutenir le Secrétariat concernant la création du « groupe consultatif des jeunes travailleuses et travailleurs des transports » qui vise à poursuivre le dialogue, dans le cadre du programme Jeunes travailleuses et travailleurs des transports, avec plusieurs membres du Comité ayant aujourd'hui quitté leurs fonctions au sein de celui-ci ;
- Veiller à l'organisation d'un événement Jeunes travailleuses et travailleurs des transports à chaque conférence régionale et au niveau mondial dans la période inter-Congrès ;
- Promouvoir le « programme d'engagement mondial » pour les jeunes travailleuses et travailleurs des transports, qui vise à rendre le travail de l'ITF plus pertinent pour les jeunes travailleuses et travailleurs des transports et à intégrer les enjeux importants pour les jeunes travailleuses et travailleurs des transports au programme de travail prioritaire de l'ITF ;
- Appuyer la participation des jeunes travailleuses et travailleurs des transports dans des projets mesurables d'organisation syndicale

et de campagnes, initialement via des projets prioritaires comme les services mondiaux de livraison (équipe SCALOP), les ports de complaisance (Section des dockers), LATAM (Section de l'aviation civile), la qualité des services publics (Section des transports routiers), puis en élargissant le champ d'action à d'autres activités sectorielles, y compris le programme de travail Travailleuses des transports ;

- Assurer le lien crucial entre le travail effectué via le siège de l'ITF et le travail prioritaire régional et appuyer la participation des jeunes travailleuses et travailleurs des transports au niveau régional ;
- Assurer une coopération étroite avec d'autres fédérations syndicales internationales (FSI), et leurs programmes Jeunes travailleuses et travailleurs respectifs, initialement lorsqu'une coopération générale existe déjà (UNI, IndustriALL, UITA, PSI, par exemple), et en étendant cette coopération à d'autres programmes par la suite ;
- Élaborer et promouvoir un programme proactif de stages pour les jeunes travailleuses et travailleurs des transports en appui au programme de travail ; et
- Élaborer une méthodologie afin de lever des fonds à l'extérieur pour un tel travail de renforcement de la position des jeunes travailleuses et travailleurs des transports, de façon à protéger les ressources de l'ITF.

14. Demande au Comité exécutif et au Comité directeur de l'ITF de déterminer d'urgence les modalités de mise en oeuvre concrète et de soutien financier de cette résolution, et d'être régulièrement informés par le Secrétariat des progrès réalisés à chaque réunion du Comité exécutif.

Soumise par :

Asociación Argentina de Aeronavegantes, Argentine

Federación de Servicios a la Ciudadanía de CCOO (FSC-CCOO), Espagne

Singapore Organisation of Seamen, Singapour

Ver.di, Allemagne

MOTION 26

SECTEUR DE LA PÊCHE

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Note que :

- Les ressources halieutiques représentent une part importante de la production de protéines alimentaires. Il convient de rappeler que la production de la pêche mondiale était de 16,8 millions de tonnes en 1950 et qu'elle a culminé à 86,4 millions de tonnes en 1996. Chiffres pour 2010 : capture de poisson : 77,4 millions de tonnes ;
- L'Union européenne est la troisième puissance de pêche mondiale, derrière la Chine et le Pérou. En 2013, l'Europe a importé plus de 70 % des produits de la pêche qu'elle a consommés ;
- La capture de poisson de mer est une activité où la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) sévit toujours. Seule la capture est prise en compte ; pourtant, le règlement du Conseil (CE) n° 1005/2008 du 29 septembre 2008 définissant la pêche INN ne prévoit aucune disposition sociale ;
- La demande croissante et les difficultés de mise en œuvre d'une surveillance et de mesures de contrôle efficaces sont des facteurs qui encouragent les hors-la-loi pratiquant la pêche INN ; et
- Le 24 mars 2014, le Conseil de l'UE a dévoilé un ensemble de mesures visant le commerce des produits de la pêche avec le Belize, le Cambodge et la Guinée, pays notoires pour leurs activités de pêche INN. L'importation dans l'UE des captures de navires battant pavillon d'un de ces trois pays ne sera plus autorisée, et les navires de l'UE ne seront pas autorisés à pêcher dans les eaux de ces pays.

2. Constate par ailleurs qu'il est à la fois inadéquat et dramatique de « protéger » les eaux maritimes au moyen de politiques purement environnementales tout en autorisant des navires battant pavillon « sous-normes » à poursuivre leur activité commerciale et à écouler légalement sur le marché des produits issus de l'exploitation humaine.

3. Propose que, dans leurs revendications et leurs négociations, tous les syndicats de transport intervenant dans le secteur de la pêche soient tenus d'adopter une nouvelle approche fondée sur des modèles présentés dans le contexte de la responsabilité sociale des entreprises.
4. Que la formation des militants portant sur la bonne compréhension et l'application de ce modèle doit être encouragée et englober les nouveaux enjeux qui surgissent outre la poursuite de la mondialisation et de la déréglementation des transports.
5. Propose par ailleurs qu'afin de parfaire leur image de partenaires de négociation respectés, les syndicats apprennent également dans la durée à travailler avec les groupes bénévoles qui gravitent autour des activités de transport : utilisateurs/clients, groupes environnementaux, et équipes de recherche-développement.
6. Le Comité de la pêche de l'ITF constate également avec une extrême inquiétude que les pêcheurs travaillant dans le secteur de la pêche à travers le monde sont victimes d'une exploitation et/ou d'un non-respect des droits de la personne intolérables, et qu'il s'agit d'un phénomène à grande échelle. C'est aussi un facteur majeur supplémentaire qui contribue à la pêche INN.
7. Dénonce les actions de nombreux gouvernements et entreprises de pêche dans le monde qui ferment les yeux sur ces pratiques inacceptables dans le secteur de la pêche.
8. Note par ailleurs que la lutte contre l'exploitation et les pratiques abusives, d'une part, et la lutte pour l'obtention de conditions de travail décentes, d'autre part, doivent être les volets syndicaux prioritaires.
9. Observe également que la majorité des pêcheurs ne sont pas représentés par un syndicat authentique.
10. Propose que l'ITF maintienne sa campagne « Du pêcheur au vendeur » dans le secteur de la pêche en tant qu'outil d'organisation des pêcheurs dans des zones cibles.
11. Invite l'ITF à allouer des ressources adaptées, notamment pour faire progresser les débats sur les pavillons de complaisance (FOC) dans la pêche et organiser un séminaire, ou une série de séminaires, qui comprendraient également la poursuite du travail en cours visant à développer le rôle du Corps d'inspecteurs dans ce secteur. Ce débat doit aussi comprendre une révision du système de soutien et d'assistance auquel les pêcheurs ont accès en tant que membres de la famille ITF.

Soumise par :

Fédération générale des transports et de l'équipement - CFDT, France

Maritime Union of New Zealand (MUNZ), Nouvelle-Zélande

New Zealand Merchant Service Guild Industrial Union of Workers (NZMSG), Nouvelle-Zélande

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DES DOCKERS

1. La Conférence de la Section des dockers s'est déroulée le 12 août 2014.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU RAPPORTEUR

2. Ray Familathe (ILWU, États-Unis) est élu Rapporteur.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS

3. La Secrétaire de la section fait une présentation, axée sur les priorités de la section et le programme de travail quadriennal dans le contexte général de la stratégie de l'organisation, telle que décrite dans le Document sur le thème du Congrès. La Conférence écoute les interventions de nombreux délégués en réaction à la présentation, qui abordait les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Les points principaux suivants sont soulevés :

- La privatisation dans les ports ;
- Réagir aux et organiser dans les GNT ;
- Renforcer la capacité de solidarité ; et
- L'automatisation des ports.

4. Un thème est commun à tous ces sujets : les entreprises tentent d'affaiblir la force des travailleurs et des syndicats dans les ports opérés et gérés par de grandes entreprises internationales ainsi que dans de plus petits ports privatisés, tout en multipliant leurs bénéficiaires. Les ports gérés par des organismes publics présentent également des défis, d'autant plus que nombre d'entre eux sont menacés par la privatisation. Le débat décrit comment réagir face à ces problèmes, y compris en adoptant les stratégies suivantes :

- Coordination des syndicats ;
- Étroite coopération entre différents secteurs des transports pour répondre aux changements que traverse l'industrie ;
- Consolider la relation avec les gens de mer et faire appel à leur soutien actif dans la lutte contre les ports de complaisance ;
- Améliorer les relations entre syndicats dans les pays et les régions, y compris avec les syndicats chinois ;

- Développer la solidarité des travailleurs et des syndicats dans les GNT ; et
- Lutter contre l'automatisation dont l'objectif est de briser les syndicats, et exiger des normes minimales pour l'introduction de l'automatisation y compris le droit à négocier, de nouveaux emplois, la formation, le partage des avantages apportés par l'automatisation notamment une réduction des heures de travail ainsi que l'introduction de clauses sociales.

5. Il est noté en outre que la section a besoin de se concentrer sur des campagnes clés, de leur accorder la priorité et de les remporter avant de s'attaquer à d'autres défis.

6. La Conférence adopte le document sur le thème du Congrès, tel que présenté.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

7. La discussion concernant ce point de l'ordre du jour se tient en conjonction avec le point 2 de l'ordre du jour, tel que décrit ci-dessus.
8. Le Président résume les débats et souligne que la section doit être prête à relever les défis qui ont été identifiés grâce à des études et un mappage efficaces, les communications et le travail en réseau, notamment pour renforcer la campagne sur les GNT. Des ressources doivent être mises à la disposition du programme de travail et celles-ci doivent également être affectées à sa mise en œuvre dans les régions.
9. La Conférence adopte les priorités pour 2014-2018 se rapportant à la section, telles que présentées.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR MOTIONS

10. La Commission des résolutions n'a renvoyé aucune motion à la Conférence. La section a toutefois débattu de l'Annexe 2 du document sur le thème du Congrès traitant de l'automatisation, et soumise par le MUA.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉLECTIONS

11. Les personnes suivantes sont élues par la Conférence :

Président

Paddy Crumlin (MUA, Australie)

1^{er} Vice-président

Ray Familathe (ILWU, États-Unis)

2nd Vice-président

Torben Seebold (VERDI, Allemagne)

Représentante des travailleuses des transports

Monique Verbeeck (UBOT, Belgique)

Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs

Anthony Dailey (SITREBALCRI, Panama)

Membres ordinaires

Arasu Duraisamy (SPWU, Singaour)

Joe Fleetwood (MUNZ, Nouvelle-Zélande)

Kinichiro Itoya (ZENKOKU-KOWAN, Japon)

P M Mohammed Haneef (CPSA, Inde)

Marc Loridan (BTB, Belgique)

Steve Biggs (UNITE, Grande-Bretagne)

Aleksejs Holodnuks (UTAF, Lettonie)

Niek Stam (FNV, Pays-Bas)

Jose M Pavez Vega Artime (UGT, Espagne)

Said El-Hairech (UMT, Maroc)

Simon Sang (DUK, Kenya)

Daniel Owusu-Koranteng (MDU, Ghana)

Alvin Sinclair (BITU, Jamaïque)

Roberto Coria (SGGM, Argentine)

Mark Gordienko (ILWU, Canada)

John D Baker (ILA, États-Unis)

Observateur agréé

Vasilij Kozarenko (DUR, Russie)

12. La Conférence approuve la composition du Comité de la Section des dockers, détaillée à l'Annexe 1.

13. La Conférence convient des nominations suivantes pour le Groupe de pilotage du Comité FPC :

Afrique/Monde arabe

Said El-Hairech (UMT, Maroc)

Asie/Pacifique

PM Mohammed Haneef (CPSA, Inde)

Masaya Tamada, (ZENKOKU-KOWAN, Japon)

Joe Fleetwood (MUNZ, Nouvelle-Zélande)

Europe

Marc Loridan (UBOT, Belgique)

Pantelis Stavrou (FTPAW, Chypre)

Aleksejs Holodnuks (UTAF, Lettonie)

Niek Stam, (FNV, Pays-Bas)

Amérique latine/Caraïbes

Michael Annisette (SWWTU, Trinité & Tobago)

Amérique du Nord

Mark Gordienko (ILWU, Canada)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

DIVERS

14. La Secrétaire de la section informe la Conférence que Paula Hamilton, Secrétaire adjointe des dockers, est détachée pour trois ans et va intégrer une autre équipe de l'ITF. Elle la remercie de sa contribution et de son travail assidu pour la Section des dockers.
15. Le Président, au nom de la Section des dockers, remercie Lars Lindgren pour sa contribution et son dévouement envers ses responsabilités alors qu'il quitte le poste de 1^{er} Vice-président du comité.
16. Aucune autre question n'est inscrite à ce point de l'ordre du jour.

ANNEXE 1

COMITÉ DE LA SECTION DES DOCKERS

Au 12 août 2014

Responsables de la Section	
Président 1 ^{er} Vice-président 2 nd Vice-président Représentante des travailleuses des transports Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs des transports	Paddy Crumlin (MUA, Australie) Ray Familathe (ILWU, États-Unis) Torben Seebold (VERDI, Allemagne) Monique Verbeeck (UBOT, Belgique) Anthony Dailey (SITREBALCRI, Panama)
Afrique/Monde arabe	
Présidente Membre ordinaire Membre ordinaire Membre ordinaire (Monde arabe)	Judith Abuka (DUK, Kenya) Simon Sang (DUK, Kenya) Daniel Owusu-Koranteng (MDU, Ghana) Said El-Hairech (UMT, Maroc)
Asie/Pacifique	
Président Membre ordinaire Membre ordinaire Membre ordinaire Membre ordinaire	Yong Soo Chi (KFPTWU, Corée) Arasu Duraisamy (SPWU, Singapour) Joe Fleetwood (MUNZ, Nouvelle-Zélande) Kinichiro Itoya (ZENKOKU-KOWAN, Japon) PM Mohammed Haneef (CPSA, Inde)
Europe	
Président Membre ordinaire Membre ordinaire Membre ordinaire Membre ordinaire Membre ordinaire	Terje Fenn-Samuelsen (NTF, Norvège) Marc Loridan (UBOT, Belgique) Steve Biggs (UNITE, Grande-Bretagne) Aleksejs Holudnuks (UTAF, Lettonie) Niek Stam (FNV, Pays-Bas) Jose M Perez Vega Artime (UGT, Espagne)
Amérique latine/Caribbes	
Président Membre ordinaire Membre ordinaire	Mayo Uruguaio Fernandes (CONTTMAF, Brésil) Alvin Sinclair (BITU, Jamaïque) Roberto Coria (SGGM, Argentine)
Amérique du Nord	
Président Membre ordinaire	John D Baker (ILA, États-Unis) Mark Gordienko (ILWU, Canada)

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DE LA PÊCHE

1. La Conférence de la Section de la pêche s'est déroulée le 13 août 2014.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU RAPPORTEUR

2. Johnny Hansen (Norvège) est élu Rapporteur.

Flemming Smidt (Danemark) et Hideo Ikeda (Japon) sont élus Vérificateurs de scrutin.

Helen McAra (Nouvelle-Zélande) and Lucien Razafindraibe (Madagascar) sont élus Scrutateurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS

3. La Conférence se félicite des stratégies présentées dans le Document sur le thème du Congrès, qui a été adopté à l'unanimité par la plénière.
4. Kenji Takahashi, JSU, Japon, remercie l'ITF et ses affiliés d'avoir apporté soutien et solidarité au Japon après le séisme qui a frappé le pays il y a trois ans et demi. La Conférence note qu'il est vraisemblable que l'industrie de la transformation des produits de la mer souffre encore des répercussions de la catastrophe mais que des progrès sont en cours et que la situation devrait redevenir normale sous peu, avec le soutien continu des gouvernements.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

5. La responsable du Programme de la pêche ITF/UITA fait une présentation sur le travail en cours au sein de la section et de l'UITA, en soulignant les difficultés rencontrées face à des organisations peu scrupuleuses exploitant les travailleurs, ainsi que les succès remportés par le programme à ce jour. La présentation précise ensuite la marche à suivre en utilisant la Papouasie-Nouvelle Guinée comme exemple.
6. La Conférence félicite et remercie la responsable du Programme du travail réalisé pour faire de ce programme un succès jusqu'à présent.

7. Plusieurs délégués prennent la parole lors de la discussion sur le Programme de travail quadriennal et les priorités, et mettent en exergue les points suivants :

- Le Bangladesh compte plus de 100 navires de pêche hauturière et le riz et le poisson sont les principales sources de revenu. Plus de 3500 personnes travaillent dans cette industrie mais le syndicat ne compte que 150 membres car les revenus sont très bas et la plupart des travailleurs ne peuvent se permettre de payer les cotisations syndicales. D'autres syndicats rencontrent des problèmes similaires, en particulier les faibles salaires et les mauvaises conditions de travail ;
- Plusieurs pays assurent la Conférence qu'ils font pression pour la ratification de la Convention 188 de l'OIT, puisque ceci est une priorité pour garantir la protection sociale des travailleurs dans l'industrie de la pêche ;
- Maintenir au programme de travail pour les quatre années à venir le bien-être des pêcheurs indonésiens ;
- Des préoccupations sont exprimées concernant l'emprisonnement de pêcheurs du Sri Lanka en Inde et vice versa, dû à l'absence de système gouvernemental adéquat pour résoudre ce problème ;
- L'ITF a déjà commencé à travailler sur un Programme de leadership pour les femmes du secteur maritime, qui sera ouvert aux travailleuses de la Section de la pêche à l'avenir ; et
- Madagascar espère progresser vers la ratification de la Convention 188 de l'OIT dans un proche avenir et a commencé à contacter de nouvelles entreprises avec l'objectif de signer des conventions collectives, mais a besoin du soutien des affiliés européens pour cela.

8. Au Liberia, le Projet régional sur la pêche en Afrique occidentale soutenu par la Banque mondiale a eu un effet négatif sur les revenus des pêcheurs de l'Afrique de l'Ouest. La Conférence demande que davantage d'informations soient fournies au Secrétariat sur ce projet afin d'être en meilleure position pour aborder la question.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

MOTIONS

9. La Conférence examine les motions suivantes renvoyées par la Commission des résolutions :

Motion 26 : Secteur de la pêche

10. **McAra (NZMSG, Nouvelle Zélande)** fait une présentation et présente la motion.

11. 11. La Conférence adopte la motion après y avoir apporté les modifications suivantes :

Paragraphe 11 :

Invite l'ITF à allouer des ressources adaptées, notamment pour faire progresser les débats sur les pavillons de complaisance (FOC) dans la pêche et organiser un séminaire, ou une série de séminaires, qui comprendraient également la poursuite du travail en cours visant à développer le rôle du Corps d'inspecteurs dans ce secteur. Ce débat doit aussi comprendre une révision du système de soutien et d'assistance auquel les pêcheurs ont accès en tant que membres de la famille ITF. conformément aux discussions de Stockholm en 2008, et, partant, pour nommer un nouvel inspecteur FOC également chargé de surveiller la situation concernant l'exploitation humaine dans le secteur de la pêche et de contribuer au succès de la campagne. Le système de soutien et d'assistance auquel les pêcheurs ont accès en tant que membres de la famille ITF devra également être passé en revue.

12. La motion remaniée est jointe en **Annexe 2.**

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉLECTIONS

Les personnes suivantes sont élues par la Conférence :

Président

Johnny Hansen (NSU, Norvège)

1^{er} Vice-président

Lucien Razafindraibe (SYGMMA, Madagascar)

2^{ème} Vice-président

Kenji Takahashi (JSU, Japon)

3^{ème} Vice-président

Juan Manuel Trujillo (CC.OO, Espagne)

4^{ème} Vice-président

Jorge Vargas (SOMU, Argentine)

Représentante des travailleuses des transports

Tracey Mayhew (SIU, États-Unis)

Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs des transports

Jose Emiliano Moreira (SOMU, Argentine)

Membres ordinaires (Europe)

Michel Claes (UBOT, Belgique)

Arni Bjarnason (FFSI, Islande)

Petr Oshinski (SUR, Russie)

France - à confirmer

La Conférence approuve la composition du Comité de la Section de la pêche, détaillée à l'**Annexe 1.**

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

DIVERS

Citra Mina

Kirill Buketov, représentant de l'UITA et Honorio Aguilar, Inspecteur de l'ITF, Philippines, remercient la Conférence de l'assistance apportée à la campagne CITRA MINA et demande de continuer à soutenir la lutte pour les droits syndicaux et la reconnaissance syndicale dans l'industrie des produits de la mer en signant la pétition. La Conférence décide en outre de soutenir la lutte au sein de Citra Mina.

Traite d'esclaves et esclavage

Un film réalisé par le journal The Guardian sur la traite d'esclaves et l'esclavage en Thaïlande est projeté à la Conférence.

ANNEXE 1

COMITÉ DE LA SECTION DE LA PÊCHE

Au 13 août 2014

Responsables de la Section	
Président	Johnny Hansen (NSU, Norvège)
1 ^{er} Vice-président	Lucien Razafindraibe (SYGMMA, Madagascar)
2 ^{ème} Vice-président	Kenji Takahashi (JSU, Japon)
3 ^{ème} Vice-président	Juan Manuel Trujillo (CCOO, Espagne)
4 ^{ème} Vice-président	Jorge Vargas (SOMU, Argentine)
Représentante des travailleuses des transports	Tracey Mayhew (SIU, États-Unis)
Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs des transports	Jose Emiliano Moreira (SOMU, Argentine)
Afrique/Monde arabe	
Président	Lucien Razafindraibe (SYGMMA, Madagascar)
Vice-président	Adam Darmane (FESYTRAT, Togo)
Vice-président	Manuel Deliquene Vuende (SINTMAP, Mozambique)
Vice-président (Monde arabe)	Vacant
Asie/Pacifique	
Président	Kenji Takahashi (JSU, Japon)
Vice-président	Kyeong Doo Yeom (FKSU, Corée)
Vice-président	Sonny Pattiselanno (KPI, Indonésie)
Vice-présidente	Helen McAra (NZMSG, Nouvelle-Zélande)
Europe	
Président	Juan Manuel Trujillo (CCOO, Espagne)
Vice-président	Flemming Smidt, (3F, Danemark)
Vice-président	Jacques Bigot, (FGTE-CFDT, France)
Représentante des travailleuses des transports	Sylvie Roux, (FGTE-CFDT, France)
Membre ordinaire	Michel Claes (BTB, Belgique)
Membre ordinaire	Arni Bjarnason (FFSI, Islande)
Membre ordinaire	Petr Oshinski, (SUR, Russie)
Membre ordinaire	France - à confirmer
Amérique latine/Caraïbes	
Président	Jorge Vargas (SOMU, Argentine)
Vice-président	Luis Panteado, (CONTTMAF, Brésil)
Vice-président	Eric Alberto Riffo Paz (SIOMOT, Chili)
Vice-présidente	Lucrecia Ruiz (SICONARA, Argentine)
Amérique du Nord	
Président	Vacant

ANNEXE 2

MOTION 26

SECTEUR DE LA PÊCHE

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Note que :

- Les ressources halieutiques représentent une part importante de la production de protéines alimentaires. Il convient de rappeler que la production de la pêche mondiale était de 16,8 millions de tonnes en 1950 et qu'elle a culminé à 86,4 millions de tonnes en 1996. Chiffres pour 2010 : capture de poisson : 77,4 millions de tonnes ;
- L'Union européenne est la troisième puissance de pêche mondiale, derrière la Chine et le Pérou. En 2013, l'Europe a importé plus de 70 % des produits de la pêche qu'elle a consommés ;
- La capture de poisson de mer est une activité où la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) sévit toujours. Seule la capture est prise en compte ; pourtant, le règlement du Conseil (CE) n° 1005/2008 du 29 septembre 2008 définissant la pêche INN ne prévoit aucune disposition sociale ;
- La demande croissante et les difficultés de mise en œuvre d'une surveillance et de mesures de contrôle efficaces sont des facteurs qui encouragent les hors-la-loi pratiquant la pêche INN ; et
- Le 24 mars 2014, le Conseil de l'UE a dévoilé un ensemble de mesures visant le commerce des produits de la pêche avec le Belize, le Cambodge et la Guinée, pays notoires pour leurs activités de pêche INN. L'importation dans l'UE des captures de navires battant pavillon d'un de ces trois pays ne sera plus autorisée, et les navires de l'UE ne seront pas autorisés à pêcher dans les eaux de ces pays.

2. Constate par ailleurs qu'il est à la fois inadéquat et dramatique de « protéger » les eaux maritimes au moyen de politiques purement environnementales tout en autorisant des navires battant pavillon « sous-normes » à poursuivre leur activité commerciale et à écouler légalement sur le marché des produits issus de l'exploitation humaine.

3. Propose que, dans leurs revendications et leurs négociations, tous les syndicats de transport intervenant dans le secteur de la pêche soient tenus d'adopter une nouvelle approche fondée sur des modèles présentés dans le contexte de la responsabilité sociale des entreprises.
4. Que la formation des militants portant sur la bonne compréhension et l'application de ce modèle doit être encouragée et englober les nouveaux enjeux qui surgissent outre la poursuite de la mondialisation et de la déréglementation des transports.
5. Propose par ailleurs qu'afin de parfaire leur image de partenaires de négociation respectés, les syndicats apprennent également dans la durée à travailler avec les groupes bénévoles qui gravitent autour des activités de transport : utilisateurs/clients, groupes environnementaux, et équipes de recherche-développement.
6. Le Comité de la pêche de l'ITF constate également avec une extrême inquiétude que les pêcheurs travaillant dans le secteur de la pêche à travers le monde sont victimes d'une exploitation et/ou d'un non-respect des droits de la personne intolérables, et qu'il s'agit d'un phénomène à grande échelle. C'est aussi un facteur majeur supplémentaire qui contribue à la pêche INN.
7. Dénonce les actions de nombreux gouvernements et entreprises de pêche dans le monde qui ferment les yeux sur ces pratiques inacceptables dans le secteur de la pêche.
8. Note par ailleurs que la lutte contre l'exploitation et les pratiques abusives, d'une part, et la lutte pour l'obtention de conditions de travail décentes, d'autre part, doivent être les volets syndicaux prioritaires.
9. Observe également que la majorité des pêcheurs ne sont pas représentés par un syndicat authentique.
10. Propose que l'ITF maintienne sa campagne « Du pêcheur au vendeur » dans le secteur de la pêche en tant qu'outil d'organisation des pêcheurs dans des zones cibles.
11. Invite l'ITF à allouer des ressources adaptées, notamment pour faire progresser les débats sur les pavillons de complaisance (FOC) dans la pêche et organiser un séminaire, ou une série de séminaires, qui comprendraient également la poursuite du travail en cours visant à développer le rôle du Corps d'inspecteurs dans ce secteur. Ce débat doit aussi comprendre une révision du système de soutien et d'assistance auquel les pêcheurs ont accès en tant que membres de la famille ITF.

Soumise par :

Fédération générale des transports et de l'équipement – CFDT, France

**Maritime Union of New Zealand (MUNZ),
Nouvelle-Zélande**

**New Zealand Merchant Service Guild
Industrial Union of Workers (NZMSG),
Nouvelle-Zélande**

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

1. La Conférence de la Section de la navigation intérieure s'est déroulée le 14 août 2014.
2. La Conférence observe une minute de silence à la mémoire de Juan Carlos Pucci et Gunter Lehninger.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU RAPPORTEUR

3. Nick Bramley (NI, Suisse) est élu Rapporteur.

Ivan de la Guardia (UCOC, Panama) et Terry Snee (AIMPE, Australie) sont élus Vérificateurs de scrutin.

Joris Kerkhofs (ACV-Transcom, Belgique) et Julio Gonzalez Insfran (CPOFPCM, Argentine) sont élus Scrutateurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS

4. La Conférence se félicite des stratégies présentées dans le Document sur le thème du Congrès, qui a été adopté à l'unanimité par la plénière.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

5. Un film est projeté à la Conférence au début de la réunion, décrivant le travail en cours dans le secteur de la navigation Intérieure au Paraguay.
6. Garcia du Paraguay remercie la Conférence du soutien et de la solidarité apportés pour développer le syndicat pour la protection sociale des travailleurs de la navigation intérieure et invite la Conférence à leur rendre visite, pour qu'ils puissent voir par eux-mêmes comment leur contribution a aidé à développer le syndicat.
7. Suarez d'Argentine remercie également l'ITF et le Bureau régional d'Amérique latine de leur soutien, qui a permis au projet d'être un succès.
8. De nombreux délégués prennent la parole lors de la discussion sur le Programme de travail quadriennal et les priorités de la section, et mettent en exergue les points suivants :

- Solidarité envers les autres syndicats, notamment les syndicats naissants ;
- Améliorer les conditions de travail dans cette industrie, en se concentrant sur la santé et la sécurité ;
- Chômage et perte d'emplois ;
- Organiser les travailleurs dans ce secteur, fournir une formation et les compétences nécessaires pour mieux négocier avec les employeurs ;
- Un travail intersectoriel est nécessaire pour développer ce secteur ;
- Cartographier et évaluer la possibilité d'un Projet sur le Corridor des voies fluviales d'Afrique centrale, en coopération avec le bureau sous régional de l'ITF ;
- Création du réseau des remorqueurs dans les plaques tournantes identifiées en coopération avec la Section des dockers ; et
- Accroître la coopération avec les Sections des transports internes afin de soutenir les affiliés travaillant pour les services publics urbains sur les cours d'eau.

9. Le Président met en avant les domaines où des succès ont été enregistrés ces quatre dernières années, à savoir entre autres la mise en place de l'Accord sur le temps de travail en Europe ; l'emploi d'un inspecteur pour visiter un navire de croisière en Europe ; dialogue accru dans l'UE ; renforcement de l'ITF/ETF en tant que partenaire social des organisations d'employeurs et des instances telles que la Commission du Rhin ; la création de SOMUPA en tant que syndicat indépendant et démocratique au Paraguay ; lignes directrices sur la santé et la sécurité ; mappage dans les transports publics ; rapport de l'OIT sur les conditions de vie et de travail en Europe, avec l'espoir d'étendre ce travail à d'autres régions ; et accroissement des effectifs de l'ITF de 8 %.
10. Le Président souligne également certains des domaines où les progrès escomptés n'ont pas encore été réalisés, tels que la communication inter-régionale et le projet Duisbourg.

11. La Conférence adopte les priorités pour 2014-2018 se rapportant à la section, telles que présentées.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

MOTIONS

12. La Conférence examine les motions suivantes renvoyées par la Commission des résolutions :

Motion 25 : Instruments de l'OIT sur le travail dans la navigation intérieure

13. La Conférence adopte la motion, telle que présentée.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉLECTIONS

14. Les personnes suivantes sont élues par la Conférence :

Président

Nick Bramley (NI, Suisse)

1^{er} Vice-président

Julio Benjamin Gonzalez Insfran
(CPOFPCM, Argentine)

2^{ème} Vice-président

Chaudhary Ashiqul Alam (BNSF,
Bangladesh)

3^{ème} Vice-président

Arthur Mtambo (TGWUM, Malawi)

Représentante des travailleuses des transports

Valérie Latron (CFDT, France)

Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs des transports

Jorge Alejandro Vargas (SOMU,
Argentine)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

DIVERS

Canal de Panama

15. Un film est projeté sur l'expansion du Canal de Panama et des représentants des syndicats du Canal de Panama informent la Conférence de la campagne en cours et font appel à la solidarité pour les soutenir dans leur lutte contre l'Autorité du Canal de Panama. Les syndicats du Canal de Panama remercient l'ITF et le Bureau régional d'Amérique latine.

16. L'ILWU réitère son soutien pour ce projet, notamment au travers d'interventions impliquant plusieurs sections si nécessaire.

17. Le Secrétaire de Section informe la Conférence que lors d'une réunion au début de la semaine, l'ITF a remis au Secrétaire général de l'OIT une plainte concernant la liberté syndicale.

18. La Conférence décide de soutenir le combat associé à l'offensive contre les conditions de travail provoquée par l'expansion du Canal de Panama.

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE COMMUNE DES GENS DE MER ET DOCKERS

1. La Conférence commune des gens de mer et dockers s'est déroulée le 13 août 2014.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU RAPPORTEUR

2. Lena Dyring, NSU, Norvège, est élue Rapporteur.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

3. Le Président présente le Document sur le thème du Congrès et les priorités de la section et informe la Conférence que c'est à elle de déterminer la voie à suivre et le travail à réaliser au cours des quatre prochaines années.
4. De nombreux délégués prennent la parole pour débattre du plan de travail et des priorités pour les quatre prochaines années et la Conférence adopte les priorités la concernant, telles que détaillées ci-dessous :

Campagne contre les pavillons de complaisance (FOC)

- Avoir mené au moins deux grandes initiatives conjointes d'organisation maritime et/ou de campagne pour que les gens de mer soient plus actifs au sein de leurs syndicats ;
- Mise en œuvre efficace de la MLC ;
- Amélioration des conditions de rémunération et de travail des gens de mer au moyen d'une meilleure couverture par des accords ITF et un dialogue continu avec les grands acteurs du secteur ; et
- Mise en œuvre de la Politique de Mexico.

Mise en œuvre de l'évaluation du Corps d'inspecteurs

- Amélioration de l'aide fournie par le Secrétariat au Corps d'inspecteurs ;
- Mise en place d'une évaluation et d'un suivi (mentorat) des inspecteurs et coordinateurs de l'ITF ;
- Élaboration d'outils pour réagir en cas de sous-performance des inspecteurs et coordinateurs de l'ITF ;
- Mise en place de nouvelles procédures de sélection et de nomination pour les inspecteurs et coordinateurs de l'ITF ; et

- Création de Comités de coordination des campagnes FOC/POC, lorsque cela est possible.

Interface FOC/POC

- Renforcement FOC-POC à tous les niveaux – local, national, international ; et
- Avoir mené deux initiatives d'organisation FOC-POC ciblées mobilisant les gens de mer et les dockers.

5. Le Président résume les débats et souligne encore une fois que nous devons construire des syndicats forts à l'échelon régional pour avoir la capacité de lutter à l'avenir.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR MOTIONS

6. La Conférence examine les motions suivantes renvoyées par la Commission des résolutions :

Motion 14 : Politique de Mexico : pavillons nationaux, respect mutuel et solidarité

7. La Conférence note que cette motion a été retirée à la demande du syndicat soumissionnaire.

Motion 15 : Le rôle des syndicats des pays fournisseurs de main-d'œuvre dans le processus de négociation pour les navires effectuant des voyages internationaux

8. AMOSUP présente la motion et l'Amendement 5. PNO présente l'Amendement 4 à la motion et déclare qu'il s'agit là d'une question fort délicate qui mérite un débat plus ample que celui qui peut se tenir au cours de cette conférence ; par conséquent, PNO demande le renvoi de la motion au FPC pour examen plus approfondi et discussion. Le Président de la Commission des résolutions présente un texte supplémentaire pour l'amendement, proposé dans le but de tenter de parvenir à un compromis.
9. Les réactions à la motion et aux amendements proposés se répartissent de façon égale entre soutien à la motion d'une part et conviction que la Politique de Mexico existe déjà et qu'un débat plus approfondi est nécessaire d'autre part.

10. La Conférence décide de renvoyer la motion au Comité d'action contre les pratiques déloyales pour plus ample débat.

Motion 16 : Sur la nécessité de réviser la Politique de l'ITF relative aux navires battant pavillon de complaisance

11. La Conférence note que la mise en œuvre de la Politique de Mexico se poursuit encore, et par conséquent adopte une recommandation des Présidents demandant la création d'un sous-comité composé de membres du Groupe de pilotage du Comité FPC (FPCSG) représentant aussi bien les gens de mer que les dockers, pour qu'il se réunisse et tienne des discussions plus approfondies et fasse rapport au FPCSG et au Comité FPC ; la motion est renvoyée au Comité d'action contre les pratiques déloyales.

Motion 17 : Pensions de retraite pour les gens de mer travaillant à bord de navires sous pavillon de complaisance

12. Étant donné que personne ne présente cette motion, elle est abandonnée.

Motion 18 : Registre international chilien

13. La Conférence adopte la motion, telle que présentée.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR
ÉLECTIONS**

14. La Conférence prend note des résultats des Conférences de Section des Gens de mer et des Dockers concernant les responsables de droit, à savoir :

Président de la Section des dockers
Paddy Crumlin (MUA, Australie)

1^{er} Vice-président de la Section des dockers
Ray Familathe (ILWU, États-Unis)

2nd Vice-président de la Section des dockers
Torben Seebold (VERDI, Allemagne)

Représentante des femmes de la Section des dockers
Monique Verbeeck (UBOT, Belgique)

Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs des transports de la Section des dockers
Anthony Dailey (SITREBALCRI, Panama)

Président de la Section des gens de mer
David Heindel (SIU, États-Unis)

1^{er} Vice-président de la Section des gens de mer
Tomas Abrahamsson (SEKO, Suède)

2nd Vice-président de la Section des gens de mer
Conrad Oca (AMOSUP, Philippines)

Représentante des travailleuses des transports de la Section des gens de mer
Lena Dyring (NSU, Norvège)

Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs des transports de la Section des gens de mer
Lars Turner (IOMMP, États-Unis)

15. La Conférence approuve la composition du Comité d'action contre les pratiques déloyales (FPC), détaillée à l'**Annexe 1**.

16. La Conférence approuve la composition du Groupe de pilotage du Comité FPC, détaillée à l'**Annexe 2**.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR
DIVERS**

Évaluation stratégique du Seafarers' Trust de l'ITF 2013-2014

17. La Conférence entérine les recommandations issues de l'évaluation et accepte de formuler une recommandation au Comité exécutif, lors de sa réunion du 16 août 2014, d'effectuer une donation de 10 millions de GBP du Fonds international d'aide, d'assistance sociale et de protection des gens de mer pour la période quadriennale 2015-2018.

Second registre norvégien (NIS)

18. La Conférence reçoit un rapport sur la situation en Norvège où un comité envisage la possibilité de permettre au Second Registre Norvégien (NIS) d'opérer à l'intérieur des eaux territoriales norvégiennes et sur le plateau continental norvégien. Le rapport de ce comité devrait être disponible le 1^{er} septembre 2014.

ANNEXE 1

COMITÉ D'ACTION CONTRE LES PRATIQUES DÉLOYALES (FPC)

Au 13 août 2014

Responsables de la Section	
Président de la Section des dockers	Paddy Crumlin (MUA, Australie)
1 ^{er} Vice-président de la Section des dockers	Ray Familathe (ILWU, États-Unis)
2 ^{ème} Vice-président de la Section des dockers	Torben Seebold (VERDI, Allemagne)
Représentante des travailleuses des transports de la Section des dockers	Monique Verbeeck (UBOT, Belgique)
Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs des transports de la Section des dockers	Anthony Dailey (SITREBALCRI, Panama)
Président de la Section des gens de mer	David Heindel (SIU, États-Unis)
1 ^{er} Vice-président de la Section des gens de mer	Tomas Abrahamsson (SEKO, Suède)
2 ^{ème} Vice-président de la Section des gens de mer	Conrad Oca (AMOSUP, Philippines)
Représentante des travailleuses des transports de la Section des gens de mer	Lena Dyring (NSU, Norvège)
Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs des transports de la Section des gens de mer	Lars Turner (IOMMP, États-Unis)
Afrique/Monde arabe	
Président régional de la Section des gens de mer	Joachim Mel Djedje-Li (SYMICOM, Côte d'Ivoire)
Présidente régionale de la Section des dockers	Judith Abuka (DUK, Kenya)
Représentant des gens de mer	Seddik Berrama (FNIT, Algérie)
Représentant des gens de mer	Lucien Razafindraibe (SYGMMA, Madagascar)
Représentant des gens de mer	Douglas Eromobor (MWUN, Nigeria)
Représentant des gens de mer	Nomsa Cele (SATAWU, Afrique du Sud)
Représentant des dockers	Vacant - Tanzanie
Représentant des dockers	Daniel Owusu-Korateng (MDU, Ghana)
Représentant des dockers	Simon Sang (DUK, Kenya)
Représentant des dockers	Said El-Hairech (UMT, Maroc)
Représentant des dockers	Adewale Adeyanju (MWUN, Nigeria)
Représentante des dockers	Veronica Metsatywa (SATAWU, Afrique du Sud)

Asie/Pacifique	
Président régional de la Section des gens de mer	Yasumi Morita (JSU, Japon)
Président régional de la Section des dockers	Yong Soo Chi (KFPTWU, Corée)
Représentant des gens de mer	Terry Snee (AIMPE, Australie)
Représentant des gens de mer	SM Shafiqur Rahman (BSA, Bangladesh)
Représentant des gens de mer	Tung Tong Chung (MNOG, Hong Kong)
Représentant des gens de mer	Abdulgani Serang (NUSI, Inde)
Représentant des gens de mer	Hanafi Rustandi (KPI, Indonésie)
Représentant des gens de mer	Hiroyuki Watanabe (JSU, Japon)
Représentant des gens de mer	Kyeong Doo Yeom (FKSU, Corée)
Représentante des gens de mer	Helen McAra (NZMSG, Nouvelle-Zélande)
Représentant des gens de mer	Sheikh Mohammad Iqbal (PMNOA, Pakistan)
Représentant des gens de mer	Johnny Oca (AMOSUP, Philippines)
Représentant des gens de mer	Thomas Tay (SMOU, Singapour)
Représentant des gens de mer	Ioteba Tekee (KIOSU, Kiribati) /
(siège tournant)	Fepuali Kitiseni (TOSU, Tuvalu)
Représentant des gens de mer	Lu Wang-Chun (NCSU, Taïwan)
Représentant des dockers	Mick Doleman (MUA, Australie)
Représentant des dockers	Li Chi Yung (HKSTLSA, Hong Kong)
Représentant des dockers	PM Mohammed Haneef (CPSA, Inde)
Représentant des dockers	Satyo Utomo (JICT, Indonésie)
Représentant des dockers	Masaya Tamada (ZENKOKU-KOWAN, Japon)
Représentant des dockers	Chi Yong Soo (KFPTWU, Corée)
Représentant des dockers	à confirmer - Malaisie
Représentant des dockers	Joe Fleetwood (MUNZ, Nouvelle-Zélande)
Représentant des dockers	à confirmer - Pakistan
Représentant des dockers	Douglas Gadebo (PNGMWIU, Papouasie- Nouvelle-Guinée)
Représentant des dockers	Robert Oca (PWUP, Philippines)
Représentant des dockers	Argsy Durgisamy (SPWU, Singapour)
Représentant des dockers	Palitha Atukorale (JSS, Sri Lanka)
Représentant des dockers	Yao-Chang Yang (TDWF, Taïwan)
Europe	
Président régional de la Section des gens de mer	Agis Tselentis (PNO, Grèce)
Président régional de la Section des dockers	Terje Fenn-Samuelsen (NTF, Norvège)
Représentant des gens de mer	Ivan Victor (UBOT, Belgique)
Représentant des gens de mer	Neven Melvan (SUC, Croatie)
Représentant des gens de mer	A Ole Philipsen (CO-SOFART, Danemark)
Représentant des gens de mer	Valentin Kivistik (ESU, Estonie)
Représentant des gens de mer	Simo Zitting (FSU, Finlande)
Représentant des gens de mer	Thierry Le Guevel (CFDT, France) / Jean
(siège tournant)	Philippe Chateil (CGT, France)
Représentant des gens de mer	Klaus Schroeter (VERDI, Allemagne)
Représentant des gens de mer	John Halas (PNO, Grèce)
Représentant des gens de mer	à confirmer - Irlande
Représentant des gens de mer	Avi Levy (ISOU, Israël)
Représentant des gens de mer	Remo di Fiore (FIT-CISL, Italie)
Représentant des gens de mer	Igors Pavlovs (LSUMF, Lettonie)
Représentant des gens de mer	Remigijus Kalnius (LSU, Lituanie)
Représentant des gens de mer	Sasa Milosevic (IUWMST, Monténégro)
Représentant des gens de mer	Marcel Van den Broek (NI, Pays-Bas)
Représentant des gens de mer	Hans Sande (NSF, Norvège)
Représentant des gens de mer	Jacek Cegielski (NSZZ, Pologne)
Représentant des gens de mer	Antonio A P Delgado (SITEMAQ, Portugal)
Représentant des gens de mer	Aurel Stoica (RSFU, Roumanie)
Représentant des gens de mer	Yuri Sukhorukov (SUR, Russie)
Représentant des gens de mer	Jose Manuel Perez-Vega (UGT, Espagne)
Représentant des gens de mer	Kenny Reinhold (SEKO, Suède)
Représentant des gens de mer	Nick Bramley (NI, Suisse)
Représentant des gens de mer	Ural Cagirci (DAD-DER, Turquie) / Hasan
(siège tournant)	Pekdemir (TDS, Turquie)
Représentant des gens de mer	Mykhailo Kirieiev (MTWTU, Ukraine)
Représentant des gens de mer	Mark Dickinson (NI, Grande-Bretagne) / Steve
siège tournant)	Todd (RMT, Grande-Bretagne)
Représentant des dockers	Marc Loridan (UBOT, Belgique)
Représentant des dockers	Pantelis Stavrou (FTPAAW, Chypre)
Représentant des dockers	Jan Villadsen (3F, Danemark)
Représentant des dockers	Jyri Lember (ESIU, Estonie)
Représentant des dockers	Arto Sorvalli (AKT, Finlande)
Représentant des dockers	Lilian Torres (FETS-FO, France)
Représentant des dockers	Thomas Mendzrik (VERDI, Allemagne)
Représentant des dockers	Michael Whelan (SIPTU, Irlande)

Étant donnée l'urgence de la situation, la Conférence de la Section des gens de mer a décidé que les co-Présidents du Comité FPC, en consultation avec les syndicats norvégiens, devraient être mandatés à prendre toutes les mesures requises pour réagir à la situation.

Tomas Abrahamsson, Coordinateur maritime par intérim

19. Les Co-Présidents, au nom de la Conférence, remercient Tomas Abrahamsson pour le travail acharné et le dévouement qu'il a déployés en tant que Coordinateur maritime par intérim, et lui remettent un cadeau.

Représentant des dockers	Avi Edri (HISTADRUT, Israël)
Représentant des dockers	Giacomo Santoro (FILT-CGIL, Italie)
Représentant des dockers	Aleksejs Holodnuks (UTAF, Lettonie)
Représentant des dockers	Vladimiras Bendoraitis (IDU, Lituanie)
Représentant des dockers	Charles Agius (GWU, Malte)
Représentant des dockers	à confirmer - Monténégro
Représentant des dockers	Niek Stam (FNV, Pays-Bas)
Représentant des dockers	Roger Hansen (NTF, Norvège)
Représentant des dockers	Petre Costel (FNSP, Roumanie)
Représentant des dockers	Vasilij Kozarenko (DUR, Russie)
Représentant des dockers	à confirmer - Slovénie
Représentant des dockers	Jose Perez Dominguez (CC.OO, Espagne)
Représentant des dockers	Marcel Carlstedt (STF, Suède)
Représentant des dockers	Oleg Grigoryuk (MTWTU, Ukraine)
Représentant des dockers	Steve Biggs (UNITE, Grande-Bretagne)
Amérique latine / Caraïbes	
Président régional de la Section des gens de mer	Severino Almeida (CONTTMAF, Brésil)
Président régional de la Section des dockers	Mayo Uruguaio Fernandes (SINDCONF, Brésil)
Représentant des gens de mer	Marcos Castro (CCUOMM, Argentine)
Représentant des gens de mer	Héctor Azúa (SOMM Southship, Chili)
Représentant des gens de mer	Ysmael Garcia Munoz (ORDENCAP, Mexique)
Représentant des gens de mer	Vladimir Small (UIM, Panama)
Représentant des dockers	Roberto Coria (SGGM, Argentine)
Représentant des dockers	Maynor Armando Sijes Barillas (STEPO, Guatemala)
Représentante des dockers	Ann Anderson (CCWU, Guyana)
Représentant des dockers	Victor Crespo (SGTM, Honduras)
Représentant des dockers	Alvin Sinclair (BITU, Jamaïque)
Représentant des dockers	Michael Annisette (SWWTU, Trinité & Tobago)
Amérique du Nord	
Président régional de la Section des gens de mer	James Given (SIU, Canada)
Président régional de la Section des dockers	John D Baker (ILA, États-Unis)
Représentant des gens de mer	Patrice Caron (SIU, Canada)
Représentant des gens de mer	Thomas J Bethel (AMO, États-Unis)
Représentant des dockers	Mark Gordienko (ILWU, Canada)
Représentant des dockers	Robert McEllrath (ILWU, Canada)

ANNEXE 2

GRUPE DE PILOTAGE DU COMITÉ D'ACTION CONTRE LES PRATIQUES DÉLOYALES (FPC)

Au 13 août 2014

Responsables de la Section	
Président de la Section des dockers	Paddy Crumlin (MUA, Australie)
1 ^{er} Vice-président de la Section des dockers	Ray Familathe (ILWU, États-Unis)
2 nd Vice-président de la Section des dockers	Torben Seebold (VERDI, Allemagne)
Représentante des femmes de la Section des dockers	Monique Verbeeck (UBOT, Belgique)
Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs des transports de la Section des dockers	Anthony Dailey (SITREBALCRI, Panama)
Président de la Section des gens de mer	David Heindel (SIU, États-Unis)
1 ^{er} Vice-président de la Section des gens de mer	Tomas Abrahamsson (SEKO, Suède)
2 nd Vice-président de la Section des gens de mer	Conrad Oca (AMOSUP, Philippines)
Représentante des travailleuses des transports de la Section des gens de mer	Lena Dyring (NSU, Norvège)
Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs des transports de la Section des gens de mer	Lars Turner (IOMMP, États-Unis)
Afrique/Monde arabe	
Président régional de la Section des gens de mer	Joachim Mel Djedje-Li (SYMICOM, Côte d'Ivoire)
Présidente régionale de la Section des dockers	Judith Abuka (DUK, Kenya)
Représentant des gens de mer	Lucian Razafindraibe (SYGMMMA, Madagascar)
Représentant des dockers	Said El-Hairech (UMT, Maroc)
Asie/Pacifique	
Président régional de la Section des gens de mer	Yasumi Morita (JSU, Japon)
Président régional de la Section des dockers	Yong Soo Chi (KFPTWU, Corée)
Représentant des gens de mer	Abdulgani Serang (NUSI, Inde)
Représentant des gens de mer	Tung Tong Chung (MNOG, Hong Kong)
Représentant des gens de mer	Thomas Tay (SMOU, Singapour)
Représentant des dockers	PM Mohammed Haneef (CPSA, Inde)
Représentant des dockers	Masaya Tamada (ZENKOKU-KOWAN, Japon)
Représentant des dockers	Joe Fleetwood (MUNZ, Nouvelle-Zélande)
Europe	
Président régional de la Section des gens de mer	Agis Tselentis (PNO, Grèce)
Président régional de la Section des dockers	Terje Fenn-Samuelsen (NTF, Norvège)
Représentant des gens de mer	Simo Zitting (FSU, Finlande)
Représentant des gens de mer	Remo di Fiore (FIT-CISL, Italie)
Représentant des gens de mer	Yuri Sukhorukov (SUR, Russie)
Représentant des gens de mer	Mark Dickinson (NI, Grande-Bretagne)
Représentant des dockers	Marc Loridan (UBOT, Belgique)
Représentant des dockers	Pantelis Stavrou (FTPAAW, Chypre)
Représentant des dockers	Aleksejs Holodnuks (UTAF, Lettonie)
Représentant des dockers	Niek Stam (FNV, Pays-Bas)
Amérique latine/Caraïbes	
Président régional de la Section des gens de mer	Severino Almeida (CONTTMAF, Brésil)
Président régional de la Section des dockers	Mayo Uruguai Fernandes (SINDCONF, Brésil)
Représentant des gens de mer	Marcos Castro (CCUOMM, Argentine)
Représentant des dockers	Michael Annisette (SWWTU, Trinité & Tobago)
Amérique du Nord	
Président régional de la Section des gens de mer	James Given (SIU, Canada)
Président régional de la Section des dockers	John D Baker (ILA, États-Unis)
Représentant des gens de mer	Donald Marcus (IOMMP, États-Unis)
Représentant des dockers	Mark Gordienko (ILWU, Canada)

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DES CHEMINOTS

1. La Conférence de la Section des cheminots s'est déroulée le 13 août 2014.
2. Øystein Aslaksen (NFL, Norvège) préside la réunion.

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

3. Un film décrivant les principales évolutions et activités dans les Sections s internes de l'ITF depuis le dernier Congrès en 2010 est projeté aux délégués.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU RAPPORTEUR

4. Øystein Aslaksen est élu rapporteur.
5. Wayne Butson (RMTU, Nouvelle-Zélande) et Marion Carstens (EVG, Allemagne) sont élus vérificateur de scrutin et scrutateur.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR MOTIONS

6. Il est décidé de discuter des points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour conjointement.
7. **Mac Urata, Secrétaire de section, Sections des transports internes de l'ITF**, fait référence au document sur le thème du Congrès, *De la crise mondiale à la justice mondiale : la riposte des travailleurs des transports*, et informe la Conférence des trois priorités de la Section des cheminots de l'ITF pour la période 2014-2018, à savoir :
 - Contester les futures privatisations et libéralisations ;
 - Promotion de la politique « Priorité à la sécurité » ; et
 - Stratégies d'organisation syndicale des cheminots.
8. Les intervenants suivants sont invités à s'adresser à la conférence sur chacune des priorités pour la section :

- **Janina Malinovska, Secrétaire de section adjointe, Sections des transports internes de l'ITF**, parle de la libéralisation dans le secteur ferroviaire, qui provoque sous-traitance et précarisation de l'emploi ainsi que des problèmes de sécurité. Les campagnes syndicales contre la privatisation sont mises en avant.

- **Ho Joon Song, KRWU, Corée**, présente la Motion 27 (politiques ferroviaires néolibérales), qui appelle à réagir à la privatisation et à la libéralisation dans les chemins de fer par une riposte plus systématique et coordonnée ;

- **Claire Clarke, Assistante de section principale, Sections des transports internes de l'ITF**, décrit l'importance des stratégies d'organisation pour les cheminots et présente la démarche de la section à ce sujet ; et

- **Øystein Aslaksen, NFL, Norvège**, s'exprime sur la sécurité ferroviaire et présente le projet de déclaration de l'ITF sur la sécurité ferroviaire, en exhortant les affiliés à utiliser les outils que la politique propose.

9. Vingt-six délégués venant d'Argentine, de Belgique, du Botswana, du Brésil, de Bulgarie, de la République démocratique du Congo, de France, d'Allemagne, d'Inde, d'Indonésie, du Japon, de Corée, de Nouvelle-Zélande, du Nigeria, de Russie, d'Afrique du Sud, de Tunisie, de Turquie, du Royaume-Uni, d'Ukraine et du Venezuela prennent part au débat. Parmi les points soulevés figurent :

- La privatisation ferroviaire ne fonctionne pas pour les chemins de fer. La privatisation est synonyme de détérioration des conditions de travail, suppressions d'emplois, absence d'investissement, augmentation du nombre d'accidents, fermeture des lignes secondaires, détérioration de la santé et de la sécurité provoquée par des mesures de réduction de coûts, et sous-traitance. Des exemples de privatisation dans différents pays montrent que des modèles similaires sont adoptés. Dans certains pays, ce sont des compagnies publiques de chemins de fer qui défendent la privatisation ;
- L'externalisation et la précarisation de l'emploi sont des phénomènes croissants dans l'industrie ferroviaire, même là

où la privatisation est absente. Il est essentiel de lutter contre l'externalisation. Dans certains cas, les entreprises utilisent cette stratégie pour diminuer le pouvoir des syndicats ;

- Des organisations financières internationales telles que la Banque mondiale et des autorités régionales, notamment la Commission européenne, encouragent et défendent la privatisation. Une stratégie mondiale – coordonnée par l'ITF – est nécessaire pour influencer les politiques de la Banque mondiale ;
- Dans l'environnement néolibéral, même des réseaux ferrés nationaux ou renationalisés peuvent être victimes de fermetures de lignes, de suppressions d'emploi et de fragmentation des opérations ;
- Les attaques à l'encontre des syndicats par des employeurs et des gouvernements s'intensifient, par le biais de législations limitant les activités syndicales. Le droit de grève est un droit fondamental pour les travailleurs. Les syndicats font campagne pour protéger les droits sociaux des cheminots. Le soutien de l'ITF est nécessaire pour faire du lobbying auprès des organes internationaux, y compris de l'OIT, afin de s'assurer que le droit de grève soit garanti et que les conventions fondamentales de l'OIT soient ratifiées ;
- Les multinationales ferroviaires étendent leurs activités. La création d'alliances régionales et sous-régionales entre syndicats devrait être envisagée afin de coordonner des actions communes. Les possibilités de participation de représentants syndicaux aux forums de dialogue social, tels que les comités d'entreprise européens, devraient être analysées (notamment pour les représentants de pays qui ne sont pas couverts par de telles structures) ;
- Les syndicats de cheminots font campagne contre la privatisation ferroviaire à l'échelle locale, en proposant des alternatives et en forgeant des alliances avec des organisations de la société civile. L'élaboration de stratégies concrètes et un soutien syndical à l'échelon international sont également nécessaires. La campagne de l'ITF contre le 4^{ème} paquet ferroviaire est un exemple de coordination et d'action sous-régionales ;

- L'échange d'information et d'expériences concernant la privatisation ferroviaire est un élément essentiel de cette riposte. Le travail en réseau peut également être utilisé pour apporter une solidarité internationale aux campagnes syndicales. La section devrait fournir les plateformes adéquates pour faciliter cela ;
 - La Semaine d'action de l'ITF peut donner une forte impulsion aux campagnes syndicales, en offrant aux syndicats une voix mondiale unie ;
 - Le taux de syndicalisation est en baisse, suite aux restructurations et réformes dans l'industrie ferroviaire. L'introduction de la technologie et de l'automatisation dans certains réseaux ferrés a un impact sur le nombre de cheminots ;
 - La détérioration de la sécurité est un problème croissant pour les cheminots. Il est nécessaire de créer une culture solide de la sécurité sur les lieux de travail, en éliminant la culture du blâme et des « mains propres » actuelle. Outre les aspects techniques, les éléments humains et sociaux de la sécurité ferroviaire devraient être aussi la priorité. La sécurité aux passages à niveau est un aspect de la sécurité ferroviaire qui mérite attention ;
 - L'éducation et les projets sont indispensables pour développer la capacité des syndicats et soutenir l'action syndicale contre la privatisation, pour la sécurité ferroviaire et l'organisation syndicale ;
 - Les syndicats de cheminots doivent communiquer efficacement avec les jeunes travailleurs, comprendre leurs problèmes et former de jeunes dirigeants forts ; et
 - La justice climatique devrait faire l'objet d'une plus grande attention dans le travail de la section.
10. Plusieurs participants sont d'avis qu'une demi-journée de Conférence de Section pendant le Congrès n'offre pas suffisamment de temps pour discuter de stratégies politiques.
 11. La Conférence *soutient pleinement* le document du thème du Congrès, tel qu'adopté lors de la plénière.

12. La Conférence *adopte* les priorités pour 2014-2018 se rapportant à la section, telles que présentées.

13. La Conférence *adopte* la motion 27 (Politiques ferroviaires néolibérales), telle que présentée.

14. La déclaration de l'ITF sur la sécurité ferroviaire est *adoptée en principe* par la Conférence. (content.yudu.com/htmlReader/A312bm/Railway-Safety/index.html)

15. **Wol-san Liem, KRWU, Corée**, présente oralement le rapport des conclusions de la réunion en marge du Congrès « Lutter contre la privatisation ferroviaire », qui s'est tenue mardi 12 août. La conférence entérine le rapport, qui propose la formation d'un réseau au sein de la Section des cheminots pour renforcer la communication et la solidarité parmi les syndicats du monde entier luttant contre des politiques ferroviaires néolibérales. Le rapport sera distribué par écrit après le Congrès et inclura un formulaire pour que les syndicats désignent une personne de contact.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTIONS

16. Les personnes suivantes sont élues par la Conférence :

Président

Øystein Aslaksen (NLF, Norvège) est réélu à l'unanimité.

Vice-président

Julio Sosa (LA FRATERNIDAD, Argentine) est réélu à l'unanimité.

Vice-président

Serge Piteljon (CGSP, Belgique) est réélu à l'unanimité.

Vice-président

CA Rajasridhar (AIRF, Inde) est réélu à l'unanimité.

Représentante des femmes

Gaebepe Molaodi (BRAWU, Botswana) est réélue à l'unanimité.

Représentante des jeunes

travailleuses et travailleurs
Veronika Szilagyi (VDSzS, Hongrie) est réélue à l'unanimité.

17. La Conférence approuve la composition du Comité directeur de la Section des cheminots, détaillée à l'Annexe 1.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR DIVERS

18. Aucune autre question n'est inscrite à ce point de l'ordre du jour.

ANNEXE 1

COMITÉ DIRECTEUR DE LA SECTION DES CHEMINOTS

Au 13 août 2014

Responsables de la Section	
Président	Øystein Aslaksen (NLF, Norvège)
Vice-président	Julio Sosa (LA FRATERNIDAD, Argentine)
Vice-président	Serge Piteljon (CGSP, Belgique)
Vice-président	CA Rajasridhar (AIRF, Inde)
Représentante des femmes	Gaebepe Molaodi (BRAWU, Botswana)
Représentante des jeunes travailleuses et travailleurs	Veronika Szilagyi (VDSzSz, Hongrie)
Afrique	
Président (Afrique)	à confirmer
Vice-président	Raphael Benjamin Okoro (NUR, Nigeria)
Vice-présidente	Helena Ernesto Cuna (SINPOCAF, Mozambique)
Vice-président	George Fuki Mbumu (STRC, RD Congo)
Monde arabe	
Président	Mohamed Haytoun (UMT, Maroc)
Asie/Pacifique	
Président	Wayne Butson (RMTU, Nouvelle-Zélande)
Vice-président	Pinyo Rueanpetch (SRUT, Thaïlande)
Vice-président	CA Rajasridhar (AIRF, Inde)
Vice-président	Erdene Khombor (FMRWU, Mongolie)
Représentante des femmes	Diptiben G Shukla (NFIR, Inde)
Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs	Diki Susetyo (SPKA, Indonésie)
Europe (Section des cheminots de l'ETF)	
Président	Guy Greivelding (FNCTTFEL, Luxembourg)
Vice-président	Maarten Gutt (FZZP PKP, Pologne)
Vice-présidente	Maria Cristina Marzola (FILT-CGIL, Italie)
Représentante des femmes	Daniela Zlatkova (FTTUB, Bulgarie)
Représentante des jeunes travailleuses et travailleurs	Katalin Mathe (VDSzSz, Hongrie)
Amérique latine/Caraiïbes	
Président	Julio Sosa (LA FRATERNIDAD, Argentine)
Vice-président	Helio de Souza Regato de Andrade (FNTE, Brésil)
Vice-président	Dison Alvarado (FENTRAFEVE, Venezuela)
Vice-présidente	Karina Benemerito (UF, Argentine)
Amérique du Nord	
Co-président	Bob Orr (Unifor, Canada)
Co-président	Jo Condo (TCU, États-Unis)

En outre, le/la Président(e) (ou en son absence, l'un(e) des Vice-président(e)s) du Comité des transports urbains de l'ITF, constitué conjointement avec la Section des transports routiers de l'ITF, participe aux réunions du Comité. Un(e) représentant(e) de chacun des groupes de travail établis par la Section est invité(e) à assister aux réunions du Comité directeur pour présenter son rapport d'activités.

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS

1. La Conférence de la Section des transports routiers s'est déroulée le 13 août 2014.
2. Martin Mayer (UNITE, Royaume-Uni) préside la réunion.

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

3. Un film décrivant les principales évolutions et activités dans les Sections des transports internes de l'ITF depuis le dernier Congrès en 2010 est projeté aux délégués. **Mac Urata, Secrétaire, Sections des transports internes de l'ITF**, souligne trois domaines d'activité ayant enregistré des succès ces quatre dernières années : la promotion des droits des travailleurs en Iran, les victoires d'organisation syndicale chez UPS et DHL en Turquie, et l'élaboration d'un nouveau code de bonnes pratiques OIT/OMI/CEE-ONU sur la sécurité des conteneurs.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU RAPPORTEUR

4. Martin Mayer est élu rapporteur.
5. Juan Luis Garcia Revuelta (CC.OO, Espagne) et Tim Beaty (IBT, États-Unis) sont élus vérificateur de scrutin et scrutateur.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

6. Il est décidé de discuter des points 2 et 3 de l'ordre du jour conjointement.
7. **Mac Urata** fait référence au document sur le thème du Congrès, *De la crise mondiale à la justice mondiale : la riposte des travailleurs des transports*, et informe la Conférence des trois priorités de la Section des transports routiers de l'ITF pour la période 2014-2018, à savoir :
 - Organiser les travailleurs non syndiqués – notamment chauffeurs internationaux et travailleurs précaires ;

- Santé et sécurité, y compris une réunion tripartite de l'OIT en 2015 ; et
- Taux de rémunération garantis de la sécurité (*Safe Rates*).

8. Les intervenants suivants sont invités à s'adresser à la conférence sur chacune des priorités pour la section :

- **Tony Sheldon, TWU, Australie**, décrit la campagne « Safe Rates » sur les taux de rémunération garantis de la sécurité en Australie dont l'objectif est l'amélioration des conditions des travailleurs dans l'industrie des transports routiers. La campagne s'efforce de tenir pour responsables de la sécurité tout le long de la chaîne d'approvisionnement des transports ceux qui sont au sommet de la chaîne des transports, à savoir ceux qui définissent les taux de rémunération et les conditions ;
 - **Frank Moreels, UBOT, Belgique**, informe les délégués de deux projets d'organisation syndicale que son syndicat appuie actuellement : l'un au Kenya, qui s'appuie sur une coopération intersectorielle avec le syndicat des dockers, et l'autre en Europe pour les chauffeurs de camion non résidents. Il décrit également la campagne menée par l'UBOT et FNV Bondgenoten (Pays-Bas) concernant IKEA, qui utilise une main d'œuvre bon marché pour transporter ses produits ; et
 - **Martin Mayer, Unite, Grande-Bretagne**, fait une présentation d'ensemble du travail de l'ITF sur la santé et la sécurité. Il fait référence à plusieurs aspects de ce travail, notamment la coopération avec des universitaires et met en avant plusieurs sujets, comme l'ergonomie, le stress, la fatigue, la violence au travail et la sécurité des conteneurs.
9. Vingt-trois délégués venant d'Argentine, du Bangladesh, de la Barbade, de Belgique, du Brésil, du Chili, de la République démocratique du Congo, de France, d'Inde, du Japon, de Corée, du Népal, du Niger, du Nigeria, du Paraguay, d'Afrique du Sud, du Togo, d'Ouganda, du Royaume-Uni et des États-Unis prennent part au débat. Parmi les points soulevés figurent :
 - Les attaques à l'encontre des syndicats par des employeurs et des gouvernements s'intensifient, par le biais de législations limitant

- les activités syndicales. Le droit de grève est un droit fondamental pour les travailleurs. Le soutien de l'ITF est nécessaire pour faire du lobbying auprès des organes internationaux, y compris de l'OIT, afin de s'assurer que le droit de grève soit garanti et que les conventions fondamentales de l'OIT soient ratifiées ;
- Les projets d'organisation syndicale en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est constituent de bons exemples de solidarité proactive pour les syndicats des transports routiers avec l'utilisation des cartes internationales de travailleurs des transports routiers. Ces modèles de coopération syndicale le long de corridors majeurs devraient être promus auprès d'autres sous-régions. Des mesures sont également prises pour nouer un dialogue avec des groupes économiques régionaux, telles que la CEDEAO et la CAE, l'objectif étant la création de normes sous-régionales ;
 - En Amérique latine, une coopération bilatérale entre syndicats a contribué à l'organisation syndicale transfrontalière et lancé un dialogue social à l'échelle nationale. Les syndicats ripostent également contre les attaques légales menées contre les travailleurs ;
 - Il est indispensable et hautement prioritaire d'organiser les travailleurs informels des transports routiers et les intérimaires, mais on se heurte à des difficultés. Le projet des travailleurs informels de l'ITF cherche à développer la capacité syndicale pour organiser les travailleurs informels, notamment pour tendre la main aux femmes et aux jeunes travailleurs dans le secteur ;
 - La Semaine d'action de l'ITF est un énorme outil pour soutenir l'organisation syndicale, en donnant une visibilité mondiale aux campagnes syndicales nationales et en permettant aux travailleurs des transports de s'exprimer d'une voix unie et forte. La campagne a permis d'atteindre des objectifs tels que des changements législatifs, des victoires d'organisation et des négociations avec des employeurs ;
 - La fatigue demeure un grave problème pour les travailleurs des transports routiers. Les syndicats mettent l'accent sur la fatigue dans leurs campagnes sur la santé et la sécurité. La campagne de l'ITF « La fatigue tue » devrait être renforcée ;
 - Des syndicats s'efforcent d'utiliser le modèle des taux de rémunération garantis de la sécurité en dehors de l'Australie, afin d'obtenir des salaires décents et des temps de repos qui garantissent la sécurité sur les routes, ainsi que de développer le pouvoir et les moyens de pression le long de la chaîne d'approvisionnement. Les syndicats de Corée, du Royaume-Uni et des États-Unis manifestent leur soutien à ce concept ;
 - Une réponse mondiale à la question de la sécurité des conteneurs est requise, et doit inclure la promotion du code de pratique OIT/OMI/CEE-ONU qui devrait être approuvé en 2014. L'accent mis sur la « chaîne de responsabilité » et la « chaîne d'information » devrait jouer un rôle essentiel dans la campagne intersectorielle menée par l'ITF à ce sujet ;
 - Le rapprochement et la coordination de différents secteurs des transports routiers – y compris les taxis, les autobus et les conducteurs municipaux – renforcent les syndicats et leur donnent plus de poids lors de négociations pour des conventions collectives plus fortes ;
 - Le soutien mutuel international et la coordination mondiale parmi les syndicats d'une même entreprise multinationale (par ex. National Express, DHL), contribuent de manière importante aux pressions exercées sur l'entreprise ainsi qu'aux campagnes d'organisation et aux actions de solidarité ;
 - Les transports routiers jouent un rôle essentiel dans le transport de marchandises, en reliant les ports, les entrepôts et les distributeurs. Par conséquent, la possibilité existe de bloquer les flux de marchandises afin de satisfaire les revendications des syndicats. L'organisation le long de la chaîne d'approvisionnement et la coopération entre syndicats de différents modes de transport sont indispensables pour développer le pouvoir syndical et rassembler les travailleurs de différents secteurs ;
 - Étant données l'existence de contrats abusifs et l'absence de droits syndicaux, la vie professionnelle des chauffeurs-artisans est décrite comme un « esclavage sur roues » ;
 - Les syndicats devraient organiser et protéger les travailleurs migrants. Ceci devrait être une priorité pour les affiliés de la section afin de défendre les normes d'emploi et les conditions de travail ;
 - Davantage de femmes occupent des emplois dans le secteur des transports routiers. Cependant, leurs besoins sur le lieu de travail, par exemple en termes d'ergonomie et d'accès aux installations sanitaires, ne sont pas toujours pris en considération. Les femmes dans les transports sont confrontées à la violence à la fois des passagers et des collègues de travail. Les syndicats devraient montrer la voie dans l'organisation et le renforcement de la position des femmes. Dans ce domaine, l'assistance de l'ITF est nécessaire ;
 - La sécurité routière a un impact sur les travailleurs et les usagers des transports routiers. Les travailleurs des transports routiers ont besoin de salaires corrects et de conditions de travail convenables qui incluent des périodes de repos et une dotation en personnel adéquats. Des incidents impliquant des marchandises dangereuses peuvent avoir des conséquences environnementales et humaines très graves ;
 - Les employeurs exploitent la situation économique pour saper les conditions de travail. Les syndicats des transports routiers prennent des initiatives pour promouvoir des programmes de santé et de sécurité qui incluent la violence au travail, l'accès aux installations sanitaires, le travail en équipe, les locaux de repos et le VIH/Sida ; et
 - Le Pacte transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), accord commercial secret entre l'Amérique du Nord et l'Union européenne, qui accorde aux entreprises multinationales des pouvoirs extraordinaires, est une menace pour les droits des travailleurs.
10. La Conférence *soutient pleinement* le document du thème du Congrès, tel qu'adopté lors de la plénière.
11. La Conférence *adopte* les priorités pour 2014-2018 se rapportant à la section, telles que présentées.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

MOTIONS

12. La Commission des résolutions n'a renvoyé aucune motion à la Conférence.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉLECTIONS

13. Les personnes suivantes sont élues par la Conférence :

Président

Tony Sheldon (TWU, Australie) est élu à l'unanimité.

Vice-président (Fret)

Frank Moreels (UBOT, Belgique) est élu à l'unanimité.

Vice-président (Passagers)

Benito Bahena Lome (ATM, Mexique) est élu à l'unanimité.

Représentante des femmes

Wilma Clement (BWU, Barbade) est réélue à l'unanimité.

Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs

Roy Einar Nilsen (NTF, Norvège) est élu à l'unanimité.

14. La Conférence *approuve* la composition du Comité directeur de la Section des transports routiers, détaillée à l'**Annexe 1**.

15. En outre, la Conférence *décide en principe* de créer un nouveau groupe de travail sur les plaques tournantes et les corridors dans la section. Davantage d'informations seront fournies par Unite, Royaume-Uni, afin de mener une discussion plus approfondie lors de la prochaine réunion du Comité directeur de la Section des transports routiers.

16. **Tony Sheldon** s'adresse à la Conférence en qualité de nouveau Président de la section. Il remercie les délégués de leur soutien et confirme sa ferme détermination à faire progresser la Section lors des quatre années à venir.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

REMISE DES INSIGNES D'OR DE L'ITF

17. **Steve Cotton (Secrétaire général par intérim de l'ITF)** présente à Martin Mayer (Unite, Royaume-

Uni), Président sortant de la section, l'insigne d'or de l'ITF et rend hommage à ses qualités de dirigeant et à son engagement pendant de nombreuses années.

18. La réunion exprime ses remerciements à Asbjørn Wahl (Fagforbundet, Norvège), et Tabudi Ramakgolo (SATAWU, Afrique du Sud), qui quittent la Vice-présidence de la section après respectivement seize ans et huit ans de service.

ANNEXE 1

COMITÉ DIRECTEUR DE LA SECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS

Au 13 août 2014

Responsables de la Section	
Président	Tony Sheldon (TWU, Australie)
Vice-président (Passagers)	Benito Bahena Lome (ATM, Mexique)
Vice-président (Fret)	Frank Moreels (UBOT, Belgique)
Représentante des femmes	Wilma Clement (BWU, Barbade)
Représentante des jeunes travailleuses et travailleurs	Roy Einar Nilsen (NTF, Norvège)
Afrique	
Président	à confirmer
Vice-présidente	Zeinabou (Souley) Habou Barma (SYNATRA, Niger)
Vice-président	Zerihun Alemu Mengesha (TCWUIF, Éthiopie)
Monde arabe	
Président	Kaied JT Awad (GUTW, Palestine)
Asie/Pacifique	
Président	Zainal Rampak (TWU, Malaisie)
Vice-président	VRick Burton (TWUA, Australie)
Vice-président	Kripashanker Verma (INTWF, Inde)
Vice-président	Noboyuki Takamatsu (UNYU-ROREN, Japon)
Représentante des femmes	Chutima Boonjai (BMTA-SEWU, Thaïlande)
Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs	Stanley Ho Wai Hong (HKD, Hong Kong)
Europe (Section des cheminots de l'ETF)	
Président	Roberto Parrillo (ACV-Transcom, Belgique)
Vice-président	Juan Luis Garcia Revuelta (CCOO, Espagne)
Vice-président	Joergen Aaestrup Jensen (3F, Danemark)
Représentante des femmes	Myriam Coulet (FO Transports, France)
Amérique latine/Caraiïbes	
Président	Benito Bahena (ATM, Mexique)
Vice-président	João Batista da Silva (Fetropassageiros, Brésil)
Vice-président	Pablo Hugo Moyano (FNTCOTAC, Argentine)
Vice-présidente	Wilma Clement (BWU, Barbade)
Amérique du Nord	
Co-président	Len Poirier (Unifor, Canada)
Co-président	Ken Hall (IBT, États-Unis)

En outre, le/la Président(e) (ou en son absence, l'un(e) des Vice-président(e)s) du Comité des transports urbains de l'ITF, constitué conjointement avec la Section des cheminots de l'ITF, participe aux réunions du Comité. Un(e) représentant(e) de chacun des groupes de travail établis par la Section est invité(e) à assister aux réunions du Comité directeur pour présenter son rapport d'activités.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

DIVERS

19. Aucune autre question n'est inscrite à ce point de l'ordre du jour.

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DES GENS DE MER

1. La Conférence de la Section des gens de mer s'est déroulée le 12 août 2014.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU RAPPORTEUR

2. David Heindel (SIU, États-Unis) est élu Rapporteur.

Marcel van den Broek (NI, Pays-Bas) et Mike Murphy (AMO, États-Unis) sont élus Vérificateurs de scrutin.

Kam Soon Huat (SOS, Singapour) et Henrik Berlau (3F, Danemark) sont élus Scrutateurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS

3. La Conférence se félicite des stratégies présentées dans le Document sur le thème du Congrès, qui a été *adopté* à l'unanimité par la plénière.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

4. De nombreux délégués prennent la parole lors de la discussion sur le Programme de travail quadriennal et les priorités de la section, et mettent en exergue les points suivants :
 - Réagir face aux employeurs agressifs qui tentent de réduire les conditions de travail, notamment les retraites et les avantages conquis par le passé ;
 - Recruter les jeunes travailleurs dans les syndicats ;
 - Obtenir une participation plus active des femmes dans le travail syndical, y compris des jeunes femmes ;
 - La dotation en personnel et la fatigue et le manque d'élèves officiers qualifiés ;
 - L'industrie du pétrole et du gaz doit continuer à être une priorité, notamment en Afrique ;
 - Le manque d'emplois dans la région Afrique doit être abordé et le soutien de l'ITF est sollicité afin de cartographier les compétences et les formations requises pour accroître les opportunités d'emploi ;
 - Interaction intersectorielle entre les différents secteurs des transports ;

- Recrutement de gens de mer sans licence ou permis et sans formation ; et
- Affaiblissement des niveaux de dotation en personnel provoqué par l'utilisation d'équipes de renfort.

5. La Conférence *adopte* les priorités pour 2014-2018 se rapportant à la section, telles que présentées.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR MOTIONS

6. La Conférence examine les motions suivantes renvoyées par la Commission des résolutions :

Motion 4 : Atteintes aux droits fondamentaux des gens de mer grecs

7. La Conférence *adopte* la motion, telle que présentée.

Motion 19 : Bien-être des gens de mer

8. Étant donné que personne ne présente cette motion, elle est abandonnée.

Motion 20 : Charge de travail, fatigue et effectifs à bord

9. La Conférence *adopte* la motion après y avoir apporté les modifications suivantes :

Paragraphe 1 :

Reconnaissant que la détérioration des performances consécutive à une charge de travail et une fatigue excessives du fait de navires en sous-effectif et de longues périodes de service est sont un problème très répandu dans le secteur maritime, qui se traduit par des accidents mettant en péril la vie des gens de mer, la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin.

Paragraphe 6.3 :

Au Secrétariat de l'ITF et à tous les affiliés représentant les gens de mer d'insister pour que les autorités réglementaires nationales mettent pleinement à exécution les nouvelles dispositions relatives à l'établissement des niveaux d'effectifs à bord et pour que soit conservée à bord une documentation indiquant de manière transparente les conditions d'exploitation ou les limitations relatives à l'exploitation et que des périodes de service plus courtes qui

ont été soient prises en compte pour l'établissement des effectifs minimaux de sécurité.

10. La motion remaniée est jointe en **Annexe 2.**

Motion 21 : Traitement équitable des gens de mer

11. La Conférence *adopte* la motion après y avoir apporté les modifications suivantes :

Paragraphe 3 :

Notant que nombre ~~d'officiers et de membres d'équipage de gens de mer~~ parmi les plus expérimentés refusent d'être affectés à des navires effectuant des voyages dans certains États du port en raison de leur hostilité à l'égard des gens de mer.

12. La motion remaniée est jointe en **Annexe 3.**

Motion 22 : Escroqueries à l'embauche

13. La Conférence *adopte* la motion, telle que présentée.

Motion 23 : Le transport maritime européen

14. La Conférence *adopte* la motion, telle que présentée.

Motion 24 : Crise dans la marine marchande, notamment au Pakistan

15. La Conférence *adopte* la motion, telle que présentée.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTIONS

16. La Conférence élit les personnes suivantes par acclamation :

Président

David Heindel (SIU, États-Unis)

1^{er} Vice-président

Tomas Abrahamsson (SEKO, Suède)

2nd Vice-président

Conrad Oca (AMOSUP, Philippines)

Représentante des travailleuses des transports

Lena Dyring (NSU, Norvège)

Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs des transports

Lars Turner (IOMMP, États-Unis)

17. La Conférence *approuve* la composition du Comité de la Section des gens de mer, détaillée à l'Annexe 1.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR DIVERS

Second registre norvégien (NIS)

18. La Conférence reçoit un rapport sur la situation en Norvège où un comité envisage la possibilité de permettre au Second Registre Norvégien (NIS) d'opérer à l'intérieur des eaux territoriales norvégiennes et sur le plateau continental norvégien. Le rapport de ce comité devrait être disponible le 1^{er} septembre 2014. Étant donnée l'urgence de la situation, la Conférence de la Section des gens de mer *a décidé* que les co-Présidents du Comité FPC, en consultation avec les syndicats norvégiens, devraient être mandatés à prendre toutes les mesures requises pour réagir à la situation.

Visa Schengen

19. Suite à une intervention par le SUR, la Conférence décide qu'il est de la plus haute importance de faciliter les permissions à terre pour tous les gens de mer, y compris ceux visitant l'UE en transit, pour rejoindre ou quitter leurs navires dans le cadre de leurs responsabilités professionnelles, et constate qu'il est nécessaire de simplifier le Code des visas Schengen et le Règlement 539/2001 et d'obtenir la ratification de la Convention 185 de l'OIT.

Ebola

20. **Gueh Freeman, (USPOGUL, Liberia)**

demande à la Conférence de noter que la propagation du virus Ebola constitue un danger pour les gens de mer à bord de navires se rendant en Afrique de l'Ouest et informe qu'une réunion se tiendra le 1^{er} septembre 2014 pour lancer un programme de sensibilisation pour la région et demande le soutien de l'ITF au travers des bureaux régionaux. La Conférence demande que davantage d'informations sur la réunion soient fournies au Secrétariat.

Harcèlement physique et moral

21. **Mark Dickinson, NI, Grande Bretagne,** demande à la Conférence de noter que des matériels produits par l'ETF/ECSA sont disponibles, et incluent des meilleures pratiques et un court-métrage.

ANNEXE 1

COMITÉ DE LA SECTION DES GENS DE MER

Au 12 août 2014

Responsables de la Section	
Président 1 ^{er} Vice-président 2 nd Vice-président Représentante des travailleuses des transports Représentant des jeunes travailleuses et travailleurs des transports	David Heindel (SIU, États-Unis) Tomas Abrahamsson (SEKO, Suède) Dr Conrad Oca (AMOSUP, Philippines) Lena Dyring (NSU, Norvège) Lars Turner (IOMMP, États-Unis)
Afrique/Monde arabe	
Président Vice-président Vice-président Vice-président (Monde arabe)	Joachim Mel Dejdje-Li (SYMICOM, Côte d'Ivoire) Adeola Olusola Sadiq (NMNOWTSSA, Nigeria) <i>Vacant</i> <i>Vacant</i>
Asie/Pacifique	
Président Vice-président (Asie du Sud-Est) Vice-président (Asie du Sud) Vice-présidente (Pacifique)	Yasumi Morita (JSU, Japon) Thomas Tay (SMOU, Singapour) Abdulgani Serang (NUSI, Inde) Helen McCara (NZMSG, Nouvelle-Zélande)
Europe (Section des transports maritimes de l'ETF)	
Président Vice-président Vice-président Conseiller Conseiller Conseiller	Agis Tselentis (PNO, Grèce) Jacek Cegielski (NSZZ, Pologne) Yuri Sukhorukov (SUR, Russie) Remo di Fiore (FIT-CISL, Italie) Mark Dickinson (NI, Grande-Bretagne) Tomas Abrahamsson (SEKO, Suède)
Amérique latine/Caraïbes	
Président Vice-président Vice-président Vice-présidente	Severino Almeida (CONTTMAF, Brésil) Enrique Omar Suarez (SOMU, Argentine) Michael Anisette (SWWTU, Trinité & Tobago) Julia Becerra (CCUOMM, Argentine)
Amérique du Nord	
Président Vice-président Vice-président	Jim Given (SIU, Canada) Mike Murphy (AMO, États-Unis) Marshal Ainsley (MEBA, États-Unis)

ANNEXE 2

MOTION 20

CHARGE DE TRAVAIL, FATIGUE ET EFFECTIFS À BORD

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Reconnaissant que la détérioration des performances consécutive à une charge de travail et une fatigue excessives du fait de navires en sous-effectif est un problème très répandu dans le secteur maritime, qui se traduit par des accidents mettant en péril la vie des gens de mer, la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin.
2. Reconnaissant par ailleurs que les niveaux d'effectifs à bord fixés par les gouvernements nationaux sont souvent exagérément bas pour attirer les armateurs vers leur registre et obtenir un avantage concurrentiel.
3. Notant que l'Organisation maritime internationale (OMI) a récemment traité le problème des navires en sous-effectif en adoptant la résolution de l'OMI A.1047(27) « Principes à observer pour déterminer les effectifs minimaux de sécurité » qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et prend en compte les conditions d'exploitation réelles régnant à bord d'un navire particulier pour veiller à ce qu'il soit doté d'effectifs suffisants en nombre et en qualité pour garantir la sécurité et la sûreté du navire, la sécurité de la navigation et des opérations en mer, la sécurité des opérations au port, pour prévenir les lésions corporelles ou les pertes en vies humaines, pour éviter les dommages au milieu marin et aux biens, et pour assurer le bien-être et la santé des gens de mer en évitant qu'ils ne souffrent de fatigue.
4. Notant par ailleurs que, dans une initiative parallèle, l'OMI a amendé la convention SOLAS, chapitre V, règle V/14 et qu'en vertu de cet amendement, les gouvernements nationaux doivent établir les niveaux d'effectifs selon une procédure transparente prenant en compte les « Principes à observer pour

déterminer les effectifs minimaux de sécurité » de la résolution A.1047(27) de l'OMI.

5. S'inquiétant de ce que tous les armateurs et les gouvernements nationaux ne sont pas pleinement informés des nouvelles dispositions relatives à la dotation appropriée en effectifs qui prennent en compte les conditions d'exploitation réelles régnant à bord des navires dans le cadre d'une procédure transparente pouvant être surveillée, et qu'ils ne mettront pas activement en application ces nouvelles dispositions.
6. Demande :
 - Au Secrétariat de l'ITF de faire en sorte que tous les affiliés représentant les gens de mer soient pleinement informés des nouvelles dispositions internationales relatives à la détermination des niveaux d'effectifs ;
 - Au Secrétariat de l'ITF d'entamer une campagne pour faire en sorte que les armateurs et les administrations de l'État du pavillon responsables de l'établissement des niveaux d'effectifs adhèrent aux nouvelles exigences internationales dans le cadre d'un processus ouvert et transparent ; et
 - Au Secrétariat de l'ITF et à tous les affiliés représentant les gens de mer d'insister pour que les autorités réglementaires nationales mettent pleinement à exécution les nouvelles dispositions relatives à l'établissement des niveaux d'effectifs à bord et pour que soit conservée à bord une documentation indiquant de manière transparente les conditions d'exploitation ou les limitations relatives à l'exploitation et que des périodes de service plus courtes soient prises en compte pour l'établissement des effectifs minimaux de sécurité.

Soumise par :

Mike Murphy, American Maritime Officers (AMO), au nom du Comité de la sécurité maritime de l'ITF

ANNEXE 3

MOTION 21

TRAITEMENT ÉQUITABLE DES GENS DE MER

Le 43^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Sofia, en Bulgarie, du 10 au 16 août 2014 :

1. Conscient que le fait que des gens de mer continuent de se voir refuser le droit à permissions à terre, qui est un droit humain fondamental, de même que le droit fondamental à une procédure régulière lors des enquêtes sur les accidents maritimes, a un incidence sur le recrutement et la rétention des gens de mer.
2. Reconnaissant que le traitement inéquitable des gens de mer aura à l'avenir des répercussions sur la qualité de la main-d'œuvre maritime dont dépend le commerce international et menace la sécurité future de la navigation et de l'environnement.
3. Notant que nombre de gens de mer parmi les plus expérimentés refusent d'être affectés à des navires effectuant des voyages dans certains États du port en raison de leur hostilité à l'égard des gens de mer.
4. Constatant avec inquiétude que les gens de mer sont dans une situation exceptionnellement vulnérable. De par la nature de leur emploi, ils peuvent être confrontés aux systèmes juridiques de plusieurs États nationaux dans le cadre d'un même voyage. En cas d'incident, il peut arriver qu'un marin soit interrogé et que d'éventuelles charges pénales pèsent contre lui dans un pays étranger, en vertu de lois ou procédures qu'il ne connaît pas ou mal. Dans certains États, même des incidents où n'interviennent aucune intention criminelle ni même aucune faute de la part du marin peuvent entraîner des poursuites au pénal.
5. Conscient du fait que dans des incidents de pollution très médiatisés, la décision de l'État d'engager des poursuites peut être motivée par la volonté de répondre aux besoins politiques de l'administration dans une culture du blâme qui a besoin d'identifier et de punir un bouc émissaire. Dans d'autres cas, l'engagement de poursuites peut être

motivé par la volonté de détourner l'attention de la responsabilité de l'État lui-même dans l'incident. En conséquence, il peut arriver qu'un marin soit poursuivi en justice dans le cadre d'un procès politique où la justice n'est pas l'enjeu premier. De telles actions, menées non pas dans le souci de faire prévaloir une justice impartiale, mais bien de servir des intérêts politiques, ternissent la réputation de l'industrie maritime dans son ensemble.

traitement équitable des gens de mer dans le cadre de leur politique nationale.

Soumise par :

Mike Murphy, American Maritime Officers (AMO), au nom du Comité de la sécurité maritime de l'ITF

6. Notant que lorsque tous les pouvoirs et moyens de l'État sont dirigés contre un seul marin dans un contexte pouvant être très sensible au plan politique dans un pays étranger, il est impératif de veiller à ce que le droit humain fondamental à une procédure régulière soit respecté.
7. Rappelant que huit années se sont écoulées depuis l'adoption par le Comité juridique de l'Organisation maritime internationale (OMI) à sa 91^{ème} session de la résolution définissant les principes du traitement équitable des gens de mer en avril 2006, et sa décision de réviser les directives en permanence.
8. Il apparaît clairement que l'adoption et la mise en œuvre par les États membres de l'OMI des directives sur le traitement équitable des gens de mer sont loin d'être satisfaisantes. La révision des directives en permanence implique la prise de mesures pour remédier aux conditions insatisfaisantes qui persistent.
9. Par conséquent, il est résolu que le Secrétariat de l'ITF prendra toutes les mesures nécessaires pour convoquer de nouveau le Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des gens de mer afin de non seulement réexaminer les principes de traitement équitable en cas d'accident maritime, mais aussi d'élargir son champ d'action de manière à inclure le droit à permissions à terre et le droit d'accès à des installations à terre, et de se concentrer sur les moyens de permettre l'application obligatoire des directives en demandant aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre les principes relatifs au

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DE L'AVIATION CIVILE

1. La Conférence de la Section de l'aviation civile s'est déroulée le 12 août 2014. Elle a examiné l'ordre du jour suivant :

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU RAPPORTEUR, DES VÉRIFICATEURS/TRICES DE SCRUTIN ET DES SCRUTATEURS/ TRICES

2. Enrique Carmona (FSC-CCOO, Espagne) est élu Rapporteur.
3. Dario Castillo (Chili) et Christina Weber (Allemagne) sont élus Vérificateurs de scrutin.
4. Juan Nuñez (Espagne) and George Turkieh (Liban) sont élus Scrutateurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS

5. L'offensive mondiale contre les travailleurs des transports partout dans le monde se poursuit à un rythme sans précédent.
6. Les entreprises de transport et les gouvernements qu'elles contrôlent cherchent à éliminer le droit des travailleurs à former un syndicat et à participer à des négociations collectives. Elles s'efforcent également de supprimer des réglementations de santé et de sécurité pourtant bien nécessaires et les dispositions interdisant la discrimination.
7. Consciente de cette offensive envers les travailleurs, la Conférence souligne le besoin de réagir rapidement à ces attaques en utilisant des tactiques et des stratégies novatrices qui mènent à des programmes orientés vers l'action immédiate et à long-terme.
8. Les délégués à la Conférence adoptent le document sur le thème du Congrès et ce faisant exhortent le Secrétariat et l'ensemble des sections à :
 - Faire entendre encore davantage notre voix pour défendre les droits humains fondamentaux et autres droits du travail auprès de toutes les instances de réglementation internationales et nationales, telles que l'OACI et l'OIT. Nous ne

tolérerons jamais aucune politique ou réglementation qui pourrait avoir un impact négatif sur les travailleurs, quels qu'ils soient.

- Exiger la santé et la sécurité pour les travailleurs du transport aérien dans tous les accords et forums internationaux et le droit pour les travailleurs d'attirer l'attention de la direction sur des conditions de travail dangereuses sans craindre de représailles.
- Promouvoir des campagnes syndicales menées avec succès contre la violence afin de partager des pratiques de travail positives avec d'autres syndicats/pays pour éliminer la violence et le trafic des êtres humains.
- Mettre fin aux pratiques des opérateurs à bas coût et des compagnies aériennes du Moyen-Orient qui exploitent les travailleurs qui sont employés par des compagnies aériennes en difficulté économique.
- Mettre fin aux poursuites contre les travailleurs qui défendent leurs droits fondamentaux à se syndiquer, à participer aux négociations collectives, et à travailler dans un environnement libre de toute discrimination et de conditions dangereuses et insalubres.
- Mettre fin à toute forme de discrimination fondée sur le sexe dans l'industrie.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

9. La Conférence adopte les priorités pour 2014-2018 se rapportant à la section, telles que présentées, avec les ajouts et commentaires suivants :
 - Créer un Comité pour veiller à ce que dans les campagnes et activités visant à influencer les instances de réglementation, la priorité soit bien accordée à la santé et la sécurité professionnelles en termes de qualité de l'air dans les avions et les aéroports.
 - Veiller à ce que l'élimination des contaminants dans l'air prélevé dans les cabines des avions soit une priorité, pour que nous mettions fin à l'empoisonnement quotidien des personnels de cabine et des passagers grâce à la conception d'alternatives dans les systèmes de circulation de l'air en cabine et d'un filtrage correct de l'air prélevé.

- Développer une cartographie et étude des prestataires des services aéroportuaires, tels que les services au sol, les services d'avitaillement etc., en coordination avec d'autres fédérations syndicales Internationales – le cas échéant – et élaborer un programme de travail spécifique.
- Élaborer une stratégie d'organisation pour les syndicats des Services de la circulation aérienne (ATS) dans les Caraïbes.
- Continuer à partager les succès de la campagne d'organisation du réseau ITF LATAM, ses méthodologies et ses résultats dans d'autres régions telles que l'Asie Pacifique, afin de s'appuyer sur l'expérience acquise.
- Soutenir les programmes d'apprentissage et encourager la formation pour renverser la tendance actuelle à l'appauvrissement des compétences. Nous devons aider à reconstituer une main d'œuvre qualifiée.
- Intégrer les femmes et les jeunes travailleurs au plan de travail de la section et soutenir les efforts menés pour encourager des politiques et des dispositions favorables à la vie de famille dans les conventions collectives.
- Mener une étude sur le rôle que joue la fatigue dans les incidents/accidents dans l'aviation, l'objectif étant d'éviter ces derniers à l'avenir.
- Soutenir les campagnes d'organisation mondiale telles que la campagne d'IAM pour syndiquer les employés de Delta Air Lines. Après les batailles menées depuis des décennies par la compagnie féroce et antisyndicale Delta à l'encontre des syndicats affiliés à l'ITF, une victoire au sein de Delta représenterait une victoire pour tous les travailleurs confrontés à des campagnes antisyndicales agressives partout dans le monde.
- Améliorer les activités ATS de la section au travers d'un dialogue avec CANSO.
- Faire de la gestion du risque de fatigue une partie intégrante du travail sur la sécurité mené par la section.
- Faire campagne contre le travail précaire et pour le travail qualifié à l'échelle mondiale.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : MOTIONS

10. La Conférence examine les motions suivantes renvoyées par la Commission des résolutions :

Motion d'urgence 1 : Licenciement abusif chez Japan Airlines

11. Présentée par Taeko Ushida (Japon), commentée par Koji Marsuoka (Japon), qui exprime les inquiétudes de Koku-Rengo. La Conférence adopte la motion, telle que présentée.

Motion d'urgence 2 : Sûreté et sécurité aériennes après MH17

12. Présentée par Tony Sheldon (Australie). La Conférence adopte la motion, telle que présentée.

Motion d'urgence 3 : Malaysia Airlines

13. Présentée par Kamarul Zaman Saisi (Malaisie). La Conférence adopte la motion, telle que présentée.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS

14. La Conférence accepte de soutenir la proposition du Comité de la section de faire passer de six à sept le nombre de membres ordinaires, et élit les personnes suivantes :

Président

Oliver Richardson (Unite, Royaume-Uni)

Vice-président

Joseph Tiberi (IAM, États-Unis)

Représentante des travailleuses des transports

Wadha Salman Da'abis (GTUWATT, Jordanie)

Représentante des jeunes travailleuses et travailleurs des transports

Ines Medina (CCOO, Espagne)

Membres ordinaires

Frauke Bendokan, (Ver.di, Allemagne)

Jo-Anne Davidson (FAAA, Australie)

Richard d'Almeida (FESTA, Bénin)

Francisco Lemos (SINA, Brésil)

Sara Nelson (AFA-CWA, États-Unis)

Anneli Nyberg (Parat, Norvège)/

Christian Haanæs, (Syndicat des

personnels de cabine, Norvège)

2 années chacun.

Antonia Panyotova (FTTUB, Bulgarie)

15. La Conférence approuve la composition du Comité de la Section de l'aviation civile, détaillée à l'Annexe1.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

16. Aucune question n'est inscrite à ce point de l'ordre du jour.

ANNEXE 1

COMITÉ DE LA SECTION DE L'AVIATION CIVILE

Au 12 août 2014

Responsables de la Section	
Président	Oliver Richardson (Unite, Royaume-Uni)
Vice-président	Joseph Tiberi (IAM, États-Unis)
Représentante des travailleuses des transports	Wadha Salman Da'abis (GTUWATT, Jordanie)
Représentante des jeunes travailleuses et travailleurs des transports	Ines Medina (CCOO, Espagne)
Afrique/Monde arabe	
Président (Afrique)	Zelege Mena (TCWTUIF, Éthiopie)
Président (Monde arabe)	Abdullah Al-Hajiri (KAC, Koweït)
Asie/Pacifique	
Président	George Abraham (AEIG, Inde)
Europe (Section de l'aviation civile de l'ETF)	
Président	Enrique Carmona (FSC-CCOO, Espagne)
Amérique latine/Caraiïbes	
Président	Ricardo Frecia (AAA, Argentine)
Amérique du Nord	
Président	Owen Herrnstadt (IAMAW, États-Unis)
Membres ordinaires	
Frauke Bendokan, (Ver.di, Allemagne) Jo-Anne Davidson (FAAA, Australie) Richard d'Almeida (SYNATRAMAC, Bénin) Francisco Lemos (SINA, Brésil) Sara Nelson (AFA-CWA, États-Unis) Anneli Nyberg (Parat, Norvège)/ Christian Haanæs, (Syndicat des personnels de cabine, Norvège) - 2 années chacun. Antonia Panyotova (FTTUB, Bulgarie)	

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LA SECTION DES SERVICES TOURISTIQUES

1. La Conférence de la Section des services touristiques s'est déroulée le 12 août 2014.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU RAPPORTEUR

2. Tsuneyasu Goto (SERVICE RENGO, Japon) est élu Rapporteur.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS

3. La Conférence *adopte* le document du thème du Congrès tel que présenté et fait les commentaires suivants :

- La section devrait cibler les entreprises qui veulent avant tout desservir les aéroports, les transferts urbains et longue-distance, les tournées promotionnelles, commerciales etc. Ces services sont en général fournis par des entreprises telles que Zip Line et Thomas Cook etc. sous forme de « packages » ;
- Dans certains pays, les grandes entreprises multinationales de tourisme ne possèdent pas une forte présence et le marché est dominé par des sociétés de taille moyenne. La section devrait également soutenir des initiatives d'organisation syndicale dans des pays comme le Népal ; et
- Dans de nombreux pays en développement la corruption des hauts responsables, la précarité du travail et le taux élevé d'accidents et d'accidents constituent un grave problème auquel la section doit s'attaquer.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

4. La Conférence *adopte* les priorités pour 2014-2018 se rapportant à la section, telles que présentées, avec les ajouts et commentaires suivants :

- La section devrait réaliser une étude sur les conditions de travail des personnels travaillant dans les services de forfait tout compris apparus récemment, combinant vols et croisière. Les entreprises proposant ces services connaissent une expansion rapide à la Barbade et dans d'autres pays des Caraïbes ;

- L'exploitation sexuelle commerciale des femmes et des enfants dans le tourisme et le trafic des êtres humains devraient être une priorité ;
- La section devrait œuvrer pour que des réglementations plus favorables aux syndicats soient introduites dans l'industrie ;
- L'ETF a un dossier sur la formation à la sécurité des hôtes et les sociétés de tourisme proposant des forfaits tout compris. C'est un travail encore en cours mais bien placé en Europe qui devrait être développé à échelle mondiale par la section ; et
- Le Comité de liaison syndical européen sur le tourisme (ETLC) a un dossier sur la formation SAFE HOST (contre l'exploitation sexuelle des enfants) et les entreprises de tourisme proposant des forfaits tout compris. C'est un travail encore en cours qui doit être coordonné à l'échelle mondiale par la section.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR MOTIONS

5. La Commission des résolutions n'a renvoyé aucune motion à la Conférence.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTIONS

6. Les personnes suivantes sont élues par la Conférence :

Président

Tsuneyasu Goto (SERVICE RENGO, Japon)

Vice-présidente

Brigitta Paas (FNV, Pays-Bas)

Représentante des travailleuses des transports

Similial Singht (NFIR, Inde)

Représentante des jeunes travailleuses et travailleurs des transports

(Alina Milusheva, FTTUB, Bulgarie)

Membre ordinaire

David Messiah (ABWU, Antigua-et-Barbuda)

Membre ordinaire

Luis Machuango Macuacua (SINTIHOTS, Mozambique)

Membre ordinaire

Hsi-Fan Tang (TTLU, Taïwan)

7. La Conférence approuve la composition du Comité de la Section des services touristiques, détaillée à l'Annexe 1.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR DIVERS

8. Aucune autre question n'est inscrite à ce point de l'ordre du jour.

ANNEXE 1

COMITÉ DE LA SECTION DES SERVICES TOURISTIQUES

Au 12 août 2014

Responsables de la Section	
Président	Tsuneyasu Goto (SERVICE RENGO, Japon)
Vice-présidente	Brigitta Paas (FNV, Pays-Bas)
Représentante des travailleuses des transports	Similal Singh (NFIR, Inde)
Représentante des jeunes travailleuses et travailleurs des transports	Alina Milusheva, (FTTUB, Bulgarie)
Membres ordinaires	
Membre ordinaire	David Messiah (ABWU, Antigua-et-Barbuda)
Membre ordinaire	Luis Machuango Macuacua (SINTIHOTS, Mozambique)
Membre ordinaire	Hsi-Fan Tang (TTLU, Taïwan)

COMPTE RENDU DU COMITÉ DES TRANSPORTS URBAINS

1. La réunion du Comité des transports urbains s'est déroulée le 14 août 2014.
2. En l'absence de Stefan Heimlich (Président du Comité des transports urbains), c'est Ed Watt (États-Unis) qui préside la réunion.
3. Rosa Pavanelli (Secrétaire générale de l'ISP) s'adresse à la réunion. Elle explique que les défis rencontrés par les affiliés de l'ITF sont similaires aux problèmes abordés par le programme de l'ISP, par exemple, les attaques exercées contre les droits des travailleurs, notamment le droit de grève, les forts taux de chômage provoqués par la crise économique, les politiques du FMI et de la Banque mondiale, et les conséquences des politiques d'austérité. Elle souligne que les syndicats ont besoin de développer des alternatives face à ces défis et de renforcer le pouvoir des travailleurs, ainsi que de faire campagne pour protéger le droit de grève.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU RAPPORTEUR

4. Il est décidé que le président du Comité nouvellement élu sera le rapporteur.
5. Wayne Butson (RMTU, Nouvelle-Zélande) et Tim Beaty (IBT, États-Unis) sont élus vérificateur de scrutin et scrutateur.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

6. Il est décidé de discuter des points 2 et 3 de l'ordre du jour conjointement.
7. Mac Urata (Secrétaire de la section, Sections des transports internes de l'ITF) fait référence au document sur le thème du Congrès, De la crise mondiale à la justice mondiale : la riposte des travailleurs des transports, et décrit les trois priorités pour le Comité des transports urbains de l'ITF pour la période 2014-2018, à savoir :

- Programmes syndicaux stratégiques sur les multinationales du transport de passagers ;
 - Campagne Nos transports publics ; et
 - Mise en œuvre du Protocole d'accord conclu avec l'UITP.
8. Il souligne que la campagne de l'ITF sur les multinationales de transport de passagers se poursuivra. La solidarité internationale et la coordination syndicale se sont manifestées avec succès à plusieurs reprises mais plus doit être fait. Un groupe de travail sera créé sur la base du Protocole d'accord signé avec l'UITP en 2013 afin de se concentrer avant tout sur la violence au travail et l'étude de nouveaux modes de transports tels que le BRT. La campagne Nos transports publics, qui sera lancée lors du Congrès, appelle à l'organisation de campagnes contre une plus grande libéralisation des transports publics, en faveur de la promotion et de l'expansion des transports publics, et de la protection des droits des travailleurs, notamment le droit de grève ; la promotion de politiques de transport alternatives contre le néolibéralisme ; et des campagnes de syndicalisation pour renforcer les syndicats. Il y aura également une possibilité de coordination avec d'autres FSI sur des questions d'intérêt commun telles que la justice fiscale.
 9. Ruwan Subasinghe, Conseiller juridique de l'ITF, intervient également pour inviter les délégués à rejoindre la campagne internationale www.right2strike.org, qui serait lancée après l'adoption de la motion sur les droits humains et syndicaux en plénière.
 10. Dix-huit délégués venant du Brésil, de France, d'Allemagne, d'Inde, de Corée, du Luxembourg, de Nouvelle-Zélande, du Nigeria, de Norvège, d'Afrique du Sud, du Swaziland, du Royaume-Uni et des États-Unis prennent part au débat. Parmi les points soulevés figurent :
 - Les multinationales comme National Express, Veolia/Transdev sont tristement connues pour leurs politiques antisyndicales. Par exemple, les conducteurs de SuperShuttle, Denver, États-Unis – une filiale de Transdev – se battent pour obtenir un premier contrat avec l'entreprise dans le

contexte d'attaques antisyndicales. La solidarité internationale et des actions syndicales coordonnées sont par conséquent d'une grande importance.

- Le droit de grève est souvent limité dans les transports urbains étant donné l'obligation d'assurer des services essentiels. Le soutien de l'ITF est nécessaire pour faire du lobbying auprès des organes internationaux, y compris de l'OIT, afin de s'assurer que le droit de grève soit garanti et que les conventions fondamentales de l'OIT soient ratifiées. Certains pays posent des difficultés, ainsi le Swaziland, où les normes internationales du travail ne sont pas respectées et les syndicalistes se font arrêter pour participation à une grève.
- Face à la croissance des populations urbaines, la prestation de services publics, notamment les transports, sera essentielle. La privatisation n'a pas amélioré les services. Les transports publics ont une composante sociale et doivent être accessibles à tous les groupes dans la société. Par conséquent les syndicats doivent jouer un rôle de premier plan pour défendre, protéger et renationaliser les transports publics et faire campagne pour des investissements. Il est indispensable d'unir nos forces autour des transports publics et de s'unir mondialement afin de lutter mondialement contre la privatisation. Nous avons quelques exemples de renationalisation réussie des réseaux de transports. Il est important de travailler avec d'autres FSI et notamment l'ISP dans le cadre de la campagne contre la libéralisation ;
- L'externalisation est un phénomène croissant dans les transports publics, même en l'absence de privatisation. Il est essentiel de lutter contre l'externalisation ;
- L'échange d'informations et d'expériences de campagnes contre la privatisation et de promotion des transports publics joue un rôle critique dans la contre-attaque syndicale ;
- Les syndicats ont besoin d'examiner la possibilité de forger des alliances avec des organisations de la société civile telles que des associations d'usagers des transports afin de promouvoir les transports publics

et de coopérer sur les questions liées au changement climatique ;

- Mener campagne pour la justice fiscale est un outil essentiel pour lutter contre les mesures d'austérité imposées par les gouvernements en réaction à la crise économique mondiale ;
 - La campagne de promotion des transports publics va de pair avec les politiques sur le changement climatique, par conséquent ce lien doit être renforcé. Les syndicats doivent jouer un rôle de premier plan, car il n'y aura pas d'emplois sur une planète morte. La baisse de l'utilisation de la voiture individuelle et la promotion des transports publics renforceront le développement de l'emploi dans les transports, réduiront la pollution et les émissions de CO₂. Les syndicats des transports urbains sont encouragés à se joindre aux activités du groupe de travail de l'ITF sur le changement climatique ;
 - La sécurité peut souvent être la première victime des mesures de réduction de coûts. Dans le transport de passagers ceci peut avoir un impact non seulement sur les travailleurs des transports mais aussi sur les usagers et les passagers. Par conséquent, une plus grande attention devrait être accordée à la sécurité dans le travail du Comité ; et
 - La popularité croissante et l'expansion des réseaux BRT autour du monde devraient faire l'objet d'un suivi.
11. Nick Bramley (Président de la Section de la navigation intérieure de l'ITF, NI, Suisse) note que les ferries font partie des réseaux de transports urbains dans certaines régions. Il estime qu'il faudrait examiner comment les syndicats maritimes côtiers et de la navigation intérieure peuvent être intégrés aux activités du Comité des transports urbains.
12. Mac Urata souligne de nouveau qu'il est important de mettre en exergue le changement climatique et le droit de grève dans le programme de travail.
13. Pavanelli suggère quelques domaines possibles de travail commun entre l'ITF et l'ISP, par exemple autour du thème du changement climatique et de la protection des travailleurs du secteur public qui pourraient être les premiers à réagir en cas de catastrophe.

14. La réunion soutient pleinement le document du thème du Congrès, tel qu'adopté lors de la plénière.

15. La réunion adopte les priorités se rapportant au Comité des transports urbains pour la période 2014-2018, telles que présentées.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR MOTIONS

16. La motion 29, Transport et mobilité à Mexico, est adoptée à l'unanimité telle que présentée par la réunion. Mac Urata appelle les syndicats à adresser un courrier aux autorités de la ville de Mexico, comme le demande la motion.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTIONS

17. Conformément à la décision de la réunion conjointe de juin 2014 du Comité directeur de la Section des transports routiers et du Comité directeur de la Section des cheminots d'élire trois vice-présidents, les personnes suivantes sont élues par la réunion :

Président

Asbjørn Wahl (Fagforbundet, Norvège) est élu à l'unanimité.

Vice-présidents

Maya Schwiegershausen-Güth (ver.di, Allemagne) est élue à l'unanimité.

June Dube (SATAWU, Afrique du Sud) est réélue à l'unanimité.

Ed Watt (ATU, États-Unis) est réélu à l'unanimité.

18. La réunion approuve la composition du présidium du Comité des transports urbains, jointe à l'Annexe 1, qui comprend le Président du Comité des transports publics urbains de l'ETF. Mac Urata encourage les délégués des autres régions à se pencher sur le développement de leurs structures régionales de transports urbains.

19. Asbjørn Wahl (FAGFORBUNDET, Norvège) s'adresse à la réunion en tant que nouveau Président du Comité des transports urbains. Il remercie les délégués de leur soutien et confirme sa ferme détermination à faire progresser le Comité lors des quatre

années à venir. Les autres membres du Comité qui vient d'être élu s'adressent également à la réunion.

20. La réunion exprime sa profonde reconnaissance à Stefan Heimlich (VERDI, Allemagne) qui quitte la présidence du Comité après quatre années de service. Il recevra l'Insigne d'or de l'ITF.
21. Stephen Cotton, Secrétaire général par intérim de l'ITF, s'adresse alors à la réunion. Il souligne que les transports urbains sont susceptibles d'être un secteur de croissance pour l'ITF. Le programme de travail pour le Comité offre par conséquent de grandes opportunités de victoires pour les travailleurs des transports urbains.

ANNEXE 1

PRÉSIDIUM DU COMITÉ DES TRANSPORTS URBAINS

Au 14 août 2014

Responsables du Comité

Président

Asbjørn Wahl (FAGFORBUNDET, Norvège) est élu à l'unanimité.

Vice-présidents

Maya Schwiegershausen-Güth (VERDI, Allemagne) est élue à l'unanimité.

June Dube (SATAWU, Afrique du Sud) est réélue à l'unanimité.

Ed Watt (ATU, États-Unis) est réélu à l'unanimité.

ETF (Comité des transports publics urbains)

Président

Alain Sutour (CGT Transports, France)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

DIVERS

22. Aucune autre question n'est inscrite à ce point de l'ordre du jour.

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DES TRAVAILLEUSES DES TRANSPORTS

1. La Conférence des travailleuses des transports s'est déroulée le 14 août 2014.

Cérémonie d'ouverture

2. **Diana Holland, Présidente du Comité des travailleuses des transports de l'ITF (UNITE the Union, Grande-Bretagne)** souhaite la bienvenue aux participantes à la conférence et remercie Ekaterina Yordanova et le FTTUB d'accueillir le Congrès, d'autant plus qu'il s'agit d'un congrès mené par une femme.
3. **Stephen Cotton, Secrétaire général par intérim de l'ITF**, souhaite la bienvenue aux participantes à la conférence. Il réitère l'engagement de l'ITF envers le programme de travail des femmes et le soutien inconditionnel pour la campagne Non à la violence à l'égard des femmes.
4. **Ekaterina Yordanova, FTTUB, Bulgarie**, présente les intervenantes bulgares.
5. **Margarita Popova, Vice-présidente de la Bulgarie**, souhaite la bienvenue aux participantes et encourage les femmes à assumer des rôles actifs dans les syndicats, à se soutenir mutuellement pour obtenir des postes de leadership et à œuvrer ensemble pour la paix, qui ne peut être réalisée sans justice sociale.
6. **Jordanka Fandakova, Maire de Sofia**, souhaite la bienvenue aux participantes et affirme qu'un bon travail d'équipe et de solides partenariats peuvent apporter des résultats positifs pour les femmes. Elle revient sur la campagne « Non à la violence à l'égard des femmes » et l'exposition de la FTTUB sur le « Pont des amoureux » et explique comment la municipalité a travaillé avec la FTTUB pour soutenir les femmes dans les réseaux de transport de la ville.
7. **Ann Anderson, CCWU, Guyana**, nomme Diana Holland Rapporteur de la conférence. Diana Holland présente Ann Anderson et Kalthoum Barkallah (FNCT, Tunisie), Vice-présidentes du Comité des femmes, Brigitta Paas (FNV, Pays-Bas), Vice-présidente des femmes, Alison McGarry, Coordinatrice des

travailleuses des transports de l'ITF et Jodi Evans, Coordinatrice adjointe des travailleuses des transports de l'ITF.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU RAPPORTEUR

8. Diana Holland (Royaume-Uni) est élue Rapporteur.
Monique Verbeeck (UBOT, Belgique) et Saki Riswan (Inde) sont élues Vérificatrices de scrutin.
Terri Mast (ILWU, États-Unis) et Susan Ayoyi (DUK, Kenya) sont élues Scrutatrices.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS

9. La Conférence *adopte* le document sur le thème du Congrès. Celui-ci comprenait les objectifs découlant de la Conférence des travailleuses des transports tenue à Delhi en janvier 2014.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

10. La Conférence *adopte* les priorités pour 2014-2018 la concernant.
11. **Alison McGarry, Coordinatrice des travailleuses des transports de l'ITF**, renvoie la conférence au document sur le thème du Congrès, au document d'orientation politique des femmes *De la crise mondiale à la justice mondiale : la riposte des travailleuses des transports*, au rapport de la conférence des travailleuses des transports de l'ITF à New Delhi et au programme de travail 2014-2018.
12. **Alison McGarry** décrit les grandes lignes du programme prioritaire 2010-2014 *Apporter le changement*, ainsi que les défis rencontrés par les travailleuses des transports et le programme prioritaire 2014-2018 qui est proposé.
13. Le rapport d'activités (2010-2014) et le programme quadriennal sont présentés par les femmes suivantes :
 - **Seema Mohan**, organisatrice syndicale des dockers en Inde, TDWU, Inde ;

- **Fatima Aguado**, Co-Présidente du Comité des jeunes travailleuses et travailleuses de l'ITF, CCOO, Espagne ;
 - **Zeinabou Habou Barma**, Projet concernant les travailleurs informels, SYNATRA, Niger ;
 - **Mary Liew**, Représentante de l'Asie-Pacifique au Comité des travailleuses des transports, SMOU, Singapour ;
 - **Tracey Mayhew**, Représentante de la Pêche au Comité des travailleuses des transports, SIU, États-Unis ;
 - **Arlette Gay Schifferli**, Représentante de l'Amérique latine au Comité des travailleuses des transports, STCLA, Chili ;
 - **Kalthoum Barkallah**, Vice-Présidente du Comité des travailleuses des transports, FNCT, Tunisie ;
 - **Susan Ayoyi**, Représentante de l'Afrique au Comité des travailleuses des transports, DUK, Kenya ;
 - **Mich-elle Myers**, Représentante de l'Asie-Pacifique au Comité des travailleuses des transports, MUA, Australie ;
 - **Olga Vakulenko**, Représentante de l'Europe au Comité des travailleuses des transports, ROSPROFZHEL, Russie ;
 - **Wilma Clement**, Représentante des Transports routiers au Comité des travailleuses des transports, BWU, Barbade ;
 - **Alicia Castro**, Représentante au Comité exécutif de l'ITF et Représentante de l'Amérique latine au Comité des travailleuses des transports, AAA, Argentine ;
 - **Elaine Bernard**, programme Labour and Worklife, Harvard University ;
 - **Brigitta Paas**, Vice-présidente du Comité des travailleuses des transports de l'ITF, FNV, Pays-Bas ;
 - **Sheela Naikwade**, MSTKS, Inde ;
 - **Leslie Dias**, Représentante de l'Amérique du Nord au Comité des travailleuses des transports, UNIFOR, Canada ;
 - **Alma Teresa González Avilez**, Représentante de l'Amérique latine au Comité des travailleuses des transports, ATM, Mexique ;
 - **Valérie Latron**, Représentante de l'Europe au Comité des travailleuses des transports, CFDT, France ; et
 - **Kalpana Desai**, Coordinatrice de l'ITF pour les ports de complaisance, TDWU Mumbai, Inde.
14. **Diana Holland** décrit les grandes lignes du programme de travail de l'ITF, *De la crise mondiale à la justice mondiale*, qui est axé sur la syndicalisation, l'amélioration de la représentation des femmes et les campagnes sur la violence à l'égard des femmes et sur nos services publics. Elle encourage tous les participantes à envoyer leurs photos « NON à la violence » à women@itf.org.uk pour continuer à développer la campagne.
15. Les points suivants concernant les femmes sont abordés lors de la discussion en plénière :
- Soutien à la campagne mondiale de l'ITF sur la violence à l'égard des femmes et actions déjà entreprises par les syndicats. Le sujet est mentionné par plus de la moitié des intervenantes ;
 - Violation des droits humains et du travail dans Qatar Airways ;
 - Solidarité avec la Palestine – fin de la violence et suppression des postes de contrôle ;
 - Plusieurs autres préoccupations sont présentées, à savoir : moindre visibilité et importance de la santé et de la sécurité, intimidations et harcèlement, harcèlement sexuel, discrimination fondée sur l'âge et le sexe, inégalités de salaire, droits liés à la maternité et accès à la garde d'enfants, dispositions pour les travailleuses qui sont responsables de personnes dépendantes plus âgées, privatisation et détérioration des conditions de travail, et soutien aux perspectives professionnelles et aux opportunités de carrière des femmes ;
 - Éducation et formation : leadership, violence à l'égard des femmes, organisation, VIH/SIDA, intimidations et harcèlement, santé et sécurité ;
 - Développement de réseaux régionaux ;
 - Épidémie du virus Ebola en Afrique de l'Ouest ;
 - Trafic d'êtres humains ; et
 - Mettre fin à la ségrégation sexuelle par les jouets afin d'encourager davantage de femmes à travailler dans le secteur des transports.
16. La conférence *décide* d'exprimer son soutien à la campagne Qatar Airways de l'ITF et de lancer un appel pour que la Coupe du monde de football soit retirée au Qatar.
17. **Alison McGarry, Coordinatrice des travailleuses des transports de l'ITF**, remercie toutes les participantes pour leurs contributions. Alison McGarry convient que la santé et la sécurité, l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, les droits liés à la maternité et les questions concernant les travailleuses plus âgées devraient être incorporées au programme de travail 2014-2018.
18. La déclaration suivante avait été adoptée par la Conférence des femmes de Delhi et définit les priorités pour le programme de travail 2014-2018 :
- Le Congrès félicite le Comité des travailleuses des transports de l'ITF et la Conférence mondiale des travailleuses des transports de l'ITF de 2014 d'avoir veillé à la mise en œuvre du programme de travail 2010-2014 pour les travailleuses des transports, et contribué ainsi à apporter de réels changements tant sur le lieu de travail que dans la collectivité, les syndicats et les différentes régions du monde.*
- Le Congrès renouvelle par ailleurs son engagement envers la mobilisation et l'organisation des travailleuses des transports pour s'attaquer aux conséquences désastreuses de la mondialisation, notamment la crise économique et celle du changement climatique, auxquelles sont confrontées les travailleuses des transports, et pour renforcer le pouvoir syndical afin de mieux répondre à ces défis.*
- Aussi, le Congrès charge le Comité des travailleuses des transports de l'ITF et le Département des femmes de travailler avec les affiliés, sections, régions et le Secrétariat de l'ITF à la mise en œuvre du Plan d'action 2014-2018 présenté dans les conclusions et recommandations de la Conférence des travailleuses des transports de l'ITF, qui figurent dans le document : « De la crise mondiale à la justice mondiale : la riposte des travailleuses des transports » et fixent les priorités suivantes : organiser les travailleuses des transports ; éliminer la violence à l'égard des travailleuses des*

transports ; s'atteler au problème de la sous-représentation des femmes et développer les compétences de leadership des travailleuses des transports à tous les niveaux ; enfin, lutter contre les effets des crises mondiales sur les travailleuses des transports à travers le monde : les sur les travailleuses des transports à travers le monde :

i. Reconnaître les réalisations

marquantes des travailleuses des transports à travers le monde, y

compris la mobilisation du 8 mars et du 25 novembre, soutenir les combats en cours et apporter les ressources requises, notamment dans le cadre des actions suivantes :

- Initiatives pour organiser les travailleuses des transports « informelles » et jeunes, ou les femmes occupant des postes « non traditionnels » dans le transport
- Initiatives pour s'atteler, et mettre fin, à la sous-représentation des travailleuses des transports dans les syndicats des transports et garantir la pleine reconnaissance des travailleuses des transports au sein de l'ITF et parmi ses affiliés.

ii. Organiser les travailleuses des transports pour renforcer les syndicats

en partageant et en développant les bonnes pratiques avec les affiliés de l'ITF dans les sections et les différentes régions du monde. Se concentrer sur l'organisation des travailleuses stratégiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement des transports, notamment dans les corridors et les plateformes technologiques et administratives des services logistiques, où se trouvent un grand nombre de travailleuses. Travailler avec les affiliés qui organisent des campagnes ciblant les travailleuses précaires employées dans le nettoyage, la restauration et les centres d'appels, par exemple.

iii. Lutter de manière proactive contre les effets des crises sur les travailleuses des transports autour du monde en mobilisant et en faisant campagne pour « Nos transports publics ». Forger des alliances avec les collectivités pour promouvoir le transport durable qui permet aux femmes d'avoir accès à l'emploi, aux structures d'accueil des enfants et aux services de santé.

iv. Renforcer les campagnes des affiliés de l'ITF pour combattre la violence contre les femmes au niveau mondial et régional, notamment en forgeant des alliances avec des organisations mondiales à la pointe dans ce domaine, avec la participation de travailleuses comme de travailleurs des transports, et en soutenant une convention de l'OIT sur la violence sexiste et le harcèlement sexuel au travail. Le Comité des travailleuses des transports de l'ITF se chargera de mettre en œuvre un projet d'organisation d'une grande Conférence sur la violence à l'égard des travailleuses des transports de l'ITF sur la période 2014-2018.

v. Aider les syndicats des transports et les sections et régions de l'ITF à mettre en œuvre des initiatives pour renforcer l'égalité hommes-femmes et la représentation des femmes, notamment : programmes de développement des compétences de leadership, introduction de quotas pour les femmes, renforcement des comités et des conférences des femmes ainsi que du rôle des coordinatrices des femmes, et poursuite du suivi des résultats et de la participation des femmes.

vi. Établir un lien avec la Campagne « Comptez avec nous » (Count us in) de la CSI et développer le Programme de leadership des femmes de l'ITF « Mener le changement » (Leading Change), pour aider les affiliés de l'ITF à forger de nouvelles générations de dirigeantes à tous les niveaux, diverses et représentatives, qui définiront les stratégies, motiveront, mobiliseront et accompagneront leurs camarades pour construire des syndicats forts pour la prochaine génération.

Les femmes de l'ITF font partie d'un mouvement mondial de femmes en action. Les droits des femmes ne peuvent faire l'objet d'aucun compromis. Nous construisons des syndicats plus forts avec la présence de femmes aux postes de direction à tous les niveaux. Les syndicats de l'ITF doivent défendre avec fermeté l'égalité et la justice pour les femmes, et agir pour faire progresser les revendications et les aspirations des femmes dans le monde professionnel, dans la vie quotidienne et dans les syndicats.

19. La Conférence approuve cette déclaration et décide de la présenter au Congrès.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

MOTIONS

20. Suite à l'événement organisé en marge du congrès sur la violence à l'égard des femmes, au cours duquel le MUA a incité les participants masculins à faire serment de ne pas commettre de violence ni de rester silencieux face à la violence, la conférence a demandé à ce que le même engagement soit pris en plénière pour appuyer la motion 11 sur la violence à l'égard des femmes.

21. **Diana Holland** précise qu'il y a eu une erreur dans la traduction espagnole de la motion F et que le libellé devrait être le suivant : *chaque délégation composée de trois personnes ou plus devra comprendre au moins une déléguée.*

22. La Commission des résolutions n'a renvoyé aucune motion à la Conférence.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉLECTIONS

23. **Diana Holland** annonce qui sont les représentantes des sections et des régions, sauf pour l'Europe où un scrutin devra avoir lieu, immédiatement après la conférence. Seule une nomination pour le poste de Représentante des jeunes travailleuses a été reçue et la candidate est élue.

24. Il est avancé que la conférence des femmes devrait pouvoir élire directement la Vice-présidente, plutôt que de voir celle-ci élue par le Comité exécutif. Ekaterina Yordanova est recommandée pour ce poste, en remerciement et pour soutenir tous ses efforts consacrés au congrès.

25. En réaction à cette proposition, le sentiment est que bien que le congrès s'avère être un excellent congrès et que cela constituerait une forme de remerciement envers Yordanova, les procédures normales devraient être suivies. Le poste n'est pas actuellement vacant, et une autre inquiétude est soulevée : la possibilité de perdre un poste désigné au Comité exécutif si cette proposition est acceptée.

26. **Diana Holland** confirme que les femmes siégeant actuellement au Comité exécutif décideront de qui deviendra Vice-présidente. Elle suggère que la proposition de changer les procédures soit laissée de côté, mais prend note des sentiments profonds exprimés et ajoute que des discussions supplémentaires pourraient avoir lieu. Elle prend l'engagement qu'un processus clair existera à l'avenir qui satisfera tout le monde.
27. La conférence *décide* que le Comité des femmes devrait préparer un document sur les procédures électorales actuelles. Le document recommandera des amendements pour que lors du prochain congrès des procédures électorales améliorées aient été mises en place.
28. Les femmes figurant dans le tableau suivant sont élues par la Conférence.
29. La Conférence approuve la composition du Comité des travailleuses des transports, ainsi que les nominations suivantes, qui devront être confirmées par les groupes électoraux régionaux.

Représentantes au Comité exécutif

Afrique/Monde arabe
Dorothy Nandera (ATGWU, Ouganda)

Asie/Pacifique
Mary Liew (SMOU, Singapour)

Europe
Kaia Vask (EMSA, Estonie)

Amérique latine/Caraïbes
Arlette Gay Schifferli (STCLA, Chili)

Amérique du Nord
Terri Mast (ILWU, États-Unis)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

SESSION DE CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

30. **Diana Holland** remercie Alicia Castro de son extraordinaire contribution au Comité des travailleuses des transports de l'ITF et au combat mené pour démontrer qu'un autre monde est possible.
31. **Paddy Crumlin, Président de l'ITF**, exprime son engagement envers les trois priorités clés pour le programme des femmes de l'ITF, y compris l'intégration de davantage de femmes dirigeantes et représentantes, l'organisation syndicale des femmes dans l'emploi précaire, et la campagne pour mettre fin à la violence à l'égard des travailleuses des transports.
32. **Paddy Crumlin** remercie Amparo Garcia Sanchez, UGT, Espagne, et Susan Ayoyi, DUK, Kenya, de leur grande contribution au Comité des travailleuses des transports et leur remet un Insigne d'or à chacune. Crumlin remercie également Mary Akpan (NUATE, Nigeria), Elena Rodriguez (UGT, Espagne) et Jacqueline Smith (NSU, Norvège) pour leur travail au sein du Comité des travailleuses des transports.
33. **Wilhelmina Trout**, Marche mondiale des femmes, encourage toutes les participantes et participants à prendre part aux préparatifs pour l'action régionale en 2015, et lance un appel à la justice pour les femmes partout dans le monde.
34. Diana Holland remercie toutes les participantes et participants et déclare la conférence close.

FEMMES ÉLUES PAR LA CONFÉRENCE

Présidente	Diana Holland (UNITE, Royaume-Uni)
Vice-présidente	Kalthoum Barkallah (FNCT, Tunisie)
Vice-présidente	Ann Anderson (CCWU, Guyana)
Représentante des jeunes travailleuses et travailleurs des transports	Jasmin Labarda (AMOSUP, Philippines)
Représentantes des Sections	
Aviation civile	Wadha Salman Daabis (GTUWATT, Jordanie)
Dockers	Monique Verbeeck (UBOT, Belgique)
Pêche	Tracey Mayhew (SIU, États-Unis)
Navigation intérieure	Valérie Latron (CFDT, France)
Cheminots	Gaebepe Molaodi (BRAWU, Botswana)
Transports routiers	Wilma Clement (BWU, Barbade)
Gens de mer	Lena Dyring (NSU, Norvège)
Services touristiques	Similal Singh (NFIR, Inde)
Afrique/Monde arabe	
Représentante régionale	Maryam Jummai Bello Yassin (NURT, Nigeria)
Représentante régionale	Kate Sanyane (SATAWU, Afrique du Sud)
Représentante régionale	Yvonne Adanlete Lawson (SYNTRAPAL, Togo)
Représentante régionale	Kalthoum Barkallah (FNCT, Tunisie)
Asie/Pacifique	
Représentante régionale	Mich-Elle Myers (MUA, Australie)
Représentante régionale	Heity Ariaty (SPKA, Indonésie)
Représentante régionale	Wang Mei-Yuan (TTLU, Taïwan)
Représentante régionale	Sheela Naikwade (MSTKS, Inde)
Europe	
Représentante régionale	Silke Mader (VERDI, Allemagne)
Représentante régionale	Nuria Belenguer (SMC UGT, Espagne)
Représentante régionale	Susanne Gallhagen (Kommunal, Suède)
Représentante régionale	Diana Holland (UNITE, Grande-Bretagne)
Représentante régionale	Olga Fedorenko (VPMU, Ukraine)
Représentante régionale	Olga Vakulenko (ROSPROFZHEL, Russie)
Amérique latine/Caraiïbes	
Représentante régionale	Laura Cordoba (FNTCOTAC, Argentine)
Représentante régionale	Ann Anderson (CCWU, Guyana)
Représentante régionale	Alma Teresa González (ATM, Mexique)
Amérique du Nord	
Représentante régionale	Leslie Dias (UNIFOR, Canada)
Représentante régionale	Sara González (IAM, États-Unis)
Représentante régionale	Catina Sicoli (SIU, Canada)

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DES JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS

1. La Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs des transports s'est déroulée le 14 août 2014.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU RAPPORTEUR

2. Travis Harrison, UNIFOR, Canada est élu Rapporteur.

Christina Scott (MUA, Australie) et Jackie Smith (NATCA, États-Unis) sont élues Vérificatrices de scrutin.

James Harris (MUA, Australie) et Sebastian Maturano (LA FRATERNIDAD, Argentine) sont élus Scrutateurs.

POINTS 2 ET 3 DE L'ORDRE DU JOUR

DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS ET PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

3. Les Co-présidents présentent les deux documents. Dans le programme de travail quadriennal, les trois principaux éléments du « programme d'engagement mondial » sont mis en exergue : nouer un dialogue avec les affiliés au travers des sections et des régions, développer le mentorat et le leadership, lutter contre le changement climatique. Il est proposé de discuter des deux points de l'ordre du jour sous forme d'un débat général, ce qui est accepté. Des délégués des pays suivants contribuent au débat : Afrique du Sud, Inde, Liberia, Espagne, Tunisie, Argentine, Ouganda, Australie, Brésil, Égypte, Barbade, Honduras, Philippines, Norvège, Russie, Liban, Croatie, France, Japon, Maldives, et Allemagne.
4. Pendant le débat général il est décidé de créer un groupe de travail pour développer une feuille de route afin de faire progresser l'engagement envers le projet sur la Palestine.
5. La Conférence adopte les deux documents, tels que proposés.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

MOTIONS

6. La Commission des résolutions n'a renvoyé aucune motion à la Conférence.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTIONS

7. La Conférence procède aux élections aux postes suivants :

Représentante des travailleuses des transports
Jasmin Labarda (AMOSUP, Philippines)

Membre ordinaire
Bojana Manojlović (SUC, Croatie) et Patricia Lauder Garcia (FSC-CC.OO, Espagne). Partage du mandat, 2 ans chacune.

Membre ordinaire
Paulo Cestoni (UPSA, Argentine) et Giannina Fiora Del Fabro (Sindicato Lan Express, Chili). Partage du mandat, 2 ans chacun.

Membre ordinaire
Saber Besrou (FNCT, Tunisie)

Représentants des sections

Aviation civile
Inés Medina Barrios (FSC-CC.OO, Espagne)

Dockers
Anthony Dailey (SITREBALCRI, Panama)

Pêche
Jose Emiliano Moreira (SOMU, Argentine)

Navigation intérieure
Jorge Alejandro Vargas (SOMU, Argentine)

Cheminots
Veronika Szilagyí (VDSzSz, Hongrie)

Transports routiers
Roy Einar Nilsen (NTF, Norvège)

Gens de mer
Lars Turner (IOMMP, États-Unis)

Services touristiques
Alina Milusheva (FTTUB, Bulgarie)

8. La Conférence approuve la composition du Comité des jeunes travailleuses et travailleurs des transports, détaillée à l'**Annexe 1**.

9. La Conférence salue les membres du comité qui ont quitté ou sont sur le point de quitter le Comité des jeunes travailleuses et travailleurs des transports, notamment la Co-présidente sortante Fatima Aguado Queipo, dont le mandat arrive à terme pendant ce Congrès.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR DIVERS

10. Aucune autre question n'est inscrite à ce point de l'ordre du jour.

ANNEXE 1

COMITÉ DES JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS

Au 14 août 2014

Représentants	
Co-Président	Travis Harrison (UNIFOR, Canada) et Julian Ariel Sosa Cappello (LA FRATERNIDAD, Argentine). Partage du mandat, 2 ans chacun
Co-Présidente Représentante des travailleuses des transports	Sharon Li (SOS, Singapour) Jasmin Labarda (AMOSUP, Philippines)
Afrique/Monde arabe	
Représentante régionale Représentant régional Représentant régional	Fatima Ajouz (LCCA, Liban) Joshua Soka Wilson (USPOGUL, Liberia) Andrew Dinaala Nthoneng (SATAWU, Afrique du Sud)
Représentante régionale	Dorothy Nandera (ATGWUU, Ouganda)
Asie/Pacifique	
Représentant régional Représentante régionale Représentant régional Représentante régionale	Danny Cain (MUA, Australie) Preeti Singh (AIRF, Inde) Ragchaa Bayaraa (MTCPWU, Mongolie) Sharon Li (SOS, Singapour)
Europe	
Représentante régionale Représentant régional Représentante régionale Représentante régionale Représentant régional Représentant régional	Vera Visser (VER.DI, Allemagne) Kamil Butler (PSUPL, Pologne) Alexandra Lindahl (STF, Suède) Elina Karavan (MTWTU, Ukraine) Byron McGinley (UNITE, Grande-Bretagne) Jonny Havik (INDUSTRI ENERGI, Norvège)
Amérique latine/Caraïbes	
Représentante régionale Représentant régional	Serena Browne (BWU, Barbade) Julian Ariel Sosa Cappello (LA FRATERNIDAD, Argentine)
Représentante régionale Représentant régional	Jessika Campos (SINA, Brésil) Horacio Calculli (AAA, Argentine)
Amérique du Nord	
Représentant régional Représentante régionale Représentante régionale Représentant régional	Travis Harrison (UNIFOR, Canada) Heather Honeycutt (AFA-CWA, États-Unis) Dana Suechting (TWU, États-Unis) Matt Dwyer (MEBA, États-Unis)
Représentants des sections	
Aviation civile Dockers Pêche Navigation intérieure Cheminots Transports routiers Gens de mer Services touristiques	Inés Medina Barrios (FSC-CC.OO, Espagne) Anthony Dailey (SITREBALCRI, Panama) Jose Emiliano Moreira (SOMU, Argentine) Jorge Alejandro Vargas (SOMU, Argentine) Veronika Szilagyi (VDSzSz, Hongrie) Roy Einar Nilsen (NTF, Norvège) Lars Turner (IOMMP, États-Unis) Alina Milusheva (FTTUB, Bulgarie)

LISTE DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS

PAYS

Organisation

Chef de délégation*

Délegué(e)

Conseiller(e)

(S) Staff

ALGERIA

Fédération Nationale des Travailleurs des Transports – Union Générale des Travailleurs Algériens

Abdelkrim Ait Mohamed*

Ahmed Belkacemi

Jaddi Kamal

Seddik Berrama

Federation Nationale Travailleurs Ports

Algériens -UGTA

Adjabi Lazhari*

Boulassel Noureddine

Meliani Mohamed

ANGOLA

Federacao dos Sindicatos dos Trabalhadores dos Transportes e Comunicacoes de Angola (FSTTCA)

Ernesto Manuel Antonio

Guilherme Mutendele*

ANTIGUA & BARBUDA

Antigua & Barbuda Workers' Union

David Massiah*

ARGENTINA

Asociación Argentina de Aeronavegantes

Alejandro Kogan

Alicia Castro

Betiana Giselle Zaine

Gabriel Bellido

Gaston Castro

Gaston Ignacio Fernandez Palucito

Horatio Calculli

Juan Pablo Brey*

Asociación de Personal Aeronáutico

Edgardo Anibal Llano*

Rafael Mella

Centro de Capitanes de Ultramar y Oficiales de la Marina Mercante

Julia Liliana Becerra*

Roberto Jorge Alarcón (Co-ordinator)

Centro de Jefes y Oficiales Maquinistas Navales

Gustavo Andres Mujica

Horacio Dominguez*

Maria Elena Castano

Daniel Ocampo

Jorge Fedenczuk

Centro de Patronos y Oficiales Fluviales, de Pesca y Cobotaje Marítimo

Cinthia Diaz

Jorge Bianchi

Julio Benjamín González Insfran

Federación Nacional de Trabajadores

Camioneros y Obreros del Transporte

Automotor de Cargas, Logística y Servicios

Vincente Osvaldo Guingold

Nicolas Moyano

Gingol Osuado

Gabriela Ruiz Vargas

Laura Cordoba

Carols Jure

Claudio Leiva

Pablo Moyano*

Juan Carlos Ruiz

Fernando Casas Ponce

Gabriel Marcelo Aparicio

Walter Ramon Sanchez

Franco Limpes

Oscar Limpes

Luis Velasquez

Luis Cordoba

Oscar Borda

Pablo Mansilla

Laura Lamona

Edgar Lujan

Claudio Lopez

Hugo Vulcano

Sindicato de Guincheros y Maquinistas de Grúas Móviles

Roberto Coria*

Sindicato del Personal de Dragado y Balizamiento

Jorge Daniel Aruto*

Juan Carlos Schmid

Sindicato de Obreros Maritimos Unidos

Agustin Suarez

Enrique Omar Suárez*

Jorge Alejandro Vargas

Rafael Grigera

Rigoberto Suarez Cardozo

Ruben Alejandro Moreira

Sindicato La Fraternidad

Diego Serrano

Julian Ariel Sosa Cappello

Julio Adolfo Sosa*

Nicolas Antonio Coria

Nicolas Octavio Galeano

Omar Aristides Maturano

Sebastian Omar Maturano

Sergio Rojas

Simon Ariel Coria

Unión del Personal Superior y Profesional de Empresas Aerocomerciales

Jose Leonetti

Pablo Fresco

Paolo Cestoni

Patricia Graciela Trotta

Ruben Fernandez*

Stella Alejandros

Unión Ferroviaria

Karina Benemerito

Sergio Adrian Sasia*

Dina Feller (S)

AUSTRALIA

Australian Institute of Marine & Power Engineers (AIMPE)

Martin Byrne

Terry Snee*

Australian Licensed Aircraft Engineers' Association

John Bursill

Stephen Purvinas*

Australian Maritime Officers Union

Jan Thompson*

Wayne Moore

Australian Rail, Tram & Bus Industry Union
Owen Doogan*

Australian Services Union
Clare Raffan*

*Flight Attendants' Association of Australia
(National Division)*
Jo-Ann Davidson*

International Trade Union Confederation (ITUC)
Sharan Burrow – Guest

ITF Sydney Office
Shannon O'Keeffe (S)

Maritime Union of Australia

Alisha Bull
Andrea Whitehouse
Angelo Dymock
Antonin Stonjek
Ben West
Bethany King
Bonnie Crow
Brian Gallagher
Chris Kelly
Christina Scott
Clem Clothier
Dan Crumlin
Dan Gourley
Danny Cain
Darrin Barnett
Dave Price
David Schleibs
Dean Summers – Co-ordinator
Dennis Outram
Diane Kirkby
Garry Keane
George Murray
Glen Williams
James Harris
Jamie Newlyn
Jason Campbell
Jeff Cassar
Julian Kear
Kristian Bolwell
Larry Hand
Margaret Creighton
Matt Purcell – Co-ordinator
Max Ward
Michael Doleman
Mich-Elle Myers
Paddy Crumlin*
Paul McAleer
Penny Howard
Pierce White
Ray Dixon
Roger Pickett
Shawn Curtis
Steven Cox
Sue Virago
Thomas Mayor
Jenny Leong

Transport Workers' Union of Australia
Anthony Sheldon*
Lily Zhang
Peter Biagini
Richard Olsen
Shane O'Brien

AUSTRIA
*Gewerkschaft der Gemeindebediensteten -
Kunst, Medien, Sport, freie Berufe*
Michael Dedic
Thomas Kattnig*

Gewerkschaft VIDA
Anna Daimler
Anton Kos
Christian Horvath*
Dietmar Weiss
Vanessa Radu

BAHRAIN
General Federation of Bahrain Trade Unions
Salman Al-Saad*
Shukri Hasan Mohamed

BANGLADESH
*Bangladesh Biman Flying Services Association
of Cabin Crew*
Arpon Kumar Singh
Mahtab Jahan*

Bangladesh Biman Officers' Association
M A Taher
Mazharul Islam
Mr. Nasim Ahmed
Saki Rezwana
Shakil Meraj*

Bangladesh Noujan Sramik Federation
Chowdhury Ashiqul Alam*

Bangladesh Railway Employees' League (BREL)
Kazi Anowarul Hoque*

*Bangladesh Road Transport Workers'
Federation*
Osman Ali*

Biman Sramik League
Md Mosikur Rahman*

BARBADOS
National Union of Public Workers
Dennis L Clarke*

The Barbados Workers' Union
Serena Pond
Wilma Clement*

BELGIUM
ACV - Openbare Diensten
Jan Coolbrandt*
Thomas Vael

*Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres
de Belgique*
Olivier Pintelon*

ACV – Transcom
Christian Roos
Didier Smeyers
Filip Muylle
Jan Sannen
Johan Opsomer
Joris Kerkhofs
Katrien Verwimp*
Koen De Mey
Liesbet Verboren
Marc Heinen
Marc Storms
Michael Voet

Michel Claes
Pierre Tahir
Roberto Parrillo
Steven Verbeek
Xavier Martin

Belgische Transportarbeidersbond (BTB)
Frank Moreels*
Jacques Kerkhof
John Reynaert
Marc Loridan
Monique Verbeek
Roger Opdelocht

European Transport Workers' Federation
Cristina Tilling (S)
Eduardo Chagas (S)
Francois Ballestero (S)
Josef Maurer (S)
Myriam Chaffart (S)
Philippe Alfonso (S)

International Trade Union Confederation (ITUC)
Lora Verheecke (S)
Luc Cortebeek – Guest
Tamara Gausi – Press

*Landelijke Bedienden Centrale - Nationaal
Verbond voor Kaderleden*
Van Reeth Rik
Vanroose Pascal
Wannes Gielis*

*Secteur Cheminots de la Centrale Générale des
Services Publics*
Serge Piteljon*
Séverine Scaillet

*Secteur Telecom Centrale Générale des Services
Publics - CGSP*
Bart Neyens*

BENIN
*Syndicat National des Travailleurs de
la Météorologie et de l'Aviation Civile
(SYNATRAMAC)*
Richard D'Almeida*

BERMUDA
Bermuda Industrial Union
Glenn Simmons*

BOTSWANA
*Botswana Railways Amalgamated Workers
Union*
Gaebepe Molaodi*

BRAZIL
*Association of International Conference
Interpreters (AIIC)*
Patricia Tate – Interpreter

*Confederação Nacional dos Trabalhadores em
Transportes Aquaviários e Aéreos, na Pesca e
nos Portos*
Edson Martins Areias
Eduardo Antonio Rech
José Adilson Pereira
Laura Feitosa Teixeira
Odilon dos Santos Braga
Rinaldo Medeiros
Severino Almeida Filho*

Confederação Nacional dos Trabalhadores em Transportes Terrestres

David Eliude da Silva
Edna Bezerra
Joao Batista
Thiago da Silva
Wagner Barbosa*

Federação Nacional dos Trabalhadores em Transportes Aquaviários e Afins

Alberto De Souza Negrão
Luis Rodrigues Leite Pentead*

Paulo Cesar Abrahão
Paulo Cezar Claudino Lindote Santana
Ricardo Leite Goulart Ponzi
Valdez Francisco de Oliveira

Federação Nacional dos Trabalhadores Ferroviários

Alvacir Miguel Balthazar
Antonio Carlos Fernandes De Freitas
Francisco Aparecido Felício
João Edacir Calegari Morais*
Jose Antonio Matias
Jose Carlos Machado
Osvaldo Pinto

ITF Americas Office
Emiliano Addisi (S)

Sindicato dos Conferentes de Carga e Descarga nos Portos do Estado do Rio de Janeiro
Mayo Uruguai Machado Fernandes*

Sindicato Nacional dos Empregados em Empresas Administradoras de Aeroportos

Francisco Luiz Xavier De Lemos*
Jessika Campos
Mara Meire Amaro
Mauricio De Freitas

Sindicato Nacional dos Oficiais da Marinha Mercante

Bianca Rodrigues Calenzo
Darlei Santos Pinheiro
Isabella Cordeiro Costa
Jose Serra
Jose Valido A. Da Conceição*
Marco Aurélio Lucas Da Silva
Simone Barbosa
Symone Bento Soares

BULGARIA

Bulgarian Seafarers' Trade Union

Georgi Todorov
Ivan Velkov*
Petar Petrov

Federation of Transport Trade Unions in Bulgaria

Albena Borisova (S)
Albena Vasileva (S)
Aleksandar Babov
Aleksandar Bliznakov
Aleksandar Tzvetanov (S)
Ali Ismail (S)
Alina Milusheva
Aneliya Angelova
Aneta Hristova (S)
Aneta Sidova (S)
Angel Bozhichkov (S)
Antoaneta Krasteva
Antoaneta Stoiceva (S)
Antoaneta Stoimenova (S)

Antonia Panayotova
Ariana Spanta (S)
Asya Antonova
Atanas Fiziev
Atanas Johnev
Atanaska Stateva-Tsoneva
Atanaska Todorova (S)
Atila Fodor (S)
Bilyana Dragomirova
Blaga Galabova (S)
Bogomil Nikolov (S)
Bojidar Tzvetkov (S)
Borislava Mihaylova
Borislav Borislavov (S)
Borislav Petkov (S)
Borislav Popov (S)
Borislav Zhivkov (S)
Bozhidar Danchev
Bozhidar Georgiev
Daniela Alexieva (S)
Daniela Miladinova (S)
Daniel Angelov
Daniela Pastarmadjieva
Daniela Zlatkova
Daniel Stoyanov
Darko Najdoski
Dencho Denchev
Denislav Spasov
Denitsa Sokolova
Desislava Slavcheva
Desislava Stoiceva (S)
Desislav Dimitrov
Diana Tzvetanova (S)
Diana Yordanova (S)
Dimitar Aleksiev (S)
Dimitar Hristov
Dimitar Stoilov
Dimitar Tzvetanov (S)
Dimitrana Dimitrova (S)
Dimitry Dimitrov
Dimo Aleksandrov
Dora Dotseva (S)
Ekaterina Rangelova
Ekaterina Yordanova*
Elena Aleksandrova (S)
Elena Simeonova (S)
Elena Topuzova
Elisaveta Ignatova (S)
Elka Chipilova
Emanuela Spasova (S)
Emil Dedov
Emiliya Gencheva (S)
Emiliya Ivanova (S)
Emil Petrov (S)
Evelina Kochakova
Evelina Petrova (S)
Faik Izmaliev
Gencho Mirkov
Georgi Georgiev
Georgi Miladinov (S)
Gergana Petrova (S)
Gospodin Yankov
Greta Kirilova
Grigor Manchev
Grigor Stoichkov (S)
Harry Minkov (S)
Hristo Stoyanov
Ianko Stoimenov (S)
Ilhan Feradov (S)
Iliana Denkova (S)
Ilian Iliev (S)
Iliana Nikolova (S)
Iliya Genov
Irena Pavlova (S)

Irina Leshtarska (S)
Iskra Angelova
Iskra Tsakova
Ivana Stoichkova (S)
Ivan Bakov (S)
Ivan Dobrev
Ivan Drazhev
Ivana Tomova (S)
Ivan Finashkov
Ivan Genchev
Ivan Georgiev
Iva Nikolova
Ivan Ivanov
Ivanka Ivanova
Ivan Papazov
Ivan Vasilev
Ivaylo Krastovchev
Ivelina Kitina
Ivo Bazhdin
Jana Kanadic (S)
Jean - Francois Kiledjian (S)
Julian Iliev (S)
Julia Simeonova (S)
Kalin Krastev (S)
Kalin Raynov (S)
Kameliya Vasileva (S)
Katerina Benvedi (S)
Katya Lazova
Kiril Kyogarov
Kiril Minchev (S)
Konstantin Vladimirov (S)
Krasimira Koleva (S)
Krasimir Hristov
Krasimir Ivanov (S)
Krasimir Mitev
Krasimir Tsvetanov
Kristina Stoyanova (S)
Kristina Traykova (S)
Latincho Georgiev (S)
Lazarinka Ninova
Liudmila Serkedjieva
Lyubomir Marinov
Lyubomir Neshev
Lyudmila Dimova (S)
Madlen Yordanova
Mariana Yordanova
Mariya Dimitrova (S)
Mariya Georgieva
Mariya Kostova
Mariyana Ananieva
Mariyana Antonova (S)
Mariyana Yankulova
Mariya Vladimirova (S)
Martin Dimitrov
Martin Kostadinov (S)
Martin Minev
Martin Rumenov (S)
Maya Shumarova (S)
Metodi Asenov
Mihaela Savova
Mihail Ignatov
Mila Nikolova
Milena Tachinova
Milka Kostova
Mima Zdravkova
Mirela Ivanova
Miroslava Davidova (S)
Miroslava Stoyanova
Miroslav Georgiev
Nadezhda Staneva
Nadya Cholakova
Nadya Todorova (S)
Nataliya Ilieva (S)
Naycho Naydenov

Nedko Radev
Neli Staneva (S)
Nikola Rayaak
Nikola Rusatev
Nikolay Bubov (S)
Nikolay Hristov
Nikolay Nikolov
Nikolay Vasilkyov
Nina Ivanova
Niya Mihaylova
Ognyan Hristov
Olga Dobarova (S)
Orlando Pelegrin (S)
Orlin Guberov
Pavla Scorcheva (S)
Pavla Yanakieva
Pavlina Nikolova
Pavlina Pavlova (S)
Pavlin Danchev
Pavlin Vachkov
Penka Ilieva
Petar Bodurov
Petar Todorov
Petko Getov
Petko Karamitev
Petya Georgieva
Petya Mihaylova (S)
Petya Nikolova
Plamena Zhelyazkova
Plamen Genev (S)
Plamen Markov
Radoslav Galabarov (S)
Radoslav Minchev
Radoslav Petkov
Radoslav Tomov (S)
Radostin Todorov (S)
Rayna Kirilova
Rayna Pehlivanska
Rosen Penchev
Rositzza Tzvetanova (S)
Rossana Obreshkova (S)
Rostislav Bachvarov (S)
Rumen Vasilev Angelov
Rumiana Radkova (S)
Ruslan Dimitrov (S)
Sasho Aleksov
Sevdalinka Simeonova
Silvia Marinova (S)
Silviya Angelova
Silviya Gyonova
Simeon Stankov
Snezhanka Kostadinova
Sonya Zahova (S)
Sophia Yovcheva (S)
Stefan Angelov
Stoyo Dimirov (S)
Svetozar Malinov
Svilen Mateev (S)
Tanya Valkova (S)
Tanya Yankova
Teodora Georgieva
Teodora Traykova
Teodora Yanakieva
Teodor Kuzmanov
Timka Filcheva
Todorka Ivanova Popova
Tsetska Georgieva (S)
Tsvetan Hristov
Tsvetanka Dragostinova
Tsvetan Tanev
Tzvetelina Milchanova (S)
Valentina Katzarska (S)
Valentina Tzvetkova (S)
Valentin Shikov

Valentin Stoyanov
Valeri Kostadinov (S)
Valko Stanev
Vanya Antova (S)
Vanya Koleva
Vasilka Doseva (S)
Vasko Bachev (S)
Vasya Petrova (S)
Velichka Mikova (S)
Velislava Ivanova
Velko Atanasov (S)
Veneta Metodieva (S)
Ventsislav Temelkov
Vesela Dobрева
Vesela Lyubomirova
Veselina Slavcheva (S)
Veselin Tsolev (S)
Violeta Ivanova (S)
Vladimir Marinov
Vladimir Miladinov
Vladimir Tsvetanov (S)
Vladislav Promskiy
Yana Bobeva (S)
Yana Slavova
Yanita Borisova (S)
Yanitsa Yankova
Yavor Georgiev
Yordan Bogdanov
Yordan Hristov
Yordanka Kaskatiyska
Yordanka Nedelcheva
Yordan Kostadinov Yordanov
Yordan Krasev (S)
Yordan Yordanov
Yulian Kyosev
Yulia Zhelyazkova
Yuliya Yordanova
Zhivko Vasilev (S)
Zhivko Zlatev (S)
Zhulieta Zheleva
Zlatka Tsvetanova
Zlatko Zlatanov (S)

Federation of Transport Workers - PODKREPA

Angel Robertov
Anri Mladenov
Antonio Minkov
Dafina Georgieva
Delcho Zahariev
Dimitar Dimitrov
Georgi Manolov
Georgi Nikolov
Ginka Dimitrova
Iskra Ivanova
Ivanka Neykova
Ivan Slavkov
Kiril Kirilov
Krasimir Vankov
Mario Ninov
Pavel Hristov
Petar Kontov
Rozen Zarkov*
Todor Mitov
Tsetska Lucheva
Zdravestva Nikolova

National Union of Railway Workers - PODKREPA

Lilya Yordanova
Zorincho Yordanov*

Seamen's Syndicate

Krasimir Hristov Valchev*
Nina Boeva
Pavel Borislavov Braynov

Interpreters

Abbud Nabil Kamal
Aglia Markova
Anna Kraeva
Anna Markova
Antonia Terzieva
Chavdara Chavdarova
Cvetan Penevski
Dimitar Kuzmin
Eleonora Koleva
Ilka Filipova-Becheva
Kalinka Naydenova
Lidiya Tabahneva
Lubitsa Pirgova
Lubliana Gotzeva
Ludmila Ilieva
Marianna Hill
Maya Ivanova
Metodi Pachev
Nadezhda Pehlivanov
Olga Jaklin Al-Ahmed
Rayna Petkova
Tania Yakimova
Tsvetan Penevski
Vladimir Berner

BURKINA FASO

*Fédération des Syndicats des Travailleurs et
Auxiliaires du Transport du Burkina (FSTAT-B)*
Marcel Zante*

ITF Bureau Afrique Francophone

Assita Ouédraogo (S)
Bayla Sow (S)

*Syndicat Unique de la Météorologie, de
l'Aviation Civile et Assimilés (SUMAC)*

Basselougou Kazagabou
Emmanuel Gustave Compaore
Soubeiga Roseline*

Interpreter

Anton Andreev

CANADA

B C Ferry & Marine Workers Union
Chris Abbott*

Canadian Union of Postal Workers

Jan Simpson*
Tim Armstrong

*International Association of Machinists &
Aerospace Workers (IAM)*

Carlos DaCosta
Dave Ritchie

International Longshore and Warehouse Union (ILWU)

Bernardo Romeo Bordignon
Mark Gordienko*
Peter Lahay – Co-ordinator
Terry Engler

Seafarers' International Union of Canada (SIU)

Catina Sicoli
James Given*
Patrice Caron
Unifor
Gerard Bradbury
Gregory Myles
Jerry Dias
Lana Payne
Leslie Dias

Peter Kennedy*
Robert Orr
Travis Harrison

CHILE

Federación Holding LAN
Dario Castillo A
Gabriel Henriquez Henriquez
Héctor Barria
Luis Chavez Garrido*
Mario Espinoza

Federación Nacional de Sindicatos de Conductores de Buses, Camiones, Actividades Afines y Conexas de Chile
José Sandoval Pino*

Sindicato de Oficiales de Marina Mercante Southship
Héctor Azúa Almeida*

Sindicato de Tripulantes de Cabina LAN Chile S.A.
Arlette Gay Schifferli*
Luis Chavez
Miguel Liberona

Sindicato de Tripulantes de Cabina Lan Express
Cristian Urrutia*
Giannina Fiora Del Fabro

Sindicato Interempresas Profesional de Oficiales de la Marina Mercante
Rodrigo Pinto-Aguero Corominas*

CHINA

All-China Federation of Trade Unions
Bi Wufang – Guest
Ding Xiaogang – Guest
Jing Peng – Guest
Kou Weili – Guest
Su He – Guest
Sun Jianfu – Guest

COLOMBIA

Asociación Colombiana de Auxiliares de Vuelo
Maria Cristina Cadavid*

Sindicato Nacional de Rama y Servicios del Transporte de Colombia
Esteban Barboza Palencia*

CONGO DR

Action Syndicale pour le Developpement "SYNDICAT ACTIONS"

Diumu Omasombo Michel*
Diumu Shako Paul
Lydie Lusamba
Nkengia Ngombo Eugenie
Centrale des Travailleurs du Transport et Communication - CSC
Jean Bedel Ndundula Ndamb-Ya-Tshite*

Solidarité Syndicale des Travailleurs et Cadres du Congo – SOLIDARITE
Joelle Mputu Meba*

Syndicat des Travailleurs de Transport et Communication (SYTRACOM)
Abel Jimmy
Clarisse Mongo
Guy Kambu
Nicole Nzengu Meta*

CROATIA

Railway Workers' Trade Union of Croatia
Katarina Mindum*

Sindikat Pomoraca Hrvatske (Seafarers' Union of Croatia)

Bojana Manojlovic
Dorote Zec
Ivan Juricevic
Jana Kanadic
Luka Misic
Neven Melvan
Petra Zitko
Predrag Brazzoduro*
Rade Puhar
Romano Peric
Teresa Petras
Tonka Cupic
Vladimir Svalina

Sindikat Strojovoda Hrvatske – Railroad Engineer Trade Union of Croatia
Dalibor Petrovic
Nenad Mrgan*

CUBA

Sindicato Nacional de Trabajadores del Transporte y Puertos
Lazaro Cruz Rodríguez – Guest
Luis Romelio Salazar Lora – Guest

CYPRUS

Federation of Transport, Petroleum and Agricultural Workers
Pantelis Stavrou*
Titos Timotheou

CZECH REPUBLIC

Czech Trade Union of Seafarers
Milan Jerabek*

DENMARK

Cabin Union Denmark
Brian Daugaard*

Centralorganisationen Søfart
A. Ole Philipsen*
John Ibsen

Dansk Jernbaneforbund
Henrik Horup*
Kirsten Andersen
Preben Steenholdt Pedersen

Dansk Metal
Kasper Palm
Keld Bækkelund Hansen*

Fagligt Fælles Forbund (3F)
Allan Andersen
Bent Moos
Erik Ravn
Flemming Smidt*
Henrik Berlau
Jan Villadsen
Joan Willumsen
John Frederiksen
Jørgen Aarestrup
Karsten Kristensen
Mads Lund
Nikolaj Mailand
Tina Møller Madsen
Tina Petersen

HK/Privat
Henny Jensen
Tony Bugel Jensen
Vibeke Ansberg*

HK Trafik & Jernbane
John Løvenskjold Nielsen*

Serviceforbundet
Anders Mark Jensen*

Søfartens Ledere - Dansk Navigatarforening
Per Gravgaard Hansen*

EGYPT

Egyptian Civil Aviation Trade Union Federation
Haitham Ellweze*

General Independent Trade Union of Public Transport Authority and Great Cairo Bus Network
Hany Affi *

ESTONIA

Esti Tühing- Ja Teetöötajate Ametiühing (Estonian Transport & Road Workers Trade Union)
Jaan-Hendrik Toome!*

Estonian Seafarers' Union
Valentin Kivistik*

Estonian Seamen's Independent Union
Kaia Vask*

ETHIOPIA

Transport & Communication Workers' Unions Industrial Federation
Zelege Mena Alaro
Zerihun Alemu Mengesha*

FAROE ISLANDS

Foroya Fiskimannafelag
Jan Højgaard*

FIJI

Fiji Public Service Association
Rajeshwar Singh*

FINLAND

Ammatiliitto PRO
Markku Kaukanen
Tuovi Orpana*

Auto- ja Kuljetusalan Työntekijäliitto - AKT r.y. (Bil-och Transportbranschens Arbetareförbund i Finland) - The Finnish Transport Workers' Union

Anita Hellman
Anne Hupli – Interpreter
Arto Sorvali*
Harri Pasanen
Hilkka Ahde
Jan Örn – Co-ordinator
Jape Lovén
Kai Laaksonen
Kauko Lipponen
Marko Piirainen

ERTO

Juri Aaltonen*
Marko Nurmi

Rautatievirkkamiesliitto R.Y. (Railway Salaried Staff's Union)

Karri Peltola
Seppo Juselius*

*Suomen Konepäällystöliitto (Finlands
Maskinbefälsförbund)*
Joachim Alatalo*

*Suomen Laivanpäällystöliitto r.y. (Finlands
Skeppsbeälsförbund)*
Risto Blomquist*

*Suomen Merimies-Unioni r.y. (Finlands
Sjömannsunion)*
Jessica Troberg
Kenneth Bengts
Kenneth Bondas
Sannaleena Kallio
Satu Silta
Simo Nurmi – Co-ordinator
Simo Zitting*

*Suomen Veturimiesten Liitto, r.y. (Finska
Lokmannaförbundet) (The Finnish Locomotive
Drivers Union)*
Maria Mälkki*
Risto Elonen

*Trade Union for the Public and Welfare Sectors
Finland (JHL)*
Håkan Ekström
Reijo Taipale
Vesa Mauriala*

Interpreter
Hans Virtanen

FRANCE
Fédération CGT des Cheminots
David Gobe
Sylvain Esnault*

*Fédération des Officiers de la Marine
Marchande CGT*
Jean Philippe Chateil*

*Fédération FO de l'Équipement, de
l'Environnement, des Transports et des Services
(FEETS-FO)*
Didier Dague
Jean Hedou
Lilian Torres
Pascal Pouille – Co-ordinator
Patrick Hurel*

*Fédération Générale des Transports et de
l'Équipement - CFDT*
André Milan*
Auber Didier
Dario Weber
Fabian Tosolini
Franck Gonsse
Nicolas Jégo
Laurence Sablayrolles
Thierry Leguevel
Maria Jordanova
Milorad Sugic
Marie Estelle Napoli
Jennifer Rameau
Remi Aufrère
Sandra Jacquemin
Sylvain Desoignies
Sylvie Roux
Thibaut Lavigne
Valérie Latron

Veronique Lenfants
*Fédération Nationale des Syndicats de
Transports CGT*
Alain Sutour
Mohamed El Ghali
Richard Jaubert*
Valerie Delage

*Fédération Nationale des Syndicats
Maritimes CGT*
Michel Le Cavorzin*

*Fédération Nationale des Transports
et de la Logistique Force Ouvrière*
Jose Angulo
Myriam Coulet
Olivier Baire
Patrice Clos*

Fédération Syndicaliste FO des Cheminots
Christelle Liaut
Eric Falempin*
Fabrice Charrière

Public Services International
Rosa Pavanelli – Guest

GEORGIA
Georgian Railway Workers New Trade Union
Vitali Giorgadze*

Georgian Seafarers' Union
Inga Beradze
Merab Chijavadze*

Tbilisi Metro Workers' Trade Union
Besik Kharatishvili*
Giorgi Khitalishvili

*The Independent Professional Union of
Georgian Railways*
Zurab Nasaraia*

GERMANY
Eisenbahn- und Verkehrsgewerkschaft (EVG)
Alexander Kirchner*
Birgit Michaelsen
Dietmar Polster
Dirk Schlömer
Helga Petersen
Helmut Deiner
Herrmann-Josef Müller
Jörg Hensel
Karl-Heinz Zimmerman
Marcel Labonte
Marion Carstens
Martin Burkert
Sebastian Rüter
Tobias Lipser

Friedrich Ebert Stiftung
Mirko Herberg – Guest

Vereinte Dienstleistungsgewerkschaft (ver.di)
Andreas Näser
Christina Weber
Christine Behle*
Harald Meyer
Harry Kühn
Katarina Wesenick
Klaus Lindner
Klaus Schroter
Lisa Gneisse

Malene Volkens
Maya Schwiegershausen-Güth
Michael Hortig
Mira Ball
Peter Geitmann
Robin Faber
Silke Mader
Susan Linderkamp – Co-ordinator
Thomas Mendrzik
Thomas Sorg
Torben Seebold
Vera Visser
Walburga Ludwig

GHANA
Maritime and Dockworkers' Union (Ghana)
Alfreda Kobiaba Ogoe
Daniel Owusu-Koranteng*
Eric Tibu
Frank Ben Danful Essilfie
Melody Afua Amoah
Samuel Addison

GREAT BRITAIN
Agreements Section (ITF Agreement)
John Canias (S)

Alabama 3
Aurora Dawn Ellis
Carl Wilson
Charles Harrison
Dave Sams
Greg Flemming
Ian Rossiter
John Black
John Walsh
Nicholas Minton
Nick Reynolds
Robert Spragg

*Associated Society of Locomotive Engineers &
Firemen (ASLEF)*
Howard Kaye
Liz Cocks
Mark Daniels
Mick Whelan*
Peter James
Simon Weller

*Association of International Conference
Interpreters (AIIC)*
Anne Lammings
Barbara Bethäusser-Conte
Barbara Grut
Diana Abt
Elena Sladkovskaia
Eva Maria Leigh-Knapp
Francine Cronin
Galina Ladyzhenskaya
Helene Meier
Janet De Hasson
Kazuko Yoshida-Ingham
Kyoko Kikuchi-Boyle
Maria Blake
Marianne Sharp
Marina Wright
Maureen Ivans
Monica Justo-Mirelman
Monika Brasse
Nathalie Pham
Odile Bertin-Faull
Patricia Lopez-Savoure

Chantrey Vellacott
Phillip Clark – Guest

Global Labour Institute
Dave Spooner – Guest

International Labour Organization
Frank Leys – Guest

International Maritime Employers' Council Ltd
Giles Heimann – Guest

International Maritime Organization
Efthimios Mitropoulos – Guest

International Transport Workers' Federation
(ITF) staff

Ainara Navas
Alana Dave
Alen Clifford
Ali Howes
Alison McGarry
Angie Robinson
Anna Llewellyn
Anna Peters
Ashley Poxon
Branko Berlan
Bryony Shanks
Celia Petty
Christina Demercado
Christine Ascott
Claire Clarke
David Bettles
David Cockroft – Guest
David Hansen-Miller
Donna Connor
Erin Maas
Evelin Tomson
Fabrizio Barcellona
Finlay McIntosh
Gabriel Mocho Rodriguez
Garry Preddy
Gemma Walker
Ingo Marowsky
Isabel Cortes
Jamie Daniel
Janina Malinowska
Jeremy Anderson
Jodi Evans
Jo Dunmall
John McLeod
Jon Whitlow
Kate Hird
Katie Higginbottom
Kemal Ülker
Kerstin Brechtelsbauer
Kevin Verma
Laurence Ball
Layela Idir
Lee Cash
Lesley Hossner
Liz Blackshaw
Lucian Craciun
Mac Urata
Maria Rodriguez-Pérez
Mohammed Maleek
Neil Richardson
Nichola Smith
Oleg Romanyuk
Paula Hamilton
Pauline Lacheze
Rossen Karavatchev
Ruwan Subasinghe
Sadie Saunders

Sally Brogden
Samantha A'Boe
Sam Dawson
Sarah Finke
Sharon James
Stephen Cotton
Steve Trowsdale
Stuart Howard
Theresa Broome
Tyron Murray
Valeska Acosta
Jessie Fenn
Luca Tommasi
Michelle Pope
Suzanne Verberne

National Union of Rail, Maritime and Transport
Workers (RMT)

Jim McDaid
Karlson Lingwood
Mick Carty
Mick Cash*
Paul McDonnell
Peter Pinkney
Stephen Todd

Nautilus International (UK)

Mark Dickinson*
Mike Jess
Ulrich Jurgens

Partners

Adriana Cristina Guimaraes Da Silva
Adrienne Fleming
Aleksandra Bershadska
Alessandro Rosi
Alexandra Ivanova
Annamaria La Farciola
Antonina Shkamerda
Arild Sæthre
Ashley Lynn Krausher
Bejanidze Baadr
Carmen Mancilla Negrete
Caroline Lobjoit
Caroline Staples
Catherine Yvette Oca
Cathleen Parker
Claudia Bertoli
Daniel Mauri
Dave Ford
David Whitehouse
Devon Coleman
Dganit Edri
Diana Orrell
Diana Scardelletti
Dorien De Wit
Eduardo Costa
Ed Whelan
Elín Guðmundsdóttir
Elisabeth Gjerd Larsen
Elizabeth Cristina De Paiva Teixeira Medeiros
Elizabeth Cristina Jardim Abrahao
Elke Reekmans
Goranka Svalina
Hiyam Jamil Hamed Alaqabani
Hongii Lim
Ia Devadze
I H Hijlkema-Scheper
Inna Ivanova
Iryna Karikova
Ivan Parada
Iwona Kondracka
Jean Marie Daniel
Joanna Bijvoet

Jos Brock
Kate Paulsen
Katherine Whelan
Kelly-Anne MacRoberts
Kelly-Ann Orr
Larissa Popova
Lene Ibsen
Luis Narvaez
Manel Atukorale
Marcelina Pereira
Maria Del Carmen
Maria Elsetide Freitas
Maria Teresa Garcia
Maria Testa
Marisel Narbona
Mary Morrison
Mateus Pereira
Monica Huss
Monika Kos
Morag Heimann
Mrs Gardarsson
M Sadien
Natalija Petrovska
Nina Nor Hansen
Nina Pavlova
Olga Sergeieva
Peter Burrow
Pilar Domínguez Gómez
Premala Oyen
Rodolfo Casali
Roxana Silvia Castro
Sandra Maria Nascimento Valido Da Conceicao
Sanne Sæthre
Selina Golec Petrovic
Selma Maria Da Fonseca Braga
Sharon Gdanski
Sharon Myles
Sheena Lawrence
Sigrún Guðnadóttir
Sofia Pereira
Steinunn Siguroardóttir
Sunny-Jo Linderkamp
Svetlana Krasnohtan
Teona Chijavadze
Ulryke Weissgerber
Virginija Bendoraitiene
Viviana Merlo
Yevgeniya Krasnoshtan
Yevhiiii Vlasenko

Prospect

David Carty
Paul Winstanley*

Public and Commercial Services Union

Geoff Budd
Jeremy Gautrey*

Seafarers' Rights International

Brian Orrell – Guest
Ceinwen Jones – Guest
Deirdre Fitzpatrick – Guest
The International Seafarers' Welfare and Assistance Network (ISWAN)
Roger Harris – Guest

Transport Salaried Staffs' Association (TSSA)

Andrea Fox
Manuel Cortes*
Mick Carney

Unite The Union

Bobby Morton
Dave Williams

Diana Holland*

Jane Peacock

Len McCluskey
Lindsey Olliver
Martin Mayer
Matt Draper
Mohammad Taj
Noel Coard
Oliver Richardson
Richard Crease
Sam Chapman
Sean Beatty
Sharon Owens
Steven Biggs
Steve Turner
Tony Woodhouse

Staff

Cheradine Logan
Ciaran O'Fathaigh
Natalie Bland

Interpreters

Débora Chobanian
Iris Griffiths
Jongdo Jin
Jong Shim Jones
Sarah Baily

Speakers

Laleh Khalili
Victor Russell Figueroa Clark
Peter Donnelly – Guest

GREECE

Pan-Hellenic Seamen's Federation (PNO)

Agis Tselentis*

Stamatis Kourakos – Co-ordinator

GUATEMALA

Sindicato de Trabajadores de Empresa

Portuaria Quetzal

Estuardo Roderico Archila Cifuentes

Maynor Armando Sijes Barillas*

Unión Sindical de Trabajadores de Aeronáutica Civil

Nery Lopez

Dario Lima Morales

Jose Arturo Ruiz Thramppe

Sergio Ramirez

GUYANA

Clerical and Commercial Workers' Union

Ann Anderson*

HONDURAS

Sindicato Gremial de Trabajadores del Muelle

Victor Manuel Crespo Murcia*

HONG KONG, CHINA

B A Hong Kong International Cabin Crew Association

Carol Ng*

Federation of Hong Kong Transport Workers' Organizations

Ho Wai Lun*

Hong Kong Seamen's Union

Cheung Sai Teng

Chi Wai Li*

So Pak Tsan

Sui Hang Chiu

Kowloon Canton Railway Workers' Union

Wong Tat Hong*

Merchant Navy Officers' Guild - Hong Kong

Anthony Chick Poon Lun

Kai-Hung Ho

Kam Yuen Ting

Kitty Chan

Sin Hiu Yan

Tam Shing Chieh

Tung Tong Chung*

Wai Hong Lam

Union of Hong Kong Dockers

Chung Kin Wa*

HUNGARY

Vasuti Dolgozók Szabad Szakszervezete (Free

Trade Union of Railway Workers)

György Balla*

Krisztian Huszta

ICELAND

Farmanna- og Fiskimannasamband Íslands

Arni Bjarnason*

Guojón Ármann Einarsson

Sjómannafélag Ísland (Iceland Seaman's Union)

Jónas Gardarsson*

VM - Félag vélstóra og máltæknimanna

(Icelandic Union of Marine Engineers and Metal Technicians)

Guomundur Ragnarsson*

INDIA

All India Railwaymen's Federation

Canjeevaram A Rajasridhar*

Harbhajan Singh Siddhu

Jaya Agarwal

J R Bhosale

Preeti Singh

Salil Lawrence

Shiva Gopal Mishra

Aviation Industry Employees' Guild

George Abraham Vithayathil*

Calcutta Port Shramik Union

Chinmoy Roy*

Cochin Port Staff Association

Manju Maria Stephen

P M Mohammed Haneef*

Forward Seamen's Union of India

Manoj Kumar Yadav*

Indian National Port & Dock Workers' Federation

Prabhat Samantaray*

Indian National Transport Workers' Federation

Umesh Kumar Sharma*

ITF Delhi Office Staff

Mahendra Sharma

Nishi Kapahi

Sangam Tripathy

Tushima Jagtiani

Maharashtra State Transport Kamgar

Sanghatana

Sheela Sanjay Naikwade*

Mumbai Port Trust, Dock and General Employees' Union

Sudhakar Ramchandra Apraj*

National Federation of Indian Railwaymen

Diptiben Shukhla

J G Mahurkar

John Das

Kona Vishnu

M Raghavaiah*

Munindra Saikia

R P Bhatnagar

Simi Lalsingh

National Union of Seafarers of India

Abdulgani Y Serang*

Milind V. Kandalgaonkar

Mr. Dharvinder Ram

Mr. D Nithiya Sekar

Sunil V Nair

Paradip Port Workers' Union

Rajendra Prasad Singha*

Tamil Nadu Road Transport Workers' HMS Federation

M. Subhamonia Pillai*

Thai Airways Employees' Association

Anjali Tikku*

Anjan Mukherjee

Prabir Ghosh

The Maritime Union of India

Shamshed S Khan*

Transport and Dockworkers' Union, Mumbai

Kalpna Desai

Kishor M Kotwal*

Transport & Dockworkers' Union, Kandla

Seema Mohan*

INDONESIA

Indonesia Railway Workers Union (Serikat

Pekerja Kereta Api)

Heity Ariaty

Syafriadi*

Kesatuan Pelaut Indonesia (KPI)

Hanafi Rustandi*

I Dewa Nyoman Budiasa

Ni Wayan Siytmahani

Sonny Pattiselanno

Serikat Pekerja Terminal Petikemas Koja

Agus Supeno*

Trade Union of Jakarta International Container Terminal

Bayu Permana

Satyo Utomo*

IRELAND

Services, Industrial, Professional and Technical Union (SIPTU)

Ann Ryan

Jack Dempsey

Joe O'Flynn*

Ken Fleming – Co-ordinator

Michael Whelan

Tim Daly

ISRAEL

Transport Workers' Division of Histadrut
Avital Shapira-Shabirow
Avraham Edri*

ITALY

Federazione Italiana Addette Servizi Commerciali Affini e Turismo
Elena Vanelli*

Federazione Italiana Lavoratori Trasporti FILT-CGIL

Domenico D'Ercole
Elisabetta Chicca
Giacomo Santoro*
Leo Gaggiano
Paolo Siligato
Patrizia Mosetti

Federazione Italiana Trasporti – CISL

Francesca Di Felice
Francesco Di Fiore
Giovanni Luciano*
Giovanni Olivieri
Luigi Mansi
Maurizio Orazio Diamante
Remo Di Fiore

IVORY COAST

Syndicat des Marins Ivoiriens au Commerce (SYMICOM)
Joachim Mel Djedje-Li*

Syndicat Unique des Travailleurs du Port

Autonome d'Abidjan
Antoinette Kra N'Guessan
Bintou Bakayoko*
Clemence Danho
Mariam Traore Djiguya

JAMAICA

Bustamante Industrial Trade Union
Alvin Sinclair*

JAPAN

All-Japan Federation of Transport Workers' Unions UNYU-ROREN

Akira Kishimoto
Akitoshi Morishita
Chie Kasashima
Hitoshi Kariya
Junsuke Namba
Koji Takayanagi
Masao Yamaura*
Takashi Sakuragi

All-Japan Prefectural and Municipal Workers Union (JICHIRO)

Hisao Nakayama
Koichi Muro
Masaru Kurihara
Miki Fujiwara
Naohiko Somatani*
Satoru Hirano
Satoshi Fukuda
Shinji Matsuoka
Takashi Seto
Toshiharu Suzuki
Yasuhiro Hiira
Yoko Matsuzaki
Yukio Kaji

All-Japan Seamen's Union
Fusao Ohori

Hidekazu Yamazaki

Hideo Kon
Hiroyuki Watanabe
Kenji Takahashi
Koichi Suzuki
Kouki Tsuda
Mayumi Ichikawa – Interpreter
Megumi Kotaka
Naoki Kanno
Reiko Kurachi – Interpreter
Satomi Otsuki
Shigeru Kakuchi – Interpreter
Shuhei Anazawa
Toshiaki Kimura
Yasumi Morita*
Yoshihiro Shinmi
Yoshihiro Toyomitsu
Yoshio Otsuka
Yoshiyuki Ikeya
Yuki Izumi

General Federation of Private Railway & Bus Workers' Unions (SHITETSU-SOREN)

Hironobu Nojima
Hiroshi Kobayashi
Hiroyoshi Nishigata
Hitoshi Makimura
Kazuya Fujii
Kinya Matsui
Koichi Kitami
Koya Kubota
Masakazu Yuza
Masaru Motonomi
Masatoshi Kitajima
Nobukatsu Oki
Tamotsu Takagi
Tomohisa Naoe
Toshihiko Sumino

International Mariners' Management

Association of Japan
Eduardo Manese – Guest
Hiroaki Uba – Guest
Masami Sasaki – Guest
Sunsuke Imada – Guest
Toshihito Inoue – Guest

ITF Asia/Pacific Office

Katsuji Taki (S)
Takako Fukuda (S)

Japan Airlines Cabin Crew Union

Fujio Kikuchi
Katsuo Iwata
Kazuya Chikamura
Taeko Uchida*

Japan Confederation of Railway Workers' Unions (JRU)

Akinori Yanagi
Jyunichi Fukuda
Kazuo Enomoto
Satoru Yamada*
Tomoko Mukawa

Japanese Council of Transport Workers' Unions (ITF-JC)

Akito Taguchi (S)
Hiroko Oda (S)
Ken Hosokawa (S)

Japan Federation of Aviation Industry Unions (Koku-Rengo)

Kayo Sugawara
Koji Matsuoka*

Masayuki Morita

Japan Federation of Transport Workers' Unions (KOTSU ROREN)

Kenichiro Miyanaga
Kouichi Yamaguchi*
Masakazu Nuki
Norio Funaguchi
Yukimasa Sugimoto

Japan Railway Trade Unions' Confederation (JR-RENGO)

Hideyuki Asaoka
Kenichi Honjo
Minoru Maeda
Motofumi Konomi
Nobuyuki Maeda
Shigeru Kamada
Tomohito Nogita
Yuji Matsuoka*

National Federation of Dockworkers' Unions of Japan (ZENKOKU-KOWAN)

Hajime Miyake
Katsushige Mashima
Katuji Okihara
Kinichiro Itoya*
Kozo Matumoto
Masaya Tamada
Masayuki Aihara
Mitsuko Sonoura
Naoki Yamanaka
Ryoichi Toda
Seiichi Suzuki
Shigeru Fujiki
Shun Kawamura
Takamasa Okuda

National Railway Workers' Union (KOKURO)

Fumio Suzuki
Kouichi Ishigami*

Tourism and Air Cargo Section of the Japan Federation of Service & Tourism Industries Workers' Unions

Kan Shimizu
Koji Tsuawazaki
Masahiro Suzuki
Tadao Matsumoto
Takashi Chiba
Toshinori Kanki
Tsuneyasu Goto*
Yoshikazu Kadowaki

JORDAN

General Trade Union of Workers in Air Transport and Tourism
Nabil Salem Aqabani*

General Union of Port Workers
Fayez Mahasneh
Mohamed Mateleh

ITF Arab World Staff

Areej Hatamleh
Baker Khundakji
Bilal Malkawi
Sara Shishane

Interpreters

Abdellatif Najjar
Miranda Tell
Naser Kohof
Samair Jabaly

KENYA <i>Dockworkers' Union Kenya</i> Irene Kurgat Judith Abuka Simon Kiprono Sang* Susan Ayoyi	<i>Workers Union in the Ministry of Transportation</i> Jaber Shnaiter * Yousef Almutairi	<i>Lithuanian Seamen's Union</i> Remigijus Kalnius*
<i>ITF Africa Office Staff</i> Allan Munobwa Sebyala Anna Karume Joseph Kevin Katende	<i>Workers Union of Kuwait Airways & Subsidiaries</i> Abdullah Al Mutairi* Ahmad Al Saleem Mohammad Al Faras Saad Al Hajeri	<i>Lithuanian Transport Workers' Federation</i> Jonas Petraska*
<i>Kenya Long Distance Truck Drivers & Allied Workers Union</i> Nicholas Mbugua*	LATVIA <i>Latvian Railway and Transport Industry Trade Union</i> Savelijs Semjonovs Violeta Lepiksone*	LUXEMBOURG <i>Fédération Nationale des Cheminots, Travailleurs du Transport, Fonctionnaires et Employés Luxembourgeois (FNCTTFEL)</i> Guy Greivelding* Jean-Claude Thümmel
KOREA <i>Federation of Korean Seafarers' Unions (FKSU)</i> Doo Young Kim Hye Kyung Kim Kyeong Doo Yeom* Kyujong Chae Lee Im Su Park Dae Hee Park Myeong Hun Seong Yong Park Seo Young Ki Sung Min Ha Tae Kil Jung Yoon Kap Sik	Latvian Seafarers' Union of Merchant Fleet Aija Agoura Igors Pavlovs* Norbert Petrovskis	<i>OGB-L (Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg)</i> Hubert Hollerich* Romain Daubenfeld Michele Hollerich
<i>Korea Automobile and Transport Workers' Federation</i> Ji Seop Oh*	<i>Udens Transporta Arodbiedribu Federacija (Water Transport Unions' Federation of Latvia)</i> Aleksandrs Melnikovs Aleksejs Holodnuks* Nina Seredina Olivers Kronbergs Victors Panasjuks Vladimirs Goljakovs Vladimirs Rusjanovskis	MACEDONIA (FYR) <i>Trade Union of Transport and Communications</i> Darko Nadjoski Gjorgi Antevski Ljube Stojkovski*
<i>Korea Expressway Corp. Labour Union</i> Kwon Jae Suk* Lee Ji Ung	LEBANON <i>Lebanese Cabin Crew Association</i> Fatme Ajouz George Turkieh*	MADAGASCAR <i>Syndicat General Maritime de Madagascar</i> Lucien Harinony Razafindraibe*
<i>Korean Federation of Port & Transport Workers' Unions</i> Cha Jincheol Chi Yong Soo* Hee Cheol Lee Hwang Young Hoon Kim Cheul Seong KIM SANG SIK Leo Hwang Young Woo Jeong	LIBERIA <i>Independent Mano River Transport Union of Liberia</i> Ayuba Kamara Binta B Nagbe* Fofana Ramatu Musa Kenneh Richard Obiajulu Ikediobi S.N Sunny Doe	MALAWI <i>Central East African Railway Workers' Union (CEARWU)</i> Davison S Kambudzi*
<i>Korean Railway Industry Trade Union</i> Hyun-Joong Kim*	<i>National Brotherhood of Teamsters Union of Liberia</i> Cecelia K Doe Doris Numue Greene Grace Tata Wleh Joecephus O Tukpeh John Nyemah Natt Sr* Lovette Dossen Nancy Jojoe Nah	MALAYSIA <i>Malaysian Airlines System Executive Staff Association (MESA)</i> Kamarul Zaman Saisi Najmi Rahimi Bin Muzni*
<i>Korean Railway Workers' Union</i> Dongjin Sim Ho Joon Song Jongin Kim Myoung-hwan Kim* Wol-san Liem Wonho Park	<i>United Seamen, Ports and General Workers' Union of Liberia (USPOGUL)</i> Ernest L Gargar Freeman T Gueh* Joshua Soka Wilson Rancy A. Kai	<i>Malaysian Airline System Employees' Union (MASEU)</i> Mohammed Jabbarullah Abd Kadir*
<i>Interpreters</i> Ga Hye Paik Joo Kyung Byun	LIBYA <i>The General Union of Dockers & Seafarers</i> Nermin Al Sharif*	<i>Northport Malaysia BHD Staff Union</i> Mohd Zaidie Sanusi*
KUWAIT <i>Civil Aviation Labor Union</i> Fawzi Mubarak Salem Al-Shraideh* Yousef Alazemi	LITHUANIA <i>Independent Dockers' Union</i> Vladimiras Bendoraitis*	<i>Transport Workers' Union</i> Nurul Azra Jaafar Zainal Rampak*
<i>Kuwait Ports Foundation Workers Union</i> Ali Al Skouni Ali Mohammed Haji Hassan*		<i>Union of Employees of Port Ancillary Services Suppliers Port Klang (UNEPASS)</i> Alagu Balasubramaniam*
		MALDIVES <i>Maldives Ports Workers Union</i> Ibrahim Khaleel*
		MALTA <i>General Workers Union</i> Sandro Vella*
		MAURITIUS <i>Government Services Employees Association</i> Radhakrisna Sadien*
		MEXICO <i>Alianza de Tranviarios de México</i> Alma Teresa González Avilez Aurelio Jimenez Aguilar Benito Bahena y Lome* Luis Buen Abad

Asociación Sindical de Oficiales de Máquinas de la Marina Mercante Nacional

Ing. Enrique Othon Pacheco Georges*

ITF Americas Office Staff

Alfonso Bahena

Antonio Rodríguez Fritz

Orden de Capitanes y Pilotos Navales de la República Mexicana

Ysmael Garcia Munoz*

MONGOLIA

Federation of Mongolian Railway Workers Trade Union

Damdin Gunsmaa

Erdene Khombor*

Mandaa Bayarmagnai

Ochirbat Rentsenkhand

Sukhee Munkh-Aldar

Mongolian Transport, Communication & Petroleum Workers' Union

Ragchaa Bayaraa*

MONTENEGRO

Independent Union of Workers in Maritime Shipping Trade and Transport of Montenegro

Milijana Simovic

Mina Cvijetic

Sasa Milosevic*

Tomislav Markolovic

MOROCCO

Union des Syndicats UMT des Transports

Khadija Harizate

Mohamed Haytoun*

Said El-Hairech

MOZAMBIQUE

Sindicato Nacional dos Trabalhadores da Industria Hoteleira, Turismo e Similares
Luis Muchuango Macuacua*

Sindicato Nacional dos Trabalhadores dos Portos e Caminhos de Ferro

Helena Ernesto Cuna

Raul Sengo*

NEPAL

Independent Transport Workers' Association of Nepal

Rajib Ghimire*

Nepal Transport Labour Association

(Nepal Yatayat Mazdoor Sangh) (NETWON)

Ajay Kumar Rai*

NETHERLANDS

CNV Vakmensen

Wybren Kusters*

FNV Bondgenoten

Brigitta Paas*

Edwin Atema

Fred van Oort

Zakaria Boutangacha

Jack d'Hooghe

Jo Collard

Martin Verbeek

Niek Stam

Sjaak Van Delder

Nautilus International (NL)

Hylke Hylkema

Marcel Van den Broek*

Ruud Touwen – Co-ordinator

NEW ZEALAND

International Transport Workers Federation (ITF)

Mark Davis –Staff

Maritime Union of New Zealand

Alan Windsor

Garry Parsloe

Joe Fleetwood*

Mike Clark

New Zealand Merchant Service Guild Industrial Union of Workers Inc.

Helen McAra*

Rail and Maritime Transport Union Inc.

Aubrey Wilkinson

Wayne Butson*

NIGER

Fédération Nationale des Transports du Niger (FNTN)

Garba Tahirou*

Syndicat des Agents de la Météorologie et de l'Aviation Civile (SAMAC)

Abani Moustapha*

Syndicat National des Travailleurs Autonomes de l'économie Informelle du Niger

Zeinabou Habou Barma*

Syndicat Unique de la Météorologie et de l'Aviation Civile

Aicha Doumbia Tankoano*

NIGERIA

Air Transport Services Senior Staff Association (ATSSSAN)

Ajibade Samuel Jimmy

Benjamin Sunday Okewu

Nickle Tarnongu

Njoku Hyacenth Obioma

Olaniran Olanipekun*

Yakmap Johnson

Yamsikit Adaamu Mohammed

Maritime Workers' Union of Nigeria

Douglas Eromobor*

Funmi Fasan

Oniha Erazua

National Union of Air Transport Employees

Fatai Afolabi

Kemi Ayeoba

Mary Akpan

Mohammed Dauda Safiyanu*

O.O Abioye

National Union of Road Transport Workers

Adeosun Akeem Alani

Badru Rashidat Bose

Clement Wetkur

Ibikunle Tajudeen Kolawole

Ishola Tajudeen Badru

Maryam Jummai Bello Yassin

Moshood Ajao

Najeem Usman Yasin*

Obi Ifeanyi

Salami Oyebode Adedamola

Usman Teslim Olaniran

Nigeria Merchant Navy Officers' and Water Transport Senior Staff Association

Adeola Olusola Sadiq

Alalade Matthew Adedapo*

Aleakhue John Okpono

George Nwahajioke

Ibrahim Agoro

Thomas Kemewerigha

Nigeria Union of Railway Workers

Garba Seidu Alhaji

Okonkwo Chidinma Lucy

Raphael Benjamin Okoro*

Victoria Nwaokolo

NORWAY

Association of International Conference Interpreters (AIIC)

Hanne Mörk

Karin Henderson

Det Norske Maskinistforbund

Bjørn Andreassen*

Hege-Merethe Bengtsson

Odd Rune Malterud

Fagforbundet

Asbjørn Wahl*

Carl Ivar Delingsrud

Geirmund Jor

Ole Roger Berg

Fellesforbundet

Jørn Eggum

Lars-Erik Lilleødegård*

Handel og Kontor i Norge

Bjørn Mietinen*

Heidi Altmann

Kjell Finvåg

Roy Jonskas

Industri Energi

Aage Baerheim

Arild Berntsen

Asle Reime*

Johnny Havik

Ole-Kristian Paulsen

Terje Larsen

Norsk Jernbaneforbund

Arne Drabløs

Jane Brekhus Sæthre*

Kjell Atle Brunborg

Norsk Kabinforening (Cabin Crew Union Norway)

Cecilie Haram

Christian Haanæs*

Norsk Lokomotivmannsforbund

Øystein Aslaksen*

Rolf Jørgensen

Norsk Sjømannsforbund (Norwegian Seafarers Union)

Angelica Gjestrum – Co-ordinator

Geir Hagerupsen

Jacqueline Smith*

Jahn Cato Bakken

Johnny Hansen

Kurt Inge Angell

Mads Tjøtta

Maria Jensen Solevag
Ronny Øksnes
Terje Hernes Pettersen

Norsk Sjøoffisersforbund

Bernard Lie Nilsen
Hans Sande*
Morten Kveim

Norsk Transportarbeiderforbund

Bjørn Anders Jonassen
Bjørn Sandnes
Bjørn Steffense
Dag Einar Sivertsen
Geir Kvam
Gunnar Myhren
Johnny Sletvold
Lars Morten Johnsen
Morten Hagen
Nina Risinggård
Ole Einar Adamsrød
Paal Aronsen
Per Ole Melgaard
Roger Hansen*
Roger Moum
Roy Einar Nilsen
Sissel Karlsen
Terje Reinholt Samuelsen

Parat - A Norwegian Trade Union
Anneli Nyberg
Hans-Erik Skjæggerud
Jan-Levi Skogvang
Marit Linden
Vegard Einan*

Press
Jogvan H. Gardar

PAKISTAN

Pakistan Merchant Navy Officers' Association
Sheikh Mohammad Iqbal*

Pakistan Seamen's Union
Adam Panjri*

PALESTINE

General Union for Transport Workers
Nasser Younes*
Neda Abu Zant

PANAMA

ITF Americas Office Staff
Edgar Diaz

Sindicato de Trabajadores de las Empresas de los Puertos de Balboa y Cristobal
Leonidas Morales*

Sindicato de Trabajadores de Servicios Maritimos, Remolcadores, Barcasas y Afines de Panamá
Luis Carlos Fruto*

Unión de Capitanes y Oficiales de Cubierta
Gerardo Martinez
Ivan de la Guardia*

Unión de Prácticos del Canal de Panamá (Panama Canal Pilots Union)
Raniero R Salas*

Unión de Ingenieros Marinos
Diogenes Elizer Martinez*
Vladimir A Small O

PAPUA NEW GUINEA

Papua New Guinea Maritime Workers Industrial Union
Alex Rawali*

PARAGUAY

Sindicato Obreros Maritimos Unidos del Paraguay
Hector Horacia*

Unión de Sindicatos de Trabajadores del Transporte
Hector Osmar Ojeda Adorno
Percio Rafael Duarte Díaz*

PERU

Sindicato Unico Tecnicos De Lan Peru (Sitalanpe)
Juan Carlos Talavera – Guest
Oscar Angosto – Guest

PHILIPPINES

Associated Labor Union
Cecilio Seno
Democrito T Mendoza
Eduardo M Borromeo
Gerard R Seno*
Giselu C Cadungog
Joannah Marie Angeles
Raymond DC Mendoza

Associated Marine Officers' and Seamen's Union of the Philippines

Conrado F Oca
Eduardo Ma R Santos
Elena V Jiloca
Emmanuel Partido
Felix Rebustes
Jasmin Costelo Labarda
Jesus P. Sale*
Johnny Oca Jr.
Jose Raul Lamug
National Confederation of Transport Workers' Union (NCTU)
Jose Aguilar*

Philippine Airline Employees' Association - PALEA - TUCP
Gerardo Rivera*

Philippine Seafarers' Union, PSU (ALU-TUCP)
German N Pascua*
Michael C Mendoza
Orphelia Zabate

Port Workers' Union of the Philippines (PWUP)
Jose Eduardo L Oca Jr
Robert Ramon B Oca*

POLAND

National Maritime Section NSZZ 'Solidarnosc'
Andrzej Koscik
Jacek Cegielski*

National Section of Port Workers - NSZZ Solidarnosc
Dariusz Szklar*

Polish Seafarers' Union (Ogólnopolski Związek Zawodowy Oficerów I Marynarzy)
Henryk Piatkowski*
Kamil Butler

Seamen's & Fishermen's Trade Unions Federation
Jacek Dubinski*

Trade Union Federation of Polish State Railways' Employees
Maarten Gutt*
Maciej Chudkiewicz
Stanislaw Stolorz

PORTUGAL

Sindicato da Mestrança e Marinhagem da Marinha Mercante, Energia e Fogueiros de Terra (SITEMAQ)
Alexandre Delgado*

Sindicato dos Engenheiros da Marinha Mercante (SEMM)
João de Deus Gomes Pires*

ROMANIA

Tarom National Technical Trade Union
Marian Panfiloiu
Curdov Aurel
Stefan Vintila*
Vasile Hardei

Uniunea Sindicatelor Libere Metrou si Aviatie Civila (Free Trade Union of Metro and Aviation Workers)
Florian Crisu
Ionescu Mircea
Ion Radoi*
Marinela Angelescu
Vasile Petrariu

RUSSIA

Communication Workers' Union of Russia
Dmitry Vasilyevich Dozorin*

Dockers' Union of Russia
Elena Khoroshun
Vasilij Vasilevich Kozarenko*
Vladimir Kozarenko

International Confederation of Water Transport Workers' Unions
Georgy Stoliarenko – Guest
Irina Chernenko – Guest
Sergey Stolyarenko – Guest

Seafarers' Union of Russia
Alexander Krasnoshtan

Alex Belyakov
Andrei Eremeev
Andrey Knyazev
Dmitrii Chetverkin
Igor Kovalchuk
Igor Pavlov
Irina Ustyumenko
Konstantin Makarov
Leonid Glushak
Marina Serova
Nikolay Eremenko
Nikolay Popov
Nikolay Sukhanov
Alexandra Alexandrova
Olga Ananina
Petr Osichansky
Sergey Fishov – Coordinator
Vadim Ivanov
Valeriy Berezinskiy
Yuri Sukhorukov*

*Trade Union of Railwaymen and Transport
Construction Workers of Russia*

Aleksandr Golobev
Anatolii Garashchenko
Gennady Kosolapov
Irina Zorina
Iurii Kalinin
Lyakhov Mikhail
Mikhail Mironov
Mikhail Pruzhina
Nelli Pogodina
Nikolai Sinitsyn
Nikolay Nikiforov*
Nikolay Shashkov
Olga Chemshit
Olga Vakulenko
Sofya Medvedeva
Vitaly Shatov
Vladimir Klenin
Yaroslav Sadivsky

SENEGAL

*Syndicat des Travailleurs des Transports
Routiers du Senegal CNTS-FC*
Momar Diagne
Néné Camara*

*Syndicat Unique des Travailleurs des Transports
Aériens et Activités Annexes du Sénégal
(SUTTAAS)*
Alassane Ndoye*

SIERRA LEONE

Sierra Leone Seamen's Union
Parker Kamara*

SINGAPORE

National Transport Workers' Union
Fang Chin Poh*
Mei Feng Tan
Rosmani Bin Juraini

Port Officers' Union
Ang Kim Chye
Benjamin Tang*

Singapore Maritime Officers' Union (SMOU)
Annie Sng
Gwee Guo Duan
Mary Liew
Terence Tan
Thomas Tay*

Singapore Organisation of Seamen (SOS)
Daniel Tan Keng Hui
David Shoo*
Kam Soon Huat
Sharon Li
Shena Foo

Singapore Port Workers' Union
Ameer Hamzah*
Teng Hong Tan
Thangamani Sinniah

SLOVENIA

WSindikat Strojvodij Slovenije (SSSLO)
Rok Smon
Zdenko Lorber
Zlatko Ratej*

SOUTH AFRICA

*South African Transport & Allied Workers'
Union (SATAWU)*
Andrew Dinalaa
June Dube
Kate Sanyane
Tabudi Abner Ramakgolo
Veronica Metsatywa
Zenzo Mahlangu*

UASA - The Union
Shadrack Motlounge*

World March of Women Organisation
Wilhelmina Trout – Speaker

SPAIN

ELA-Zerbitzuak
Cristina Santamaria Martin
Juan Carlos Polo de la Fuente*
Mohamed Arrachedi (S)

Federación de Servicios a la Ciudadanía de CCOO
Ana Sánchez Navarro
Enrique Carmona
Fátima Aguado Queipo*
Ines Maria Medina Barrios
Juan Luis Garcia Revuelta
Juan Manuel Trujillo
Manuel Nicolás Taguas
Manuel Polo Rubio
Mario Martin
Patricia Lauder Garcia
Rafael Vicente Mateo

*Federación de Servicios para la Movilidad y el
Consumo (SMC UGT)*
Amparo Sánchez
Eduardo Hernández
Elena Rodriguez
Emilio Cardero
Francisco Rodriguez
Jose Manuel Perez-Vega
Jose M Ortega – coordinator
Miguel Ángel Cilleros Sanchez*
Nuria Belenguer
Santos Nogales

*Unión Sindical Obrera Sector Transporte Aereo
(USO-STA)*
Juan Nunez
Rafael Fernandez*

SRI LANKA

National Union of Seafarers Sri Lanka
Palitha Atukorale*

Sri Lanka Nidahas Sewaka Sangamaya
Leslie Devendra*

SWAZILAND

Swaziland Transport & Allied Workers' Union
Simanga Shongwe*

SWEDEN

*Association of International Conference
Interpreters (AIIC)*
Yvonne Tizard

LEDARNA

Antonio Roperio
Bo-Göran Nilsson*
Mats Fredriksson

Nordic Transport Workers' Federation
Peter Lökvist – Guest
Roy Solstad – Press

SEKO Facket för Service och Kommunikation
Annica Barning – Co-ordinator
Janne Rudén
Jens Saverstam*
Kajsa Lackovic
Kenny Reinhold
Mats Ekeklint
Tomas Abrahamsson (S)
Valle Karlsson

Sjöbefälsföreningen
Hans-Dieter Grahl
Mikael Huss*

Svenska Kommunalarbetareförbundet
Anne-Li Rosengren
Astrid König
Cenneth Malmström
Ingall Eriksson
Mario Gavran
Susanne Gällhagen*

Svenska Transportarbetareförbundet
Christer Bengtsson
Gabriel Dahlander
Göran Nilsson – Coordinator
Lars Lindgren*
Magnus Falk
Magnus Larsson
Marcel Carlstedt
Marie Sjöhem
Martin Rohde
Patrick Markusson
Peter Winsten
Petri Perala
Tommy Wreeth
Ulf Persson
Wilfred Mandhla

Unionen
Helene Lundqvist
Leif Nicklagård*
Martin Johansson
Michael Collins
Nikta Nabavi

SWITZERLAND

IndustriALL Global Union
Jyrki Raina – Guest

International Labour Organisation
Guy Ryder – Guest
James Howard – Guest

*International Union of Food, Agricultural,
Hotel, Restaurant, Catering, Tobacco and Allied
Workers' Association, IUF*
Kirill Buketov – Guest

KAPERS Cabin Crew Union
Harry Kreienbühl*
Kristina Giretova

Nautilus International (Switzerland)
Nick Bramley*

SEV – Gewerkschaft des Verkehrspersonal
Barbara Spalinger*
Christian Suter
Giorgio Tuti

Peter Kappler

UNI Global Union (UNI)
Christy Hoffman – Guest

TAIWAN, CHINA

National Chinese Seamen's Union (NCSU)

Chang Shiew-Ling

Chen Te-tsun

Chu Hao Lin

Lin Yu-Jane

Lu Wang-Chun*

Taipei Travel Labour Union

Chi-Tzu Hsu

Hsi-Fan Tang

Hsiu Chuan Wang

Hsiu-Ying Huang

Jen-Te Wang

Jui Man Lao

Ma Chau*

Mei-Yuan Wang

Shien-Jen Chiou

Shu-Fang Tsai

Su Min Wong

Taiwan Dock Workers' Federation

Yao-Chang Yang*

TANZANIA

Tanzania Railway Workers' Union

Rose Banyikwa*

THAILAND

Aerothai State Enterprise Union

Sukit Klinhom*

Airports of Thailand Public Company Limited

State Enterprise Worker Union (AOT-SWU)

Arkorn Yimcharoen*

Bangkok Mass Transit Authority State

Enterprise Workers' Union

Chutima Boonjai*

Sanan Boon Ngok

ITF Coordinating Committee of Thailand

Su-angcana Tungworachet – Guest

State Railway Workers' Union of Thailand (SRUT)

Pinyo Rueanpetch*

Stella Maris

Apinya Tajit – Guest

Transport Company Ltd State Enterprise

Employees' Union (TRAN-U)

Prajuk Sukbandit*

TOGO

Fédération Syndicale des Travailleurs des Transports du Togo (FESYTRAT)

Komlan Emmanuel Agbenou*

Syndicat des Travailleurs des Compagnies de Navigation Maritimes, Aériennes et de Transit du Togo (STRANAVITTO)

Hihideva Etsri Clumson-Eklu

Simeon Clumson Estri*

Syndicat des Travailleurs du Port Autonome de Lomé (SYNTRAPAL)

Djolahé Gbadamassi*

TRINIDAD

Seamen & Waterfront Workers' Trade Union

Michael Annisette*

TUNISIA

Fédération Nationale des Chemins de Fer Tunisiens

Kalthoum Barkallah*

Mohammed Saidi

Sabeur Besrou

Union des Syndicats UMT des Transports

Ahmed Senbli*

TURKEY

Birlesik Tasimacilik Çalışanlari Sendikasi (BTS) (United Transport Workers' Union)

Ishak Kocabiyik*

Deniz Çalışanlari Dayanisma Dernegi (DAD-DER) Marine Employees' Solidarity Association (MESA)

Cem Argunsah

Cihan Hazar

Erdal Hascan

Eylem Pinar

Muzaffer Civelek

Sibel Cavusoglu

Unal Turkel

Ural Cagirici*

DISK

Kivanc Eliacik

National Port and Land Stevedores Union of Turkey (LIMAN-IS)

Önder Avci*

Railway Workers' Trade Union of Turkey (DEMIRYOL-IS)

Cemal Yaman

Ergun Atalay

Hakan Sükün

Hüseyin Ervüz

Huseyin Kaya*

K, Akay Bahali

Nuh Kale

Trade Union of Revolutionary Land Transportation Workers of Turkey (Nakliyat Is)

Ali Riza Küçükosmanoglu*

Tüm Tasima İşçileri Sendikası

Göknur Mars

Gürel Yılmaz

Kenan Öztürk*

Muharrem Yildirim

Turkish Civil Aviation Union Hava-Is

Ali Kemal Tatlibal*

Murat Kallenci

Yasin Sevgili

Türkiye Denizciler Sendikası (Seafarers' Union of Turkey)

Hasan Pekdemir*

Irfan Mete

Zerrin Isik

UGANDA

Amalgamated Transport and General Workers' Union

Aziz Kiirya*

Dorothy Nandera

UKRAINE

Marine Transport Workers' Trade Union of Ukraine

Andrii Sukhanov

Elina Karavan

Iryna Feshchenko

Mykhailo Kirieiev*

Mykola Polovniuk

Igor Sergeiev

Nataliya Yefrimenko

Oleg Grygoriuk

Olga Losinskaya

Olga Mudrova

Sergiy Rozhkov

Trade Union of Railway Workers and Transport Constructors of Ukraine

Anatoliy Prokopenko

Mr. Orest Lohoshniak

Oleksandr Bukreiev

Sergey Ivanovich Ivanskyi*

Vadim Maryanovich Tkachov

Vyacheslav Zaloznykh

Vil'na Profspilka Mashynistiv Ukrainy (VPMU) (Ukrainian Free Trade Union of Locomotive Engineers)

Olga Petrovna Fedorenko

Semen Grigorevich Karikov*

URUGUAY

Unión de Trabajadores del Transporte Marítimo, Aéreo, Terrestre y Afines

Arlindo Torredo

Daniel Moreira

Francisco Del Gaudio*

USA

Amalgamated Transit Union

Bruce Hamilton

Ed Watt*

American Maritime Officers (AMO)

Christian Spain

J. Michael Murphy*

Thomas J Bethel

Association of Flight Attendants (AFA) - Communications Workers of America (CWA)

Heather Honeycutt

Sara Nelson*

Association of Professional Flight Attendants

Laura Glading*

ICMA

Bruno Ciceri – Guest

Independent Pilots' Association

Luke Pyles*

International Association of Machinists & Aerospace Workers (IAM)

Joseph Tiberi

Owen Herrnsdtadt

Sito Pantoja*

Timothy Klima

International Brotherhood of Teamsters (IBT)

Timothy Beatty*

International Longshore and Warehouse Union (ILWU)

Greg Mitre

Jeff Engels – Co-ordinator

Ray Familathe*

Terri Mast

William Adams

International Longshoremen's Association (ILA)

AFL-CIO

Dwayne Boudreaux

Ingolf Esders

John D Baker*

Michael Baker

*International Organisation of Masters, Mates
& Pilots*

Ake Selander

Donald J Marcus*

George Quick

Wayne Farthing

*International Union, United Automobile,
Aerospace & Agricultural Implement Workers of
America (UAW)*

Garry Bernath

Mark Haasis*

National Air Traffic Controllers' Association

Anna Jancewicz

Eugene Freedman

Jacqueline Smith

Patricia C Gilbert*

*National Marine Engineers' Beneficial
Association*

Marshall Ainley*

Matthew Dwyer

*Norsk Sjømannsforbund (Norwegian Seafarers
Union)*

Johan Oyen

Norwegian Seamen's Union

Lena Dyring

*Seafarers' International Union of North America
(SIU)*

Daniel Duncan

Dave Heindel*

Enrico Esopa

Shwe Tun Aung

Tracey Mayhew

Service Employees' International Union

Tom Woodruff*

*Transportation Communications International
Union (TCU)*

J M Parker

Joseph Condo

Richard Johnson

Robert A Scardelletti*

Transport Workers' Union of America

Thom McDaniel*

Speaker

Elaine Bernard

UZBEKISTAN

Aviation Workers' Trade Union of Uzbekistan

Shawkat Zainabidinovich Mingaliyev*

VENEZUELA

*Federación Bolivariana de los Trabajadores y
Trabajadoras de Transporte Afines y Conexos*

Adrian Oronoz

Edison Alvarado*

Jose Rosal

YEMEN

Employees and Workers Syndicate of Yemen

Airways

Wahid Abdullah Al Qabaty*

General Union for Telecommunication and

Transport Workers

Qassem Mehdi Haider

Saleh Mohamed Alwani*

Labor Committee of Aden Container Terminal

Hamdan Hameed Al Haidary*

Yemeni Aviation Engineers Syndicate

Ahmed Dhya Aldain Hail*

ZIMBABWE

*National Airways Workers' Unions
(NAWU)*

Gideon Gonese

Mambo W Madzura*



Fédération internationale des ouvriers du transport

49-60 Borough Road

Londres

SE1 1DR

Tél. : +44 (0)20 7403 2733

Email : mail@itf.org.uk

www.itfglobal.org



www.facebook.com/ITFglobal



[@itfglobalunion](https://twitter.com/itfglobalunion)